



1997

2001

PERSPECTIVES

Perspectives économiques
1997-2001

AVRIL 1997

Perspectives économiques 1997-2001

AVRIL 1997

Als instelling van openbaar nut onder het gezag van de Eerste Minister en de Minister van Economische Zaken, heeft het Federaal Planbureau een statuut waardoor het, binnen de overheid, over de nodige autonomie beschikt om zijn opdrachten naar behoren uit te voeren.

Organisme d'intérêt public placé sous l'autorité du Premier Ministre et du Ministre des Affaires économiques, le Bureau fédéral du Plan est doté d'un statut qui lui confère, au sein des pouvoirs publics, le degré d'autonomie nécessaire pour le bon exercice de sa mission.

Het Federaal Planbureau wordt ermee belast de sociaal-economische evolutie en de factoren die deze evolutie bepalen, te analyseren en te voorzien en de gevolgen van de keuzes inzake economisch en sociaal beleid in te schatten ten einde de rationaliteit, de doeltreffendheid en de transparantie ervan te verbeteren.

Le Bureau fédéral du Plan est chargé d'analyser et de prévoir l'évolution socio-économique, les facteurs qui déterminent cette évolution et d'évaluer les conséquences des choix de politique économique et sociale en vue d'en améliorer la rationalité, l'efficacité et la transparence.

Het Federaal Planbureau voert eveneens structurele analyses uit op middellange en lange termijn en voornamelijk op economisch en sociaal vlak en op het vlak van het leefmilieu.

Le Bureau fédéral du Plan procède également à des analyses structurelles à moyen et à long terme, principalement dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

URL

URL

<http://www.plan.be>

<http://www.plan.be>

PUBLICATIES

PUBLICATIONS

Terugkerende publicaties :

De economische vooruitzichten
De economische begroting

Publications récurrentes :

Les perspectives économiques
Le budget économique

Notulen van het colloquium : "De Buurtdiensten"

Sociaal-economische benadering

Actes du colloque : "Les services de proximité"

Approche sociaux économiques

Planning Papers (de laatste nummers)

Het doel van de "Planning Papers" is de analyse- en de onderzoekswerkzaamheden van het Federaal Planbureau te verspreiden.

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

75. *Variantes de réductions des cotisations sociales employeurs et de modalités de financement alternatives* - F. Bossier, Th. Bréchet, M. Englert, L. Masure, M. Saintrain, C. Streel, F. Vanhorebeek - décembre 1995
76. *Politiques et mesures destinées à modifier les tendances des émissions anthropiques de gaz à effet de serre en Belgique* - F. Bossier, Th. Bréchet, N. Gouzée, S. Mertens, P. Vandenstein, S. Willems - février 1996
77. *Réflexions sur un dispositif de développement des services de proximité*
Michel Saintrain, Catherine Streel - Février 1996
78. *Effets macroéconomiques de diverses modalités d'accroissement des recettes et de réduction des dépenses des administrations publiques* - F. Bossier, M. Englert, C. Streel- Septembre 96

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Imprimé par les soins du Ministère des Affaires économiques.

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction et synthèse	1
2	L'environnement international	7
	A. Le scénario d'environnement international de moyen terme de la Commission européenne	7
	B. Le scénario d'environnement international de moyen terme du Bureau fédéral du Plan	9
	C. Les incertitudes autour de l'environnement international	12
3	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	13
	A. La croissance et ses composantes	13
	1. Reprise de la demande extérieure	15
	2. Une demande intérieure faible	15
	B. L'évolution sectorielle	21
	C. Prix et coûts, taux d'intérêt	23
	1. Prix et coûts	23
	2. Les taux d'intérêt	27
	D. Marché du travail	29
	1. L'emploi	29
	2. Le chômage	33
	E. Comptes d'agents, revenu national	36
	1. Compte des ménages	36
	2. Compte des entreprises	39
	3. Répartition du revenu national entre les agents	40
	4. Le Reste du monde	41
4	Les finances publiques	45
	A. Evolution globale	45
	1. Vue d'ensemble	45
	2. Evolution des recettes	48
	3. Evolution des dépenses primaires	48
	4. Brève comparaison internationale de la structure des dépenses publiques.	49
	5. Contribution des différents sous-secteurs publics	51
	B. Recettes fiscales	52
	1. Considérations générales	52
	2. Impôt des personnes physiques	54
	3. Impôt des sociétés	56
	4. Impôts indirects	57
	5. Répartition des impôts entre entités	58
	C. Pouvoir fédéral	59
	1. Les charges d'intérêt	59
	2. Les dépenses primaires	61
	3. Les recettes	67

D. Sécurité sociale	69
1. La Sécurité sociale en équilibre à partir de 1997	70
2. Les recettes de la Sécurité sociale augmentent moins rapidement que le P.I.B. : de 20 pour-cent en 1995 à 19,4 pour-cent en 2001	71
3. La part des dépenses dans le P.I.B. ralentit plus rapidement que celle des moyens	72
4. Une différence frappante avec les prévisions d'avril 1996	74
E. Les Communautés et les Régions	75
1. L'évolution des dépenses primaires et des recettes	75
2. Le solde primaire et le besoin de financement	78
3. Les déficits maximums admissibles du Conseil Supérieur des Finances	79
4. La prudence reste donc de mise	82
F. Les Pouvoirs locaux	83
1. L'année 1996	84
2. Les années 1997 à 2001	84
5 La consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone	85
A. Le contenu en énergie de la croissance	85
1. Evolution de l'intensité énergétique du P.I.B.	85
2. Analyse sectorielle de la consommation finale énergétique	88
B. Le contenu en CO ₂ de la croissance	91
6 La politique budgétaire belge dans le contexte européen	95
A. Le pacte de stabilité et la politique budgétaire dans une Union monétaire	95
1. Le pacte de stabilité	95
2. La politique budgétaire dans une union monétaire	97
B. Le nouveau Plan de Convergence du Gouvernement belge	101
1. Le Plan de Convergence et le Pacte de stabilité	101
2. Le Plan de Convergence et les Perspectives à moyen terme	101
C. Conséquences du Pacte de stabilité pour la politique budgétaire belge	107

ANNEXES

1 Principales hypothèses de la projection	111
2 Résultats Macroéconomiques	115
3 Comptes d'agents	129
4 Finances Publiques	137
5 Résultats sectoriels	145

1

Introduction et synthèse*Un diagnostic confirmé pour 1997*

Les perspectives 1997-2001 s'inscrivent dans le cadre de la procédure suivie en 1996. Elles sont amorcées par les prévisions à court terme du Bureau fédéral du Plan¹, aménagées par l'incorporation des décisions du contrôle budgétaire et par la prise en compte, le cas échéant, des inflexions conjoncturelles.

Ces deux éléments ne modifient pas sensiblement le diagnostic posé en février sur l'économie belge en 1997. La croissance économique, portée essentiellement par l'exportation nette et la formation de capital, s'établirait à 2,1 pour-cent; la faiblesse de la consommation privée persisterait (+1,1 pour-cent), et le chômage resterait proche du niveau atteint en 1996, soit 640.000 chômeurs² (530.000 dans la définition du M.E.T.), malgré une progression de l'emploi (+0,4 pour-cent); l'exportation nette continuerait à présenter un surplus très élevé (5,7 pour-cent du P.I.B.).

La progression de l'emploi (près de 15.000 unités) ne serait attribuable qu'à la progression du temps partiel d'une part, à l'augmentation du nombre d'indépendants d'autre part. Elle ne bénéficierait qu'au secteur des services marchands; l'industrie enregistrerait plus de 10.000 destructions d'emploi.

Le taux d'inflation devrait être revu faiblement à la baisse : croissance de 1,9 pour-cent pour l'indice général des prix à la consommation et de 1,6 pour-cent pour l'indice-santé.

Dans ces conditions et compte tenu de l'ensemble des mesures prises d'une part, du niveau prévisible des taux d'intérêt d'autre part, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques devrait atteindre 2,5 pour-cent du P.I.B. Cette amélioration spectaculaire serait attribuable au recul des charges d'intérêt (-0,5 pour-cent du P.I.B.) et à l'amélioration du surplus primaire (+0,3 pour-cent du P.I.B.). La Belgique devrait donc satisfaire le critère de déficit fixé dans le protocole annexé au Traité de Maastricht même en cas d'accident au niveau des taux d'intérêt, éventualité impossible à exclure à la veille de la troisième phase de l'U.E.M. (la marge de risque prise par le Gouvernement à cet effet est de 0,3 pour-cent du P.I.B.).

Un tel niveau de déficit public garanti - dans les conditions prévues de croissance nominale (+3,6 pour-cent) - l'amorce claire d'un processus de réduction graduelle du ratio d'endettement public.

-
1. Institut des Comptes Nationaux - Bureau fédéral du Plan, Prévisions Économiques 1997.
 2. Au 30 juin (définition BFP - incorpore les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi).

*Moyen terme : un
environnement
international actualisé*

Pour une petite économie ouverte comme celle de la Belgique, les perspectives économiques de moyen terme dépendent lourdement des hypothèses d'environnement international retenu.

Le Bureau fédéral du Plan a choisi d'élaborer un scénario basé sur les projections à moyen terme réalisées par les services de la Commission Européenne. Celles-ci supposent une reprise forte de la croissance européenne, portée par la réussite du processus de convergence conduisant à l'Union monétaire et le développement d'effets exogènes dus à l'amélioration du climat de confiance³.

Cependant, dans un souci de prudence, il a été décidé dans le cadre de la présente étude de faire abstraction de ces effets exogènes; l'environnement international qui découle des projections de la Commission a donc été aménagé. Par ailleurs, les évolutions des taux d'intérêt et des cours de change de ces tout derniers mois ont également entraîné une adaptation des hypothèses d'amorçage.

L'ensemble de ces modifications ont été introduites de façon cohérente dans le scénario de la Commission en tenant compte des interactions entre variables financières, réelles et de prix, sur base du modèle d'économie internationale du Bureau fédéral du Plan⁴. La croissance annuelle des marchés potentiels à l'exportation - le moteur principal de la reprise - s'établirait à 6,1 pour-cent pour la période 1997-2001 (contre 5,2 pour la décennie 1987-1996). Cette perspective favorable s'inscrit dans le cadre d'une reprise européenne favorisée par une politique monétaire assouplie - dans un contexte d'évolution des salaires conforme à l'objectif de stabilité des prix - et par une meilleure compétitivité soutenue notamment par l'appréciation du dollar. Par ailleurs, même si la politique budgétaire reste marquée par la rigueur, la croissance européenne ne serait pas contrariée par des initiatives restrictives nouvelles.

Ce scénario serait cependant bouleversé en cas d'échec de l'Union monétaire; dans une telle éventualité, il faudrait craindre une remontée des taux d'intérêt et la réapparition de désordres dans les marchés des changes susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la croissance, l'emploi et les revenus.

De même, une accélération importante du rythme des délocalisations aux dépens de nos principaux partenaires commerciaux pourrait compromettre un tel scénario.

3. Anticipations rationnelles positives au niveau du comportement d'investissement.

4. Le modèle HERMES-LINK.

Belgique : une accélération de la croissance économique

Dans ce contexte européen porteur, la croissance de l'économie belge s'affirmerait en 1998 (2,6 pour-cent) et atteindrait 2,4 pour-cent par an en moyenne sur la période 1997-2001. Elle serait entraînée à moyen terme par la formation de capital et l'exportation nette; la progression de la consommation privée (1,5 pour-cent par an en moyenne) resterait plus faible, contrainte par la relative faiblesse du revenu disponible réel des ménages.

Le revenu disponible réel des ménages n'augmenterait que de 1,6 pour-cent en moyenne annuelle sur la période 1997-2001, malgré l'augmentation de l'emploi. En effet, en dépit de l'hypothèse d'une évolution du taux de salaire moyen dans les entreprises proche du maximum autorisé par la norme⁵, la progression des salaires resterait inférieure aux gains de productivité. De plus, en ce qui concerne les salaires et allocations sociales versées par les administrations publiques, la projection ne suppose, respectivement, aucune programmation sociale nouvelle ni aucune adaptation en-dehors de l'indexation aux prix⁶.

Compte tenu des facteurs de production disponibles, l'ampleur de la croissance serait sans conséquence importante sur l'inflation : le rythme de progression des prix à la consommation resterait proche de 2 pour-cent.

La formation de capital resterait très largement inférieure à l'épargne nationale (la capacité de financement de la Nation s'élèverait à 4,5 pour-cent du P.I.B. en 1997 et à 5,3 pour-cent en 2001). L'économie belge continuerait donc d'accumuler des créances sur le Reste du monde à concurrence de près de 400 milliards de F.B. en 1997 et de plus de 500 milliards de F.B. en 2001.

L'emploi progresse mais la réduction du chômage est lente et limitée

La progression de la productivité, qui s'était fortement réduite ces dernières années, devrait se redresser tout en restant modérée : le contenu en emploi de la croissance économique devrait atteindre un niveau plus élevé que lors de la reprise 1986-1990, grâce à la modération salariale, aux réductions de cotisations sociales et aux mesures spéciales prises en faveur de l'emploi.

Avec des gains de productivité horaire stabilisés autour de 2,1 pour-cent par an en moyenne et une poursuite de la réduction de la durée moyenne du travail (essentiellement due à l'extension du temps partiel dans le secteur des services marchands), la croissance de la productivité par tête devrait être inférieure à 2 pour-cent (1,9 pour-cent par an en moyenne entre 1997 et 2001). La croissance économique se situe donc nettement au-dessus du seuil de création d'emploi. L'emploi progresserait dès lors d'environ 100.000 unités à l'horizon 2001.

La redistribution sectorielle de l'emploi s'accentuerait, dans la mesure où les destructions d'emploi dans l'industrie se poursuivraient : les services marchands (hors transport et communication) draîneraient 106 pour-cent de la création d'emploi.

L'accroissement de la population active - due à l'immigration, à l'évolution des taux d'activité des femmes et à la réforme des pensions - limiterait cependant l'impact de l'amélioration de l'emploi sur le niveau du chômage : le nombre de chômeurs⁷ resterait proche de 600.000 unités en 2001 (de 480.000 unités dans la définition du M.E.T.).

5. Conformément à la loi de juillet 1996, la norme est calculée comme la moyenne de la croissance des salaires aux Pays-Bas, en Allemagne et en France.

6. Hormis les adaptations prévues dans le cadre de la réforme des pensions.

7. Définition Bureau fédéral du Plan.

Des finances publiques belges assainies

En matière de finances publiques, les perspectives sont établies en supposant que les règles et politiques actuelles continuent d'être appliquées. La gestion des dépenses publiques reste donc marquée du sceau de la rigueur : aucun avantage nouveau n'est accordé dans la Fonction publique (en-dehors des hausses déjà programmées) ou aux allocataires sociaux, la croissance des dépenses de soin de santé continue à être sévèrement contrôlée, la plupart des autres dépenses publiques connaissent une progression lente qui soit prolonge les tendances récentes, soit reflète une programmation pluriannuelle restrictive des départements.

Bien entendu - et c'est notamment le cas en ce qui concerne les dépenses de soins de santé - le maintien d'une politique inchangée peut supposer la prise de mesures récurrentes dans le cadre des exercices budgétaires successifs.

Sur cette base, le surplus primaire enregistrerait à moyen terme une nouvelle amélioration (il passerait de 5,2 pour-cent du P.I.B. en 1996 à 6 pour-cent en 2001). Compte tenu de l'amorce d'un effet boule de neige inversé et de la réduction du taux d'intérêt implicite de la dette, les charges d'intérêt continuent à diminuer à un rythme rapide (de 8,6 pour-cent du P.I.B. en 1996 à 7,1 pour-cent en 2001); le besoin de financement de l'Etat passerait de 3,4 pour-cent en 1996 à 1,1 pour-cent en 2001.

La Sécurité sociale contribue de façon importante à ce résultat. Les dépenses sociales reculent de façon significative (en pour-cent du P.I.B.) en grande partie grâce à la baisse du chômage, la réforme des pensions et la réforme des allocations familiales.

L'amélioration du surplus primaire serait surtout sensible en 1997 - il atteindrait 5,5 pour-cent du P.I.B. - et en 2001. Un léger recul serait cependant enregistré en 1998 (5,4 pour-cent du P.I.B.) attribuable à une baisse de 0,3 pour-cent du P.I.B. du surplus primaire de l'entité I⁸.

Des engagements internationaux en matière budgétaire...

La poursuite de la réduction du déficit public dans un contexte où le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques se situerait en-deçà de 3 pour-cent s'inscrit dans la logique des engagements pris par l'Etat belge dans le cadre du "Pacte de stabilité et de croissance", approuvé par le Conseil européen à Dublin. Le pacte, qui entre automatiquement en vigueur dès le démarrage de la troisième phase de l'U.E.M. (donc en principe le 1er janvier 1999), suppose qu'à moyen terme les Etats parviennent à "une situation budgétaire proche de l'équilibre ou en surplus".

Parallèlement à cet objectif à caractère assez général, le Pacte met en place un mécanisme très précis de surveillance et d'amendes qui vise à prévenir et, le cas échéant, à sanctionner les "déficits excessifs"; ce mécanisme prévoit notamment :

- l'obligation pour les Etats membres de soumettre chaque année un "programme de stabilité" au Conseil portant sur les objectifs à moyen terme en matière de déficit et de taux d'endettement;
- l'application de sanctions financières importantes en cas de dépassement de la norme de déficit de 3 pour-cent, sauf si ce dépassement est attribuable à une récession très accentuée (-2 pour-cent de croissance économique ou moins).

La portée de cette dernière disposition est évidemment extrêmement lourde puisqu'elle contraint en fait les Etats signataires à maintenir leur déficit structurel à un niveau bien plus bas que 3 pour-cent. Un exercice sommaire de simulations

8. Pouvoir fédéral + Sécurité sociale.

réalisé dans le cadre des “Perspectives 1997-2001” permet d’indiquer l’ampleur des ralentissements conjoncturels susceptibles de mettre la Belgique en difficulté, dans les hypothèses de taux d’intérêt et de politique budgétaire de la projection.

On peut notamment conclure de cette analyse :

- que la performance macroéconomique de court terme (1997-1998, voire 1999) est essentielle pour que l’écart entre le déficit et la norme de 3 pour-cent atteigne un niveau suffisant pour absorber le choc d’une récession;
- que tout risque de dépassement de la norme de 3 pour-cent n’est pas éliminé en 1998 et 1999;
- que la trajectoire de déficit qui apparaît dans les “Perspectives 1997-2001” permet pratiquement d’exclure tout risque de dépassement à partir de l’an 2000.

*... et en matière
d’émissions de CO₂*

Si les objectifs poursuivis en matière de déficit public seront probablement atteints, ce ne sera vraisemblablement pas le cas en ce qui concerne un objectif auquel la Belgique a souscrit dans un tout autre domaine : l’objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone (effluent responsable du renforcement de l’effet de serre et partant du réchauffement climatique) de 5 pour-cent à l’horizon 2000 par rapport au niveau observé en 1990 paraît hors de portée. Compte tenu de l’évolution projetée des consommations d’énergie, les émissions dépasseraient l’objectif d’environ 13 pour-cent en l’an 2000.

TABLEAU 1 Principaux résultats de la projection
(taux de croissance en pour-cent sauf indication contraire)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne de période	
							1991-1996	1997-2001
P.I.B. (croissance en volume)	1,4	2,1	2,6	2,6	2,4	2,4	1,2	2,4
Consommation privée	1,4	1,1	1,6	1,7	1,6	1,7	1,4	1,5
Consommation publique	1,5	0,9	1,1	1,1	0,9	1,0	1,3	1,0
F.B.C.F.	2,3	3,8	3,8	4,2	3,4	2,3	-0,7	3,5
Exportations	4,3	5,7	5,8	5,7	5,9	6,0	4,5	5,8
Importations	4,4	5,3	5,5	5,4	5,6	5,6	4,3	5,5
Prix de la consommation privée	2,1	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1	2,5	2,0
Déflateur du P.I.B.	1,9	1,5	1,5	1,8	1,7	1,8	2,8	1,6
Emploi (variation en milliers)	2,7	14,6	29,4	22,4	20,3	20,7		
Chômage (en milliers)	640,0	639,8	627,6	614,9	608,9	599,4		
Chômage (concept MET, en milliers)	545,0	529,7	511,4	498,4	490,7	478,8		
Solde des opérations courantes avec le Reste du Monde (pour-cent du P.I.B.)	4,5	4,6	4,6	4,8	5,1	5,5		
Capacité (+) ou besoin net (-) de financement de l'ensemble des administrations publiques (pour-cent du P.I.B.)	-3,4	-2,5	-2,3	-2,2	-1,8	-1,1		
Pouvoir fédéral	-3,1	-2,7	-2,7	-2,7	-2,3	-1,9		
Régions et Communautés	-0,6	-0,4	-0,2	0,0	0,0	0,0		
Sécurité sociale	0,0	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6		
Pouvoirs locaux	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,2		

2

L'environnement international**A. Le scénario d'environnement international de moyen terme de la Commission européenne**

L'environnement économique international qui sous-tend la nouvelle projection de moyen terme 1997 - 2001 du Bureau fédéral du Plan est basé dans une large mesure sur les projections des services de la Commission européenne.

Au mois de novembre 1996, la Commission a établi ses prévisions de court terme 1996 - 1998¹, qui ont alors servi de point de départ à la révision de décembre de ses projections de moyen terme 1997 - 2001. Les prévisions de court terme de la Commission indiquaient une croissance moyenne modérée sur 1996 et une accélération de celle-ci sur 1997 et 1998. Cette reprise résulterait à la fois d'un environnement international porteur, de l'amélioration des conditions économiques intérieures (essentiellement des conditions d'offre) et d'un "*policy mix*" équilibré. Ce dernier élément serait particulièrement important, le processus de consolidation budgétaire et la croissance limitée des salaires permettant une détente de la politique monétaire. A moyen terme, la baisse des taux d'intérêt à long terme, conjuguée à une anticipation de réduction de la pression fiscale, mènerait à un surcroît d'investissement et de consommation.

Il faut noter que contrairement aux prévisions de court terme, la projection de moyen terme de la Commission (portant sur la période 1999 - 2001) ne prétend pas être le scénario le plus réaliste mais plutôt un scénario possible, sur base d'hypothèses de politiques inchangées en matière monétaire, budgétaire, de revenus et d'un environnement extérieur neutre. Cependant, il semblerait qu'actuellement, les différents États - membres de l'Union européenne soient parvenus à assainir leurs économies et à assurer un *policy mix* équilibré, rendant plus crédible qu'auparavant un scénario de moyen terme traduisant une croissance élevée, non inflationniste et durable.

Par rapport à la projection de moyen terme de juin 1996 de la Commission, le profil de la croissance du P.I.B. européen pour la période 1996 - 1998 est légèrement modifié. La croissance économique est en effet revue à la hausse d'un dixième de point de pour-cent en 1996 (1,6 au lieu de 1,5) et baissée d'autant en 1997 (2,3 au lieu de 2,4), avant de retrouver un taux de croissance inchangé de 2,8 pour-cent en 1998.

1. Commission Européenne, Budgets Économiques 1996 - 1998

TABLEAU 2 Indicateurs macroéconomiques pour l'Union européenne - décembre 1996
(chiffres de la projection de juin 1996 entre parenthèses; taux de croissance en pour-cent)

	Moyenne 1995-1991	1996	1997	1998	1999	2000	2001
P.I.B. en volume	2,1	1,6 (1,5)	2,3 (2,4)	2,8 (2,8)	3,0 (3,0)	3,2 (3,1)	3,2
Importations de biens & services en volume	3,9	3,3 (4,0)	5,1 (5,5)	6,2 (6,4)	6,6 (6,5)	6,7 (6,5)	6,8
Prix à la consommation	3,2	2,6 (2,6)	2,2 (2,4)	2,2 (2,3)	2,2 (2,4)	2,2 (2,4)	2,2
Prix des exportations de biens & services	1,2	1,3 (1,8)	1,6 (2,1)	1,9 (2,2)	2,2 (2,3)	2,2 (2,3)	2,3

Sur la période 1999 - 2000, on note une croissance du P.I.B. européen plus soutenue que sur les deux années précédentes. Les effets de "crowding in" ou de confiance jouent un rôle important dans cette croissance plus dynamique, ce qui se traduit par une contribution importante de l'investissement à la croissance. Les investissements sont encouragés non seulement par la persistance de taux d'intérêt faibles, mais aussi par des perspectives ou anticipations favorables quant à l'évolution de la demande intérieure. Ainsi, la croissance projetée pour la période 1998 - 2001 (environ 3 pour-cent par an) serait environ égale à la croissance potentielle, une croissance plus forte nécessitant une hausse des taux d'investissement qui ne serait pas compatible avec une reprise de la croissance de la consommation privée.

Dans l'ensemble, ces évolutions mènent à un indicateur de marché potentiel à l'exportation pour la Belgique dans HERMES relativement plus faible sur la période 1996 - 1997 que sur 1998 - 2001. Le résultat est en effet plus favorable à partir de 1998, grâce à la hausse des importations des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Japon et des États-Unis.

Sur la période 1997 - 2001, l'inflation, évaluée à 2,6 pour-cent en 1996, tombe à 2,2 pour-cent en 1997 pour se stabiliser à ce rythme de croissance jusqu'en fin de période. Ce recul de l'inflation a comme conséquence une révision à la baisse de la croissance des prix à l'exportation (en ECU) de l'Union européenne. Cette baisse des prix à l'exportation de l'Europe s'obtient dans un contexte d'appréciation sensible de la Lire et de la Livre par rapport aux principales monnaies du Mécanisme de Change Européen et parallèlement à une hausse du Dollar US par rapport à la plupart des monnaies européennes. Ainsi, la baisse des prix à l'exportation de l'Union européenne, combinée à une dépréciation de l'ECU face au Dollar US, intervient dans le sens d'une plus grande compétitivité-prix des exportations de l'Union vers le Reste du monde. Pour la Belgique, la modification des taux de change en 1996 et 1997 va dans le sens d'une dépréciation du FB par rapport au Dollar US mais aussi de certaines monnaies européennes, ce qui permet un fléchissement de ses prix à l'exportation exprimés en Dollar.

Dans l'ensemble, la baisse relative des prix à l'exportation de l'Union européenne et les modifications de parité par rapport aux projections de juin 1996 sont à l'origine du repli relatif des indicateurs de prix mondiaux pour la Belgique exprimés en dollars, alors que ces mêmes indicateurs de prix mondiaux exprimés en Francs belges augmentent par rapport au scénario de juin 1996 sous l'effet d'une baisse du taux de change effectif du FB.

B. Le scénario d'environnement international de moyen terme du Bureau fédéral du Plan

Depuis le mois de novembre 1996, des modifications relativement importantes sont survenues sur les marchés financiers et des changes. Par ailleurs, le scénario de moyen terme de la Commission européenne est marqué par un certain nombre de caractéristiques liées aux spécifications théoriques à anticipations rationnelles des modèles QUEST, qui seraient de nature à générer des effets de "crowding-in" ou de confiance liés essentiellement à la crédibilité des politiques publiques en matière de réduction des déficits et dettes publics. Ces effets conditionnent favorablement l'évolution des investissements et de la consommation privée, aboutissant à des sentiers de croissance en Europe qui pourraient être jugés par trop soutenus à l'horizon de l'an 2001. Pour ces raisons, l'environnement international de la présente projection se base sur un scénario mis à jour et adapté, qui notamment atténue les effets de confiance qui sous-tendent le scénario de la Commission.

Le scénario retenu par le Bureau diffère de celui de la Commission sur trois points. D'abord, on y note une croissance moins forte du marché potentiel à l'exportation pour la Belgique à partir de 1999. Ensuite, il tient compte des mouvements de taux de change et d'intérêt enregistrés depuis le début de 1997. Enfin, il introduit une hypothèse de réduction de l'écart entre les taux à court et à long terme à partir de 1998. Les effets de l'ensemble de ces modifications ont été pris en compte de manière cohérente en recourant au système de modèles internationaux du Bureau fédéral du Plan².

Dans l'ensemble, le scénario alternatif du Bureau fédéral du Plan annonce une croissance du marché potentiel à l'exportation qui s'accélère sur la période 1997 - 2001. Après une hausse de l'indicateur de demande potentielle à l'exportation en 1998 qui fait suite au repli du franc belge depuis la fin de 1996, un léger tassement intervient en 1999. Ensuite, on note une croissance continue du marché potentiel à l'exportation sur le reste de la période, grâce à une accélération de la croissance en Europe. Par rapport au scénario de la Commission européenne, l'indicateur de marché potentiel à l'exportation du scénario retenu par le Bureau fédéral du Plan reflète un environnement plus porteur pour la Belgique en 1998, suite à la prise en compte de la dépréciation du franc belge en 1997. Ensuite, sur la période 1999 - 2001, cet environnement international s'avère moins porteur que celui de la Commission, du fait de la neutralisation des effets de confiance qui sont présents dans la projection européenne. Ainsi, en fin de période, le scénario du Bureau fédéral du Plan aboutit à une réduction de 0,2 points de pour-cent pour l'indicateur en 2001.

2. L'instrument qui a été utilisé pour ce faire est le système de modèles macroéconométriques HERMES-Link.

TABLEAU 3 Hypothèses d'environnement international du Bureau fédéral du Plan
(taux de croissance en pour-cent sauf indication contraire)

	Moyenne 1995-1991	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moyennes annuelles 1997-2001
Marché potentiel d'exportation pour la Belgique	4,2	3,2	5,1	6,2	6,1	6,4	6,5	6,1
Prix mondiaux en \$ US								
Exportations (biens & services)	1,4	-1,4	-2,6	2,3	2,8	2,8	2,9	1,6
Importations (biens & services)	1,5	-1,5	-2,4	2,2	2,7	2,7	2,9	1,6
Prix mondiaux en francs belges								
Exportations (biens & services)	-1,0	3,4	3,8	2,0	2,2	2,3	2,4	2,6
Importations (biens & services)	-1,0	3,3	4,0	2,0	2,2	2,2	2,3	2,6
Taux de change (FB / \$ US)	32,8	31,0	33,0	32,9	32,8	32,6	32,4	32,7
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)								
Etats-Unis	6,9	6,4	6,8	6,7	6,8	6,9	6,9	6,8
Allemagne	7,3	6,2	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Japon	4,6	3,0	2,5	2,8	3,3	3,5	3,5	3,1

En ce qui concerne les effets de ce scénario alternatif sur les indicateurs de prix mondiaux, notons que la modification des taux de change bilatéraux entre monnaies européennes et l'appréciation du Dollar US par rapport à la plupart de ces monnaies dès 1997 mène à une baisse des prix à l'exportation exprimés en Dollar pour la plupart des pays partenaires commerciaux de la Belgique, avec comme exception notable le Royaume-Uni dont la monnaie s'apprécie par rapport au Dollar américain. Cependant, la variation du cours du franc belge en 1997 est à l'origine d'une hausse des prix mondiaux exprimés en FB pour cette même année, ce qui tient au fait que le FB se déprécie non seulement par rapport au Dollar, mais également quelque peu par rapport à certaines monnaies européennes. Toutefois, cet ajustement des parités européennes en 1997 ne joue plus que très faiblement sur la détermination des prix mondiaux pour les années suivantes, de sorte que les indicateurs de prix mondiaux ne sont pas fondamentalement modifiés entre 1999 et 2001 par rapport au scénario de la Commission européenne.

L'élaboration du scénario d'environnement international du Bureau fédéral du Plan

Dans l'élaboration de son scénario d'environnement international de moyen terme, le Bureau fédéral du Plan a d'abord adopté des hypothèses alternatives en matière de taux de change, tenant ainsi compte des modifications de parité et des nouvelles tendances survenues depuis novembre 1996. Ainsi, les taux de change bilatéraux de l'année 1997 de la projection du Bureau s'écartent de ceux de la Commission, car ils tiennent compte de la variation des taux depuis novembre 1996 et reflètent ainsi une appréciation sensible du dollar US par rapport à la majorité des monnaies européennes. Par contre, et à l'instar de ce qu'a retenu la Commission, le Bureau retient une hypothèse technique sur l'évolution des taux de change entre 1998 et 2001. Ainsi, on suppose que les taux de change bilatéraux par rapport au dollar sont établis sur base du cours DM/\$. L'évolution de ce dernier est, pour sa part, déterminé en fonction du taux ECU/\$ tel qu'évalué par l'approche de la Parité de Pouvoir d'Achat (P.P.A.). Pour ce qui concerne les différentes monnaies nationales, on suppose que leurs cours par rapport au DM restent constants en termes nominaux, fixés aux niveaux de 1997 (à l'exception de la Drachme, qui suit une option de monnaie forte par rapport au DM).

TABLEAU 4 Hypothèses d'environnement international de la Commission
(taux de croissance en pour-cent sauf indication contraire)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moyennes annuelles 1997-2001
Marché potentiel d'exportation pour la Belgique	3,2	5,1	6,0	6,4	6,7	6,7	6,2
Prix mondiaux en \$ US							
Exportations (biens & services)	-1,4	1,3	2,0	2,8	2,8	2,8	2,3
Importations (biens & services)	-1,5	1,4	2,0	2,8	2,8	2,8	2,4
Prix mondiaux en francs belges							
Exportations (biens & services)	3,4	2,3	1,8	2,3	2,3	2,3	2,2
Importations (biens & services)	3,2	2,4	1,8	2,3	2,3	2,3	2,2
Taux de change FB / \$ US	30,9	31,2	31,1	31,0	30,8	30,7	31,0
Taux d'intérêt à long terme							
Etats-Unis	6,6	6,9	6,5	6,5	6,5	6,5	6,6
Allemagne	6,3	6,1	6,1	6,0	6,0	6,0	6,0
Japon	3,2	4,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,1

En matière de taux d'intérêt pour les années 1997 et 1998, le Bureau a choisi de baser les taux retenus dans sa projection sur un consensus de prévisions émanant d'études effectuées récemment par un certain nombre d'institutions financières ^a. L'évolution des taux d'intérêt sur la période 1999 - 2001 est par contre établie sur base des projections à moyen terme de la Commission européenne et de l'OCDE. Enfin, signalons encore que le Bureau retient une hypothèse de réduction du différentiel entre taux à court et à long terme à partir de 1998, alors que la Commission retient plutôt un différentiel constant sur cette période.

Enfin, le Bureau fédéral du Plan a recouru à son système de modèles macroéconométriques HERMES-Link pour simuler les effets de ces hypothèses alternatives sur ses indicateurs de marché potentiel à l'exportation et de prix mondiaux. ^b

a. Les études qui ont servi de référence proviennent des institutions suivantes : Merrill Lynch, JP Morgan, Chase Investment Bank, Deutsche Morgan Grenfell, MMS International et l'International Bank of Japan (Cfr note interne AD/FVH/5892/7927).

b. Des résultats techniques plus détaillés concernant l'élaboration du scénario alternatif du Bureau fédéral du Plan peuvent être trouvés dans la note interne DG/PVB/5880/7897.

C. Les incertitudes autour de l'environnement international

Le choix d'un scénario d'environnement international, d'autant plus crucial qu'une économie est relativement petite et ouverte sur le Reste du monde, est une décision rendue délicate à cause des mouvements incessants et parfois importants enregistrés sur les marchés financiers et des changes, ainsi qu'à cause des incertitudes de moyen terme. Ce choix, qui a amené le Bureau fédéral du Plan à s'écarter et à adapter le scénario de moyen terme de la Commission européenne, permet de souligner l'inhérente fragilité de tout scénario de nature prospective.

Alors, quels pourraient être quelques-uns des risques afférents à cette nouvelle projection du Bureau fédéral du Plan ? D'emblée, le Bureau peut reprendre à son compte l'avis de la Commission européenne qui, dans ses Budgets Économiques d'automne 1996, déclarait qu'un risque important résidait dans "*l'émergence de doutes sur la détermination des gouvernements à accomplir le processus de consolidation budgétaire*" nécessaire dans le cadre du processus de convergence économique et monétaire devant mener, en temps voulu et pour le plus grand nombre d'États membres, à l'Union Économique et Monétaire. En effet, la résolution ou capacité de certains gouvernements européens de prendre les mesures adéquates en termes budgétaires en vue de réduire leur déficit ou taux d'endettement pourrait s'affaiblir, face à la fois à une absence d'amélioration de la situation sur le marché du travail mais aussi à l'approche de certaines échéances électorales.

Dans le cadre des projections de la Commission européenne, ces considérations qui portent sur la crédibilité des engagements des gouvernements à assainir leurs finances publiques sont essentielles dans la mesure où elles déterminent les effets de confiance et, partant, la projection de croissance à moyen terme de l'Union européenne. Cependant, on peut craindre que les doutes qui naissent au sujet de la crédibilité des politiques budgétaires et du passage à la monnaie unique en nombre et dans les délais impartis puissent déboucher sur des troubles plus larges ; en effet, la croissance européenne pourrait être freinée à la suite d'attaques spéculatives contre les monnaies des pays qui sembleraient ne pas être en mesure de participer dès le départ à la monnaie unique. Ces attaques pourraient alors mener à des réalignements de parité au sein de l'Union européenne, ainsi qu'à une nouvelle période de hausse des taux d'intérêt et de leur volatilité.

Mentionnons encore une incertitude concernant l'évolution future des taux de change et d'intérêt. Si les taux d'intérêt ont sensiblement baissé au cours des derniers mois et que le Franc belge s'est déprécié par rapport au Dollar US et d'autres monnaies européennes, faut-il considérer ces ajustements comme des variations de court terme ou comme des réalignements plus structurels ?

Enfin, soulignons aussi l'évolution euphorique de nombre de places financières tant aux États-Unis qu'en Europe, les bourses des économies du G7 ayant affiché des records historiques en début d'année (à l'exception de l'Italie et du Japon), souvent alors même que de grandes entreprises annonçaient des plans de licenciements massifs. Cependant, des craintes ont surgi depuis quelque temps concernant une surévaluation possible des cours boursiers et l'apparition d'une bulle spéculative, essentiellement sur les marchés américains. La possibilité qu'intervienne une correction relativement sévère n'est pas à écarter, et la question est ouverte quant aux possibles répercussions d'une telle correction sur les sphères financières et réelles des économies européennes.

3

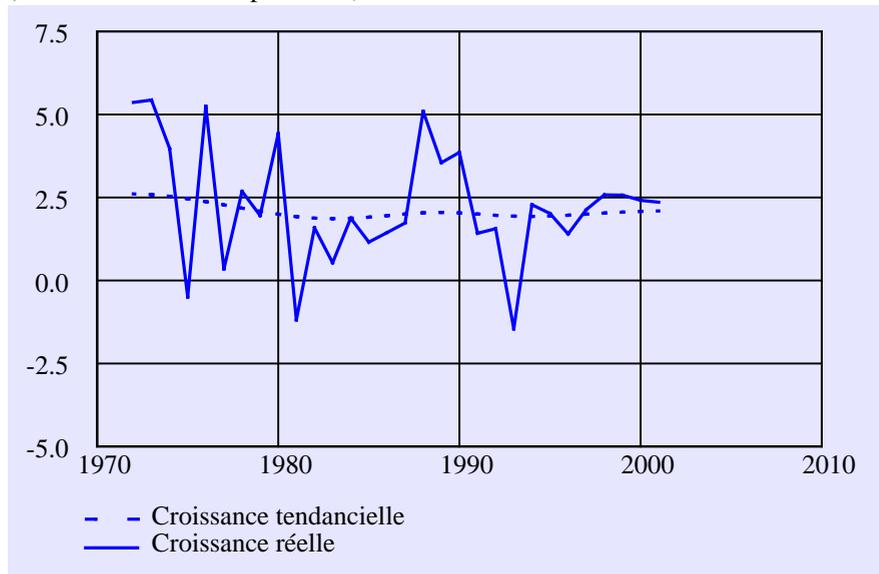
Evolutions macroéconomiques et sectorielles

A. La croissance et ses composantes

A moyen terme, les projections indiquent à nouveau une croissance plus soutenue de l'économie belge. La croissance du P.I.B. enregistre une reprise modérée en 1997 (2,1 pour-cent, contre 1,4 pour-cent en 1996). Ainsi, l'année 1997 apparaît comme une année de transition vers une reprise plus nette pendant la période 1998-2001, durant laquelle l'économie belge croîtrait au rythme de 2,5 pour-cent par an en moyenne.

FIGURE 1

Croissance réelle du P.I.B. et croissance tendancielle
(taux de croissance en pour-cent)



Cette reprise amène le rythme de croissance de l'économie belge pendant la période de projection au-dessus de la croissance tendancielle du P.I.B.¹ (qui s'élève à quelque 2 pour-cent - voir figure 1). Néanmoins, la performance projetée est moins nette que les performances de croissance observées pendant la deuxième moitié des années quatre-vingts (voir tableau 5). De surcroît, l'output gap reste assez négatif en début de période, quelle que soit la méthode de calcul utilisée². Ce n'est qu'à l'horizon 2000 que l'output gap redeviendrait positif.

TABEAU 5 Chiffres-clé des prévisions économiques à moyen terme
(taux de croissance en pour-cent, sauf indication contraire)

	1981 1985	1986 1990	1991 1996	1997 2001	1997	1998	1999	2000	2001
Marché potentiel d'exportation	2,3	6,5	4,0	6,1	5,1	6,2	6,1	6,4	6,5
P.I.B. (croissance en volume)	0,8	3,1	1,2	2,4	2,1	2,6	2,6	2,4	2,4
Consommation privée	0,5	2,8	1,4	1,5	1,1	1,6	1,7	1,6	1,7
Investissements	-4,3	9,9	-0,7	3,5	3,8	3,8	4,2	3,4	2,3
- entreprises	-0,1	11,3	-1,6	4,2	3,6	5,2	4,5	4,1	3,6
- administrations publiques	-8,9	-7,4	3,3	5,1	11,1	2,9	14,5	4,1	-6,1
- logements	-11,9	13,7	1,0	0,8	2,0	0,2	-0,1	0,7	1,3
Demande intérieure	-0,6	3,8	0,9	1,9	1,6	2,1	2,1	1,9	1,8
Exportations totales	2,6	6,3	4,5	5,8	5,7	5,8	5,7	5,9	6,0
Importations totales	0,4	7,3	4,3	5,5	5,3	5,5	5,4	5,6	5,6
Prix de la consommation privée	6,9	2,4	2,5	2,0	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1
Emploi (variation en milliers)	-27,9	40,7	-11,9	21,5	14,6	29,4	22,4	20,3	20,7
Taux de chômage (en pour-cent de la population active)	12,3	11,7	13,3	14,0	14,6	14,2	13,9	13,7	13,5
Solde des opérations courantes avec le reste du monde (en pour-cent du P.I.B.)	-1,8	1,4	3,4	4,9	4,6	4,6	4,8	5,1	5,5
Besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques (en pour-cent du P.I.B.)	10,8	7,2	5,6	2,0	2,5	2,3	2,2	1,8	1,1

1. Cette croissance tendancielle est déterminée de façon mécanique en lissant la série temporelle du P.I.B. à l'aide du filtre Hodrick-Prescott, où lambda égale 200.
2. L'output gap représente l'écart entre le niveau réel et tendanciel du P.I.B.; il constitue une évaluation de la sous-utilisation, pour des raisons conjoncturelles, de la capacité productive de l'économie (lors d'un écart négatif). Cet écart est alors exprimé en pour-cent du P.I.B. tendanciel. Un output gap négatif implique que l'économie concernée est en mesure d'absorber une croissance supplémentaire sans que se manifestent des tensions inflationnistes. Dans la littérature, on trouve des méthodologies et hypothèses différentes pour la détermination de la croissance tendancielle ou de la croissance du P.I.B. potentiel, notamment la méthode de l'OCDE (basée sur le NAWRU), l'approche du stock de capital et la simple méthode mécanique (p.e. le filtre Hodrick-Prescott).

1. REPRISE DE LA DEMANDE EXTÉRIEURE

Le ralentissement de la conjoncture européenne a été perceptible en 1995 et 1996. Alors qu'en 1994, la croissance européenne s'élevait à 2,9 pour-cent, elle était tombée à 2,4 pour-cent en 1995 et à 1,6 pour-cent seulement en 1996. L'amélioration du climat international se traduirait, en 1997, par une croissance européenne dépassant à nouveau 2 pour-cent (2,3 pour-cent). Cette croissance tenderait ensuite à se renforcer.

Le marché potentiel d'exportation de la Belgique confirme ce profil de reprise; cet indicateur, après avoir enregistré une croissance d'à peine 3,2 pour-cent en 1996 progresserait de 5,1 pour-cent en 1997 et de plus de 6 pour-cent dès 1998 (voir section 2).

Les exportations profitent de cet environnement international plus favorable, ainsi que de l'appréciation du dollar, de la livre et de la lire (voir section 2). Après un net ralentissement en 1996, la croissance annuelle des exportations s'accélère pour atteindre 5,8 pour-cent en moyenne sur la période 1997-2001. La reprise de la demande à l'importation, avec une croissance annuelle de 5,5 pour-cent en moyenne dès 1997, est moins prononcée, notamment en raison de l'évolution modérée de la demande intérieure.

Par conséquent, la contribution des exportations nettes à la croissance économique redevient positive en 1997 (et le reste, globalement, entre 1997 et 2001).

2. UNE DEMANDE INTÉRIEURE FAIBLE

Les perspectives en ce qui concerne la demande intérieure sont moins encourageantes. La croissance de la demande intérieure ne remonterait en effet qu'à 1,9 pour-cent en moyenne sur la période 1997-2001, contre 1,4 pour-cent en 1996. L'amélioration est largement due à la dynamique des investissements des entreprises, qui, de concert avec les exportations, relancent la croissance économique.

a. Consommation privée

La consommation privée, composante majeure de la demande intérieure, continuerait à ne connaître qu'une croissance modérée. L'année 1996 était déjà marquée par une faible progression de la consommation des ménages, entièrement expliquée par une forte baisse du taux d'épargne dans un contexte de recul du revenu réel.

Sur la période de projection le revenu disponible des ménages continuerait à évoluer à un rythme peu soutenu, compte tenu de hausses salariales limitées par l'application de la norme pour 1997-1998, par la prolongation de la politique budgétaire restrictive et par la faible croissance des revenus de propriété, contrecarrée par la faiblesse des taux d'intérêt. Parallèlement, le taux de chômage reste à un niveau élevé, malgré une légère diminution pendant la période de projection (13,5 pour-cent en 2001, contre 14,6 pour-cent en 1996). A cet égard, la confiance des consommateurs ne serait restaurée que très lentement.

En 1997, une baisse supplémentaire du taux d'épargne permettrait à la consommation privée de s'accroître de 1,1 pour-cent (performance très faible par rapport à celle des trois années précédentes). Sur la période 1998-2001, le redémarrage de la consommation privée serait lent, le rythme de croissance se stabilisant autour de 1,7 pour-cent par an. La faiblesse de la croissance de la consommation privée entraîne une diminution de sa part dans le P.I.B. (de 62,4 pour-cent en 1996 à 60,9 pour-cent en 2001).

Le taux d'épargne des ménages, qui, pendant la période 1990-1995, atteignait en moyenne 18,8 pour-cent, se stabilise pendant la période 1997-2001 au niveau de la fin des années quatre-vingts, soit un peu plus de 16 pour-cent (voir figure 2).

FIGURE 2

Taux d'épargne des ménages

(épargne en pour-cent du revenu disponible des ménages)

**Evolution des composantes de la consommation privée**

Les résultats des enquêtes sur le budget des ménages permettent d'établir un lien entre d'une part, le niveau du revenu, d'autre part, la proportion du revenu consacrée à l'achat d'articles de luxe et de services - qui s'accroît avec le revenu - et la proportion du revenu consacrée à l'achat d'articles de base - qui diminue quand le revenu s'élève. Ce phénomène micro-économique est également observé au niveau macroéconomique : la progression du bien-être produit une évolution analogue au niveau global.

Comme il ressort du tableau 6, les catégories principales de dépenses concernent l'alimentation, les loyers, les soins médicaux et les "autres biens et services (a)". La part budgétaire de l'alimentation diminue pendant la période 1981-1996. Cette diminution se prolonge sur la période de projection. La part budgétaire des loyers augmente sur la période considérée. Ceci s'explique par une hausse des prix de location relativement forte, notamment sur la période 1981-1996. Le poids accru des soins médicaux est dû tant à une forte croissance de la consommation réelle qu'à une hausse des prix dépassant l'inflation moyenne. La part des "autres biens et services (a)" augmente également.

Pendant la période 1981-1990, les prix des loyers et des "autres biens et services" ont connu une hausse plus forte que la moyenne des prix à la consommation. Dans le secteur des services, les gains de productivité sont plus faibles et le secteur est relativement mieux protégé de la concurrence étrangère. Les hausses des coûts salariaux y sont souvent ajustées à celles des secteurs à productivité plus élevée; il s'ensuit des hausses de coûts salariaux par unité produite plus rapide. De plus, la demande de services présente une élasticité aux revenus plus élevée que la demande de biens. Il s'ensuit que les secteurs qui offrent des services peuvent plus facilement répercuter les hausses de coût dans leurs prix. Les loyers présentent à cet égard des caractéristiques identiques.

La baisse de la part budgétaire du chauffage s'explique tant par la baisse de la consommation réelle pendant la période 1981-1990 que par une hausse modérée du prix. Pour 1991-1996, la consommation réelle augmente à nouveau. Pour la période de projection, on s'attend à une nouvelle hausse de l'indice des prix du chauffage, avec une croissance modérée de la consommation réelle.

Les vêtements et chaussures, qui, comme l'alimentation, sont considérés comme des articles de base, présentent une part budgétaire en baisse. La diminution de la part budgétaire des services de transport est due à la faible hausse de l'indice des prix. Enfin la consommation de services domestiques se réduit.

Les parts budgétaires des autres catégories de consommation restent plutôt constantes. Pour l'éclairage, on note une forte croissance de la consommation réelle, mais également une faible hausse de l'indice des prix. Le même phénomène intervient pour la catégorie "communications". La catégorie "meubles et appareils ménagers" maintient sa part budgétaire également constante. Pour la période de projection, on enregistrerait une augmentation des achats réels de véhicules et une croissance plus lente de l'indice des prix correspondant. En ce qui concerne les dépenses pour l'utilisation de véhicules, on note une croissance plus lente de la consommation réelle et de l'indice des prix pendant la période considérée.

TABLEAU 6 Composante de la consommation privée

	Moyennes de période des parts budgétaires			Croissance moyenne de la consommation réelle			Croissance moyenne de l'indice des prix		
	en pour-cent du total			en pour-cent			en pour-cent		
	81-90	91-96	97-01	81-90	91-96	97-01	81-90	91-96	97-01
1. Alimentation, boissons et tabacs	19,7	16,3	14,9	0,3	0,7	0,4	4,8	0,7	1,8
2. Vêtements et chaussures	7,4	7,2	6,8	1,1	0,5	1,1	5,0	2,2	1,6
3. Loyers	11,0	12,3	13,0	2,4	1,9	1,7	5,8	4,1	2,2
4. Chauffage	3,4	1,9	1,9	-1,9	2,3	1,4	0,9	-0,2	3,9
5. Eclairage	2,2	2,1	2,1	3,5	3,1	2,0	3,5	1,4	1,1
6. Services domestiques	1,5	1,2	1,1	-1,4	0,2	0,7	4,0	2,7	2,1
7. Meubles, appareils ménagers	8,5	8,5	8,7	1,9	0,7	3,4	4,1	1,8	1,7
8. Achats de véhicules	4,0	4,3	3,8	2,7	-2,3	2,2	6,4	2,3	1,7
9. Dépenses d'utilisation de véhicules	2,8	2,5	2,7	1,6	2,2	1,3	2,6	3,9	1,7
10. Services de transport	1,3	1,0	0,9	-0,5	1,2	1,4	3,3	-0,3	0,7
11. Communications	0,9	1,0	1,0	3,7	3,0	2,0	3,9	2,5	0,8
12. Soins médicaux	10,1	11,5	12,4	2,8	1,5	2,2	4,9	4,7	2,4
13. Loisirs, éducation, culture	6,0	6,0	5,9	3,8	2,4	1,0	3,6	0,9	2,0
14. Autres biens et services ^a	18,0	20,1	20,4	2,5	1,5	1,3	4,9	3,6	2,2
15. Consommation des ménages à l'étranger	3,4	4,0	4,2	1,3	5,2	1,9	5,2	1,8	1,5
Consommation totale des ménages	100,0	100,0	100,0	1,7	1,4	1,5	4,6	2,5	2,0

a. Cette dernière catégorie de la consommation comprend les dépenses dans les restaurants, cafés et hôtels, ainsi que les services financiers et autres services et produits non-dénommés ailleurs.

b. Investissements

La croissance de la formation brute de capital s'accélérerait en 1997 pour atteindre 3,8 pour-cent, contre 2,3 pour-cent l'année précédente. Cette accélération se vérifierait pour les trois secteurs institutionnels (ménages, entreprises et administrations). Ce sont toutefois les investissements des entreprises qui portent la reprise³, en raison de leur place prépondérante. A moyen terme, l'expansion des investissements des entreprises se prolonge, alors que les investissements des ménages et des administrations évoluent de façon irrégulière.

Les taux d'investissement sont présentés aux figures 3 à 5.

i. Investissements des entreprises

Après la forte reprise de 1995 (avec 5,1 pour-cent de croissance), les investissements des entreprises ont connu un répit en 1996 (avec 3,2 pour-cent). Le rythme de croissance s'accélère à nouveau en 1997 (avec 3,6 pour-cent) et atteindrait 4,4 pour-cent en moyenne sur la période 1998-2001.

La performance des investissements des entreprises est soutenue notamment par:

- une amélioration des anticipations de développement de la demande, notamment grâce au rebond des exportations (cfr.supra);
- une plus grande utilisation de la capacité de production disponible. En 1996, celle-ci s'élevait à quelque 80 pour-cent dans l'industrie manufacturière;
- un profil des taux d'intérêt plus favorable à la rentabilité.

Le taux d'investissement des entreprises augmente de 11,8 pour-cent du P.I.B. en 1996 à 12,8 pour-cent en 2001. Il reste néanmoins en-dessous du niveau historique de 1990 (14,5 pour-cent), mais au-dessus de la moyenne des deux dernières décennies.

Les taux sus-mentionnés sont bien entendu basés sur les chiffres de la formation de capital et du P.I.B. à prix courants (en termes nominaux). Les taux d'investissement, calculés en termes réels, présentent toutefois une image différente du poids économique des investissements des entreprises (voir le tableau 7). Le déflateur des investissements des entreprises augmente en effet généralement moins rapidement que le déflateur du P.I.B. (pour la période 1971-1996, les variations annuelles des prix s'établissent respectivement à 3,7 et 5,1 pour-cent en moyenne).

TABLEAU 7 Taux d'investissement nominal et réel des entreprises
(pour-cent du P.I.B.)

	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1996	1997-2001
Nominal	13,4	11,4	10,7	12,5	12,2	12,4
Réel	11,5	11,3	10,8	13,7	14,0	14,4

3. La contribution des investissements des entreprises à la croissance réelle du P.I.B. en 1997 s'élève à 0,5 pour-cent, par rapport à 0,1 pour-cent pour les ménages et 0,2 pour-cent pour le secteur public.

ii. Investissements en logements

Les investissements en logements sont largement déterminés par le pouvoir d'achat des ménages, la fiscalité et le taux d'intérêt hypothécaire. Comme on l'a déjà mentionné, la croissance du revenu disponible resterait relativement basse, rendant la fiscalité et les conditions de crédit déterminantes pour les investissements des ménages. Un taux d'intérêt hypothécaire (nominal) bas combiné à un taux de T.V.A. ajusté pour les années 1996-1997⁴ produisent une hausse des investissements de 2 pour-cent en 1997, après la stagnation de 1996.

Les investissements de logements n'enregistrent cependant qu'une croissance réelle restreinte à moyen terme, avec une moyenne annuelle sur la période 1998-2001 de 0,5 pour-cent. Ce tassement est dû à la suppression de la mesure T.V.A. après 1997 et au fait que les taux hypothécaires restent assez élevés en termes réels, compte tenu de la faiblesse de l'inflation. Le taux d'intérêt hypothécaire réel s'élève à plus de 4 pour-cent pendant la période de projection.

iii. Investissements publics

Sur la période 1997-2001, le taux d'investissement des administrations publiques se stabilise à 1,5 pour-cent du P.I.B. (voir figure 5). Au début des années quatre-vingts, il s'élevait encore à plus de 3 pour-cent, chiffre comparable à la moyenne européenne. La tendance à la baisse des investissements publics (surtout dans le domaine des infrastructures), déjà perceptible dans les années septante, s'est accélérée dans les années quatre-vingts, en raison des économies réalisées dans les dépenses primaires. En 1995, le taux d'investissement des administrations publiques belges ne représentait plus que la moitié de la moyenne européenne (1,3 et 2,6 pour-cent respectivement). L'écart se rétrécit pendant la période de projection, mais il reste assez important, puisque la Commission européenne prévoit un taux pour l'U.E. de 2,3 pour-cent en moyenne sur la période 1997-2001 (pour une analyse plus complète, se référer à la section 4).

iv. Consommation publique

La figure 6 présente l'évolution de la consommation publique rapportée au P.I.B. Tout comme pour les investissements publics, on note une forte baisse durant les années quatre-vingts par suite de l'assainissement des finances publiques, suivie d'une légère reprise dans la première partie des années nonante. Cette reprise est liée à la revalorisation des salaires des agents publics, provoquant ainsi une croissance plus rapide de la masse salariale et des pensions.

Au début des années quatre-vingts, la consommation publique pouvait encore se comparer à la moyenne européenne (presque 19 pour-cent du P.I.B.). L'écart se creuse ensuite nettement en défaveur de la Belgique. Pour la période 1997-2001, la part de la consommation publique en Belgique continuerait à baisser et l'écart avec l'Union Européenne subsisterait (voir section 4).

4. Pour les maisons et appartements avec une surface jusqu'à respectivement 190 et 100 m², le maître d'ouvrage peut profiter d'un tarif intermédiaire de 12 pour-cent sur une tranche de 2 millions de FB. La rénovation de bâtiments d'au moins 15 ans (avant au moins 20 ans) est soumise à une T.V.A. de 6 pour-cent.

FIGURE 3

Investissements des entreprises (en pour-cent du P.I.B.)

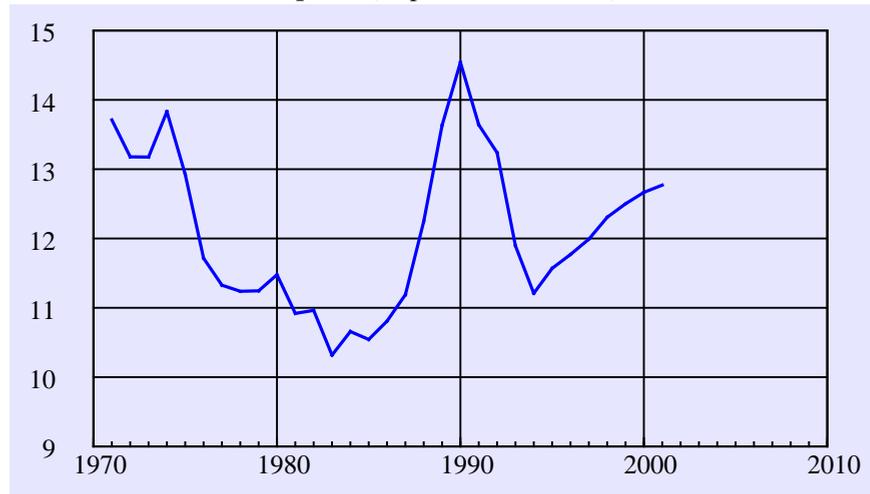


FIGURE 4

Investissements en logements (en pour-cent du P.I.B.)

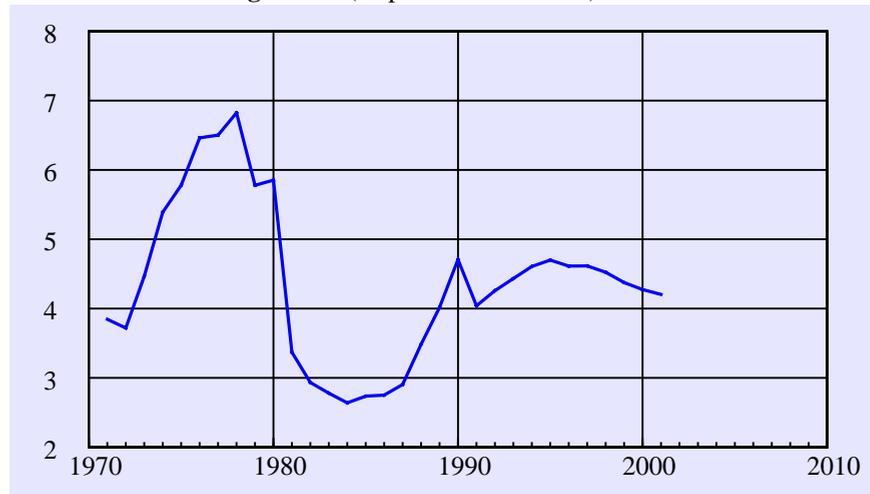


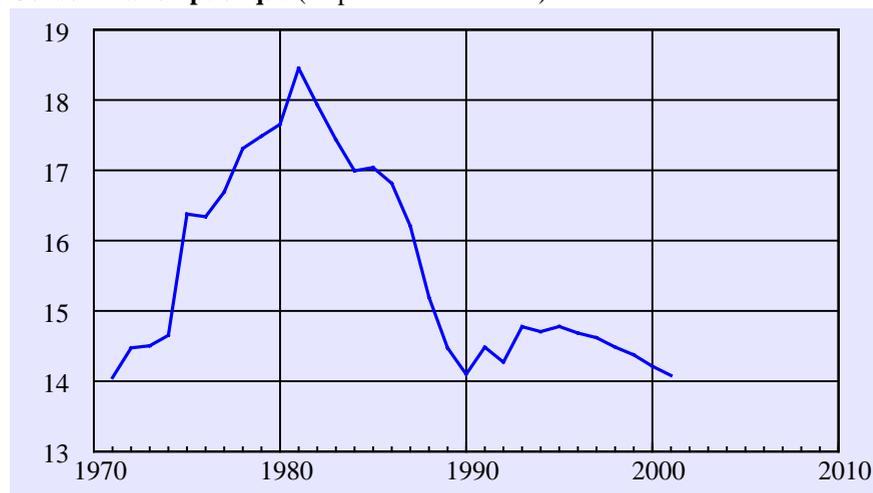
FIGURE 5

Investissements publics (en pour-cent du P.I.B.)



FIGURE 6

Consommation publique (en pour-cent du P.I.B.)



B. L'évolution sectorielle

Le tableau 9 fournit une vue synthétique de l'évolution de la contribution des différents secteurs de l'économie belge à la formation de la valeur ajoutée, à partir de la décennie 1971-1980. Il apparaît que la croissance du poids économique des services marchands s'est réalisée au détriment de presque tous les autres secteurs. Une comparaison de la Belgique avec quelques autres pays nous montre que la Belgique peut être considérée comme une économie de services importante (voir tableau 8).

TABLEAU 8 Part relative des services marchands et non-marchands dans le P.I.B. et dans l'emploi : une comparaison internationale pour 1995

	Part en pour-cent dans le P.I.B.	Part en pour-cent dans l'emploi total
Belgique	67,7	71,5
Allemagne	62,1	61,5
France	66,9	69,7
Pays-Bas	63,4 ^a	70,5 ^b
Etats-Unis ^c	71,2	73,7

a. 1992

b. 1994

c. 1993

Source : Allemagne, France, Pays-Bas et Etats-Unis sur base de l'OCDE, Services Statistics on Value Added and Employment, 1996

Néanmoins, ces chiffres sont à traiter avec la plus grande prudence. Ainsi, la frontière entre secteurs secondaire et tertiaire devient floue en raison d'un recours accru à la sous-traitance des services aux entreprises (nettoyage, comptabilité, surveillance, ...).

Par ailleurs, pour les services, l'identification des composantes prix et volume de la valeur, et, partant, de la valeur ajoutée réelle est extrêmement délicate. Dans le tableau 10, la désindustrialisation en termes du P.I.B. est mise en évidence sur base de la valeur ajoutée nominale. Si, toutefois, l'on considère les valeurs ajoutées

tées déflatées, il semble qu'il soit à peine question de désindustrialisation. L'évolution des prix dans le secteur secondaire est, sous la pression de la concurrence internationale, plus modérée que celle des services; cette différence est rendue possible grâce à des gains de productivité plus élevés (moindre utilisation du facteur travail - voir le point D).

TABLEAU 9 La désindustrialisation en Belgique sur base de la valeur ajoutée brute et de l'emploi
(moyennes de période - pour-cent du total)

	Structure à prix courants			Structure à prix constants			Emploi		
	1971 1980	1981 1990	1991 2001	1971 1980	1981 1990	1991 2001	1971 1980	1981 1990	1991 2001
Secteur primaire ^a	3,1	2,4	1,6	2,4	2,5	2,5	3,7	3,0	2,5
Secteur secondaire ^b	39,9	33,7	30,7	36,3	37,2	38,0	38,5	29,8	25,9
Secteur tertiaire ^c	57,0	63,9	67,7	61,3	60,3	59,5	57,7	67,2	71,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

a. Agriculture

b. Industrie manufacturière, énergie et construction

c. Service marchands et non-marchands

A l'exception de la construction, qui se maintient pendant les années nonante, la tendance à la désindustrialisation, mesurée en termes nominaux, se prolonge pendant la période de projection, bien qu'à un rythme moins élevé qu'auparavant. Par suite de l'assainissement des finances publiques, les services non-marchands présentent une croissance modérée et leur poids économique se stabilise au niveau de la première partie des années nonante.

TABLEAU 10 La valeur ajoutée brute aux prix du marché, structure et croissance

	Structure à prix courants				Croissance réelle moyenne en pour-cent			
	1981 1985	1986 1990	1991 1996	1997 2001	1981 1985	1986 1990	1991 1996	1997 2001
Agriculture	2,5	2,2	1,7	1,5	3,5	0,4	2,8	0,6
Energie	5,1	4,5	4,4	4,3	0,8	2,8	2,1	1,0
Industrie manufacturière	23,1	23,1	20,6	20,2	3,4	3,2	0,8	3,1
- Biens intermédiaires	6,7	7,0	5,9	6,1	6,7	4,3	2,3	2,8
- Biens d'investissement	7,1	7,1	6,5	6,4	3,4	0,6	-1,4	3,6
- Biens de consommation	9,3	8,9	8,2	7,7	0,7	4,4	1,1	3,2
Construction	6,2	5,5	5,7	6,1	-6,7	6,2	0,7	3,6
Services marchands	39,7	43,1	45,7	46,0	0,5	3,8	1,1	2,4
- Transport et communications	8,5	8,5	8,8	8,7	1,2	4,0	1,8	2,7
- Autres services marchands	31,2	34,6	36,9	37,3	0,3	3,7	0,8	2,3
Services non-marchands	23,4	21,6	21,9	21,9	1,1	1,0	1,6	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	0,9	3,0	1,2	2,3

En raison d'un développement différent des composantes de la demande macroéconomique, les secteurs ne profitent pas tous dans la même mesure de la reprise. L'amélioration de la conjoncture pour la période 1998-2001 se réalise surtout au bénéfice de la construction et de l'industrie manufacturière.

Après une faible croissance entre 1991 et 1996, la construction devrait se redresser par suite d'une amélioration de la demande industrielle en bâtiments non-résidentiels. On peut estimer que, compte tenu de l'utilisation déjà élevée des capacités, l'investissement ne s'orientera pas seulement vers des rationalisations ou investissements de remplacement, mais également vers une extension de la capacité productive déjà existante.

Au sein de l'industrie manufacturière, la valeur ajoutée augmente surtout dans le secteur des biens de capital. La croissance de la demande dans ce segment s'inscrit dans le cadre de la croissance des investissements des entreprises. En outre, il s'agit ici du secteur le plus intensif en exportations de l'économie belge.

Malgré un développement faible de la consommation privée, l'industrie des biens de consommation connaît également une forte hausse de la valeur ajoutée. En effet, la production supplémentaire est partiellement destinée à la formation de stocks, qui, sur la période de projection, fournit une contribution positive à la croissance économique.

L'accélération de l'activité économique industrielle est par contre moins marquée dans le secteur des biens intermédiaires. Contrairement aux secteurs des biens de consommation et des biens de capital, le taux d'utilisation de la capacité n'y présente aucune tendance à la hausse.

Pour les services marchands, la reprise reste également modérée, par rapport à la période 1986-1990, notamment en raison du développement faible de la consommation privée.

C. Prix et coûts, taux d'intérêt

1. PRIX ET COÛTS

De manière générale, l'inflation intérieure resterait très modérée sur la période de projection. Le rythme d'inflation, mesuré par le déflateur de la consommation privée, n'excéderait pas 2,0 pour-cent en moyenne entre 1997 et 2001, ce qui permettrait à la Belgique de satisfaire sans problème le critère de stabilité des prix, tel que stipulé dans les programmes de convergence européens⁵.

Le tableau 11 ci-dessous permet de juger des progrès réalisés en matière de hausse des prix depuis 25 ans. Le rythme d'inflation atteignait ainsi plus de 7 pour-cent en moyenne durant les années 70 et près de 5 pour-cent sur la période 81-90. Certes, le taux d'inflation s'était déjà nettement ralenti à partir de 1986, en raison principalement du contre-choc pétrolier et de la chute des prix de l'énergie qui a suivi, mais on observe surtout, depuis la deuxième moitié des années '80 une baisse régulière de l'inflation sous-jacente, qui reflète la décruce structurelle des hausses de prix dans notre économie. Le taux d'inflation sous-jacente serait ainsi

5. Avec un taux de croissance limité à 2 pour-cent, l'inflation en Belgique se situerait à un niveau sensiblement inférieur à la valeur de référence utilisée pour mesurer le respect du critère de stabilité des prix (à savoir 3,4 pour-cent en moyenne pour la période 1997-2001, selon la projection à moyen terme des services de la Commission Européenne).

passé de 7,4 pour-cent entre 1970 et 1980 à 6,4 pour-cent entre 1981 et 1985, 3,4 pour-cent de 1986 à 1990 et 3 pour-cent de 1991 à 1996. Sur la période de projection, l'inflation sous-jacente ne dépasserait plus en moyenne 2,0 pour-cent.

La modération de l'inflation serait générale et concernerait la plupart des catégories de biens et de services distinguées dans le tableau. On note plus particulièrement un ralentissement notable de la croissance des prix des services, des loyers et des autres biens. La croissance des prix de l'énergie, ainsi que celle des produits alimentaires, boissons, tabac serait par contre en légère reprise.

FIGURE 7

Prix de la consommation privée
(croissance en pour-cent)



TABLEAU 11 Prix de la consommation privée
(taux de croissance en pour-cent)

	1971-1980	1981-1990	1986-1990	1991-1996	1997-2001
Indice général	7,4	4,6	2,5	2,5	2,0
- Alimentation, boissons, tabac	6,6	4,8	1,9	0,7	1,8
- Autres biens	6,0	4,9	3,6	2,0	1,6
- Loyers	9,3	5,8	4,0	4,1	2,2
- Autres services	7,7	4,6	3,1	3,2	2,1
- Energie	10,0	2,3	-4,0	1,9	2,1
Inflation sous-jacente ^a	7,4	4,8	3,4	3,0	2,0

a. Indice général, moins catégories suivantes: alimentation et énergie

L'évolution favorable du niveau d'inflation sur longue période résulte de plusieurs facteurs.

On note, d'une part, un ralentissement progressif de la croissance des coûts intérieurs: alors que ces derniers s'étaient accrus de 7,3 pour-cent par an en moyenne sur la période 1971-1980, leur croissance n'aurait atteint que 4,4 pour-cent durant les années '80 et 2,8 pour-cent de 1991 à 1996. Pour l'essentiel, la décélération des coûts intérieurs s'explique elle-même par un ralentissement de la progression des coûts salariaux par unité produite (la hausse des coûts salariaux unitaires n'atteint que 3,0 pour-cent entre 1991 et 1996, contre 8,5 pour-cent de 1971 à 1980 et 3,3 pour-cent de 1981 à 1990).

D'autre part, les prix à l'importation ont également connu une baisse significative de leur progression: de 8,1 pour-cent durant les années '70, la croissance moyenne des prix à l'importation n'a plus atteint que 3,3 pour-cent en moyenne entre 1981 et 1990. De 1991 et 1996, les prix à l'importation auraient même décliné, de 0,5 pour-cent en moyenne par an.

En projection, l'évolution des coûts, tant intérieurs qu'extérieurs, reste favorable, même si l'on note une accélération des prix à l'importation en début de période (1996 et 1997).

La contribution des coûts intérieurs au développement de l'inflation resterait modérée sur la période 1997-2001. Les coûts intérieurs ne s'accroîtraient pas de plus de 1,7 pour-cent en moyenne, en raison principalement de la modération salariale, instituée par la *loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité* du 26 juillet 1996. Globalement, la croissance du coût salarial nominal horaire se limiterait à 3,3 pour-cent en moyenne sur la période de projection, contre 4,1 pour-cent entre 1991 et 1996 et 5,7 pour-cent de 1980 à 1990. Pour 1997 et 1998, la croissance du coût salarial ne dépasserait pas 5,6 pour-cent⁶ au total (pour une marge maximale disponible de 6,1 pour-cent). De 1999 à 2001, les salaires horaires nominaux s'accroîtraient au total de 10,8 pour-cent, soit à un rythme légèrement inférieur à la moyenne des salaires nominaux de nos trois partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays Bas), selon la dernière projection à moyen terme des services de la Commission Européenne. Notons que la croissance du coût salarial tient compte de l'ensemble des mesures décidées par le gouvernement en matière de cotisations sociales, notamment le nouveau Maribel (celui-ci, qui entre en vigueur le 1er juillet 1997, se traduit par une réduction supplémentaire de cotisation sociale employeur de l'équivalent de 7 milliards de francs en année pleine).

Compte tenu de l'évolution parallèle de la productivité du travail (les gains de productivité, bien qu'en recul par rapport au passé, atteindraient encore en moyenne 1,9 pour-cent par personne et par an sur la période 1997-2001), les coûts salariaux par unité produite ne s'accroîtraient plus que de 1,1 pour-cent en moyenne sur la période de projection, chiffre historiquement très bas. Déflaté par le prix du P.I.B., le coût salarial unitaire serait même en baisse continue sur toute la période.

6. En 1997, le coût salarial horaire nominal s'accroîtrait de 2,4 pour-cent (contre 3,0 pour-cent prévu initialement dans les Budgets Economiques). Cette baisse de la progression du coût salarial d'un exercice à l'autre s'explique, notamment, par une inflation plus faible qu'escomptée au départ et la prise en compte de réductions supplémentaires de cotisations de Sécurité sociale (avec, en particulier, une modification apportée au calcul du financement des pensions de la Poste : le nouveau calcul a pour effet de baisser l'intervention de la Poste dans le financement des pensions de ses anciens agents. Voir à ce sujet la note technique (97) DG/ThD/5879/al/7896 du 4 mars 1997).

TABLEAU 12 Evolution des salaires en projection-secteur des entreprises
(taux de croissance moyens, en pour-cent)

	Moyennes de période		
	1997-2001	1997-1998	1999-2001
Salaire horaire réel	1,3	1,1	1,5
Durée du travail	-0,2	-0,3	-0,2
Salaire par tête réel	1,1	0,8	1,3
Indice santé	2,0	1,8	2,1
Salaire horaire nominal ^a	3,3	2,8	3,6
Salaire nominal par tête			
- Belgique ^a	3,0	2,5	3,4
- Moyenne des trois pays voisins	3,3	2,7	3,7
Productivité par tête	1,9	1,8	1,9
Coût salarial par unité produite (nominal)	1,1	0,7	1,4

a. Cotisations patronales incluses.

Par ailleurs, l'absence de nouvelles mesures fiscales au-delà de 1997 et une relative modération dans l'évolution des marges des entreprises renforceraient encore l'évolution modérée des prix intérieurs.

Le seul facteur inflationniste reste finalement la croissance des coûts importés. En nette accélération en 1996 et 1997 (en raison, d'une part, de la dépréciation du franc belge par rapport au dollar US et à certaines monnaies européennes et, d'autre part, du redressement des prix mondiaux du pétrole), les prix à l'importation progresseraient en moyenne de 2,7 pour-cent en projection, contribuant ainsi, à raison de 0,9 pour-cent, à la croissance du déflateur des dépenses finales.

FIGURE 8

Evolution du salaire brut réel par tête et de la productivité par tête (1971-2001)
(taux de croissance en pour-cent)

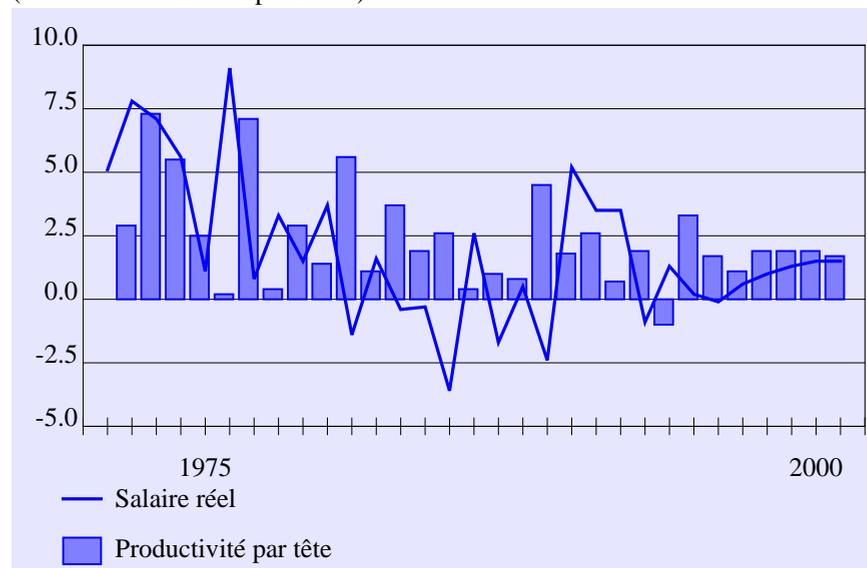


FIGURE 9

Evolution du coût salarial par unité produite
 (taux de croissance en pour-cent)

TABLEAU 13 Coûts intérieurs et prix à l'importation
 (taux de croissance en pour-cent)

Moyennes	1971-1980	1981-1990	1986-1990	1991-1996	1997-2001
Salaire brut réel par tête	4,4	0	0,4	1,3	1,1
Productivité par personne	3,6	2,0	2,1	1,3	1,9
Coût salarial par unité produite	8,5	3,3	1,9	3,0	1,1
Prix à l'importation	8,1	3,3	-2,1	-0,5	2,7
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale					
Coûts intérieurs	4,8	2,6	1,8	2,0	1,1
coûts salariaux unitaires	3,3	1,0	0,4	1,0	0,3
autres coûts	1,5	1,6	1,4	1,0	0,8
Prix à l'importation	2,9	1,3	-0,9	-0,7	0,9

2. LES TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêts belges à court et à long terme suivent de très près les taux d'intérêts allemands retenus dans le scénario d'environnement international. Depuis la dévaluation du franc belge en février 1982, les différentiels belgo-allemands de taux d'intérêt se sont progressivement réduits. Au début des années '80, le différentiel tant pour le court terme que pour le long terme s'élevait à plus de 400 points de base.

Cette tendance à la convergence des taux d'intérêt belges et allemands a été renforcée pendant les années '90 par la liaison plus explicite de la monnaie belge au mark allemand et par la modernisation de la gestion de la dette (voir figures 10 et 11). En 1996, le différentiel belgo-allemand était inférieur à 30 points de base pour les taux d'intérêt à 10 ans et était de 0 point pour les taux d'intérêt à 3 mois. La convergence des taux d'intérêt indique que les marchés financiers sont confiants dans les chances de la Belgique de participer à l'Union monétaire européenne en 1999.

En projection, un différentiel belgo-allemand, permanent bien que limité, de 10 points de base est maintenu pour les emprunts à 10 ans, tandis que les taux d'intérêt à court terme continuent de converger. Le taux d'intérêt belge à long terme est de 6,1 pour-cent pour l'ensemble de la période de projection et le taux d'intérêt à court terme est de 3,2 pour-cent en 1997 et 3,5 pour-cent ensuite. Du point de vue historique, ce sont des taux d'intérêts nominaux très bas. Il est donc supposé qu'en l'absence de tensions inflationnistes, le risque d'une forte croissance des taux d'intérêts pour des raisons conjoncturelles est assez limité. En terme réels, le taux d'intérêt à long terme se stabilise à 4 pour-cent. Ce niveau est 1,5 pour-cent plus bas que le niveau atteint dans les années '80; cependant, d'un point de vue historique, le taux d'intérêt réel actuel reste relativement élevé (pendant la période 1954-1979, le taux d'intérêt réel s'élevait à 2,6 pour-cent en moyenne).

FIGURE 10

Taux d'intérêt nominaux belge et allemand à long terme (10 ans)
(pour-cent)

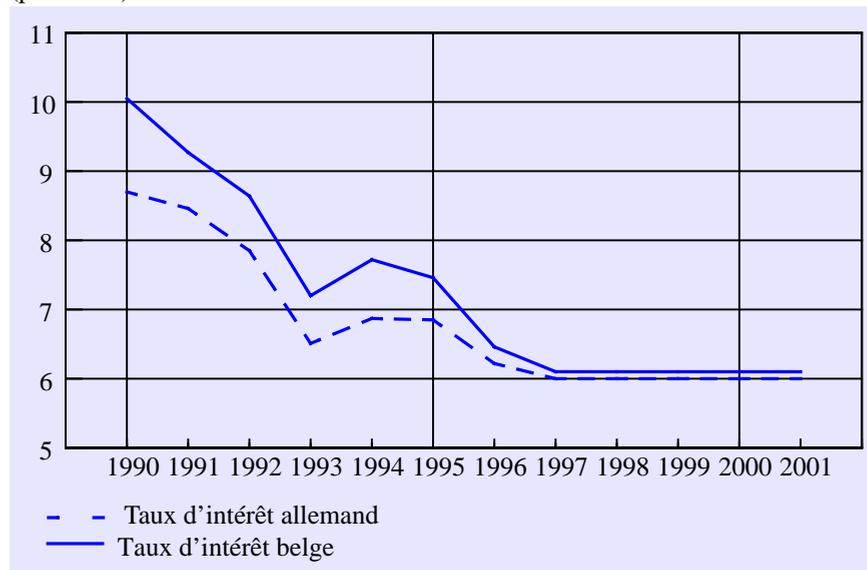
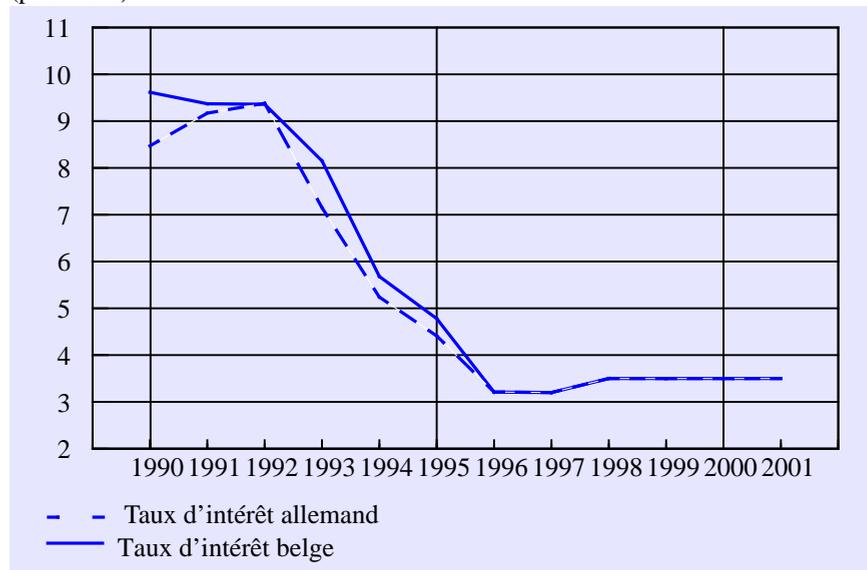


FIGURE 11

Taux d'intérêt nominaux belge et allemand à court terme (3 mois)
(pour-cent)



D. Marché du travail

De ces perspectives se dégage une progression de l'emploi intérieur qui, sans atteindre les rythmes enregistrés à la fin des années '80, n'est pas négligeable. Sur la période 1997-2001, l'emploi s'accroîtrait de plus de 100.000 unités, soit, en moyenne, 20.000 emplois supplémentaires par an. Les pertes d'emplois observées entre 1991 et 1994 seraient ainsi effacées et l'on atteindrait dès l'an 2000 un nouveau sommet historique avec 3.779.000 emplois (le record précédent de 1991 était de 3.769.700) et même 3.800.000 emplois en 2001. Le taux d'emploi s'établirait alors à 57,3 pour-cent de la population en âge de travailler, soit un taux équivalent à celui observé en 1991.

La croissance de l'emploi, en nombre de personnes occupées, ne reflète toutefois que partiellement la situation sur le marché du travail. Exprimé en nombre total d'heures prestées, l'emploi ne progresserait au total que de 2 pour-cent sur 5 ans (contre près de 3 pour-cent pour l'emploi exprimé en nombre de personnes). De plus, cette hausse de l'emploi ne se répercute que partiellement sur le chômage complet⁷. En effet, la population active⁷ progresserait sur la période 1997-2001 de plus de 66.000 unités. Cette estimation résulte non seulement de l'évolution projetée des taux d'activité couplés aux perspectives démographiques, mais également de la prise en compte de l'effet de la réforme des pensions qui entrera en vigueur au 1er juillet 1997. Selon nos calculs, celle-ci impliquerait un accroissement du nombre de personnes actives à l'horizon 2001 de plus de 14.700 unités. Il s'ensuit que le recul du chômage complet par rapport à 1996 serait limité à 40.600 unités en fin de période, repassant ainsi juste sous la barre des 600.000 chômeurs. Par rapport à la population active, le taux de chômage s'établirait à 13,5 pour-cent en 2001, soit un recul de 1,1 point de pour-cent par rapport à 1996 (mais une hausse de 2,6 points par rapport à 1991).

1. L'EMPLOI

Le tableau 14 fournit une ventilation par grands secteurs d'activité de l'évolution de l'emploi intérieur. L'accroissement global de l'emploi sur la période 1997-2001 proviendrait uniquement de l'emploi des entreprises, mais - contrairement aux perspectives d'avril 1996 - cette évolution favorable ne serait pratiquement plus contrecarrée par des pertes d'emplois dans les administrations publiques.

Après avoir enregistré un recul de plus de 33.000 unités sur la première moitié des années '90, l'emploi public serait quasi-stabilisé au cours des 5 années à venir. Cette évolution estimée de l'emploi public entre 1996 et 2001 découle essentiellement de la mise en oeuvre des "Programmes de transition professionnelle" qui permettraient l'embauche de 5.000 personnes dès 1997 (au 30 juin) et 10.000 ensuite. Cette mesure nouvelle, adoptée au conclave budgétaire 1997, permettrait de compenser, à 1.000 unités près, les pertes d'emplois découlant de plusieurs facteurs :

- une réduction limitée de 2.000 militaires de carrière ;
- une hausse légère de 860 emplois dans l'administration fédérale (redistribution du travail, contrats P.E.P.) ;
- une stabilisation de l'emploi dans les administrations régionales et communautaires, mais un recul de près de 1.300 emplois dans les administrations locales ;

7. Définition Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire y compris les chômeurs "âgés" inscrits à l'ONEm comme non demandeurs d'emploi.

- un recul du nombre d'enseignants estimé à 8.600 unités en 5 ans.

L'emploi dans les entreprises progresserait de 108.000 unités sur la période 1997-2001, soit un accroissement moyen de 0,7 pour-cent par an. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution peuvent être résumés comme suit :

- les perspectives à moyen terme se caractérisent par une croissance de l'activité économique de 2,4 pour-cent par an en moyenne ; même si ce rythme de croissance reste inférieur aux performances de la période 1986-1990, on peut parler d'une nouvelle phase d'expansion par rapport aux premières années de cette décennie ;
- la productivité apparente du travail (par tête) enregistre des gains annuels de 1,9 pour-cent en moyenne, conformes au rythme tendanciel observable depuis le début des années '80 (voir encadré "Productivité du travail") ;
- la durée théorique du travail continue à décroître d'un peu moins de 0,4 pour-cent par an essentiellement en raison de la multiplication des emplois à temps réduit et d'une certaine redistribution du travail (notons que dans l'industrie la durée effective du travail est quasiment stabilisée sur la période de projection); il s'ensuit que le volume du travail, exprimé en heures, s'accroît moins rapidement que le nombre d'emplois, à un rythme moyen de 0,38 pour-cent par an;
- la croissance du coût salarial nominal horaire se limite à 3,3 pour-cent en moyenne sur la période de projection, sous l'effet d'un maintien de la modération salariale jusqu'en 2001 et des mesures décidées par le Gouvernement en matière de réductions des cotisations patronales (compte tenu de la mise en oeuvre du nouveau Maribel à partir du 1er juillet 1997, celles-ci atteindraient 64 milliards FB en 1997 et 66 milliards FB à partir de 1998) ; étant donné l'évolution de la productivité du travail, la croissance des coûts salariaux par unité produite est limitée à 1,1 pour-cent par an, soit une baisse continue en termes réels sur la période.

TABLEAU 14 Evolution de l'emploi sectoriel
(en milliers, au 30 juin)

	Variations					Nombre de personnes				
	1971 1980	1981 1990	1986 1990	1991 1996	1997 2001	1970	1980	1990	1996	2001
Entreprises	102	40	194	-38	108	3.166	3.064	3.103	3.065	3.174
- Agriculture	-61	-16	-9	-7	-3	177	116	100	94	91
- Industrie	-255	-162	-38	-113	-23	1.240	985	822	709	686
- Construction	-10	-52	32	1	10	297	287	236	237	247
- Services marchands	227	269	208	81	124	1.450	1.676	1.945	2.026	2.150
Administrations publiques	161	24	10	-33	-1	475	636	661	627	626
Emploi total intérieur	59	64	203	-71	107	3.641	3.700	3.764	3.693	3.800
Chômage complet	255	114	-108	204	-41	67	322	436	640	599

La ventilation de l'emploi des entreprises par branche d'activité permet de confirmer le déclin de l'emploi industriel et le poids toujours plus grand de l'emploi tertiaire. Un ralentissement de cette tendance s'observe cependant par rapport aux années précédentes.

Les pertes d'emplois dans l'industrie s'expliqueraient par la persistance de gains de productivité historiquement plus élevés que dans le reste de l'économie, mais ces gains seraient limités à partir de 1998 à 3,6 pour-cent par an, notamment par l'effet d'une croissance modérée des salaires. Seule l'année 1997 connaîtrait des gains de productivité supérieurs à 4 pour-cent, en raison de la poursuite des rationalisations induites par la faible croissance de 1995-1996. Près de la moitié des 23.000 emplois perdus sur la période 1997-2001 sont dus à cet effet en 1997. Par la suite, les pertes enregistrées seraient limitées à environ 3.000 emplois par an. En effet, la croissance qui est orientée vers les exportations profite à l'activité industrielle qui connaîtrait un regain de 3,3 pour-cent par an au cours des quatre dernières années de la projection.

Le nouveau cycle de croissance devrait bénéficier à l'emploi dans la construction et les services. La progression modérée dans la construction devrait amener l'emploi dans ce secteur en fin de période à un niveau proche de celui enregistré en 1992, soit environ 247.000 emplois. Les pertes encourues durant la phase de récession et de ralentissement conjoncturel des années 1993-1995 seraient donc effacées ; le niveau atteint ne permettrait cependant pas de retrouver les quelque 300.000 emplois que comptait le secteur à l'aube des années '80. Une politique active en matière d'infrastructure et de logement, social en particulier, serait de nature à encourager l'emploi dans ce secteur.

Quant aux services marchands, ceux-ci gagneraient plus de 120.000 emplois entre 1997 et 2001, ce qui correspond à un rythme annuel de croissance de 1,2 pour-cent.

Cette évolution favorable découle bien entendu de la reprise de l'activité économique prévue, même si la demande intérieure vers laquelle est essentiellement orientée la production des services connaît un développement moins rapide que la performance globale de l'économie. Mais d'autres facteurs expliquent cette évolution. Ainsi, le temps partiel, encouragé par les pouvoirs publics, est fortement concentré dans les services, ce qui induit un rythme tendanciel de réduction du temps moyen de travail plus rapide que dans les autres secteurs. Certaines mesures de réductions des cotisations patronales, en particulier celles ciblées sur les bas-salaires, profitent davantage aux entreprises de service. Enfin, des emplois supplémentaires, résultant du fait que les chômeurs A.L.E. prestant un nombre suffisant d'heures ne sont plus considérés comme demandeurs d'emploi par l'ONEm, ont été injectés de manière exogène dans ce secteur (à concurrence de 3.000 emplois en 1997 et 5.000 à partir de 1998).

Au total, l'emploi dans les services marchands représenterait à l'horizon 2001 près de 68 pour-cent de l'emploi des entreprises, contre 62,7 pour-cent en 1990 et 54,7 pour-cent en 1980.

Le développement de la productivité du travail

La notion de productivité du travail est définie ici comme le rapport entre la valeur ajoutée au prix du marché (francs constants) et la quantité de travail utilisée, soit le nombre de travailleurs et d'indépendants⁸.

Le tableau 15 donne l'évolution de la productivité du travail dans le secteur privé⁹. Le tableau indique que la croissance de la productivité du travail dans le secteur des services est toujours plus faible que celle des autres secteurs. Pendant les années '80, on note un ralentissement sensible de la croissance de la productivité du travail par rapport aux années '70. La croissance économique est donc devenue plus intensive en travail. Ceci s'explique essentiellement par deux facteurs. D'une part, il y a la désindustrialisation, mentionnée plus haut, en faveur du secteur des services, qui est moins sensible à l'influence du progrès technologique et de la concurrence internationale. D'autre part, depuis 1982, on mène une politique de modération salariale, qui freine la substitution du capital au travail. Le premier facteur est le résultat d'une évolution graduelle, le deuxième constitue une inflexion de politique. Les mesures visant à redistribuer le travail et à réduire le temps de travail appartiennent aussi à cette dernière catégorie.

Dans son ensemble, le secteur privé renoue avec les gains de productivité observés durant les années '80 (une croissance annuelle moyenne de 2 pour-cent), essentiellement en raison de l'évolution de la productivité dans le secteur des services. Le secteur secondaire continue à connaître les plus forts gains de productivité, mais ces gains sont inférieurs à ceux des années '80. Dans les services, l'accélération des gains de productivité pourrait être due à un mouvement de rattrapage (p.e. par une informatisation accrue) alors que les options de politique allégeant le coût du facteur travail font baisser la productivité de ce dernier.

Par ailleurs, les faibles gains de la productivité du travail durant la première moitié des années '90 sont en partie attribuables à une seule observation : l'année de crise 1993. Ceci ressort de la figure 12. La figure reprend également le taux de croissance tendancielle obtenu en nivelant la série temporelle de la productivité du travail observée et projetée par le filtre de Hodrick-Prescott. Il montre également la baisse tendancielle de la croissance de la productivité du travail jusque 1995. La productivité du travail pendant la période de projection est proche de son sentier de croissance tendancielle.

TABLEAU 15 Développement de la productivité du travail dans le secteur privé
(croissance en pour-cent à prix constants, moyennes annuelles)

	1972-75	1976-80	1981-85	1986-90	1991-96	1997-2001
Secteur primaire ^a	2,3	6,8	4,7	2,1	4,0	1,2
Secteur secondaire ^b	5,7	6,6	4,8	3,7	2,9	3,2
Secteur tertiaire ^c	1,9	0,5	-0,3	1,2	0,3	1,2
Total	3,8	3,5	1,9	2,1	1,3	1,9

a. Agriculture

b. Industrie manufacturière, énergie et construction

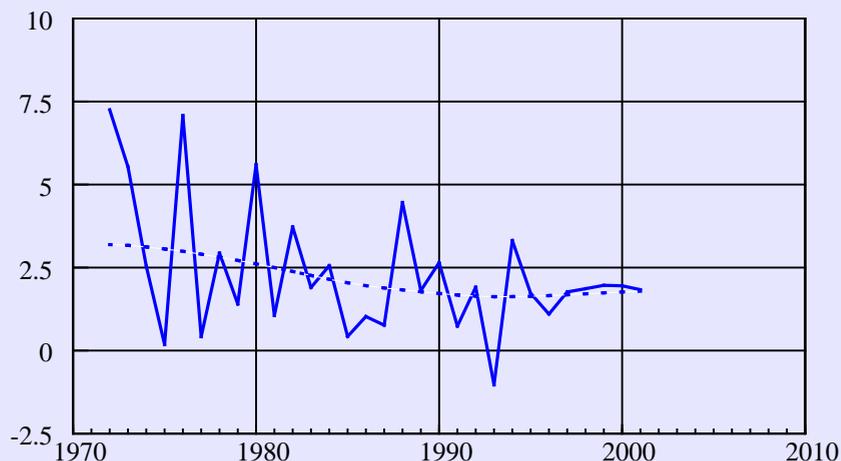
c. Services marchands

8. Des définitions alternatives pour la quantité de travail sont le nombre de personnes occupées, exprimé en équivalents temps-plein, ou le nombre d'heures de travail prestées.

9. Pour des chiffres plus détaillés: voir annexe.

FIGURE 12

Croissance de la productivité réelle du travail dans le secteur privé et croissance tendancielle en pour-cent



2. LE CHÔMAGE

La faible croissance des années 1991-1996 a eu pour effet de propulser le niveau du chômage complet à des sommets jamais observés auparavant. Au 30 juin 1996, on dénombrait pas moins de 640.000 chômeurs, parmi lesquels sont comptabilisés traditionnellement dans les perspectives à moyen terme du Bureau fédéral du Plan les chômeurs "âgés" qui ne sont plus inscrits comme demandeurs d'emploi par l'ONEm. Ils étaient plus de 95.000 à cette date, soit une progression importante en un an de près de 22.000 unités, due à une modification de la réglementation du chômage (voir encadré).

Une nouvelle phase de décrue du chômage serait amorcée dès 1997 mais surtout à partir de 1998, grâce à la reprise de la croissance de l'emploi, mais l'extension parallèle de l'offre de travail ne permettrait de réduire le taux de chômage que d'environ 1,2 pour-cent de la population active à l'horizon 2001. Au total, dans sa définition la plus large, le chômage ne se replierait que de 40.600 unités en cinq ans, revenant de 640.000 à 599.400. Les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi seraient encore au nombre de 392.600, soit en recul de 72.500 unités. Par contre, les chômeurs "âgés" connaîtraient un accroissement de 25.600 unités sur les cinq ans, sous le double effet de la nouvelle réglementation les concernant et de la réforme des pensions, celle-ci impliquant une augmentation de leur nombre évalué à 7.400 en 2001.

Effets des réglementations sur le chômage, l'activité et l'inactivité.

Le Ministère de l'Emploi et du Travail retient, dans son estimation annuelle de la population active en Belgique, un concept de chômage correspondant aux "demandeurs d'emploi inoccupés inscrits" à l'ONEm. Certains dispositifs récents (cfr. A.R. du 22.11.95) entraînent et vont entraîner un glissement des "chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi" vers d'autres catégories d'allocataires à charge de l'ONEm qui ne sont pas nécessairement dans la population active. Les principaux glissements concernent :

- les chômeurs âgés non inscrits comme demandeurs d'emploi ; l'accès à ce statut administratif est facilité pour les chômeurs atteignant 50 ans ;
- les dispenses pour raisons sociales et familiales et pour reprise d'étude, réactivées après quatre années de freinage.

Dans les deux cas, il s'agit, selon les concepts du Ministère de l'Emploi et du Travail, de chômeurs complets indemnisés - demandeurs d'emploi qui abandonnent toute recherche d'emploi et passent ainsi dans l'inactivité, diminuant à due concurrence le chômage enregistré.

D'autres glissements sont également concernés :

- les chômeurs qui ont effectué au moins 180 heures d'activité par semestre dans le cadre d'une A.L.E., ou 53 heures par mois comme "assistant de prévention et sécurité" ; ils seront inscrits comme non demandeurs d'emploi en raison de critères d'occupation jugés suffisants ;
- les travailleurs à temps partiel, la législation favorisant le temps partiel volontaire avec des critères d'accessibilité plus souples aux allocations de chômage en cas de licenciement, au détriment du travail à temps partiel involontaire ;
- les programmes de transition professionnelle, avec une intervention de l'ONEm (activation des allocations de chômage) dans le financement de ce type d'emploi.

Ces modifications impliquent des glissements du chômage complet vers l'occupation (emploi), ou des glissements internes au chômage-concept M.E.T., le poids des "autres inscrits obligatoires inoccupés" étant renforcé (temps partiel volontaire).

Afin de disposer d'un instrument d'analyse globale des mouvements enregistrés sur le marché du travail, un nouveau tableau est proposé dans le but de présenter une vision d'ensemble de l'emploi, du chômage et de la population inactive, où apparaissent les effectifs enregistrés par l'ONEm. L'objectif est double : d'une part, fournir les éléments prévisionnels nécessaires à l'établissement du budget de l'assurance-chômage; d'autre part, mieux expliciter les facteurs influençant l'évolution du marché du travail qui, outre l'évolution économique, peut également dépendre de dispositifs légaux ou réglementaires. En effet, même si dans leur définition économique les concepts de chômage, d'emploi et d'inactivité sont indépendants des réglementations, leur quantification peut en dépendre dans la mesure où certaines statistiques disponibles y sont étroitement liées.

Qu'ils soient indemnisés ou non, les effectifs enregistrés par l'ONEm peuvent relever aussi bien de la population active, soit en emploi, soit en chômage, que de la population inactive. Le tableau ci-après permet de visualiser la répartition des effectifs ONEm parmi les concepts économiques habituellement utilisés sur le marché du travail.

En 1996, on dénombrait un effectif de 1.003.000 personnes enregistrées par l'ONEm, dont 64 pour-cent relevant du chômage complet (concept Bureau fédéral du Plan), 18 pour-cent relevant de la population inactive et 18 pour-cent étant occupés¹⁰. A l'horizon 2001, leur nombre serait encore de plus de 970.000, soit un recul d'environ 33.000 unités en cinq ans plus faible que celui enregistré pour le chômage complet. En effet, le nombre d'inactifs relevant de l'ONEm augmenterait légèrement, en raison des dispenses pour reprise d'études et des prépensionnés (pour ces derniers, la hausse prévue provient uniquement de l'impact de la réforme des pensions). De plus, les personnes enregistrées par l'ONEm et occupées seraient également en légère augmentation, suite à l'introduction des chômeurs "A.L.E. non demandeurs d'emploi" et des programmes de transition professionnelle.

10. Pour les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits, nous avons utilisé les données publiées dans les "Communiqués mensuels" de l'ONEm ; il semblerait que ces données sous-estiment largement le nombre de ceux ne bénéficiant pas d'une allocation de garantie de revenu.

TABLEAU 16 Effectifs enregistrés à l'ONEm et marché du travail - Situation au 30 juin : détail
(en milliers d'unités)

	1995	1996	1997	2001
1. Population totale (2+3)	10.136,8	10.157,3	10.181,6	10.254,0
1.bis - Population d'âge actif	6.703,8	6.702,7	6.704,3	6.715,6
2. Population inactive (concept Bureau fédéral du Plan)	5.770,0	5.777,4	5.787,7	5.807,7
a. Avec allocation ONEm	178,9	178,3	179,7	183,8
- dispenses pour raisons sociales et familiales ^a	16,9	16,1	15,0	15,0
- dispenses pour reprise d'études	7,4	8,5	11,0	11,0
- interruptions complètes de carrière	20,5	20,0	22,7	22,0
- prépensions conventionnelles à temps plein	134,1	133,7	131,0	135,8
b. Autres	5.591,1	5.599,2	5.608,0	5.623,9
3. Population active (concept Bureau fédéral du Plan) (4+5+6)	4.366,8	4.379,9	4.393,9	4.446,3
4. Emploi intérieur	3.689,9	3.692,7	3.707,2	3.800,0
dont : effectifs enregistrés par l'ONEm^b	195,4	184,8	179,4	187,4
a. Occupés à temps partiel et indemnisés	89,3	58,2	62,0	63,0
- temps partiel avec A.G.R. + involontaires avec allocations ^c	59,8	28,2	28,0	28,0
- interruptions partielles de carrière	29,5	30,0	34,0	35,0
b. Occupés à temps partiel et non indemnisés	66,8	74,8	60,3	60,3
- temps partiel sans A.G.R. ^c	64,2	71,5	57,0	57,0
- jeunes à temps partiel pendant le stage	2,6	3,3	3,3	3,3
c. Autres, dont :	39,3	51,8	57,1	64,1
- chômeurs complets en atelier protégé	0,9	1,0	1,0	1,0
- chômeurs complets en formation professionnelle	12,6	11,2	11,5	11,5
- A.L.E. et P.T.P.	0,0	2,0	8,0	15,0
5. Travailleurs frontaliers (solde)	48,7	47,3	46,9	46,9
6. Chômage (concept Bureau fédéral du Plan)	629,0	640,0	639,8	599,4
a. Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi	490,3	465,0	439,1	392,6
b. Autres inscrits obligatoirement	48,4	58,9	64,7	61,5
b1. Jeunes en stage d'attente	19,4	22,9	25,5	24,6
b2. Autres, dont :	29,0	35,9	39,2	36,9
- temps partiels volontaires indemnisés	23,9	26,6	28,5	30,0
- bénéficiaires d'allocations de transition	0,3	0,4	0,2	0,2
c. Demandeurs d'emploi libres inoccupés	16,6	21,0	25,9	24,7
p.m. Chômage concept M.E.T. (a + b + c)	555,3	544,9	529,7	478,8
d. Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	73,8	95,1	110,0	120,7

a. Source : Stat-92 (ONEm)

b. Non compris le chômage temporaire

c. AGR : allocation de garantie de revenu

E. Comptes d'agents, revenu national

1. COMPTE DES MÉNAGES

a. Revenu primaire brut

Le revenu primaire brut des ménages à prix constants, après avoir quasi stagné en 1995 (+0,3 pour-cent) et décliné en 1996 (-0,6 pour-cent), renouerait avec la croissance en 1997 (+1 pour-cent) et augmenterait de 2 pour-cent par an ensuite.

En 1995, la faible croissance en termes réels du revenu primaire brut s'explique d'une part par la croissance limitée des revenus du travail salarié du secteur privé ainsi que par la stagnation des revenus des indépendants et d'autre part par la baisse des revenus de la propriété (en particulier, les revenus d'intérêts nets).

En 1996, bien que les revenus des indépendants soient à nouveau en hausse en termes réels, le revenu primaire brut des ménages décroît en raison de la baisse des revenus salariaux et de l'ensemble des revenus de la propriété (dividendes et surtout revenus d'intérêts).

Sur la période de projection, le revenu primaire des ménages s'accroît à la fois grâce à la reprise de la croissance des revenus du travail, mais aussi en raison d'une hausse des revenus de la propriété.

TABLEAU 17 Comptes de revenu des ménages
Taux de croissance (en pour-cent) et moyenne des taux de croissance (à prix constants)

	1990 1994	1995	1996	1997	1998 2001
1. Revenu primaire brut dont:	2,4	0,3	-0,6	1,0	2,0
masse salariale des entreprises	2,1	0,6	-0,6	0,5	1,9
masse salariale publique	3,1	2,4	0	1,5	1,1
revenus des indépendants	0,6	-0,2	3,5	2,9	1,7
revenus de la propriété et autres revenus	3,7	-1,4	-3,0	0,9	2,8
2. Prélèvements fiscaux et parafiscaux dont:	2,9	2,1	0,1	1,3	2,0
cotisations sociales des salariés	2,5	1,6	-0,2	0,3	1,8
cotisations sociales des indépendants	5,8	-0,1	0,8	1,7	1,9
Impôt sur les revenus	3,2	2,9	0,3	2,5	2,4
3. Transferts aux ménages dont:	2,2	2,1	1,0	0,5	1,5
Sécurité sociale	2,6	1,8	1,3	0,2	1,4
4. Revenu disponible (1 - 2 + 3)	2,2	0,1	-0,4	0,7	1,8

TABLEAU 18 Revenus du travail des ménages
Taux de croissance (en pour-cent) et moyenne des taux de croissance (à prix constants)

	1990 1994	1995	1996	1997	1998 2001
1. Revenus du travail	2,0	0,9	0,2	1,1	1,7
Masse salariale des entreprises	2,1	0,6	-0,6	0,5	1,9
Masse salariale publique	3,1	2,4	0	1,5	1,1
Revenus des indépendants	0,6	-0,2	3,5	2,9	1,7
Revenus des travailleurs frontaliers	0,4	11,8	4,3	1,2	1,3
2. Emploi	-0,2	0,4	0,1	0,4	0,8
Emploi salarié	-0,3	0,4	0	0,3	0,7
Emploi public	-0,8	-0,2	-0,3	0	0
Emploi indépendant	0,9	0,7	0,8	1,1	0,9
Emploi frontalier	0,6	-2,4	-3,0	-0,8	0
3. Revenu par travailleur					
Taux de salaire réel (coût) par tête (secteur privé)	2,4	0,2	-0,6	0,2	1,2
Taux de rémunération réel (coût) par tête (secteur public)	3,9	2,6	0,3	1,5	1,2
Revenu des indépendants réel par tête	-0,3	-0,9	2,7	1,8	0,7

i. Revenus du travail

C'est le profil de la masse salariale du secteur privé qui détermine essentiellement l'évolution des revenus du travail des ménages. D'une part, la progression modérée de l'emploi des entreprises entre 1995 et 1997 et d'autre part, la quasi-stagnation du salaire réel par tête en 1995 et 1997 et la baisse de celui-ci en 1996 (*cf.* section prix et coûts) induisent une progression lente de la masse salariale privée en 1995 et 1997 et une décroissance de celle-ci en 1996. A partir de 1998, la reprise tant des créations d'emploi que de l'accroissement des salaires réels permettent à la masse salariale des entreprises de renouer avec les taux de croissance qu'elle connaissait au début des années '90.

En ce qui concerne les revenus du travail versés par l'Etat, il faut noter que la baisse puis la stagnation de l'emploi public à partir de 1997 est compensée, sauf en 1996, par la croissance des rémunérations, attribuable à moyen terme à la dérive salariale et aux pensions (incluses dans la masse salariale). Au total la masse salariale versée par l'Etat est inchangée en termes réels en 1996 et s'accroît de l'ordre de 1,1 pour-cent par an à moyen terme.

Les revenus du travail indépendant quant à eux, relativement stables jusqu'en 1995, renouent avec la croissance à partir de 1996. En effet, d'une part le revenu réel par tête qui baissait depuis le début de la décennie, s'accroît de nouveau de manière marquée d'abord (2,7 pour-cent en 1996) et plus modérée ensuite (1,8 pour-cent en 1997 et 0,7 pour-cent en moyenne pour la fin de la période examinée). Par ailleurs, on note un accroissement du nombre d'indépendants en 1996, ce qui fait légèrement augmenter le poids des revenus des indépendants en pour-cent du P.I.B.; après 1996, ils se maintiennent à environ 10 pour-cent.

TABLEAU 19 Autres revenus que les revenus du travail des ménages
Taux de croissance (en pour-cent) et moyenne des taux de croissance (à prix constants)

	1990 1994	1995	1996	1997	1998 2001
Excédent brut d'exploitation autre que revenus des indépendants, dont :	2,8	1,1	0,1	2,7	3,7
Loyers	4,0	2,9	2,4	3,7	1,3
Revenus de la propriété, dont :	4,5	-3,4	-5,5	-0,6	1,8
Intérêts effectifs nets	4,6	-10,1	-11,5	-0,1	-4,7
Dividendes	4,4	-0,1	-2,7	-1,7	4,2

ii. Revenus de la propriété et autres revenus

Parmi les autres revenus, il faut noter l'évolution des loyers reçus par les ménages dont la croissance se tasse légèrement à moyen terme (1,3 pour-cent par an), alors qu'elle est assez soutenue les années précédentes et en particulier en 1997, suivant en cela l'évolution des dépenses des ménages en matière de loyers.

En ce qui concerne les revenus de la propriété, les revenus nets d'intérêts ne cessent de décroître sur l'ensemble de la période sous revue. La baisse de ceux-ci très forte en 1995 et 1996, en raison de la baisse des taux d'intérêt réels tant à court terme qu'à moyen terme, est modérée en 1997. Les revenus nets d'intérêts diminuent de nouveau à partir de 1998 à cause d'un accroissement marqué des intérêts payés par les ménages sur leurs engagements.

b. Prélèvements fiscaux et parafiscaux

Le profil des divers prélèvements obligatoires suit globalement l'évolution de leur assiette. Diverses mesures interviennent toutefois; ces mesures sont détaillées dans les hypothèses en matière de finances publiques.

Au total, les prélèvements fiscaux et parafiscaux qui s'étaient accrus de 2,1 pour-cent en 1995, pour un accroissement du revenu primaire brut quasiment inchangé (+0,3 pour-cent), sont restés stables en termes réels en 1996 (alors que le revenu primaire brut des ménages diminuait) et augmenteraient à moyen terme grosso modo au même rythme que le revenu primaire brut.

c. Transferts aux ménages

En matière de transferts de Sécurité sociale aux ménages, les efforts de contrôle des dépenses en soins de santé, maladies professionnelles, accidents de travail se font sentir sur toute la période examinée et particulièrement en 1997.

Au total, l'augmentation en volume des transferts aux ménages ne dépasserait pas 1,0 pour-cent et 0,5 pour-cent en 1996 et 1997, et serait de l'ordre de 1,5 pour-cent ensuite.

TABLEAU 20 Structure du revenu disponible des ménages
(en pour-cent du revenu disponible)

	1990 1994	1995	1996	1997	1998 2001
Masse salariale des entreprises	53,4	53,2	53,1	53,0	53,1
Masse salariale de l'Etat	15,0	16,1	16,2	16,3	16,1
Revenus du travail des travailleurs frontaliers	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Revenus des indépendants	13,1	13,0	13,5	13,8	13,8
Excédent brut d'exploitation autre que les revenus du travail indépendant	12,6	13,0	13,0	13,3	14,0
Revenus de la propriété	16,0	15,8	15,0	14,8	14,8
Prélèvements parafiscaux	-26,2	-26,9	-27,0	-26,9	-26,9
Prélèvements fiscaux	-18,5	-20,0	-20,1	-20,4	-20,8
Transferts aux ménages	33,6	34,7	35,2	35,1	34,9

d. Revenu disponible

L'évolution du revenu disponible des ménages s'explique par l'évolution de ses composantes.

On notera donc une légère baisse du poids de la masse salariale des entreprises de 1995 à 1997. Le poids des revenus des indépendants, quant à lui, s'accroît en 1996 et 1997. Il en va de même pour les autres composantes de l'excédent d'exploitation, la tendance se prolongeant d'ailleurs - pour ces composantes - au delà de 1997. Par contre le poids des revenus de la propriété s'amenuise entre 1995 et 1997, la baisse étant particulièrement nette en 1996. On observe ensuite une stabilisation de ce type de revenu.

En matière de prélèvements obligatoires, on notera les nets accroissements du poids de l'impôt sur les revenus à moyen terme. La part des transferts sociaux dans le revenu disponible, après un accroissement au début de la décennie, est quant à elle en léger retrait à partir de 1996.

2. COMPTE DES ENTREPRISES

Exprimée en pour-cent du P.I.B., la part de l'excédent brut d'exploitation des entreprises est stable et relativement élevée sur l'ensemble de la période de projection. Il en va de même des autres composantes des recettes (courantes et en capital) sauf en ce qui concerne les revenus de la propriété reçus par les entreprises dont la part dans le P.I.B. n'est plus que de 22,6 pour-cent en 2001 contre 28,6 pour-cent en 1995. On observe le même phénomène dans les revenus de la propriété dépensés par les entreprises.

En matière de dépenses, on notera encore la hausse de la part de l'impôt des sociétés dans le P.I.B., par rapport au début des années '90. On remarquera aussi qu'après avoir diminué entre 1995 et 1997, la part des investissements des entreprises dans la P.I.B. retrouverait son niveau du début des années '90.

TABLEAU 21 Composantes du revenu des entreprises
(en pour-cent du P.I.B.)

	1990 1994	1995	1996	1997	1998 2001
Ressources, dont:	50,6	50,2	49,9	46,5	44,4
Excédent brut d'exploitation	17,2	18,1	18,5	18,3	18,5
Cotisations sociales reçues (fictives et effectives)	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2
Revenus de la propriété	30,0	28,6	27,9	24,9	22,6
Aides à l'investissement	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8
Emplois, dont:	50,5	48,5	47,6	44,7	43,4
Impôt des sociétés	2,5	3,2	3,2	3,3	3,2
Prestations sociales (fictives et effectives)	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0
Revenus de la propriété distribués	34,2	32,5	31,5	28,5	26,7
Investissements	11,1	10,2	10,2	10,5	11,2
Achats nets de terrains et d'actifs incorporels	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0
Capacité de financement	0,2	1,7	2,3	1,8	1,1
n. b. Revenu disponible brut	10,7	11,2	11,9	11,6	11,4

3. RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL ENTRE LES AGENTS

L'examen de la répartition du revenu national entre les agents montre que la part du revenu primaire brut des ménages ne cesse de décroître sur l'ensemble de la période sous revue. En effet, d'une part, le poids des revenus de la propriété des ménages s'amenuise en 1995 et 1996 et d'autre part, le poids des revenus du travail (tant salarié qu'indépendant) décroît régulièrement.

La part du revenu primaire brut des entreprises, quant à elle, en hausse en 1995 et 1996, diminuerait elle aussi légèrement.

Les administrations publiques verraient donc s'accroître leur part de revenu. Cette évolution reflète les effets de la politique d'assainissement budgétaire.

TABLEAU 22 Distribution du revenu national
(en pour-cent du revenu national)

	1990 1994	1995	1996	1997	1998 2001
Revenu primaire brut des ménages, dont:	87,0	84,4	82,7	82,2	82,1
Revenus du travail salarié et indépendant	64,4	62,6	61,8	61,5	60,9
Revenus de la propriété et autres revenus	22,6	21,8	20,9	20,7	21,2
Revenu primaire brut des sociétés	13,4	14,5	15,2	15,0	14,7
Revenu primaire brut des administrations publiques, dont:	-0,4	1,1	2,1	2,8	3,2
Taxes indirectes nettes	9,1	9,3	9,7	10,1	10,0
Revenus de la propriété	1,4	1,2	1,2	1,1	1,0
Intérêts sur la dette publique	-10,9	-9,4	-8,8	-8,3	-7,7

4. LE RESTE DU MONDE

a. Evolution générale

Entre 1996 et 2001, l'économie belge dégagerait un important excédent vis-à-vis du Reste du monde. Le solde de la balance extérieure courante devrait en effet dépasser l'équivalent de 4 pour-cent du P.I.B. tout au long de la période de projection et atteindrait même l'équivalent de plus de 5 pour-cent du P.I.B. à l'horizon 2000.

On sait que l'économie belge n'a pas toujours dégagé un excédent de ses comptes extérieurs. Le graphique ci-dessous permet de voir que le pays a, au contraire, accumulé des déficits non négligeables durant les années 1977 à 1984, une forte détérioration des comptes extérieurs intervenant en effet au lendemain du premier choc pétrolier. Le déficit extérieur a pu être résorbé graduellement dans la première partie des années '80 et, même, se transformer en un surplus significatif après 1985, à la suite du contre-choc pétrolier.

Le surplus extérieur s'est ensuite maintenu plusieurs années dans une fourchette allant de 0,7 à 2 pour-cent du P.I.B., avant de connaître une nouvelle et substantielle progression entre 1993 et 1996, en raison d'une faible croissance de la demande intérieure (ainsi que d'une nouvelle amélioration des termes de l'échange en 1993). Ce surplus devrait être maintenu, voire amplifié, grâce au bon comportement des exportations et à une croissance toujours peu soutenue de la demande intérieure¹¹.

b. Evolution par branches

De manière générale, le commerce extérieur belge reste largement dominé par les échanges de biens non énergétiques. La part de ces produits dans le P.I.B. en 1996 s'établit à près de 60 pour-cent pour les exportations et 56 pour-cent pour les importations, leur poids croissant sur toute la période de projection.

Bien que ce soient toujours les biens qui dominent le volume des échanges extérieurs de la Belgique, la projection montre que le segment le plus dynamique du commerce extérieur du pays est celui des services. Alors que les exportations et importations de ceux-ci en 1996 ne représentent respectivement que 13 pour-cent et 8 pour-cent du P.I.B., leur croissance en volume est supérieure à celle des biens; le solde positif dégagé par les services, qui dépasse déjà les 400 milliards en 1996, pourrait ainsi se rapprocher de 600 milliards en 2001.

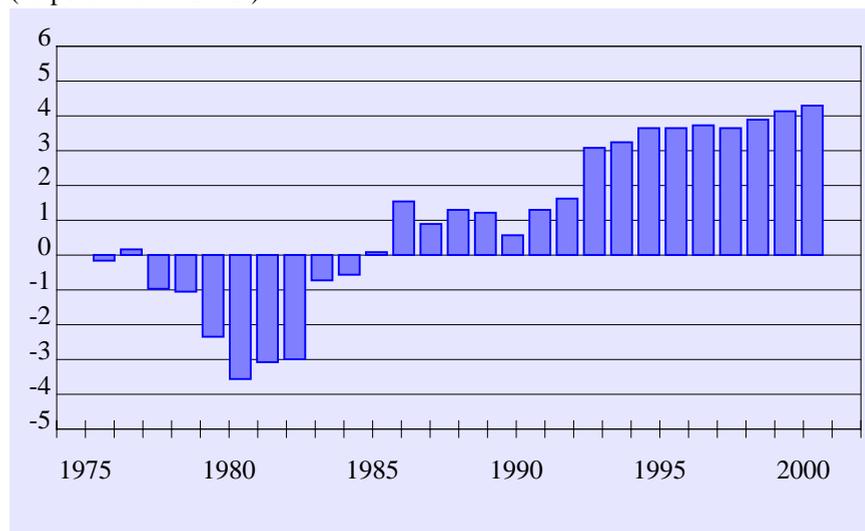
On note, pour le surplus:

- un regonflement du déficit énergétique, lié à la remontée des prix en début de période;
- le maintien d'un solde largement négatif pour l'agriculture;
- un gonflement du surplus sur les biens, découlant, entre autres, de la faiblesse de la demande intérieure et du bon comportement des exportations.

11. Un tel surplus reflète également le maintien d'un taux d'épargne élevé de l'ensemble du secteur privé belge et la réduction de la désépargne des administrations publiques. En fin de période, le taux d'épargne de l'ensemble de l'économie atteindrait l'équivalent de 24,3 pour-cent du P.I.B., dépassant ainsi largement les besoins d'investissement intérieurs (la formation brute de capital représenterait, en 2001 l'équivalent de 19 pour-cent du P.I.B.).

FIGURE 13

Evolution du solde extérieur de 1975 à 2001
(en pour-cent du P.I.B.)



L'évolution récente du commerce extérieur de biens de l'U.E.B.L.

TABLEAU 23 U.E.B.L.: Balance commerciale en milliards de F.B.

	1994	1995	1996
1. Export	4603,1	4952,7	5204,5
2. Import	4220,6	4517,4	4795,7
3. Boni	382,5	435,3	408,8

n.b. 1994 et 1995: données enregistrées; 1996:(résultats provisoires)données redressées.

Cette statistique n'est pas compatible avec les données des comptes S.E.C.

Source: I.C.N.

En 1995, la balance commerciale de l'U.E.B.L. a dégagé un boni de 435 milliards de F.B., montant record, supérieur de 53 milliards de F.B. au boni de 1994. Les exportations ont crû de 7,6 pour-cent et les importations de 7 pour-cent.

En 1996, les premières estimations de l'I.C.N. relatives aux résultats du commerce extérieur de l'U.E.B.L. annoncent une augmentation de 3,7 pour-cent des exportations et de 4,7 pour-cent des importations. Ces dernières ont donc connu une hausse plus rapide que les exportations contrairement à ce qui s'est passé en 1995.

La balance commerciale de l'U.E.B.L. aurait donc diminué de 6,1 pour-cent en 1996 par rapport à 1995 : 408,8 milliards de F.B. au lieu de 435,5 milliards.

Aspects géographiques:^a

On notera qu'en 1996, l'excédent commercial de l'U.E.B.L. vis-à-vis de ses partenaires de l'Union européenne a quelque peu diminué; il passe de 298 à 281 milliards de F.B., alors que pour l'espace "extrastat"(tous les pays non membres de l'Union européenne), la balance passe de 118 à 128 milliards de F.B.

Globalement, l'U.E. représente, en 1996, 75,1 pour-cent des exportations (75,4 pour-cent en 1995) , alors que 75,7 pour-cent de nos fournitures en proviennent (idem en 1995). Les principales évolutions sont données au tableau ci-après.

**Balance commerciale de l'U.E.B.L. vis-à-vis de nos partenaires européens
principales évolutions en 1996**
(milliards de F.B. courants)

	1995	1996	Variation en 1996
France	+192	+192	0
Pays-Bas	-141	-192	-51
Allemagne	+112	+118	+6
Italie	+78	+82	+4
Royaume-Uni	+2	+26	+24
Irlande	-37	-45	-8
Suède	-48	-54	-6
Finlande	-10	0	+10

+ = excédent; - = déficit. Données non compatibles avec les comptes S.E.C.

Par contre, le boni vis-à-vis des autres pays européens augmente sensiblement (+87 pour-cent), celui-ci atteignant 106 milliards de F.B. contre 57 milliards en 1995. Les exportations vers ces pays croissent de 16,4 pour-cent, alors que les importations en provenance de ceux-ci, diminuent de 1,8 pour-cent.

Vis-à-vis de l'Afrique, la balance continue à se détériorer (-59 contre -46), de même que vis-à-vis de l'Amérique (-87 contre -73). Le déficit vis-à-vis des Etats-Unis atteint 63 milliards (62 en 1995), celui vis-à-vis du Canada diminue (-10 contre -15) et l'écart positif avec le Brésil (+8 en 1995) devient négatif (-1 en 1996).

Vis-à-vis de l'Asie, le boni diminue quelque peu (+145 contre +158), résultat d'une croissance quasi nulle des exportations et d'une augmentation de 5,2 pour-cent des importations. On notera un doublement du déficit avec la Chine (-20 contre -10), une diminution du déficit avec le Japon (-32 contre -45),

Aspects sectoriels (selon les sections du système harmonisé):^b

Le "matériel de transport" (section XVII) qui représente plus de 15 pour-cent des exportations voit son boni passer de 153 en 1995 à 177 milliards de F.B. en 1996, le montant des exportations passant de 750 à 798 milliards.

Deuxième section en importance, les "produits des industries chimiques et connexes" (section VI), avec 13 pour-cent des exportations et 674 milliards de F.B., dégage un boni de 153 milliards contre 158 un an plus tôt.

Troisième section, d'importance relative pratiquement identique, la section XVI "Machines et appareils; appareils pour image et son; matériel électrique" avec 667 milliards de F.B. d'exportation., dont le mali s'accroît: 150 milliards en 1996 contre 122 milliards en 1995. Notons que cette section représente 17 pour-cent des importations de l'U.E.B.L. en 1996 avec 817 milliards de F.B.

Parmi les sections représentant moins de 10 pour-cent d'importance relative notons que la section XV "métaux communs et ouvrages en ces métaux", 507 milliards de F.B. d'exportations, dégage un boni diminué à 134 milliards (+167 en 1995); que la section V "produits minéraux" présente un mali accru à 196 milliards (-178 en 1995); et que la section XIV "perles, pierres ..." dégage un très léger boni (+1 en 1996 contre +11 en 1995).

a. Pour permettre les comparaisons nous avons utilisé les séries "redressées" publiées dans les bulletins mensuels de l'I.C.N. sous les numéros 1995-12 et 1996-12.

b. Idem 1.

4

Les finances publiques

A. Evolution globale

1. VUE D'ENSEMBLE

Les perspectives à moyen terme sont marquées par la poursuite de la réduction du déficit public. Le B.N.F. de l'ensemble des administrations publiques passerait de 4,1 pour-cent du P.I.B. en 1995 à 1,1 pour-cent en 2001. Cette amélioration de 3,0 pour-cent du P.I.B. sur 6 ans résulte pour deux tiers de la réduction du poids des charges d'intérêt dans le P.I.B. et pour un tiers de la hausse du surplus primaire (la différence entre les recettes totales et les dépenses hors charges d'intérêt); elle est surtout engrangée en début de période (1,6 pour-cent de 1995 à 1997) et en fin de période (1,1 pour-cent de 1999 à 2001).

La réduction du poids des charges d'intérêt contribue chaque année à la réduction du B.N.F. mais de manière plus accentuée en 1996 et 1997 (baisse de 0,5 pour-cent de P.I.B. par an) qu'au cours des années suivantes (baisse de 0,25 pour-cent de P.I.B. en moyenne annuelle). En début de période, deux éléments favorables combinent leurs effets: la réduction des taux d'intérêt du marché et le remboursement exceptionnel d'une partie de la dette publique. Il s'agit pour l'essentiel (221 milliards en 1996) du remboursement de la dette fédérale en devises grâce au produit des ventes d'or par la Banque nationale, mais aussi (25 milliards en 1997) du remboursement de la dette des Communes grâce à l'affectation partielle des revenus générés par l'introduction en bourse du Crédit Communal. Par la suite, dans un contexte de taux d'intérêt presque stabilisés à leur niveau actuel, l'effet boule de neige inversé s'amplifie: seule la réduction cumulée des déficits publics et donc de la dette - en pour-cent du P.I.B. - permet l'allègement des charges d'intérêt.

L'amélioration du surplus primaire de 1,0 pour-cent du P.I.B. en 6 ans - celui-ci passerait de 5,0 pour-cent du P.I.B. en 1995 à 6,0 pour-cent en 2001 - résulte d'une réduction plus importante de la part des dépenses primaires dans le P.I.B. (de 1,7 pour-cent du P.I.B.), combinée à une réduction de la part des recettes publiques de 0,6 pour-cent du P.I.B. Ce recul des recettes s'explique d'abord par la baisse des recettes non fiscales (0,4 p.c), ensuite par un tassement de la pression fiscale et parafiscale (0,2 pour-cent).

TABLEAU 24 Recettes et dépenses des administrations publiques - Opérations consolidées
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995 ^a	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2001-1995 ^b
1. Solde primaire	5,0	5,2	5,5	5,4	5,4	5,6	6,0	1,0
A. Recettes	47,8	47,9	47,8	47,5	47,3	47,2	47,1	-0,6
1. Fiscales et parafiscales	46,1	46,0	46,2	46,1	45,9	45,9	45,9	-0,2
a. Impôts directs	18,3	18,2	18,4	18,4	18,4	18,4	18,5	0,2
b. Impôts indirects	12,4	12,7	12,8	12,8	12,7	12,7	12,6	0,2
c. Impôts en capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,0
d. Cotisations de Sécurité sociale	15,1	14,7	14,6	14,5	14,5	14,5	14,5	-0,6
2. Autres recettes	1,7	1,8	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3	-0,4
a. Revenus de la propriété et de l'entreprise	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	-0,2
b. Transferts reçus	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
c. Ventes de bâtiments et licences	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,2
B. Dépenses primaires	42,8	42,7	42,2	42,0	41,9	41,6	41,1	-1,7
1. Frais de fonctionnement	11,6	11,4	11,4	11,3	11,2	11,0	10,9	-0,7
2. Transferts courants aux ménages	25,0	25,0	24,8	24,6	24,4	24,3	24,1	-0,9
3. Subventions	2,1	2,1	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	-0,3
4. Transferts en capital aux entreprises et aux ménages	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,1
5. Transferts totaux au Reste du Monde dont, financement U.E.	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	0,1
6. Investissements bruts	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,6	0,1
2. Charges d'intérêt	9,1	8,6	8,1	7,8	7,6	7,4	7,1	-2,0
3. Besoin de financement	-4,1	-3,4	-2,5	-2,3	-2,2	-1,8	-1,1	3,0

a. Niveaux.

b. Variation sur la période.

Mais cette amélioration du surplus primaire n'est pas linéaire: après une hausse de 0,2 pour-cent en 1996 et de 0,3 pour-cent en 1997, il y aurait une baisse en 1998 suivie d'une stabilisation en 1999. Par contre, entre 1999 et 2001 le surplus primaire enregistrerait une nouvelle augmentation de 0,6 pour-cent du P.I.B. Pour cerner l'origine de cette évolution, on analysera successivement les grandes composantes du surplus primaire global.

Les conventions retenues pour évaluer le poids des recettes et dépenses dans le P.I.B.

Il est utile de préciser les conventions retenues pour établir le tableau 24. En effet, au départ des comptes S.E.C., pour un Besoin net de Financement donné, diverses publications peuvent présenter des évaluations différentes, d'une part, du niveau des recettes et des dépenses publiques et, d'autre part, du solde primaire et des charges d'intérêt. En outre, les regroupements internes opérés dans les recettes et les dépenses peuvent aussi fluctuer d'une source à l'autre.

De manière générale, les tableaux de finances publiques de cette brochure adoptent la présentation retenue dans le récent avis du Conseil supérieur des Finances^a. En ce qui concerne le tableau 24, on notera que:

- Les opérations fictives ne sont pas reprises. Les comptes S.E.C. quantifient sous cette appellation la contrepartie du paiement direct de certaines prestations sociales par les employeurs à leurs employés, sans l'intervention d'une cotisation effective: cela concerne les pensions de retraite et les allocations familiales. Une cotisation patronale fictive de l'employeur à ... l'employeur est créée, égale à la valeur des prestations effectives. Comme toute cotisation patronale, elle est comptabilisée simultanément en recettes mais aussi en dépenses, dans les rémunérations. Par rapport aux comptes publics S.E.C. publiés (dont la synthèse est publiée dans les tableaux annexés à cette publication), la non prise en compte des opérations fictives allège le total des recettes et des dépenses de 2,2 pour-cent du P.I.B..
- Les amortissements d'investissement publics (0,3 pour-cent du P.I.B.) sont aussi éliminés tant des recettes que des dépenses.
- Les impôts indirects affectés par la Belgique au financement de l'Union européenne sont intégrés aux recettes fiscales et parallèlement comptabilisés dans les dépenses, en transferts au Reste du monde. En comptes S.E.C. ces recettes sont comptabilisées directement comme impôt perçu par les institutions communautaires européennes (secteur S62) et n'apparaissent pas dans le compte des administrations publiques belges. Cela majore recettes et dépenses de quelque 1,1 pour-cent de P.I.B.

Cette présentation offre un double avantage: elle permet, d'une part, d'identifier correctement la pression fiscale et parafiscale totale et, d'autre part de globaliser en dépenses la participation de la Belgique au financement de l'Union européenne. En effet, si une partie de ce financement se fait par le biais d'une cession de recettes d'impôt indirects et l'autre partie - la contribution P.N.B. - par le biais d'une dépense publique (en comptes S.E.C.^b), leurs évolutions respectives sont intimement liées. En effet le financement de l'U.E. est calculé globalement; la contribution P.N.B. est définie par différence entre le financement global requis et la partie prélevée sur les recettes fiscales, liée au produit même des recettes concernées.

- Les dépenses de charges d'intérêt et les revenus de propriété et d'entreprise sont consolidés: ces rubriques ne contiennent donc que les flux envers les (ou en provenance des) ménages, les entreprises et le Reste du monde à l'exclusion des flux internes aux administrations publiques: le paiement des intérêts des titres de la dette publique par le Pouvoir fédéral aux autres sous-secteurs publics représente quelques 0,2 pour-cent du P.I.B. Cette consolidation réduit donc à due concurrence les charges d'intérêt mais aussi le surplus primaire par rapport à une comptabilisation non consolidée.
- Les cotisations effectives patronales sont aussi consolidées: elles sont nettes des cotisations entre administrations publiques (essentiellement les cotisations au secteur de la Sécurité sociale). Parallèlement, ces cotisations sont déduites des rémunérations. Cela diminue recettes et dépenses de quelque 0,6 pour-cent de P.I.B.

Les cinq adaptations des comptes S.E.C. mentionnées ci-dessus sont en quelque sorte validées par l'Institut des Comptes nationaux puisqu'elles correspondent aux définitions des "dépenses et recettes des administrations publiques" publiées dans la synthèse introductive aux comptes nationaux de 1995^c. Elles sont en outre aussi d'application dans les tableaux présentés par la Banque Nationale (notamment dans son rapport annuel).

- Le dernier changement effectué porte sur le traitement des ventes de bâtiments et de la cession des licences de mobilophonie. Dans les définitions des comptes S.E.C., celles-ci sont comptabilisées comme des dépenses en capital négatives (d'investissements et d'achats d'actifs incorporels). Dans le tableau 24, comme dans l'avis du C.S.F., elles apparaissent en "autres recettes". Cette présentation offre l'avantage de se rapprocher des concepts budgétaires où ces opérations sont comptabilisées en recettes non fiscales. Elle majore faiblement les recettes et les dépenses (0,2 pour-cent de P.I.B. en 1995). On notera cependant que dans le calcul du P.I.B., les investissements publics sont comptabilisés nets des ventes de bâtiments; ces dernières sont parallèlement comptabilisées comme investissements des entreprises (publiques).

a. Conseil Supérieur des Finances, section "Besoins de financement des Pouvoirs publics". Avis relatif à l'exécution du Plan de Convergence en 1996 - Mars 1997
 b. Dans le budget du Pouvoir fédéral, la Contribution P.N.B., n'est pas comptabilisée dans les dépenses primaires budgétaires, mais en opérations de trésorerie.
 c. Institut des Comptes Nationaux Compte nationaux 1995 - Partie I, Agrégats et Comptes, p.14

2. EVOLUTION DES RECETTES

Après une hausse de 0,1 pour-cent de P.I.B. en 1996 puis une baisse équivalente en 1997, la part des recettes totales des administrations publiques dans le P.I.B. diminuerait de 0,6 pour-cent entre 1997 et 1999. Par la suite, elles resteraient pratiquement stables.

Mais l'évolution des grandes composantes des recettes publiques est assez contrastée. Il est intéressant d'envisager cette évolution en distinguant trois sous-périodes (pour une analyse plus détaillée des recettes fiscales et parafiscales, cfr les sections B et D ci après).

- En 1996, la légère progression des recettes en pour-cent du P.I.B. a résulté pour l'essentiel des impôts indirects (+ 0,3 pour-cent) et dans une moindre mesure des recettes non fiscales suite au produit de la vente de bâtiments par le Pouvoir fédéral. Par contre les cotisations de Sécurité sociale se sont réduites sensiblement (- 0,3 pour-cent) de même que les impôts directs (- 0,1 pour-cent).
- En 1997, la hausse des impôts indirects serait plus modérée (+ 0,1 pour-cent) mais les impôts directs augmenteraient (de 0,2 pour-cent de P.I.B.) alors que les cotisations de Sécurité sociale se réduiraient encore mais plus modérément qu'en 1996: la pression fiscale et parafiscale augmenterait donc en 1997. Cependant, la contribution des recettes totales au surplus primaire serait globalement légèrement négative au cours de cette année du fait du recul des recettes non fiscales. Ce recul est dû à divers éléments: moindres recettes en provenance de la Banque Nationale (essentiellement sur les opérations d'arbitrage or, après la vente d'or réalisée en 1996) et réduction du produit des ventes directes de l'Etat (la cession des licences de mobilophonie a affecté ponctuellement les recettes de 1995 et 1996 à concurrence de 9 milliards chaque année). A noter cependant une compensation partielle du côté des transferts reçus, suite au préfinancement par les Pays-Bas des travaux T.G.V. et au produit escompté du retrait de billets de la circulation.
- Entre 1997 et 1999, la pression fiscale et parafiscale se réduirait (-0,3 pour-cent du P.I.B.) et le tassement des recettes non fiscales devrait se poursuivre (-0,3 pour-cent du P.I.B.): en effet, le retrait de billets est une opération ponctuelle en 1997, les ventes de bâtiments projetées s'amenuisent, de même que le préfinancement du T.G.V. par les Pays-Bas qui prendrait fin en 1999.
- Par la suite, la part des recettes dans le P.I.B. serait stabilisée (45,9 pour-cent pour la pression fiscale et parafiscale, 1,3 pour-cent pour les recettes non fiscales).

3. EVOLUTION DES DÉPENSES PRIMAIRES

Contrairement aux recettes, les dépenses primaires, dont la part dans le P.I.B. ne cesse de se réduire, contribuent chaque année à l'amélioration du surplus primaire mais pas toujours avec la même ampleur. La baisse serait plus importante en 1997, et en fin de période. En 1998 et 1999 les dépenses primaires se réduiraient encore annuellement de 0,2 pour-cent, compensant ainsi en partie la baisse des recettes et limitant l'érosion du surplus primaire.

Deux catégories de dépenses diminuent systématiquement chaque année en pour-cent du P.I.B.: les frais de fonctionnement, en particulier les rémunérations, et les transferts aux ménages.

Il faut rappeler à ce sujet que ce résultat reflète l'hypothèse d'une politique inchangée incluant notamment les éléments suivants: diminution de l'emploi

public au sens strict¹ (0,4 pour-cent par an en moyenne de 1995 à 2000), absence de nouvelle programmation sociale (au-delà des derniers ajustements liés à la révision générale des barèmes) et absence d'adaptation au bien-être des prestations sociales. Précisons en outre que la réduction importante des prestations de la Sécurité sociale (-0,9 pour-cent du P.I.B. entre 1995 et 2001, dont -0,6 pour-cent à partir de 1997) résulte de la réduction du chômage, mais aussi de la réforme des pensions et des allocations familiales (cfr. la section D).

Les subventions contribuent aussi de manière significative à l'amélioration du surplus primaire puisqu'elles se réduisent de 0,3 pour-cent entre 1995 et 2001. C'est le résultat des diverses décisions prises par le Pouvoir fédéral lors de la confection du budget 1997, et essentiellement du changement de mode de financement de la Poste (pour une explication détaillée, cfr. section C ci-après). Il en résulte une réduction structurelle de la part des subventions dans le P.I.B. à partir de 1997, mais avec un léger redressement en 1998.

Par contre, les autres catégories de dépenses identifiées au tableau 24 augmentent légèrement en pour-cent du P.I.B.:

- Les transferts en capitaux sont pour l'essentiel localisés dans les Communautés et Régions (cfr. section E). Au niveau du Pouvoir fédéral, l'évolution est cependant affectée par la mise en route de la partie des travaux du T.G.V. préfinancés par les Pays-Bas, supposée intervenir à partir de 2000.
- Les investissements publics se redressent en 1999 puis se tassent en 2001. Cette évolution reflète la sensibilité des investissements des Pouvoirs locaux à la périodicité des élections (cfr. section F).

En résumé, c'est donc en 1997 que la compression relative des dépenses primaires est la plus importante (-0,5 pour-cent du P.I.B.), notamment suite à la forte baisse des subventions. La baisse est plus limitée en 1998, suite au redressement des subventions et en 1999 suite à l'augmentation des investissements des Pouvoirs locaux; elle s'accroît à nouveau en fin de période, particulièrement en 2001, suite au reflux de ces investissements.

4. BRÈVE COMPARAISON INTERNATIONALE DE LA STRUCTURE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

La réduction importante de la part des dépenses publiques totales dans le P.I.B. de 1995 à 2001 (-3,7 pour-cent du P.I.B.), va de pair avec une modification de la structure interne de ces dépenses: en 2001, les charges d'intérêt représenteraient 14,7 pour-cent du total des dépenses au lieu de 17,5 pour-cent en 1995. A contrario, les dépenses primaires représenteraient une part plus importante des dépenses totales.

Cependant, à politique inchangée, les poids relatifs des diverses dépenses primaires ne s'infléchiraient guère.

A cet égard, il est intéressant de comparer la structure des dépenses publiques belges avec celles des autres pays membres de l'O.C.D.E.: la figure 14 montre de sensibles différences. Les dépenses publiques belges se caractérisent d'abord par une part beaucoup plus importante des charges d'intérêt. Mais on constate aussi de grands écarts dans les seules dépenses primaires: davantage de transferts aux

1. C'est-à-dire fonctionnaires et contractuels; à l'exclusion des emplois créés dans le cadre des programmes de transition professionnelle ou de première expérience professionnelle.

ménages en Belgique mais nettement moins de consommation publique et d'investissements publics.

Autrement dit, les dépenses publiques à vocation directement productive (consommation publique et investissement) sont en Belgique nettement en retrait par rapport à la moyenne des pays de l'O.C.D.E., ce que confirme la figure 15. C'est là, faut-il le rappeler, la conséquence des mesures d'assainissement prises en Belgique depuis de nombreuses années.

FIGURE 14

Structure des dépenses publiques: comparaison internationale 1993

(en pour-cent des dépenses; chiffres en pour-cent du P.I.B.)

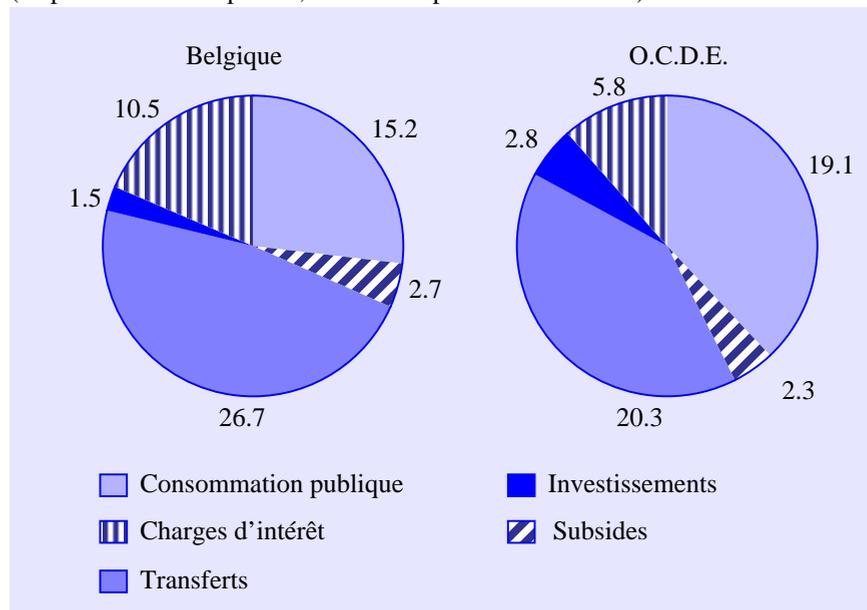
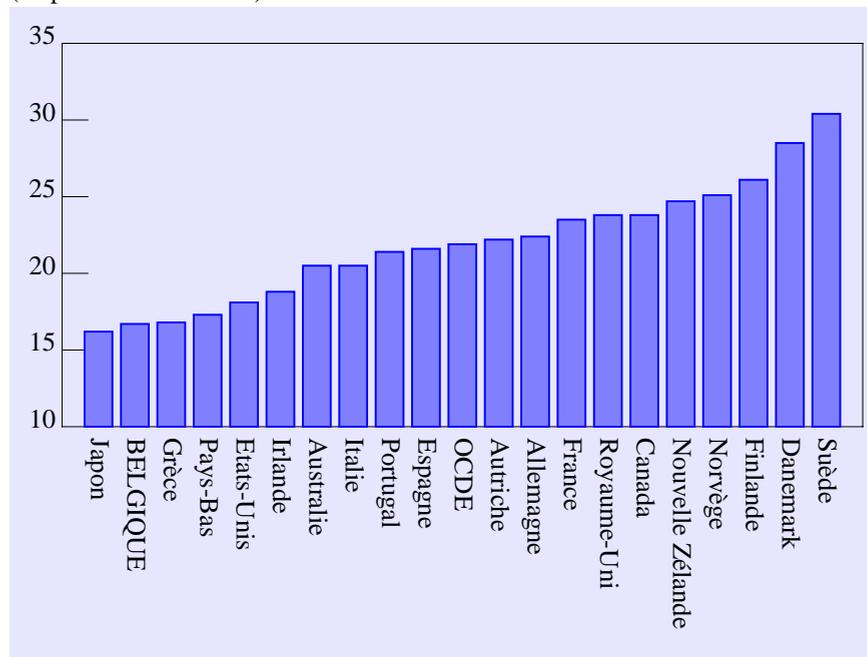


FIGURE 15

Consommation et investissements publics: comparaison internationale 1993

(en pour-cent du P.I.B.)



5. CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS SOUS-SECTEURS PUBLICS

La contribution des différentes entités à la formation du B.N.F., du surplus primaire et des charges d'intérêt est présentée au tableau 25.

TABLEAU 25 Présentation synthétique des finances publiques par niveau de pouvoir
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995 ^a	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2001-1995 ^b
1. B.N.F.	-4,1	-3,4	-2,5	-2,3	-2,2	-1,8	-1,1	3,0
A. Pouvoir fédéral	-4,0	-3,1	-2,7	-2,7	-2,7	-2,3	-1,9	2,1
B. Sécurité sociale	0,3	0,0	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,3
C. Communautés et Régions	-0,6	-0,6	-0,4	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,6
D. Pouvoirs locaux	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,2	-0,1
2. Solde primaire consolidé	5,0	5,2	5,5	5,4	5,4	5,6	6,0	1,0
A. Pouvoir fédéral	4,3	4,7	4,6	4,4	4,3	4,5	4,8	0,4
B. Sécurité sociale	0,1	-0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3
C. Communautés et Régions	-0,3	-0,2	0,0	0,2	0,4	0,4	0,3	0,6
D. Pouvoirs locaux	0,8	0,9	0,7	0,7	0,5	0,4	0,5	-0,3
3. Charges d'intérêt consolidées	9,1	8,6	8,1	7,8	7,6	7,4	7,1	-2,0
A. Pouvoir fédéral	8,3	7,8	7,3	7,1	7,0	6,9	6,6	-1,7
B. Sécurité sociale (nettes)	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1
C. Communautés et Régions	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,0
D. Pouvoirs locaux (nettes)	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,2

a. Niveaux.

b. Variation sur la période.

L'analyse détaillée des comptes de chaque sous-secteur public est abordée aux sections suivantes (C à F).

Il apparaît d'emblée que l'essentiel de la réduction du B.N.F. est engrangé au niveau du Pouvoir fédéral, suite à la réduction des charges d'intérêt.

Trois entités contribueraient à l'augmentation du solde primaire entre 1995 et 2001: les Communautés et Régions, le Pouvoir fédéral et la Sécurité Sociale à concurrence respectivement de 0,6, 0,4 et 0,3 pour-cent du P.I.B. Par contre, les Pouvoirs locaux verraient leur solde primaire se réduire de 0,3 pour-cent du P.I.B.

On notera en outre que l'amélioration enregistrée au niveau des Communautés et Régions intervient uniquement entre 1995 et 1999; par la suite, leur surplus primaire est tout au plus stabilisé (en légère baisse même en 2001). Cette rupture dans l'évolution résulte bien sûr du passage en l'an 2000 au "régime définitif" du financement des Communautés et Régions. L'application de la loi de financement de 1989 implique en effet un tassement de la croissance des parties d'impôt qui leur sont transférées. La contrepartie est évidemment logée au niveau du Pouvoir fédéral dont une partie importante de l'amélioration du surplus primaire est générée à partir de l'an 2000.

B. Recettes fiscales

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La part des recettes fiscales dans le P.I.B. passe de 31,3 pour-cent en 1996 à 31,5 pour-cent en 1997. Cette progression modérée est d'un ordre de grandeur comparable à celle enregistrée entre 1995 et 1996. Contrairement aux recettes de 1996, essentiellement soutenues par la croissance des recettes de fiscalité indirecte, les recettes de 1997 sont également influencées favorablement par une légère progression des impôts sur les revenus.

A moyen terme, la pression fiscale reste assez stable. Elle s'établit à 31,4 pour-cent du P.I.B. à l'horizon 2001, soit un recul d'à peine 0,1 pour-cent du P.I.B. par rapport à 1997. Cette quasi stagnation résulte d'une compensation de l'érosion des recettes fiscales indirectes par une légère progression des recettes de l'impôt des personnes physiques.

FIGURE 16

Pression fiscale
(pour-cent du P.I.B.)



Le tableau 26 décompose la pression fiscale par catégories d'impôts (au sens des comptes S.E.C.) et par pouvoir collecteur. Ce tableau donne également la répartition des recettes fiscales entre les différentes entités.

TABLEAU 26 Prélèvements fiscaux
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Impôts du Pouvoir fédéral	15,6	15,7	15,3	15,3	15,1	15,1	15,2
Impôts prélevés par le Pouvoir fédéral	28,1	28,3	28,3	28,3	28,2	28,2	28,2
Impôts directs	16,1	16,0	16,2	16,2	16,2	16,2	16,3
Impôt des personnes physiques hors précomptes mobiliers	12,3	12,3	12,4	12,5	12,6	12,6	12,7
Précomptes mobiliers des personnes physiques	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Impôt des sociétés	2,8	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,9
Impôts indirects	11,6	11,9	11,7	11,7	11,7	11,6	11,6
T.V.A.	6,9	7,0	7,0	7,0	6,9	6,9	6,8
Accises	2,4	2,4	2,6	2,4	2,4	2,3	2,3
Droits de douane	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
Autres	1,5	1,6	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Impôts en capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral aux autres Pouvoirs	-12,4	-12,6	-12,9	-13,0	-13,1	-13,0	-13,0
Impôts des Communautés et Régions	10,4	10,5	10,8	10,9	11,0	10,9	10,9
Impôts propres	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral	10,2	10,2	10,5	10,6	10,7	10,7	10,6
Impôts des pouvoirs locaux	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3
Impôts propres	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3
Additionnels aux impôts directs	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9
Autres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts de la Sécurité sociale	1,4	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Impôts propres	0,3	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Cotisation spéciale pour la Sécurité sociale	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Autres	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Impôts affectés par le Pouvoir fédéral	1,1	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3
Impôts affectés à l'Union européenne	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des impôts	31,1	31,3	31,5	31,5	31,4	31,4	31,4
Impôts des personnes physiques	15,1	14,9	15,1	15,1	15,2	15,2	15,2
Impôt des sociétés	3,2	3,2	3,3	3,3	3,2	3,2	3,2
Impôts indirects	12,4	12,7	12,8	12,8	12,7	12,7	12,6
Impôts en capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
p.m. Pression fiscale et parafiscale	46,1	46,0	46,2	46,1	45,9	45,9	45,9
Fiscalité	31,1	31,3	31,5	31,5	31,4	31,4	31,4
Para-fiscalité	15,1	14,7	14,6	14,5	14,5	14,5	14,5

2. IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

L'impôt des personnes physiques perçu en 1996 par le pouvoir fédéral, hors précomptes mobiliers, stagne en pour-cent du P.I.B. en dépit de quelques mesures (perception plus rapide de l'impôt sur les pensions et instauration du prélèvement compensatoire d'accises sur diesel) et de la non indexation partielle des barèmes fiscaux décidée lors du Plan global de 1993. Ce résultat décevant trouve son origine dans le recul des revenus imposables relativement au P.I.B., en conséquence notamment du blocage des salaires réels également instauré par le Plan global.

Le budget 1997 ne comporte pas de mesures d'ampleur importante sur les recettes de l'impôt des personnes physiques, hormis la prolongation de la désindexation partielle des barèmes jusqu'à l'exercice 2000 et, très accessoirement, un alourdissement du régime fiscal des revenus immobiliers. En 1997, la recette de l'impôt des personnes physiques, hors précomptes mobiliers, progresse de 0,1 pour-cent du P.I.B., amorçant ainsi une tendance légèrement haussière sur l'ensemble de la période : de 12,4 pour-cent du P.I.B. en 1997, l'impôt des personnes physiques perçu par le Pouvoir fédéral, hors précomptes mobiliers, atteint 12,7 pour-cent du P.I.B. en 2001.

Cette tendance résulte de l'évolution de l'assiette et de la progressivité de l'impôt. L'assiette de l'impôt est en léger recul dans le P.I.B., malgré le remplacement du blocage des salaires réels par une norme moins restrictive. La croissance non négligeable de l'emploi pendant la période sous-revue tend à freiner la progressivité macroéconomique de l'impôt, dans la mesure où la croissance du revenu imposable moyen est inférieure à celle de la masse des revenus soumis. Enfin, comme illustré au tableau 27, l'élasticité ex post de la recette à son assiette se trouve diminuée, à partir de 1999, par suite de la réindexation des barèmes fiscaux.

TABLEAU 27 Assiette et évolution de l'impôt des personnes physiques perçu par le Pouvoir fédéral, hors précomptes mobiliers
(taux de croissance en pour-cent sauf indication contraire)

	86-90	91-95	95	96	97	98	99	00	01
1. P.I.B. (prix courants)	6,2	4,2	3,4	3,3	3,6	4,1	4,4	4,2	4,2
2. Revenus professionnels imposables ^a (prix courants)	3,1	3,6	2,1	2,5	3,4	3,7	3,8	3,8	3,9
3. Elasticité des revenus professionnels au P.I.B. (2/1)	0,5	0,9	0,6	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
4. I.P.P. ^b , (prix courants)	3,0	5,6	2,7	3,5	4,7	5,0	4,7	4,5	4,7
5. Elasticité ex post de la recette à l'assiette (4/2)	1,0	1,6	1,3	1,4	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2
6. Elasticité de la recette au P.I.B. (4/1)	0,5	1,3	0,8	1,1	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1

a. Salaires hors cotisations déductibles, revenus des indépendants hors charges professionnelles et cotisations déductibles.

b. Impôt des personnes physiques, hors précomptes mobiliers, hors additionnels et hors cotisation spéciale de Sécurité sociale.

Les recettes de précomptes mobiliers des personnes physiques ont reculé de 0,2 pour-cent du P.I.B. en 1996. La diminution des taux d'intérêts explique cette mauvaise performance, ainsi que l'engouement pour les placements non précomptés (dont, pour une part importante, les dépôts d'épargne réglementés), qui se traduit par une baisse significative du taux d'imposition implicite, malgré un relèvement du taux légal de 13,39 pour-cent à 15 pour-cent.

Sur la période de moyen terme, les précomptes mobiliers des personnes physiques restent constants à 0,8 pour-cent du P.I.B. Cette stabilité résulte notamment d'une progression dans le P.I.B. des revenus mobiliers bruts à partir de 1998 et d'un recul du taux d'imposition implicite, traduisant une certaine progression de la part des actifs à revenus non précomptés dans le patrimoine financier des ménages (cfr. tableau 28).

TABLEAU 28 Assiette macroéconomique et taux implicite des précomptes mobiliers des personnes physiques

	86-90	91-95	95	96	97	98	99	00	01
1. Revenus mobiliers bruts ^a (pour-cent du P.I.B.)	11,9	13,9	12,9	11,9	11,5	11,7	11,9	12,1	12,2
2. Taux d'imposition implicite ex post (pour-cent)	14,8	7,6	7,7	7,0	6,9	6,7	6,5	6,4	6,2

a. Dividendes et intérêts reçus par les ménages.

Au total, compte tenu notamment de l'évolution des précomptes immobiliers, des additionnels locaux (en léger tassement dans le P.I.B. vu la dynamique de l'assiette immobilière) et de la cotisation spéciale pour la Sécurité sociale (qui atteint son régime de croisière en 1997), l'impôt des personnes physiques total au sens des comptes S.E.C. passe de 14,94 pour-cent du P.I.B. en 1996 à 15,06 pour-cent en 1997 et progresse lentement jusqu'à atteindre 15,24 pour-cent du P.I.B. en 2001.

FIGURE 17

Impôt des personnes physiques, hors précomptes mobiliers
(pour-cent du P.I.B.)

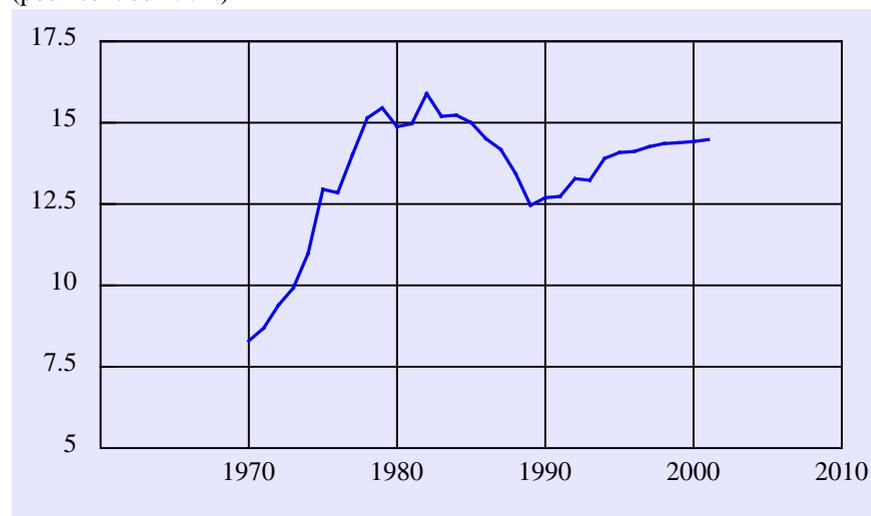


FIGURE 18

Précomptes mobiliers des personnes physiques
(pour-cent du P.I.B.)



3. IMPÔT DES SOCIÉTÉS

En 1996, l'impôt des sociétés s'établit à 3,2 pour-cent du P.I.B. (en ce compris les précomptes immobiliers et les additionnels locaux à charge des sociétés), soit le niveau le plus élevé des dernières décennies. La bonne performance des derniers exercices résulte de la progression du revenu des sociétés dans le P.I.B. en conséquence notamment de la modération salariale et des mesures fiscales successives qui ont contribué à un redressement significatif du taux implicite d'imposition.

L'impôt des sociétés progresse encore de 0,1 pour-cent du P.I.B. en 1997, suite notamment à certaines mesures visant à limiter les usages impropres de la législation et à une plus grande contribution des personnes morales. Sur le moyen terme, l'impôt des sociétés se stabilise à 3,2 pour-cent du P.I.B., soit 0,1 pour-cent du P.I.B. de moins qu'en 1997. Tant l'assiette que le taux implicite contribuent à cette quasi stabilité (cfr. tableau 29).

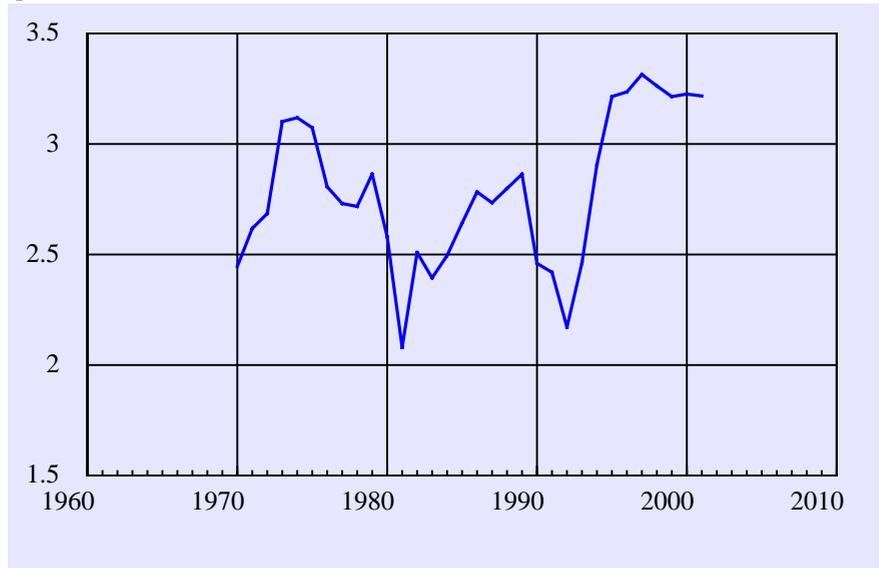
TABLEAU 29 Assiette macroéconomique et taux implicite de l'impôt des sociétés

	86-90	91-95	95	96	97	98	99	00	01
1. Excédents d'exploitation nets d'amortissement (pour-cent du P.I.B.)	10,7	9,8	10,6	11,0	10,8	10,8	11,0	10,9	10,9
2. Taux d'imposition ^a implicite ex post (pour-cent)	22,7	23,3	26,4	25,9	27,2	26,8	26,1	26,3	26,4

a. Taux implicite de l'impôt des sociétés hors additionnels locaux.

FIGURE 19

Impôt des sociétés (pour-cent du P.I.B.)



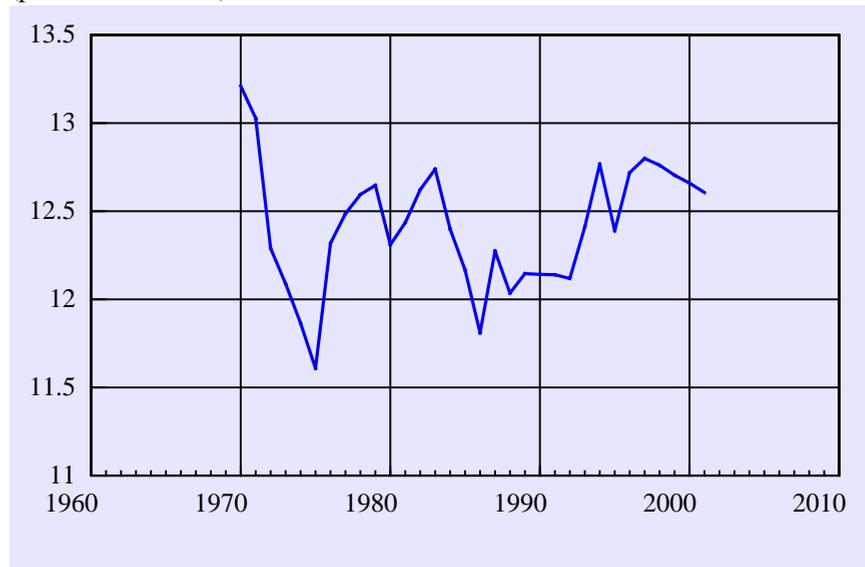
4. IMPÔTS INDIRECTS

Après une hausse de 0,3 pour-cent du P.I.B. en 1996 suite notamment au relèvement du taux normal de la T.V.A. à 21 pour-cent et à l'augmentation de certaines accises, les impôts indirects progressent à nouveau de 0,1 pour-cent du P.I.B. en 1997, malgré l'atonie de la consommation privée. Pour l'essentiel, cette hausse est imputable aux dispositions du budget 1997 en matière d'accises sur carburants et boissons alcoolisées, ainsi qu'à une mesure d'accélération des délais de perception des accises, produisant un effet unique sur les recettes 1997.

De 12,8 pour-cent du P.I.B. en 1997, la fiscalité indirecte recule dans le moyen terme pour atteindre 12,6 pour-cent du P.I.B. en 2001. Les recettes d'accises sont déterminées, pour la plupart, par la progression des assiettes en volume ce qui, en l'absence d'indexation des droits, entraîne automatiquement une baisse de cette catégorie de recettes dans le P.I.B. Le profil des recettes de T.V.A. poursuit également une tendance légèrement baissière en pour-cent du P.I.B. Cette évolution est à mettre en relation avec celle de la consommation privée dont la croissance annuelle nominale en pour-cent est inférieure d'environ 1/2 point à la croissance nominale du P.I.B.

FIGURE 20

Impôts indirects (pour-cent du P.I.B.)



5. RÉPARTITION DES IMPÔTS ENTRE ENTITÉS

Le Pouvoir fédéral est le premier collecteur d'impôt. En 1996, les impôts prélevés par le Pouvoir fédéral s'élèvent à 28,3 pour-cent du P.I.B., contre 28,1 pour-cent en 1995. Cette augmentation de 0,2 pour-cent est liée essentiellement à la hausse des impôts indirects. Elle correspond également à l'augmentation des recettes d'impôts rétrocédés aux autres niveaux de Pouvoir qui passent de 12,4 à 12,6 pour-cent du P.I.B., en l'occurrence au profit de la Sécurité sociale qui voit son financement alternatif passer de 1,1 pour-cent du P.I.B. en 1995 à 1,3 pour-cent du P.I.B. en 1996. Le financement alternatif est à nouveau revu à la hausse pour 1997 (+0,1 pour-cent du P.I.B.) puis évolue parallèlement aux recettes de la T.V.A.

Les impôts affectés aux Communautés et Régions, exprimés en pour-cent du P.I.B., restent stables en 1996 en raison de la rétrocession d'un trop-perçu en 1995, puis ne cessent d'augmenter jusqu'en 1999, mais de manière plus accentuée en 1997. Cela résulte des mécanismes de la loi de financement et, particulièrement, des accords de la Saint-Michel qui lient l'impôt des personnes physiques à transférer à l'évolution du P.I.B., selon un coefficient qui triple en 1997 (de 20 pour-cent en 1996 à 70 pour-cent en 1997). Par contre, à partir de l'an 2000, le taux de croissance de ces recettes affectées se réduit, suite au passage au régime définitif prévu dans la loi de financement; en pour-cent du P.I.B., cela se traduit par une stabilisation en 2000, suivie d'une légère réduction en 2001.

C. Pouvoir fédéral

TABLEAU 30 Synthèse du compte du Pouvoir fédéral
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995 ^a	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2001 1995 ^b
1. Solde primaire	4,3	4,7	4,6	4,4	4,3	4,5	4,8	0,4
A. Recettes totales	16,7	17,0	16,5	16,2	16,0	16,0	16,1	-0,7
B. Dépenses primaires totales	12,4	12,4	11,9	11,9	11,7	11,5	11,3	-1,1
2. Charges d'intérêt	8,3	7,8	7,3	7,1	7,0	6,9	6,6	-1,7
3. Besoin net de financement	-4,0	-3,1	-2,7	-2,7	-2,7	-2,3	-1,9	2,1

a. Niveaux.

b. Variation sur la période.

L'analyse des finances publiques du Pouvoir fédéral portera essentiellement sur l'évolution des dépenses: l'amélioration du B.N.F. de ce secteur de 2,1 pour-cent du P.I.B. entre 1995 et 2001 (dont la synthèse est présentée au tableau 30) provient, en effet, d'une baisse relative des dépenses totales de 2,8 pour-cent, compensée partiellement par la réduction des recettes totales de 0,7 pour-cent.

1. LES CHARGES D'INTÉRÊT

L'amélioration des perspectives qui se dégagent de cette projection pour le Pouvoir fédéral découle pour l'essentiel (80 pour-cent) de la réduction des charges d'intérêt.

Les paramètres relatifs à leur évolution figurent au tableau 31.

La baisse régulière des charges d'intérêt en pour-cent du P.I.B. résulte essentiellement de la combinaison de la réduction relative de la dette publique (près de 12 pour-cent du P.I.B. entre 1995 et 2001) avec une évolution favorable des taux d'intérêt: après avoir diminué sensiblement de 1995 à 1997, ceux-ci se stabiliseraient quasiment au niveau relativement bas que nous connaissons actuellement (en légère augmentation pour les taux à court terme).

Les taux d'intérêt jouent un rôle crucial pour les perspectives de finances publiques qui ressortent de cette projection, perspectives qui doivent donc être appréciées en tenant compte des incertitudes liées au contexte financier international.

Rappelons que la forte réduction de la dette en devises réalisée en 1996 provient en partie de l'affectation du produit des ventes d'or (221 milliards) à son remboursement.

L'évolution favorable des charges d'intérêt tient également à la structure de financement de la dette en francs belges: la part de la dette à court terme, dont le taux d'intérêt est le plus faible, devrait s'accroître légèrement (cfr. tableau 31), ce conformément aux hypothèses que retient actuellement la Trésorerie. La politique suivie au cours des dernières années, visant à se prémunir contre les fluctuations des taux à court terme en privilégiant le recours aux emprunts à long terme, serait donc infléchie.

TABLEAU 31 Données relatives à la dette et aux charges d'intérêt du Pouvoir fédéral

	1995 ^a	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2001 1995 ^b
1. Dette totale en pour-cent du P.I.B.	120,8	117,9	116,4	114,9	113,0	111,2	108,9	-11,9
A. En F.B.	107,1	108,9	107,8	106,6	105,0	103,5	101,6	-5,5
à long terme	85,2	86,0	84,2	83,1	80,5	77,8	75,0	-10,1
à court terme	21,9	22,9	23,6	23,5	24,5	25,8	26,5	4,6
B. En devises	13,7	9,0	8,6	8,3	8,0	7,6	7,3	-6,3
* Dette hors placements	120,7	116,9	115,5	114,0	112,2	110,4	108,1	-12,6
2. Taux d'intérêt à long terme	7,4	6,3	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	-1,4
Taux d'intérêt à court terme	4,8	3,2	3,2	3,5	3,5	3,5	3,5	-1,3
3. Charges d'intérêt en pour-cent du P.I.B.	8,3	7,8	7,3	7,1	7,0	6,9	6,6	-1,7
A. En F.B.	7,4	7,0	6,8	6,6	6,5	6,4	6,2	-1,2
à long terme	6,0	6,2	6,1	5,9	5,7	5,5	5,3	-0,8
Brute	6,1	6,3	6,2	5,9	5,7	5,6	5,3	-0,8
(-) différences émission	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
à court terme	1,3	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	-0,4
B. En devises	1,0	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,5
4. Taux d'intérêt implicite de la dette ^c	7,2	6,7	6,5	6,4	6,4	6,4	6,3	-0,9

a. Niveaux.

b. Variation sur la période.

c. Charges d'intérêt / Dette hors placements en (t-1).

La projection des charges d'intérêt est également affectée par deux éléments plus circonstanciels: le nouveau mode de financement de la Poste et le mode de comptabilisation des intérêts sur emprunts à intérêts capitalisés.

- Le nouveau mode de financement de la Poste implique une augmentation des charges d'intérêt à court terme de quelques 5 milliards à partir de 1998 (cfr. à ce sujet le point C.2 ci-après), correspondant à la rémunération par l'Etat des dépôts aux C.C.P. mis à sa disposition.
- La prise en compte d'une décision récente d'EUROSTAT relative au mode de comptabilisation des intérêts sur emprunts à intérêts capitalisés induit la réduction des charges d'intérêt à long terme de 3.4 milliards en 1996 et leur majoration de 6.3 milliards en 2000 et 10.2 milliards en 2001 : ces intérêts doivent désormais être comptabilisés à l'échéance au lieu d'être répartis sur la durée de l'emprunt, comme dans la pratique budgétaire et dans les derniers comptes S.E.C.

Notons enfin que la comptabilisation prorata temporis des différences d'émission, qui est d'application dans les comptes nationaux actuels, est actuellement en discussion avec les statisticiens d'EUROSTAT. En cas de changement de méthodologie, cela grèverait les charges d'intérêt de quelques 10 milliards en 1997.

2. LES DÉPENSES PRIMAIRES

TABLEAU 32 Dépenses primaires du Pouvoir fédéral
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995 ^a	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2001 1995 ^b
Dépenses primaires totales	12,4	12,4	11,9	11,9	11,7	11,5	11,3	-1,1
* Taux de croissance réel	-0,1	1,1	-2,2	1,8	0,9	0,3	0,3	
A. Transferts aux administrations publiques	4,2	4,3	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9	-0,3
a. A la Sécurité sociale	3,2	3,0	2,8	2,7	2,7	2,6	2,6	-0,6
b. Aux Pouvoirs locaux, Communautés et Régions (nets)	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	0,4
Pensions (1)	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,2
Autres	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,1
B. Dépenses finales	8,2	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,4	-0,8
a. Rémunération des salariés	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	-0,1
b. Achats Biens et Services	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	-0,1
c. Investissements bruts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1
d. Transferts aux ménages	3,0	2,8	2,9	2,8	2,8	2,7	2,6	-0,4
Pensions Poste	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres pensions (1)	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	-0,2
Autres	1,6	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	-0,3
e. Transferts aux entreprises	1,4	1,4	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,3
Subventions	1,3	1,3	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	-0,3
Pensions	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,2
Autres	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,2
Transferts en capital	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
f. Transferts au Reste du Monde	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,2
dont, contribution P.N.B. à l'U.E.	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2
(1) Sous-total pensions	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	0,0

a. Niveaux.

b. Variation sur la période.

L'évolution des principales catégories de dépenses primaires fédérales figure au Tableau 32. Leur réduction de 1,1 pour-cent de P.I.B. entre 1995 et 2001 n'est pas linéaire: après une stabilisation en 1996, la réduction la plus importante serait réalisée en 1997 (-0,5 pour-cent). Suivrait une nouvelle stabilisation en 1998, puis une baisse régulière à partir de 1999, au rythme annuel de - 0,2 pour-cent du P.I.B.

Pour étudier l'origine de ces fluctuations, il ya lieu de distinguer trois sous-périodes: l'année 1996, la période 1997-1998, et la période 1999-2001.

a. Année 1996

La comparaison entre 1995 et 1996 des diverses catégories de dépenses primaires du Pouvoir fédéral qui sont identifiées au tableau 32 est biaisée par des changements d'ordre statistique suite à l'application, dans le budget 1996, d'une nouvelle codification des opérations budgétaires². Cette nouvelle codification n'affecte que très marginalement le total des recettes, des charges d'intérêt ou des dépenses primaires; elle entraîne cependant des glissements entre la plupart des catégories de dépenses primaires. Généralement, les changements sont mineurs (et imperceptibles en pour-cent du P.I.B.). Trois glissements importants, qui perturbent la comparaison des données entre 1995 et 1996³, méritent cependant d'être mentionnés:

- La contribution du Pouvoir fédéral au paiement, par les C.P.A.S., du minimum socio-vital, de l'aide aux indigents et d'avances sur pension alimentaire (15.9 milliards en 1996 soit près de 0,2 pour-cent du P.I.B.) est comptabilisée à partir de 1996 comme un transfert aux Pouvoirs locaux (d'où l'évolution de ce poste au tableau 32), et non plus comme un transfert aux ménages. Jusqu'en 1995, cette contribution était erronément comptabilisée deux fois⁴. La correction rétroactive des comptes induira ceteris paribus une amélioration du B.N.F. des Pouvoirs locaux et de l'ensemble des administrations publiques de 0,1 à 0,2 pour-cent du P.I.B., notamment en 1995.
- Le revenu garanti aux personnes âgées (estimé à 9.3 milliards en 1996) est comptabilisé à partir de 1996 comme un transfert direct du Pouvoir fédéral aux ménages. Jusqu'en 1995, cette dépense apparaissait à la fois au niveau des transferts du Pouvoir fédéral à la Sécurité sociale (cfr au tableau 32 l'évolution de ce Poste) et des transferts de la Sécurité sociale aux ménages. Ce changement n'affecte pas le B.N.F., mais seulement le niveau des dépenses et des recettes de la Sécurité sociale.

Ces deux glissements, ainsi que d'autres moins importants, expliquent l'essentiel de la réduction des transferts aux ménages du Pouvoir fédéral en 1996.

- Certains transferts au Reste du Monde comptabilisés antérieurement en transferts en capital (une dizaine de milliards environ en 1996) sont dorénavant considérés comme des transferts courants⁵. Cette modification n'apparaît pas au tableau 32 où l'ensemble des transferts au Reste du Monde sont globalisés⁶.

Abstraction faite de l'impact de l'ensemble de ces glissements, il apparaît clairement que la rubrique qui a le plus grevé les dépenses fédérales en 1996 est la hausse de la contribution P.N.B. destinée à financer l'Union européenne qui a augmenté de près de 60 pour-cent à prix constants. Ainsi, alors que le taux de croissance réel de l'ensemble des dépenses primaires fédérales en 1996 défini au tableau 32 est de 1,1 pour-cent, il est égal à 0,0 pour-cent hors contribution P.N.B., c'est-à-dire dans un concept plus proche de la définition budgétaire.

-
2. La codification des opérations budgétaires appliquée au niveau du Pouvoir fédéral à partir de 1996, est basée sur les définitions du regroupement économique de 1981, cohérent avec les définitions des comptes S.E.C.
 3. Dans la prochaine version des comptes nationaux, les glissements les plus importants dus à l'application de la nouvelle codification seront, dans la mesure du possible, répercutés sur les années antérieures à 1996: les écarts d'ordre statistique entre les années 1995 et 1996 seront ainsi limités.
 4. Une première fois en transferts du Pouvoir fédéral aux ménages, et une seconde fois en transferts des Pouvoirs locaux aux ménages.
 5. Transferts destinés à divers organismes internationaux, qui sont ensuite octroyés à des pays tiers au titre de transferts en capital.
 6. Mais elle apparaît bien dans certains tableaux statistiques annexés à cette brochure.

b. Années 1997 et 1998

Les variations des dépenses primaires du Pouvoir fédéral au cours de ces deux années, soit une baisse importante en 1997 suivie d'une stabilisation l'année suivante, résultent pour l'essentiel des décisions prises par le Gouvernement lors de la confection du budget 1997.

La réduction des dépenses primaires de 0,5 pour-cent du P.I.B. en 1997 (cfr tableau 32) est pour l'essentiel attribuable à deux rubriques: les transferts à la Sécurité sociale (-0,2 p.c) et les subventions (-0,4 pour-cent), alors que par ailleurs les transferts aux ménages augmentent (+0,1 pour-cent). La stabilisation globale des dépenses primaires en 1998 va cependant de pair avec une nouvelle réduction de la part des transferts à la Sécurité sociale de 0,1 pour-cent du P.I.B., mais un léger redressement de la part des subventions (+0,1 pour-cent).

Ces réductions de dépenses correspondent, pour partie, à de réelles économies et, pour partie, à des glissements de comptabilisation, compensés par ailleurs, au niveau d'autres dépenses primaires, des recettes voire des charges d'intérêt. Pour bien comprendre l'impact des décisions concernées sur l'évolution globale des dépenses mais aussi sur le(s) Besoin(s) net(s) de financement tant à court qu'à moyen terme, il est indispensable d'analyser de manière assez détaillée leur contenu.

i. Réduction des transferts à la Sécurité sociale

La réduction de ce transfert en 1997 résulte des adaptations apportées au calcul de la subvention globale de l'Etat à la Sécurité sociale, définies aux articles 8 et 24 de la loi du 26 juillet 1996⁷, qui se traduisent essentiellement par la comptabilisation nette des transferts entre Pouvoir fédéral et Sécurité sociale⁸.

Elle va de pair avec une réduction des recettes fédérales - non fiscales au sens budgétaire, fiscales au sens des comptes S.E.C. - et n'affecte pas le B.N.F. du Pouvoir fédéral, ni celui de la Sécurité sociale ni a fortiori celui de l'ensemble des administrations publiques; la réduction apparente des transferts à la Sécurité sociale en 1997 est donc de nature comptable.

Par ailleurs, les mêmes articles de loi stipulent que la subvention telle que définie en 1997 sera indexée à partir de 1998. Il s'agit d'une dépense fédérale nouvelle, puisqu'auparavant la subvention était bloquée en termes nominaux. Néanmoins,

7. Loi portant modernisation de la Sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux de pensions, Moniteur belge du 1er août 1996, p.20555

8. En cause, la comptabilisation des moyens perçus et réaffectés par la Sécurité sociale dans le cadre du financement du reclassement social des handicapés (ex Fond Marron). La Sécurité sociale perçoit, en effet, quelques 13.5 milliards (taxe sur les assurances auto, incendie, accident du travail). Seuls 2.5 milliards lui sont nécessaires pour financer les prestations de rééducation fonctionnelle; l'excédent, soit quelques 11 milliards (AB 1801 4904 du Budget des Voies et Moyens, recettes non fiscales) était jusqu'en 1996, transféré au Pouvoir fédéral, qui gère une part importante de la politique d'aide aux handicapés. A partir de 1997, ce versement cesse mais la dotation du Pouvoir fédéral à la Sécurité sociale est réduite à due concurrence.

En comptes S.E.C. ce changement affecte plusieurs rubriques. Jusqu'à 1996, les recettes globales destinées au reclassement des handicapés étaient comptabilisées en recettes fiscales (surtout en impôts indirects) du Pouvoir fédéral, bien que perçues par la Sécurité sociale. La partie destinée à financer les prestations directes de la Sécurité sociale en la matière était ajoutée au transferts du Pouvoir fédéral à la Sécurité sociale. A partir de 1997, la nouvelle définition budgétaire implique:

- une réduction des recettes fiscales du Pouvoir fédéral de l'ordre de 13.5 milliards
- une réduction équivalente du transfert à la Sécurité sociale,
- une augmentation équivalente des impôts propres perçus par la Sécurité sociale.

son taux de croissance reste inférieur à celui du P.I.B. et induit la réduction des transferts à la Sécurité sociale en pour-cent du P.I.B. dès 1998 (cfr tableau 32).

ii. Réduction des subventions

Entre 1996 et 1997, la réduction des subventions de 0,4 pour-cent du P.I.B. correspond à une diminution impressionnante de 24.5 milliards, soit 24 pour-cent par rapport à leur valeur en 1996. Par contre en 1998, il y aurait une majoration de ces dépenses de 9.6 milliards.

Cela traduit les effets cumulés de plusieurs décisions:

1. La couverture intégrale des pensions de la Poste par le Pouvoir fédéral, moyennant l'instauration d'une cotisation patronale de 8,86 pour-cent de la Poste (estimée à 3.1 milliards en 1997).

Cette décision a été dictée par le souci de reporter - à terme - sur le Pouvoir fédéral une partie de l'accroissement du coût des pensions de la Poste, dans la mesure où la contribution de l'entreprise - la cotisation - n'évolue qu'en fonction de la masse salariale.

Les comptes publics⁹ sont modifiés comme suit:

- Comptabilisation des pensions de la Poste non plus en subventions aux entreprises mais en transferts aux ménages du Pouvoir fédéral. Ce glissement explique la réduction des subventions en 1997 à concurrence de 10.4 milliards... et la hausse des transferts aux ménages à due concurrence.
- Introduction d'une nouvelle cotisation patronale des entreprises au Pouvoir fédéral à concurrence de 3.1 milliards en 1997.

La modification du mode de financement de la Poste induit donc, en net, une réduction du B.N.F. de 3.1 milliards. Mais cette réduction est ponctuelle. Dès 1998, au contraire, la mesure induit un coût net additionnel de l'ordre de 2 milliards, qui augmentera au fil des années.

En effet, jusqu'ici, le Pouvoir fédéral ne finançait déjà en réalité qu'une petite moitié des dépenses de pensions de la Poste puisque chaque année l'entreprise publique lui remboursait en l'année t+1, une part du préfinancement octroyé l'année précédente. Ce remboursement intervient pour la dernière fois en 1997, sur la subvention octroyée en 1996. Par contre à partir de 1998, il est supprimé. Le coût net pour le Pouvoir fédéral correspond alors à la différence entre ce qu'aurait rapporté le remboursement dans l'ancien système, lié à l'évolution des pensions, et la cotisation instaurée dans le nouveau système, liée à l'évolution des salaires.

En termes de dépenses, cela se traduit par une augmentation des subventions de l'ordre de 5 milliards entre 1997 et 1998 (subvention négative en 1997 correspondant au remboursement¹⁰, et nulle à partir de 1998)

2. Le remplacement du système de subsidiation forfaitaire de la Poste par un système de rémunération des activités prestées par la Poste au coût du marché.

A partir de 1997, seule la couverture du coût des missions de services publics de la Poste reste financée par le biais d'une subvention, ce qui se traduit par une réduction de 4.7 milliards entre 1996 et 1997. Par ailleurs, la rémunération de l'emprunt des fonds déposés auprès de l'Office des Chèques Postaux sera

9. Les comptes des autres agents sont aussi affectés, cfr à ce sujet, la note technique DG/ThD/5879

10. En comptes nationaux, un remboursement vient en déduction de la dépense concernée; alors que dans le budget le remboursement est comptabilisé comme une recette non fiscale.

mise à charge du budget de la dette publique. Les modalités de ce paiement doivent encore faire l'objet d'accords avec les C.C.P. Dans la projection, on a supposé que cette opération alourdirait les charges d'intérêt à court terme de quelques 5 milliards à partir de 1998.

A noter en outre qu'à partir de 1998 une partie du financement de la Poste prendra la forme d'une participation fédérale au capital de l'entreprise publique à concurrence de 2 milliards, ce qui induit une réduction équivalente de la subvention mais une hausse des octrois de crédits et prises de participation.

Dans cette projection, l'effet net de cette opération sur le B.N.F. du Pouvoir fédéral correspond donc à une amélioration de quelques 5 milliards en 1997 et une détérioration de 3 milliards à partir de 1998.

3. La quadrimestrialisation des subsides aux entreprises publiques.

Le paiement des subsides par tranche de 4 mois et non plus tous les trois mois constitue une réduction ponctuelle en 1997, année au cours de laquelle ne serait payé que l'équivalent de 11 mois (- 4.3 milliards par rapports aux crédits, mais - 6.8 par rapport aux réalisations de 1996). A contrario entre 1997 et 1998 le paiement d'une année pleine induit un redressement des subsides (+ 5.5 milliards par rapport à 1997).

4. La suppression du crédit octroyé ponctuellement en 1996 (1.6 milliard) à la Régie des Transports Maritimes, entreprise dissoute en 1997.

iii. Evolution de quelques autres dépenses et remarques générales

Les mesures commentées ci-dessus expliquent l'essentiel des évolutions contrastées des dépenses primaires en 1997 et 1998 et le retournement de leur taux de croissance réel: respectivement -2,2 pour-cent et + 1,9 pour-cent

En effet, hors transferts à la Sécurité sociale et subventions, les (autres) dépenses primaires présentent un profil très différent: un taux de croissance réel de 3,1 pour-cent en 1997 et 1,6 pour-cent en 1998.

Cette évolution résulte pour l'essentiel des rémunérations et pensions des fonctionnaires dont la croissance réelle est sensiblement redressée en 1997 (2,8 pour-cent en 1997, 0,7 pour-cent en 1998). C'est là essentiellement le contrecoup d'une mesure prise en 1996, à savoir le report de la prime de fin d'année, mais aussi le résultat des retards apportés à la finalisation de la révision générale des barèmes pour les niveaux 2+ et 1: les derniers ajustements n'interviendront en effet qu'en 1997.

Notons cependant que les transferts en capital aux entreprises diminuent sensiblement en 1997 (non reconduction d'une dépense de 3.3 milliards¹¹) puis se redressent en 1998¹².

En guise de conclusion, on constate, comme c'est souvent le cas lorsque les décisions budgétaires sont importantes, une grande interaction entre l'évolution des dépenses de l'année concernée et de celles de l'année suivante. Mais dans le cas présent, il faut souligner que le contrecoup auquel il faut s'attendre en 1998, au niveau des subventions essentiellement, est de faible ampleur: s'il se traduit bien par

11. La garantie d'avances à la marine marchande

12. On suppose en effet que le remboursement de l'emprunt contracté pour financer les travaux du Berlaymont déjà prévu pour 1997 mais reporté, deviendra effectif à partir de 1998 et s'étalera sur quatre ans.

une pause dans le processus de réduction des dépenses primaires en pour-cent du P.I.B., il permet néanmoins leur maintien au niveau atteint en 1997.

c. Années 1999 à 2001

A partir de 1999, moyennant la poursuite de la rigueur budgétaire, les dépenses primaires du Pouvoir fédéral se réduiraient régulièrement en pour-cent du P.I.B.

Deux types de dépenses contribuent particulièrement à cette évolution: les transferts à la Sécurité sociale, bien qu'indexés au prix à la consommation depuis 1998, et les transferts aux ménages hors pensions, dont la croissance réelle est quasiment nulle. L'évolution de ces transferts ressort des dernières projections pluriannuelles effectuées par les départements: trois rubriques contribuent particulièrement à cette tendance: la journée d'hospitalisation, les pensions de guerre et le revenu garanti aux personnes âgées.

En terme de taux de croissance réel de l'ensemble des dépenses primaires, on constate en outre un tassement en 2000 (0,2 pour-cent au lieu de 0,7 pour-cent en 1999, cfr tableau 32) du fait de la réduction réelle des investissements publics (fin des travaux relatifs au tunnel Béliard), de la stabilisation programmée en termes nominaux de la contribution P.N.B. à l'Union européenne, et en dépit de la hausse des transferts en capital (travaux T.G.V. vers les Pays-Bas).

Le minimum de moyens d'existence (minimex) : une dynamique budgétaire en expansion rapide

Créé par la loi du 7.8.1974, le minimex, tant en nombre de bénéficiaires qu'en montant des dépenses, a pris au cours des années récentes une grande ampleur.

C'est ainsi qu'en 1975, le nombre de bénéficiaires du minimex a été estimé à près de 8.500, pour atteindre près de 21.000 en 1980, 50.000 en 1990 et 75.000 en 1996.

Au niveau du Pouvoir fédéral (donc à l'exception de l'intervention des C.P.A.S.), les dépenses se sont élevées à (en F.B. courants) :

- 3297,1 millions en 1997^a;
- 3880,7 millions en 1990^b;
- 4832,5 millions en 1992;
- 6014,9 millions en 1993;
- 8799,7 millions en 1996.

Le budget 1997 du Ministère des affaires sociales, de la Santé publique et de l'environnement annonce un montant de crédits d'engagement de 9519.6 millions de F.B.

La loi du 12.1.1993 contenant un "programme d'urgence pour une société plus solidaire" a eu une incidence non négligeable sur l'augmentation des dépenses du Pouvoir fédéral: si en 1993 elle a été de 731 millions, en 1996 elle s'élève à 1.355 millions de F.B. (ces montants sont compris dans les données citées ci-dessus)^c.

Entre 1987 et 1996, les dépenses de l'Etat fédéral ont augmenté de 167 pour-cent, soit une croissance moyenne de 11,5 pour-cent par an, en valeur. A prix constant, l'augmentation annuelle moyenne est de 8,9 pour-cent (déflateur = l'indice des prix à la consommation). Si on se limite au volet ancien de la loi (à l'exclusion de la loi du 12.1.1993) la croissance annuelle moyenne à prix constant est de 6,9 pour-cent.

L'évolution comparée du nombre de minimexés (+53 pour-cent entre 1987 et 1996) et des dépenses à prix constant montre que ces dernières ont évolué beaucoup plus rapidement. Cette constatation est valable tant pour l'ancien volet de la loi (+82 pour-cent), que pour l'ensemble de la loi (+115 pour-cent).

Cela résulte tant d'une évolution au sein des catégories de minimexés^d que de l'importance des minimexés partiels, donc des autres revenus y compris de revenus de remplacement; à quoi il faut ajouter les effets spécifiques de la loi du 12.1.1993.

- a. Première année de tenues de statistiques informatisées à l'Administration de l'intégration sociale (Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement).
- b. Majorité à 18 ans : loi du 19.1.1990.
- c. Alors que la subvention de base accordée par l'Etat est de 50 pour-cent, la loi du 12.1.1993 permet, dans certains cas, des taux d'intervention supérieures pouvant aller jusque 100 pour-cent.
- d. Il est distingué 4 catégories de minimexés : conjoints, isolés avec enfant(s), isolés, cohabitant.

3. LES RECETTES

L'évolution des recettes du Pouvoir fédéral a déjà fait l'objet de commentaires aux points précédents. Rappelons-en néanmoins les grandes lignes.

Les recettes fiscales du Pouvoir fédéral dépendent non seulement du produit global des impôts mais aussi des montants qui sont affectés à d'autres administrations en fonction de la législation en vigueur. Alors que les recettes fiscales perçues par le Pouvoir fédéral sont très stables en pour-cent du P.I.B. (cfr tableau 26), les recettes fiscales qui *échoient* au Pouvoir fédéral enregistrent un recul en pour-cent du P.I.B. entre 1996 à 1999 et une reprise à partir de l'an 2000 suite au passage au régime définitif du financement des Communautés et Régions.

TABLEAU 33 Recettes du Pouvoir fédéral
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995 ^a	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2001-1995 ^b
Recettes totales	16,7	17,0	16,5	16,2	16,0	16,0	16,1	-0,7
A. Recettes fiscales	15,6	15,7	15,3	15,3	15,1	15,1	15,2	-0,4
a. Impôts des personnes physiques	7,8	7,5	7,6	7,5	7,3	7,3	7,3	-0,5
b. Impôts des sociétés	2,8	2,8	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	0,1
c. Impôts indirects	5,0	5,3	4,8	4,9	5,0	5,0	5,0	0,0
d. Impôts en capital	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Recettes non fiscales	1,1	1,4	1,2	1,0	0,9	0,9	0,9	-0,2
a. Cotisations effectives	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
b. Revenus de la propriété	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,1
c. Transferts reçus	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
d. Ventes bâtiments et licence	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1

a. Niveaux.

b. Variation sur la période.

Rappelons en outre qu'en 1997, le nouveau mode de calcul de la dotation à la Sécurité sociale (comptabilisée nette des recettes destinées au reclassement social aux handicapés) réduit les impôts indirects du Pouvoir fédéral de 0,1 pour-cent de P.I.B.

La baisse tendancielle (depuis 1996) des recettes non fiscales résulte des éléments suivants:

- Revenus de la propriété: les transferts de la Banque nationale au Pouvoir fédéral chutent à partir de 1997: c'est la contrepartie de l'opération de ventes d'or réalisée en 1996 qui par ailleurs a permis le remboursement d'une partie importante de la dette en devises et la baisse des intérêts sur cette dette.
- Transferts reçus: la hausse relative en 1996 est due au report de 1995 à 1996 de la part des bénéfices de la Loterie nationale transférés au Pouvoir fédéral. En 1997, ce transfert retourne à un niveau normal, mais deux autres opérations majorent cette rubrique: le produit - ponctuel - attendu du retrait de billets par la Banque nationale et le préfinancement des travaux T.G.V. par les Pays Bas. A partir de 1998, aucune nouvelle recette n'est anticipée et le préfinancement du T.G.V. se réduit, d'où la diminution des "transferts reçus" en pour-cent du P.I.B.
- Ventes: la cession de la licence de mobilophonie à Belgacom et Mobistar a rapporté ponctuellement 9 milliards en 1995 et en 1996; s'y ajoute en 1996 le produit de la vente de bâtiments par le Régie des Bâtiments. Seule cette opération est supposée se renouveler à partir de 1998 mais de manière moins importante.

D. Sécurité sociale

Le tableau suivant présente le compte de la Sécurité sociale selon les conventions du S.E.C. avec, au bas, une subdivision de la capacité nette de financement entre, d'une part, le solde de la Sécurité sociale en termes budgétaires et, d'autre part, les soldes des autres régimes appartenant à la Sécurité sociale au sens du "Système européen des Comptes économiques intégrés".

Dans les documents parlementaires, le budget de la Sécurité sociale comprend le régime général des salariés et le régime des indépendants, les régimes spéciaux des mineurs et des marins étant mentionnés séparément. Dans le S.E.C., la Sécurité sociale comprend en outre les pensions à charge du régime de capitalisation, les prestations du Service de Sécurité sociale d'Outremer, l'assurance libre et complémentaire pour les soins de santé, les allocations familiales aux membres du personnel des administrations provinciales et locales, les prestations des organismes privés agréés en matière d'assurances "accidents du travail" et le compte des Fonds de sécurité d'existence, crédits d'heure et fermeture d'entreprises.

Une autre différence entre le budget et le compte S.E.C. à trait à l'année de référence des opérations. Le compte économique considère les droits établis et donc enregistre les cotisations en concordance avec les déclarations des employeurs pour les prestations de travail accomplies au cours de l'année calendrier. Le paiement des cotisations déclarées doit avoir lieu selon des délais légaux, ce qui entraîne un retard entre l'établissement du droit et sa perception effective à l'O.N.S.S. Ce sont les cotisations à recevoir en fonction des délais légaux qui sont comptabilisées dans le budget de la sécurité sociale.

TABLEAU 34 Le compte S.E.C. de la Sécurité sociale
(en pour-cent du P.I.B. sauf mention contraire)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Recettes	20,0	19,9	19,8	19,6	19,5	19,4	19,4
1. Cotisations	15,1	14,8	14,6	14,6	14,5	14,5	14,5
Masse salariale							
secteur privé	29,1	28,7	28,5	28,4	28,3	28,3	28,3
administrations publiques	9,4	9,2	9,1	9,0	8,9	8,8	8,7
Masse salariale privée (croissance en pour-cent)	2,4	2,0	2,9	3,8	4,0	4,1	4,2
salaire horaire	1,3	0,7	1,2	1,2	1,4	1,6	1,6
nombre d'heures par travailleur	-0,8	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
emploi	0,5	0,0	0,3	0,9	0,7	0,6	0,6
indexation	1,5	1,5	1,6	2,0	2,1	2,1	2,2
Taux implicite de cotisation (pour-cent)							
secteur privé	43,2	42,6	42,4	42,4	42,4	42,4	42,4
régime des indépendants	9,3	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4
2. Financement alternatif	1,1	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3
3. Impôts perçus par la Sécurité sociale	0,3	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
4. Subsidés de l'Etat ^a	3,2	3,0	2,8	2,7	2,7	2,6	2,6
5. Revenu de propriété	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses	19,7	19,9	19,5	19,3	19,2	19,0	18,8
1. Pensions	6,5	6,5	6,5	6,4	6,5	6,4	6,4
2. Soins de santé	5,4	5,7	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
3. Chômage	2,9	2,9	2,8	2,8	2,7	2,6	2,6
4. Autres prestations de la Sécurité sociale ^a	3,9	3,8	3,8	3,7	3,6	3,5	3,5
Capacité nette de financement	0,3	-0,0	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6
dont :							
solde des budgets	0,05	-0,31	0,16	0,17	0,20	0,33	0,43
variation des cotisations non perçues	-0,12	0,01	0,04	0,06	0,06	0,06	0,06
solde des sociétés d'assurance privées	0,19	0,17	0,10	0,10	0,12	0,12	0,13
solde O.S.S.O.M. + capitalisation	-0,05	-0,10	-0,13	-0,13	-0,13	-0,14	-0,14
solde sécurité d'assistance, O.N.S.S.-A.P.L., assurances complémentaires libres	0,14	0,14	0,12	0,11	0,11	0,11	0,12

a. Dans la nouvelle version des Comptes Nationaux, les dépenses consenties dans le cadre du revenu garanti pour personnes âgées ne feront plus partie de la Sécurité sociale mais de l'agent public qui se charge du financement. Les dépenses concernées et les subsides de l'Etat ne sont donc plus reprises dans ce tableau.

1. LA SÉCURITÉ SOCIALE EN ÉQUILIBRE À PARTIR DE 1997

En 1995, le solde budgétaire des opérations courantes des régimes des salariés et des indépendants était en léger boni (+ 4,3 milliards). Ce solde budgétaire ne tient cependant pas compte de factures impayées en soins de santé (6,5 milliards), relatives à 1995 mais transmises à l'I.N.A.M.I. en 1996. Par ailleurs, les cotisations en termes budgétaires ont été exceptionnellement flattées en 1995 par une modifica-

tion de la réglementation des avances intervenant à partir du 4^e trimestre. Les cotisations économiques (compte S.E.C.) ne doivent pas être influencées par cette modification du rythme de perception. L'on s'attend donc à ce que la capacité nette de financement, estimée à 20 milliards pour 1995, soit revue à la baisse dans la prochaine version des comptes S.E.C.

En 1996, le budget du régime des salariés présentera un déficit de 24,4 milliards et le budget des indépendants un déficit de 1,3 milliard (solde des opérations courantes avant amortissement de la dette). Ces déficits sont dus au dépassement de l'objectif de dépenses en soins de santé. La capacité nette de financement en S.E.C. n'est que légèrement négative, par le fait des excédents des organismes privés d'assurance "accidents du travail", du Fonds de sécurité d'existence, de l'assurance libre complémentaire pour les soins de santé et de l'O.N.S.S.-A.P.L.

Suite à une légère reprise de l'emploi et à la réalisation, à 4,5 milliards près, de l'objectif budgétaire en soins de santé, les budgets tant de 1997 que de 1998 devraient présenter un excédent et la capacité nette de financement au sens des comptes S.E.C. atteindrait 0,3 pour-cent du P.I.B. L'amélioration du solde en termes budgétaires est plus forte qu'en S.E.C., du fait de la décision récente du gouvernement de faire davantage contribuer au financement des organismes de Sécurité sociale traditionnels, les institutions qui ne sont pas financées dans le cadre de la Gestion globale. Il s'agit en l'occurrence du capital que les organismes d'assurances agréés doivent transférer au F.A.T. (incapacité de travail jusqu'à 15 pour-cent au lieu de 10 pour-cent auparavant), du glissement de 0,10 pour-cent de cotisations patronales des Fonds sectoriels vers l'O.N.Em. et d'une partie de l'indexation des rentes de pension portée à charge des réserves du régime de capitalisation légal. Ceci explique la diminution des revenus de la propriété, dans la mesure où une partie des dépenses courantes se trouve financée à charge des constitutions de réserves mathématiques.

Le rétablissement de l'équilibre de la Sécurité sociale en 1997 est dû à un recul des dépenses de 0,4 pour-cent du P.I.B., malgré un recul des recettes de 0,1 pour-cent du P.I.B. Le recul des dépenses se situe essentiellement en soins de santé. L'hypothèse sous-jacente est la réalisation de l'objectif budgétaire gouvernemental de 428,3 milliards, plus 4,5 milliards.

A moyen terme, la capacité nette de financement atteindrait 0,5 pour-cent du P.I.B. en 2000 et 0,6 pour-cent en 2001, à condition que les dépenses de soins de santé n'augmentent pas au-delà de la norme de 1,5 pour-cent, majorée par prudence d'une marge de 0,5 pour-cent, et que les revenus de remplacement ne soient pas revalorisés ni adaptés au bien-être, hormis dans la mesure prévue par la réforme des pensions (voir ci après).

2. LES RECETTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AUGMENTENT MOINS RAPIDEMENT QUE LE P.I.B. : DE 20 POUR-CENT EN 1995 À 19,4 POUR-CENT EN 2001

Malgré la nouvelle cotisation sur les voitures de société et sur les jobs d'étudiants et l'augmentation des cotisations dans le régime des indépendants, les recettes de cotisations sont en recul dans le P.I.B.: de 15,1 pour-cent en 1995 à 14,5 pour-cent à partir de 1999. D'une part, la masse salariale diminue de 38,5 pour-cent du P.I.B. en 1995 à 37 pour-cent en 2001 (23,8 pour-cent dans le secteur privé et 8,7 pour-cent dans le secteur public). Par ailleurs, les allègements de cotisations supplémentaires prévus par le plan pluriannuel pour l'emploi (de fin 1995), le MARIBEL social, les moyens complémentaires que le gouvernement mettra à la disposition du futur accord pour l'emploi et l'extension récente du MARIBEL (7 milliards sur base annuelle) ont pour effet de diminuer le taux implicite des cotisations de 43,2 pour-cent en 1995 à 42,4 pour-cent à partir de 1997.

Les impôts perçus par la Sécurité sociale augmentent de 0,3 pour-cent du P.I.B. en 1995 à 0,6 pour-cent à partir de 1997. La cotisation forfaitaire à charge des sociétés est portée de 7.000 à 12.500 FB. La cotisation spéciale de Sécurité sociale atteint son régime de croisière: son produit passe de 14 milliards en 1995 à 23,6 milliards en 1997, dont 21,1 milliards pour la Sécurité sociale et 2,5 milliards au profit des finances publiques¹³. A partir de 1997, les prélèvements (sur les contrats d'assurance automobile, accidents du travail et incendie) destinés à la réinsertion sociale des moins-valides seront considérés comme des impôts intégralement affectés à la Sécurité sociale. Il s'agit de recettes d'un montant de 14 milliards dont 11 milliards ont été remboursés au Trésor en 1996. A partir de 1997, l'I.N.A.M.I. conservera la totalité du produit, mais les subventions de l'Etat à la Gestion globale seront réduites de 10 milliards.

Les recettes fiscales du Gouvernement fédéral attribuées à la Sécurité sociale dans le cadre du financement alternatif progressent de 1,08 pour-cent du P.I.B. en 1995 à 1,35 pour-cent à moyen terme, avec en 1997 un supplément exceptionnel de 1,5 milliard provenant des producteurs d'électricité. A partir de 1998, les transferts de l'Etat seront à nouveau adaptés à l'évolution des prix.

3. LA PART DES DÉPENSES DANS LE P.I.B. RALENTIT PLUS RAPIDEMENT QUE CELLE DES MOYENS

Le nouveau calcul des pensions dans les régimes des salariés et des indépendants et la modification du supplément d'âge pour les allocations familiales constituent des économies structurelles qui freinent les dépenses à moyen terme (voir tableau 35). Le fait de ne pas adapter les prestations sociales à l'évolution du bien-être - sauf en ce qui concerne le plafond salarial servant au calcul de la pension, selon les modalités prévus dans le cadre de la réforme des pensions - permet également de réaliser une économie non négligeable. L'on suppose par ailleurs que la modération des dépenses en soins de santé (+ 2 pour-cent chaque année) sera maintenue jusqu'en 2001. Ces éléments, conjointement à la diminution des dépenses de chômage, ont pour effet de réduire les dépenses de 0,9 pour-cent du P.I.B. entre 1995 et 2001. Sur la même période, les recettes ralentiraient de 0,6 pour-cent du P.I.B.

13. Pour plus de détails, voir note DG/MS/5881 du 19 mars 1997.

TABLEAU 35 Mesures structurelles d'assainissement dans la Sécurité sociale
(en milliard de F.)

	1997	1998	1999	2000	2001
1. Réforme des pensions					
Pensions des salariés					
nouvelle politique sociale	-	-	-	+2,5	+5,1
nouveau calcul de la pension	-0,5	-4,1	-5,5	-8,7	-13,4
Pensions des indépendants	-	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Chômage + prépensions	+0,5	+2,7	+3,1	+4,7	+6,8
Incapacité de travail	-	+0,4	+0,5	+0,9	+1,4
2. Introduction de la catégorie "cohabitants" dans l'incapacité de travail primaire	-0,5	-0,8	-0,9	-0,9	-1,0
3. Nouveau complément d'ancienneté pour les chômeurs âgés	-0,2	-0,4	-0,6	-0,8	-1,0
4. Nouveaux suppléments d'âge dans les allocations familiales	-0,2	-0,7	-1,1	-1,6	-2,0
Total	-0,9	-3,0	-4,6	-4,1	-4,3

La récente réforme des pensions des salariés comporte un volet sur l'augmentation du plafond salarial et sur la liaison des prestations au bien-être; en d'autres termes, la réforme instaure une nouvelle politique sociale.

1. Le plafond salarial pris en considération pour le calcul de la pension de retraite est majoré tous les deux ans sur base de la marge d'augmentation des salaires réels. Par souci de simplicité, la projection suppose une augmentation de ce plafond salarial de 1,75 pour-cent à partir de 1999. Sachant que la pension est calculée sur base des salaires annuels plafonnés relatifs à l'ensemble de la carrière, il est clair que cette augmentation n'entraînera une dépense supplémentaire notable qu'à partir de 2010.
2. La réforme des pensions prévoit en outre la possibilité d'octroyer des adaptations au bien-être. Dans des calculs récents effectués à la demande du Ministre compétent, nous avons fixé celles-ci à 0,5 pour-cent par an à partir de l'an 2000. Il en résulterait une dépense supplémentaire de 5 milliards en 2001.

Le nouveau calcul des pensions dans le régime des salariés porte progressivement la carrière complète des femmes à 45 ans (fraction de carrière calculée en 45èmes en 41èmes à partir de juillet 1997 et en 42èmes à partir de janvier 2000), l'âge de la retraite restant flexible à partir de 60 ans pourvu qu'une condition de carrière minimale soit remplie (dans n'importe quel régime). Simultanément, le coefficient de revalorisation est diminué progressivement et un système de droit minimum par année de carrière est introduit. A mesure que l'âge de la retraite des femmes est majoré, la limite d'âge est également augmentée au niveau des branches chômage, prépension et incapacité de travail pour atteindre 64 ans comme chez les hommes.

4. UNE DIFFÉRENCE FRAPPANTE AVEC LES PRÉVISIONS D'AVRIL 1996

Entre la présente projection et celle d'il y a un an, la capacité nette de financement est supérieure de 0,49 pour-cent du P.I.B. en 2000, les recettes étant supérieures de 0,29 pour-cent et les dépenses inférieures de 0,20 pour-cent du P.I.B.

Le maintien d'une certaine modération salariale (loi du 26 juillet 1996 "pour la promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité") a pour effet de contenir la masse salariale dans le P.I.B. à un niveau de 0,68 point de pour-cent plus faible que dans la précédente projection. Par ailleurs, les diminutions de cotisations pour les employeurs ont été étendues, ce phénomène étant cependant neutralisé par un taux de cotisation implicite plus élevé dans les Comptes Nationaux de 1995 (+ 0,32 point de pour-cent). Le financement alternatif de la Sécurité Sociale a été majoré plusieurs fois l'an dernier et, récemment encore, de 6,7 milliards pour 1997, dont 5,7 milliards à titre structurel. Il a en outre été récemment décidé d'indexer les transferts de l'Etat à la Sécurité sociale à partir de 1998.

TABLEAU 36 La différence par rapport aux perspectives 1996-2000 d'avril 1996

Compte S.E.C. de la Sécurité sociale en pour-cent du P.I.B.			
	2000 ^a	2000 ^b	Ecart
Recettes	19,13	19,42	+0,29
1. Cotisations	14,71	14,50	-0,21
Masse salariale secteur privé	28,93	28,25	-0,68
Taux implicite de cotisations nationales des entreprises (pour-cent)	28,98	28,97	-0,01
2. Financement alternatif	1,07	1,35	+0,28
3. Impôts perçus par la Sécurité sociale	0,59	0,62	+0,03
4. Subsidés de l'Etat	2,40	2,60	+0,20
5. Revenu de propriété	0,23	0,21	-0,02
Dépenses	19,15	18,95	-0,20
1. Pensions	6,53	6,42	-0,11
2. Soins de santé	5,39	5,48	+0,09
3. Incapacité de travail	1,18	1,20	+0,02
4. Chômage	2,61	2,63	+0,02
5. Allocations familiales	1,62	1,56	-0,06
6. Sécurité d'existence	0,37	0,34	-0,03
7. Charge d'intérêt	0,15	0,03	-0,12
Capacité de financement	-0,02	+0,47	+0,49

a. Le compte Sécurité sociale dans les perspectives d'avril 1996 (tableau 21, page 48) après corrections dues aux dernières modifications de mode de comptabilisation. Les dépenses pour le revenu garanti ne font plus partie de la Sécurité sociale mais de l'entité qui se charge du financement. La cotisation spéciale est comptabilisée dans les Comptes Nationaux comme un impôt perçu par la Sécurité sociale. Il en est de même pour les ressources du Fonds Maron qui autrefois faisaient partie des subsides de l'Etat. En plus, la partie du chômage temporaire, financée par le FFE, est comptabilisée comme une partie du chômage au lieu des dépenses pour la sécurité d'existence.

b. Le compte Sécurité sociale dans les perspectives actuelles.

Les moindres dépenses se situent dans les branches pensions et allocations familiales. Cette réduction est due pour partie aux nouvelles prévisions démographiques 1995-2050 (avec un nombre de personnes moins élevé dans les tranches d'âge 0-14 et plus de 60 ans) et pour partie à des économies structurelles, suite notamment à la réforme des pensions, au glissement progressif du dernier supplé-

ment d'âge de 16 à 18 ans et à la réduction de moitié du supplément d'âge pour le premier enfant. La réforme des pensions entraîne également des répercussions sur les dépenses d'incapacité de travail, d'invalidité, de chômage et de prépension, dans la mesure où leur champ d'application est étendu en fonction du relèvement de l'âge de la pension des femmes.

Les charges d'intérêts diminuent au fur et à mesure que la Sécurité sociale enregistre des excédents, d'autant plus que les prévisions récentes en matière de taux d'intérêt à long terme sont également plus faibles.

Dans la branche soins de santé, l'on escompte à présent une croissance de 2% par an au lieu de la norme stricte de 1,5% (+ 0,5 pour-cent de marge d'incertitude).

E. Les Communautés et les Régions

1. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES PRIMAIRES ET DES RECETTES

Les présentes perspectives sont basées sur une hypothèse de politique inchangée, ce qui postule notamment une prolongation à moyen terme des évolutions historiques des dépenses primaires. Une hypothèse différente est cependant retenue dans les cas où l'on dispose d'une information précise quant à l'évolution attendue de recettes ou dépenses particulières. C'est par exemple le cas en ce qui concerne les crédits budgétaires des années 1996 et 1997 et le budget pluriannuel de la Communauté flamande de 1998, qui prévoit certaines adaptations non récurrentes¹⁴.

A partir de 1999, les *dépenses primaires totales* évoluent à un rythme annuel constant. Le taux de croissance réel des dépenses non salariales au cours des années 1999-2001 est de l'ordre de 2,4 pour-cent, intermédiaire entre la croissance moyenne observée sur la période 1992-1995 (2,0 pour-cent) et la croissance de 1996, dernière année quasiment observée (2,6 pour-cent). L'évolution des salaires est en revanche sensiblement plus basse que la moyenne historique, compte tenu des assainissements prévus dans l'enseignement en 1996-1997 et d'une baisse attendue de la population des enfants en âge de scolarité au cours des années ultérieures.

TABLEAU 37 Dépenses primaires des Communautés et Régions
(croissance réelle en pour-cent)

	1992- 1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Dépenses primaires ^a	2,8	1,4	1,9	1,6	2,1	1,9	1,9
salaires ^b	3,7	0,0	0,6	1,5	1,9	1,3	1,3
autres dépenses primaires	2,0	2,6	2,9	1,7	2,3	2,4	2,4

a. à l'exclusion des emprunts de soudure de la Communauté française (comptabilisés en recettes)

b. y compris les salaires dans l'enseignement des pouvoirs locaux

14. Le budget pluriannuel de la Communauté flamande prévoit la disparition en 1998 des moyens provenant de la vente de la G.I.M.V. (Société Régionale de l'Investissement de Flandre) (4 milliards en 1997).

Les hypothèses retenues en matière de dépenses sont prudentes, en ce sens qu'elles présupposent une croissance constante des dépenses primaires totales entre 1998-2001, sans prolongement implicite du ralentissement de croissance intervenu en 1996. Ces hypothèses conduisent à une évolution des dépenses primaires parallèle à celle du P.I.B. entre 1995 et 2001. La baisse de la part des salaires dans le P.I.B. (- 0,2 pour-cent) est entièrement compensée par l'augmentation de la part des autres dépenses.

La baisse de la part de la *consommation publique* dans le P.I.B. s'explique entièrement par l'évolution des salaires. L'augmentation du poids des autres dépenses primaires dans le P.I.B. est principalement due aux investissements de l'enseignement libre et aux transferts aux ménages et aux entreprises.

En conséquence du vieillissement de la population, la croissance des *transferts aux ménages* s'accélère durant toute la période. Ainsi, dans le budget pluriannuel de la Communauté flamande, tous les crédits en matière d'aide sociale augmentent en fonction d'un coefficient de vieillissement de 1,1 pour-cent supérieur à l'inflation. Pour l'ensemble des Communautés et Régions, le taux de croissance réelle de cette catégorie de dépenses, déjà élevé en 1997 (2,9 pour-cent), a été porté à 3,3 pour-cent pour les années ultérieures.

Dans les comptes S.E.C. des Communautés et Régions, les *investissements de l'enseignement libre* sont ajoutés aux dépenses budgétaires. Pour 1996 et 1997, l'on s'attend à une forte croissance de ces dépenses, qui augmenteraient un peu plus rapidement que le P.I.B.¹⁵

TABLEAU 38 Les dépenses primaires des Communautés et Régions
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1995 2001
Total des dépenses primaires	11,6	11,7	11,7	11,6	11,6	11,6	11,6	+0,0
1. consommation publique	6,2	6,1	6,1	6,0	6,0	6,0	6,0	-0,2
salaires	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	-0,2
achats de biens et services	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	+0,0
2. autres dépenses primaires	5,4	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	+0,2
transferts	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	+0,1
aux ménages	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	+0,1
aux entreprises	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	+0,1
aux pouvoirs locaux	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	-0,1
à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0
investissements	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	+0,1
enseignement libre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	+0,1
autres investissements	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	+0,0

15. Principalement sous l'influence des transferts de la Communauté flamande au D.I.G.O. (Service de l'infrastructure dans l'enseignement subventionné).

La croissance des *autres investissements* reste toutefois très limitée à moyen terme¹⁶ en raison de l'hypothèse sous-jacente selon laquelle les investissements publics ne connaîtraient pas de nouvelles impulsions durant les prochaines années. Le budget pluriannuel de la Communauté flamande ne prévoit, par exemple, qu'une augmentation réelle nulle des crédits d'investissement. En outre, il est possible que cette catégorie de dépenses soit affectée par les efforts supplémentaires à fournir éventuellement en vue de l'équilibre budgétaire annoncé de la Communauté flamande, ou encore dans le cadre du pacte de stabilité européen. Une hypothèse de simple indexation au prix des "autres investissements" des Communautés et Régions a donc été retenue.

Sur la période de projection, la croissance des *transferts aux Pouvoirs locaux* reste à un niveau assez bas, correspondant à la moyenne historique de la période 1991-1995 (3 pour-cent en termes nominaux). Du fait de la priorité accordée à la problématique de l'emploi, il semble cependant possible que les engagements actuels soient étendus.

La majeure partie des *recettes* est déterminée par la *Loi de Financement*. La projection d'avril 1996 avait déjà mis en évidence le caractère décevant des moyens accordés en 1996. Des montants trop faibles furent transférés dès le début de l'année en raison d'une sous-évaluation de l'inflation et, de plus, le trop perçu en 1995 a dû être remboursé en 1996. A partir de 1997, par contre, les moyens augmentent fortement du fait du renforcement de la liaison de leur évolution à la croissance réelle du P.I.B. et suite au versement des moyens encore dus pour 1996.

TABLEAU 39 Ressources totales des Communautés et Régions
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1995 2001
Ressources totales	11,3	11,5	11,7	11,8	12,0	12,0	11,9	+0,6
1. Recettes fiscales	10,5	10,6	10,9	11,0	11,1	11,1	11,0	+0,5
- impôt des personnes physiques/ T.V.A.	9,5	9,5	9,8	10,0	10,1	10,0	10,0	+0,5
- autres impôts régionaux	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	+0,0
- droits de succession	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	+0,0
- impôts régionaux autonomes	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	+0,1
- redevance radio-TV (nette) ^a	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1
2. Recettes non fiscales	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	+0,1
- dotation Pouvoir fédéral	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	+0,2
- autres transferts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0
- vente bâtiments d'école	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1

- a. Le produit de la redevance radio-TV de décembre 1995 n'a pas été versé par Belgacom en janvier 1996 comme d'habitude, mais déjà en décembre 1995. Par conséquent le niveau net de la redevance radio-TV (produit de l'impôt, moins la dotation de la BRTN-RTBF) est moins élevé en 1996 qu'en 1995.

16. De plus, les investissements portuaires dans les Comptes Nationaux de 1996 ne seront plus considérés comme des investissements des entreprises, mais bien des pouvoirs publics. La hausse des investissements publics en 1996 est donc uniquement la conséquence d'un changement de méthodologie, conformément aux nouvelles conventions du S.E.C.

En 2000, le régime transitoire avantageux de la Loi spéciale de Financement prendra fin. Ainsi l'augmentation des recettes transférées de l'I.P.P. et de la T.V.A. sera déjà moins élevée qu'au cours des années 1997-1999. De plus la croissance économique en l'an 2000 est inférieure à celle des années précédentes. Du fait que le régime définitif de la Loi spéciale de Financement prévoit qu'à partir de 2000, l'évolution des recettes de l'impôt des personnes physiques cédées sera uniquement influencée par la croissance nominale du P.I.B. du Royaume, l'évolution des ressources est encore plus limitée.

Par prudence la croissance des autres recettes est maintenue à un niveau relativement bas à partir de 1998.

2. LE SOLDE PRIMAIRE ET LE BESOIN DE FINANCEMENT

Partant des hypothèses prudentes retenues dans les prévisions, le déficit des Communautés et Régions diminue à moyen terme : en termes S.E.C., de 0,6 pour-cent du P.I.B. en 1995 à l'équilibre en 1999. Cette amélioration structurelle se situe au niveau du solde primaire étant donné que sur l'ensemble de la période de projection, les charges d'intérêt restent stables par rapport au P.I.B. (0,4 pour-cent).

Étant donné la stabilisation des dépenses primaires par rapport au P.I.B., c'est surtout l'évolution favorable des recettes dans le cadre de la Loi Spéciale de Financement qui permet aux Communautés et Régions de réduire le déficit d'environ 0,2 pour-cent du P.I.B. par an à partir de 1996 pour aboutir à un équilibre de leur B.N.F. en 1999. À partir de 2000 l'évolution des ressources des Communautés et Régions est beaucoup plus lente. La réduction du déficit et la diminution des charges d'intérêt qui en résulte, entraînent un maintien de l'équilibre en termes S.E.C., en fin de période.

TABLEAU 40 Le solde primaire et le besoin net de financement
(en pour-cent du P.I.B.)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Ressources totales	11,3	11,5	11,7	11,8	12,0	12,0	11,9
Dépenses primaires totales	11,6	11,7	11,7	11,6	11,6	11,6	11,6
Solde primaire	-0,3	-0,2	0,0	+0,2	+0,4	+0,4	+0,3
Charges d'intérêt	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
Besoin net de financement	-0,6	-0,6	-0,4	-0,2	0,0	0,0	0,0
en milliards	-50,9	-52,0	-30,8	-14,2	+1,5	+2,1	+0,5

* suite aux arrondis, le total n'est pas toujours égal à la somme des composantes.

Le Plan de Convergence et les Communautés et Régions

Le Plan de Convergence du Gouvernement fédéral vise à rendre les finances publiques conformes aux normes du traité européen de Maastricht. Une des normes de Maastricht est la convergence croissante des finances publiques des futurs Etats membres de l'Union monétaire européenne. C'est pourquoi la version belge de la norme budgétaire de Maastricht est appelée "norme de convergence" et le plan pluriannuel établi pour atteindre cette norme est dénommé le "Plan de Convergence".

Seul le Gouvernement fédéral est engagé par le Plan de Convergence. La Belgique est cependant un Etat fédéral, constitué de différentes entités (Gouvernement fédéral, Communautés et Régions), qui disposent chacune de leurs compétences spécifiques et de leurs moyens financiers propres. Le Gouvernement fédéral n'a donc en principe aucune prise sur la politique budgétaire des Communautés et Régions et ne peut dès lors pas leur imposer de mesures d'assainissement.

En revanche, la capacité d'emprunt des Communautés et Régions est soumise au contrôle du Ministre fédéral des Finances, afin de préserver l'union économique et monétaire de la Belgique. Ainsi, il a été créé au sein du Conseil Supérieur des Finances une section consultative, la section "Besoins de financement des pouvoirs publics", dont le but est de contrôler la viabilité budgétaire à moyen terme des différentes entités. A cet effet, le Conseil Supérieur des Finances détermine un "solde maximum admissible" pour chaque entité. En cas de dépassement du "solde maximum admissible", le Conseil Supérieur des Finances peut conseiller au Ministre des Finances de limiter la capacité d'emprunt de l'entité concernée. La procédure est toutefois fort complexe et sujette à controverse.

Dans son rapport annuel de 1994, le Conseil Supérieur des Finances est arrivé à la conclusion importante qu'il "y a en principe une compatibilité, d'une part, entre la viabilité budgétaire à moyen terme ... de chaque entité séparément... et, d'autre part, l'objectif de Maastricht ... à atteindre ... pour les Communautés et les Régions".^a

Convaincues de la nécessité d'adhérer à l'Union monétaire européenne et peut-être pour prévenir une limitation de leur capacité d'emprunt, les Communautés et les Régions se sont engagées à respecter les "soldes maximums admissibles" du Conseil Supérieur des Finances pendant la période 1996-1999. Cette obligation est consignée dans l'"Accord de coopération entre le Gouvernement fédéral et les Communautés et Régions" de juillet 1996. Les Communautés et Régions contribuent ainsi à l'amélioration structurelle des finances publiques belges et au respect de la norme de Maastricht.

En conséquence, l'Accord de coopération est pour les Communautés et Régions ce que le Plan de Convergence est pour le Gouvernement fédéral : un engagement à procéder à l'assainissement à moyen terme de leurs finances. Ces deux engagements fixent les déficits à respecter au moins jusqu'en 1999. Pour les Communautés et Régions, ils coïncident plutôt fortuitement avec les normes de viabilité budgétaire du Conseil Supérieur des Finances.

a. Conseil Supérieur des Finances. Section "Besoins de financement des pouvoirs publics", Rapport annuel 1994, juin 1994, p. 38.

3. LES DÉFICITS MAXIMUMS ADMISSIBLES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES FINANCES

En 1996, un "nouveau Plan de Convergence pour la Belgique" a été présenté. Le Conseil Supérieur des Finances a aussi publié une nouvelle série de normes pour la viabilité budgétaire des Communautés et des Régions.

Le nouveau Plan de Convergence détermine une trajectoire pour le solde primaire et le déficit public belge. En ce qui concerne les Communautés et Régions, les efforts à fournir sont basés sur les nouveaux "déficits maximums admissibles corrigés" du Conseil Supérieur des Finances (C.S.F.)¹⁷. Tout comme dans le Plan de Convergence précédent et pour autant que celui-ci soit respecté par les autres entités, la réalisation des normes du C.S.F. par les Communautés et Régions est censé entraîner automatiquement le respect des normes S.E.C. pour l'ensemble des pouvoirs publics.

17. Voir encadré: "Le Plan de Convergence et les Communautés et Régions".

Lors de la mise en oeuvre de l'ancien Plan de Convergence, il est toutefois apparu que cette affirmation n'était pas nécessairement exacte. Les Communautés et Régions n'ont pas atteint la norme de déficit de 0,4 pour-cent postulée pour 1996, alors que les normes de déficit en milliards du Conseil Supérieur des Finances - seule norme impérative pour les Communautés et Régions - ont été respectées; cependant, ces normes se sont avérées incompatibles avec la définition S.E.C. du Plan de Convergence. C'est pourquoi, dans son rapport de 1996, le Conseil Supérieur a adapté, pour la nouvelle série de normes, la méthode de passage des déficits corrigés aux soldes S.E.C.

La méthode correcte de passage d'un "déficit corrigé" au solde en termes S.E.C. est toutefois encore loin d'être claire. La seule correction qui est appliquée actuellement concerne l'emprunt de soudure de la Communauté française. Il n'est tenu aucun compte des nombreuses autres différences méthodologiques¹⁸.

Il est à première vue rassurant de constater que, malgré la différence fondamentale d'approche - positive contre normative - et de méthodologie, le Bureau fédéral du Plan et le Conseil Supérieur des Finances¹⁹ posent un diagnostic identique sur l'évolution des déficits des Communautés et Régions.

La même amélioration du déficit S.E.C. en pourcentage du P.I.B., à savoir 0,6 pour-cent du P.I.B. au cours de la période 1996-2000, a toutefois des origines différentes. Selon le Conseil Supérieur des Finances, l'assainissement du solde primaire résulterait principalement d'une baisse des dépenses primaires et selon le Bureau fédéral du Plan, cette amélioration résulterait d'une augmentation des recettes.

TABLEAU 41 Les normes du C.S.F. et les projections pour les Communautés et Régions

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Norme C.S.F. : solde corrigé	-63,2	-54,5	-38,1	-22,1	-0,8	+1,7
Réalisation : solde corrigé	-55,5	-53,0 ^a	-	-	-	-
Norme C.S.F. - Définition S.E.C.	-44,8	-48,9	-35,1	-20,0	-0,8	+1,7
en pour-cent du P.I.B.	-0,6	-0,6	-0,4	-0,2	0,0	0,0
Projection B.N.F. (HERMES avril)	-50,9	-52,0 ^b	-30,8	-14,2	+1,5	+2,1
en pour-cent du P.I.B.	-0,6	-0,6	-0,4	-0,2	0,0	0,0

a. Estimation

b. Le dépassement de la norme C.S.F. en 1996, qui apparaît pour la première fois dans les projections, ressort principalement d'une adaptation méthodologique relative au Fonds d'amortissement pour les emprunts du logement social (FADELS). Dans les comptes nationaux de 1996, le montant dû au FADELS sera très probablement redistribué entre le Pouvoir fédéral et les Communautés et Régions, avec une part plus importante pour le compte des Communautés et Régions. Dans la projection ceci est déjà anticipé.

Source : Conseil Supérieur des Finances, Rapport annuel 1996, p. 34.

18. Voir Bureau fédéral du Plan. Prévisions 1996-2000, avril 1996, pp. 41-42.

19. Les résultats S.E.C. de la projection sont comparés avec les normes du Conseil Supérieur des Finances, telles qu'elles ont été obtenues après conversion en termes S.E.C. Il convient toutefois de rappeler les problèmes méthodologiques associés à cette conversion (voir Bureau Fédéral du Plan. Prévisions 1996-2000, avril 1996, pp. 41-42).

TABLEAU 42 L'assainissement des finances publiques des Communautés et Régions
(en pour-cent du P.I.B.)

	C.S.F.		BFP	
	1996	2000-1996	1996	2000-1996
Ressources	11,4	+0,2	11,4	+0,5
Dépenses primaires	11,5	-0,4	11,7	-0,1
Charges d'intérêt	0,5	+0,0	0,4	+0,0
B.N.F.	-0,6	+0,6	-0,6	+0,6

Source : Conseil Supérieur des Finances, Rapport annuel 1996, p. 34.

La hausse prévue des recettes est directement fonction des perspectives de croissance suite aux accords de la Saint-Michel. L'évolution des ressources des Communautés et Régions à partir de 1997 est liée dans une large mesure à la croissance (réelle) du P.N.B. A partir de 2000, l'évolution des moyens transférés en provenance de l'impôt des personnes physiques dépendra même complètement de la croissance (nominale) du P.N.B. du Royaume.

Compte tenu des perspectives de croissance (2,4 pour-cent en moyenne) et de la sous-évaluation des ressources en 1996, les moyens des Communautés et Régions devraient s'accroître de 0,5 pour-cent du P.I.B. entre 1996 et 2000.

Selon le Conseil Supérieur des Finances, les recettes n'augmenteraient que de 0,2 pour-cent du P.I.B. au cours de cette même période. Le Conseil Supérieur des Finances a toutefois formulé son avis il y a déjà un an, avant que la sous-évaluation des moyens transférés en 1996 ne soit connue, et se base sur une hypothèse prudente de 0,2 pour-cent de croissance réelle du P.I.B. au cours de la période 1998-2000. L'évolution des recettes est en conséquence limitée dans ce scénario, et les dépenses primaires sont dès lors dûment restreintes pour respecter la norme.

Puisque l'évolution des recettes s'avère plus favorable que l'on ne le prévoyait il y a un an, les Communautés et Régions pourraient peut-être respecter les déficits maximums admissibles sans effort sensible du côté des dépenses.

Si l'augmentation des moyens devait toutefois être plus lente que prévu, les Communautés et Régions devraient tout de même prendre des mesures complémentaires du côté des dépenses vers l'an 2000, si elles veulent satisfaire à l'amélioration du déficit imposée de 0,6 pour-cent du P.I.B.. L'accroissement réel des dépenses primaires en 1997 ne permet pas, en effet, de supposer que les dépenses futures diminueront d'elles-mêmes suffisamment par rapport au P.I.B. pour compenser, sans mesures nouvelles, un ralentissement inattendu de la croissance des recettes.

4. LA PRUDENCE RESTE DONC DE MISE

Il subsiste un risque que le déficit S.E.C. soit plus élevé que les prévisions ne le laissent penser. Bien que le déficit S.E.C. des Communautés et Régions évolue favorablement dans ces perspectives économiques, cette évolution favorable est surtout le résultat d'une reprise de l'activité économique au cours de la période 1997-2000.

Au cas où cette croissance du P.I.B. ne se réaliserait pas, il serait indispensable que les Communautés et Régions prennent des mesures du côté des dépenses pour continuer à respecter les déficits maximums admissibles du Conseil Supérieur des Finances.

Du fait des différences de méthodologie, il n'est en outre pas encore bien établi quel déficit S.E.C. correspond au "déficit maximum admissible" du Conseil Supérieur des Finances. Tout comme pour l'ancien Plan de Convergence, il existe bel et bien un risque que les Communautés et Régions respectent les déficits maximums admissibles, tout en dépassant le déficit S.E.C. prévu.

F. Les Pouvoirs locaux

L'évolution des finances des Pouvoirs locaux présente des fluctuations particulières à moyen terme qui méritent un bref commentaire.

TABLEAU 43 Compte des Pouvoirs locaux
(en pour-cent du P.I.B.)

	1995 ^a	1996 ^a	1997 ^a	1998 ^a	1999 ^a	2000 ^a	2001 ^a	2001-1995 ^b
1. Solde primaire	0,8	0,9	0,7	0,7	0,5	0,4	0,5	-0,3
A. Recettes	6,5	6,6	6,5	6,5	6,4	6,4	6,3	-0,2
1. Fiscales et parafiscales	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	-0,2
a. Impôts directs	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	-0,2
b. Impôts indirects	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
c. Cotisations de Sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
2. Autres recettes	3,8	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9	3,9	0,0
a. Transferts nets du Pouvoir fédéral	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2
Pensions	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0
Autres	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
b. Transferts nets des Communautés et Régions	2,9	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8	2,7	-0,2
Rémunérations enseignants	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,1
Autres	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	-0,1
c. Revenus de propriété	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
d. Divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
B. Dépenses primaires	5,7	5,7	5,8	5,8	6,0	6,0	5,8	0,1
1. Rémunérations	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,0	-0,1
2. Achats de biens et services	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,0
3. Transferts courants aux ménages	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	0,1
Pensions (et allocations familiales)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0
Autres	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,1
4. Investissements	0,8	0,8	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9	0,1
5. Autres dépenses	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Charges d'intérêt nettes	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,2
3. Besoin net de financement	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,2	-0,1

a. Niveaux.

b. Variation sur la période.

1. L'ANNÉE 1996

L'amélioration "apparente" du B.N.F. des Pouvoirs locaux en 1996 (en fait, de leur capacité de financement) s'explique uniquement par l'anticipation d'une correction qui sera apportée aux comptes nationaux en juin prochain: la suppression du double comptage des transferts des C.P.A.S. aux ménages soit 15 milliards ou 0,2 pour-cent du P.I.B. (cfr point C.2.a ci-avant). Celle-ci se traduit par une hausse des transferts reçus du Pouvoir fédéral (cfr tableau 43).

Abstraction faite de cette adaptation, le B.N.F. des Pouvoirs locaux en 1996 serait tout au plus stabilisé voire en léger retrait par rapport à 1996: en effet, leurs impôts directs se réduisent de 0,1 pour-cent du fait du caractère exceptionnel du versement d'arriérés en 1995.

2. LES ANNÉES 1997 À 2001

Entre 1997 et 2000, le B.N.F. des Pouvoirs locaux ne cesserait de se détériorer (de 0,3 pour-cent du P.I.B.) puis il se redresserait en 2001.

Sur l'ensemble de la période, les recettes diminuent (en pour-cent du P.I.B.), surtout les recettes fiscales (-0,2 pour-cent de P.I.B., cfr point B). Mais les transferts en provenance des Communautés et Régions sont aussi en baisse: à cet égard, il faut noter que la réduction du transfert destiné à financer les rémunérations des enseignants (dont le nombre diminue) est aussi reflété dans la baisse des dépenses et n'affecte pas le B.N.F.

C'est au niveau de l'évolution des dépenses primaires que se trouve l'origine des fluctuations du B.N.F. et de son retournement projeté en 2001. En effet, après une quasi-stabilisation jusqu'en 1998, leur part dans le P.I.B. augmenterait de 0,2 pour-cent en 1999 et retomberait au niveau antérieur en 2001 du fait de l'impact présumé des élections communales de 2000 sur les dépenses d'investissement. Les investissements locaux progresseraient de 20 pour-cent en 1999, de 6 pour-cent en 2000 et reculeraient de 12 pour-cent en 2001 en termes réels. Ces hypothèses restent toutefois modérées en comparaison avec les cycles observés dans le passé²⁰.

Les charges d'intérêt modèrent l'impact négatif de la réduction du solde primaire sur le B.N.F. Leur évolution découle bien sûr de la stabilisation des taux d'intérêt et de la baisse de la dette due à l'accumulation de surplus. Mais rappelons qu'elles sont aussi favorablement influencées par l'introduction en bourse du Crédit Communal. Cette opération a rapporté 32 milliards aux communes actionnaires, dont 25 milliards seraient utilisés au remboursement des emprunts communaux en 1997.

20. (35,3, 12,5 et -20,6 pour-cent de 1987 à 1989, et 43, 7,9, et - 23 pour-cent de 1993 à 1995).

5

La consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone

A. Le contenu en énergie de la croissance

1. EVOLUTION DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DU P.I.B.

La croissance moyenne attendue de la consommation finale d'énergie est de 1,7 pour-cent par an pour les cinq prochaines années. Ce taux de croissance est légèrement inférieur à celui observé au cours des années 1990 à 1996. Cette évolution de la consommation énergétique devrait confirmer la tendance à la baisse du contenu en énergie de la croissance économique. En effet, au cours de la période 1970 à 1996, l'intensité énergétique du P.I.B. a diminué en moyenne de 1,6 pour-cent par an. Bien que cette tendance se soit inversée au cours des cinq dernières années, en raison d'une évolution très faible des prix de l'énergie, on devrait à nouveau observer une réduction de l'intensité énergétique du P.I.B. de 0,6 pour-cent par an en moyenne pour la période 1997 à 2001. Cette tendance à la baisse du contenu en énergie de la croissance reflète entre autre la mise en oeuvre progressive de nouvelles technologies et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

En 1970, la consommation finale d'énergie était de 29,2 Mtep¹. Elle passerait de 34,3 Mtep en 1996 à 37,3 Mtep en 2001. Les entrées en transformation énergétiques des centrales électriques, cokeries, hauts-fourneaux et raffineries passent de 54,2 Mtep en 1996 à 58,8 Mtep en 2001, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,6 pour-cent. La consommation finale à usage non énergétique devrait croître de 1,3 pour-cent par an et atteindre 3,6 Mtep en 2001².

1. 1 Mtep (Mégatonne équivalent pétrole) = 41 860 Tj (Terrajoules)

2. Pour la définition des grands agrégats du bilan d'énergie, voir l'encadré à la fin du chapitre.

FIGURE 21

Intensité énergétique du P.I.B. (indice 1980 = 100)

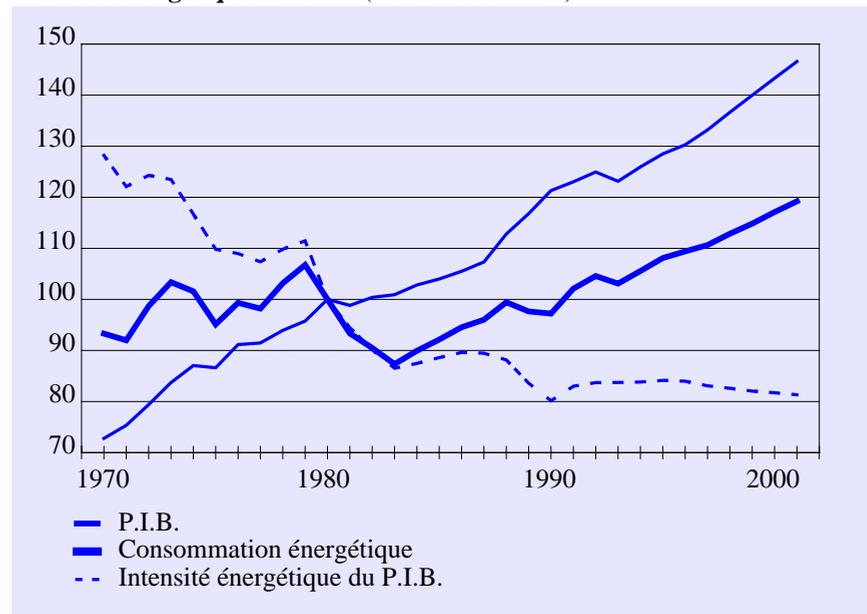


TABLEAU 44 Bilan d'énergie 2001 (en Mtep)

Secteurs	Solides	Liquides	Gaz	Electricité	Total
Production de sources primaires et équivalents	0,27	0,00	0,00	12,17	12,44
Importations	8,67	47,62	14,48	0,79	71,56
Variations de stocks	-1,06	0,12	0,19	0,00	-0,75
Exportations totales	0,47	21,55	0,00	0,90	22,91
Soutes	0,00	5,10	0,00	0,00	5,10
Consommation intérieure brute	7,41	21,08	14,68	12,07	55,24
Entrées en transformation	6,33	35,70	4,65	12,50	59,18
Sorties de transformation	1,91	33,91	0,86	7,64	44,32
Consommation de la branche énergie	0,00	1,63	0,39	0,50	2,52
Pertes sur les réseaux	0,00	0,00	0,00	0,40	0,40
Consommation finale non énergétique	0,00	3,03	0,60	0,00	3,63
Consommation finale énergétique	2,99	17,60	10,02	6,72	37,33
Industrie	2,89	1,24	4,65	3,33	12,12
Transports	0,00	9,66	0,02	0,16	9,84
Commerce, services privés et publics	0,00	1,17	1,95	1,42	4,54
Résidentiel	0,10	4,48	3,39	1,80	9,78
Agriculture	0,00	1,04	0,00	0,00	1,04

Les importations de produits énergétiques devraient connaître une croissance de 2,3 pour-cent par an et les exportations de 2,5 pour-cent par an. La consommation intérieure brute s'accroîtrait, quant à elle, au rythme annuel moyen de 1,5 pour-cent pour atteindre 55,2 Mtep en 2001.

TABLEAU 45 Evolution de l'intensité énergétique du P.I.B.
(taux de croissance annuels moyens)

	1970-1996	1970-1980	1981-1990	1991-1996	1997-2001
P.I.B.	2,3	3,2	1,9	1,2	2,4
Consommation finale énergétique	0,6	0,7	-0,3	2,0	1,7
Intensité énergétique du P.I.B.	-1,6	-2,4	-2,2	0,8	-0,6

Les résultats de la projection relatifs aux consommations d'énergie sont évidemment très sensibles aux perspectives de croissance économique. L'élasticité de la consommation finale énergétique à la croissance du P.I.B. est de 0,72³ pour la période de projection. Historiquement, sur l'ensemble de la période 1970 à 1996, cette élasticité était nettement plus basse (0,27), en raison notamment, de l'évolution très marquée des prix de l'énergie pendant les années 1970 à 1983 et de la restructuration massive intervenue dans les secteurs grands consommateurs d'énergie, tels que les secteurs de l'acier, des minéraux non métalliques et du verre.

Les prix à la consommation de l'énergie, tous vecteurs énergétiques confondus, devraient connaître une croissance légèrement supérieure à celle observée entre 1980 et 1990, soit 2,5 pour-cent par an. Les prix mondiaux du pétrole brut sont supposés s'accroître légèrement en termes réels. Les prix mondiaux des autres produits énergétiques sont alignés sur l'inflation mondiale. La projection n'incorpore donc aucun choc sur les prix internationaux de l'énergie.

TABLEAU 46 Prix à la consommation de l'énergie
(taux de croissance annuels moyens)

	1970-1996	1970-1980	1981-1990	1991-1996	1997-2001
Prix à la consommation de l'énergie	5,3	11,2	2,2	1,2	2,5

3. Cette élasticité indique qu'un pour-cent de croissance supplémentaire du P.I.B. se traduirait par une augmentation de la consommation d'énergie de 0,72 pour-cent.

2. ANALYSE SECTORIELLE DE LA CONSOMMATION FINALE ÉNERGÉTIQUE

Les perspectives macroéconomiques relatives à la croissance de la consommation énergétique cachent des comportements sectoriels fort différents.

TABLEAU 47 Evolution de la consommation finale énergétique - par secteur
(taux de croissance annuels moyens)

Secteurs	1970-1996	1997-2001
Industrie	-0,7	1,2
Transports	2,8	2,5
Services	0,9	2,4
Résidentiel	0,6	1,6
Ensemble de l'économie	0,6	1,7

La croissance de la consommation énergétique du secteur industriel est moins rapide que celle de l'ensemble de l'économie. Avec un taux de croissance annuel moyen de 1,2 pour-cent, la consommation finale du secteur atteint 12,1 Mtep en 2001. Ceci ne représente plus que 32,4 pour-cent du total de la consommation finale, alors que, en 1990, cette part était encore de 36,8 pour-cent (47 pour-cent en 1970). Cette évolution correspond à une réduction annuelle moyenne de 1,9 pour-cent de l'intensité énergétique de l'activité industrielle sur la période 1997 à 2001. Par ailleurs, on assiste à une modification de la structure de la consommation énergétique du secteur : le gaz et l'électricité représentent une part de plus en plus importante dans la consommation des industries, respectivement 38 et 27,3 pour-cent en 2001, au détriment des combustibles solides et liquides. En 1970, ces derniers intervenaient pour 66 pour-cent dans la consommation énergétique industrielle.

La croissance annuelle moyenne de la consommation du secteur des transports, essentiellement des produits pétroliers, devrait être de 2,5 pour-cent, ce qui est largement supérieur au rythme de croissance de la consommation énergétique de l'ensemble de l'économie. Ceci confirme les tendances passées puisque entre 1970 et 1996, cette croissance était de 3,8 pour-cent en moyenne par an, soit plus de quatre fois le taux de croissance de la consommation finale.

Avec un taux de croissance de 2,4 pour-cent, la consommation du secteur des services devrait atteindre 4,5 Mtep en 2001. Cette évolution correspond à un accroissement de l'intensité énergétique de l'activité sectorielle de 0,6 pour-cent par an. On attend une forte substitution en faveur du gaz et de l'électricité, au détriment des combustibles solides et des liquides.

La part du budget des ménages destinées aux dépenses en énergie (électricité et chauffage) connaîtra une très légère croissance: 0,7 pour-cent en cinq ans. La croissance annuelle moyenne de la consommation énergétique prévue pour la période de projection est de 1,6 pour-cent, ce qui est inférieur aux taux observés entre 1990 et 1996 (2,4 pour-cent en moyenne) mais largement supérieur au taux moyen observé sur la période 1970 à 1996 (0,6 pour-cent par an). Les combustibles solides vont quasiment disparaître et ne représenteront plus qu'une part marginale de la consommation énergétique des ménages.

TABLEAU 48 Evolution de la consommation énergétique - par catégories de produit
(taux de croissance annuels moyens)

Produits	1970-1996	1997-2001
Solides	-3,1	-2,4
Liquides	0,2	1,8
Gaz	3,5	3,0
Electricité	3,8	1,9

La consommation de combustibles solides poursuit sa décroissance avec un taux annuel moyen (négatif) de 2,4 pour-cent. Les combustibles liquides et l'électricité continuent leur progression avec des croissances annuelles moyennes de 1,8 pour-cent et 1,9 pour-cent respectivement. On assiste à une croissance plus soutenue de la consommation de gaz naturel, soit 3,0 pour-cent par an.

La consommation finale de produits pétroliers devrait connaître une croissance de 1,8 pour-cent par an. Cette augmentation n'est cependant pas homogène: le secteur industriel réduit sa consommation de 2,8 pour-cent par an alors que le secteur des transports et les ménages augmentent la leur respectivement de 2,4 pour-cent et de 2,6 pour-cent. La consommation finale à usages non énergétiques devrait atteindre les 3 Mtep et la consommation à usage énergétique 17,6 Mtep, soit 47 pour-cent de la consommation totale énergétique.

Les consommations finales de gaz naturel des industries et des services augmentent respectivement de 4,1 pour-cent et de 4,8 pour-cent par an. Le rythme de croissance de la consommation de gaz naturel des ménages est un peu plus faible, soit 2,1 pour-cent par an. Le gaz naturel continue donc sa progression et représentera près de 27 pour-cent de la consommation finale énergétique en 2001 (pour 24 pour-cent en 1990 et 12 pour-cent en 1970). La progression est plus spectaculaire si l'on regarde la part du gaz naturel dans la consommation intérieure brute: de 17 pour-cent en 1990, elle devrait passer à 27 pour-cent en 2001.

La consommation domestique d'électricité devrait augmenter de 1,9 pour-cent par an pour atteindre 6,7 Mtep en 2001, soit 18 pour-cent de la consommation finale énergétique. Les consommations des secteurs industriels et des ménages devraient croître respectivement de 2,3 et 2,2 pour-cent par an. La consommation des secteurs des services devrait connaître par ailleurs un rythme de croissance moins élevé: 0,8 pour-cent par an.

TABLEAU 49 Evolution de la structure de la consommation énergétique
(en Mtep et en pour-cent dans le total de la consommation)

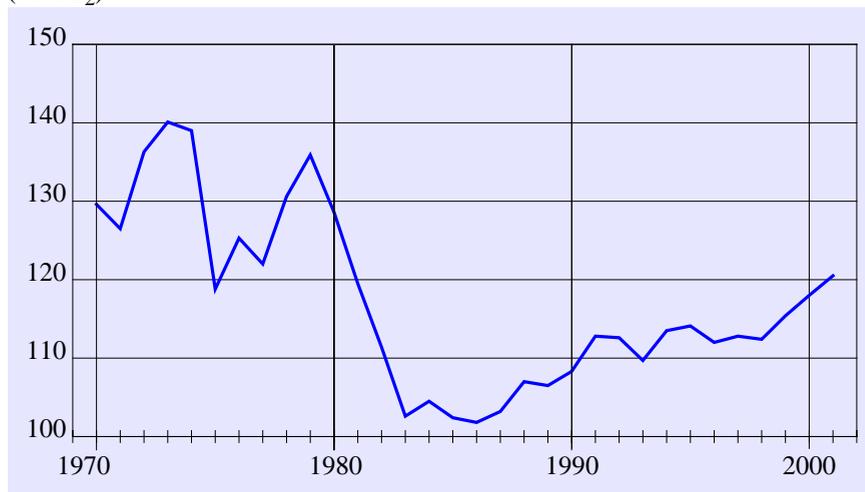
Secteurs	Produits	1970	1990	2001
Industrie	Total	13,7	11,2	12,1
	Solides	4,1 (30,0 %)	3,3 (29,5 %)	2,9 (23,9 %)
	Liquides	5,1 (37,2 %)	1,6 (14,3 %)	1,2 (9,9 %)
	Gaz	2,8 (20,5 %)	3,7 (33,0 %)	4,6 (38,0 %)
	Electricité	1,5 (10,9 %)	2,6 (23,2 %)	3,3 (27,3 %)
Transports	Total	4,3	7,7	9,8
	Solides	0,0	0,0	0,0
	Liquides	4,2	7,6	9,7
	Gaz	0,0	0,0	0,0
	Electricité	0,1	0,1	0,2
Services	Total	3,22	3,2	4,5
	Solides	0,6 (18,6 %)	0,1 (3,1 %)	0,0
	Liquides	2,1 (65,2 %)	1,2 (37,5 %)	1,2 (26,7 %)
	Gaz	0,2 (6,2 %)	1,0 (31,2 %)	1,9 (42,2 %)
	Electricité	0,3 (9,3 %)	0,9 (28,1 %)	1,4 (31,1 %)
Résidentiel	Total	7,8	7,8	9,8
	Solides	3,2 (41,0 %)	0,6 (7,7 %)	0,1 (1,0 %)
	Liquides	3,6 (46,2 %)	3,4 (43,6 %)	4,5 (45,9 %)
	Gaz	0,6 (7,7 %)	2,5 (32,1 %)	3,4 (34,7 %)
	Electricité	0,4 (5,1 %)	1,4 (17,9 %)	1,8 (18,4 %)
Ensemble de l'économie	Total	29,2	30,4	37,3
	Solides	7,7 (26,4 %)	4,0 (13,2 %)	3,0 (8,0 %)
	Liquides	15,5 (53,1 %)	14,2 (46,7 %)	17,6 (47,2 %)
	Gaz	3,6 (12,3 %)	7,3 (24,0 %)	10,0 (26,8 %)
	Electricité	1,5 (5,1 %)	5,0 (16,4 %)	6,7 (17,9 %)

B. Le contenu en CO₂ de la croissance

En Belgique, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) représentent plus de 80 pour-cent des émissions de gaz à effet de serre⁴. La plus importante source d'émissions de CO₂ est l'utilisation énergétique de combustibles fossiles. En 1994, 90,4 pour-cent des émissions de CO₂ résultent de la combustion énergétique, 8,7 pour-cent des usages industriels non énergétiques et 0,9 pour-cent de la combustion des déchets.

FIGURE 22

Evolution du niveau d'émissions résultant de la combustion énergétique (MtCO₂)



Les émissions de dioxyde de carbone résultant de la combustion énergétique demeurent relativement stables jusqu'en 1998, mais leur évolution à la hausse reprend en 1999, pour atteindre 120,5 Mégatonnes en 2001. La croissance économique qui caractérise le début de la projection permet de maintenir, en 1998, les émissions à un niveau similaire à celui de 1991. Après 1998, l'absence de modifications structurelles et une croissance économique plus régulière se traduisent par un accroissement des émissions. Sur la période 1997-2001, les émissions connaîtront un taux de croissance annuel moyen de 1,5 pour-cent (dont 2,2 pour-cent sur les trois dernières années).

L'élasticité des émissions de CO₂ rapportées à la consommation d'énergie est de 0,86⁵. La relation complexe entre croissance économique et émissions de dioxyde de carbone intègre à la fois l'évolution de l'intensité énergétique et des substitutions entre différents vecteurs énergétiques. L'élasticité des émissions à la croissance économique est de 0,63.

4. En 1990, le total des émissions des principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O), exprimé en équivalent-CO₂ (*Global Warming Potential*), atteignait 136,7 Mt. En 1994, ce total s'élevait à 144,2 Mt équivalent-CO₂. En 1990 et 1994, le CO₂ représentait respectivement 81,4 pour-cent et 82,1 pour-cent du total de ces émissions.

5. Tout accroissement de la consommation énergétique de un pour-cent se traduit par une augmentation des émissions de 0.86 pour-cent

TABLEAU 50 Evolution de l'intensité en CO₂ du P.I.B.
(taux de croissance annuels moyens)

	1970-1996	1970-1980	1981-1990	1991-1996	1997-2001
P.I.B.	2,3	3,2	1,9	1,2	2,4
Emissions de CO ₂	-0,6	-0,1	-1,7	0,6	1,5
Intensité en CO ₂ du P.I.B.	-2,8	-3,2	-3,6	-0,6	-0,9

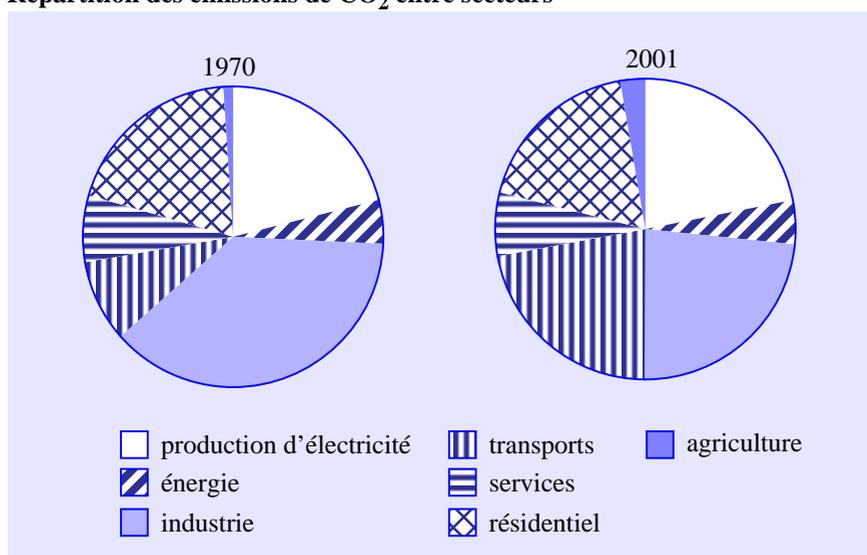
L'évolution en début de période de projection est fortement marquée par la prise en compte du programme d'équipement pour la production d'électricité. En 1998, la réduction du niveau absolu des émissions est, en l'occurrence, entièrement imputable aux modifications du parc électrique. La pénétration du gaz naturel au détriment des combustibles solides et liquides, ainsi que l'amélioration des taux de rendements moyen et la réduction du recours aux gaz dérivés, induisent en effet une réduction des émissions de CO₂ par GW⁶ produit. Le taux de croissance annuel moyen des émissions du secteur électrique est de 2,2 pour-cent alors que le taux de croissance des émissions totales est de 1,5 pour-cent. Malgré cette forte croissance des émissions imputables au secteur, le contenu en carbone de la production d'électricité se verra réduit; en effet, l'élasticité des émissions rapportées à la production d'électricité est de 0,76⁷.

En 1996, la production électricité était responsable de 20,9 pour-cent des émissions de CO₂. On constate que cette part reste relativement stable au cours de la période couverte par la projection: 21,7 pour-cent en 2001. De même, la part d'émissions résultant de la consommation énergétique des ménages reste relativement constante, de 18,4 pour-cent du total en 1996, elle passerait à 18,2 pour-cent en 2001. La part des émissions qui incombe à l'activité industrielle serait fortement réduite: en 1970, elle était de 37,2 pour-cent, en 1990 de 28,4 pour-cent et vaudrait 23,2 pour-cent en fin de période. Seul le secteur des transports voit sa part augmenter. En effet, les émissions provenant du secteur des transports représentaient 8,7 pour-cent du total des émissions en 1970 et 18,3 pour-cent en 1990. En 2001, elles représenteront 21,8 pour-cent des émissions, soit 26,3 Mt de CO₂. Il faut donc remarquer que les émissions provenant du secteur des transports représentent une part de plus en plus importante dans le total des émissions, avec un taux de croissance annuel moyen atteignant 2,8 pour-cent entre 1997 et 2001.

6. GigaWatt

7. Tout accroissement de production d'électricité de un pour-cent se traduit par une augmentation des émissions de 0.76 pour-cent

FIGURE 23

Répartition des émissions de CO₂ entre secteurs

En l'absence d'une mise en oeuvre rapide de mesures efficaces de réduction des émissions, la Belgique ne pourra donc pas respecter ses engagements⁸. En effet, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de 5 pour-cent à l'horizon 2000 par rapport au niveau observé en 1990, apparaît comme difficilement accessible. L'effort à réaliser pour atteindre l'objectif de 102,8 Mt⁹ devrait alors s'élever à 15 Mt, soit près de 13 pour-cent du niveau d'émissions prévu pour l'an 2000. Une étude du Bureau fédéral du Plan¹⁰ a par ailleurs montré que la politique de réduction combinant mesures fiscales et non fiscales envisagée dans le *Programme national belge de réduction des émissions de CO₂* - incluant notamment l'introduction d'une taxe CO₂-énergie, telle que proposée par la Commission Européenne - aurait permis d'approcher cet objectif. L'échéance de ce premier engagement semble aujourd'hui trop proche et l'effort à réaliser trop conséquent pour que la mise en oeuvre effective des mesures envisagées¹¹ soit suffisante.

Notons que les chiffres mentionnés dans le paragraphe précédent s'écartent des chiffres avancés dans la Première Communication Nationale relative au Changement Climatique, que la Belgique a déposée récemment auprès du Secrétariat de l'Accord Cadre des Nations Unies. Contrairement aux chiffres de la nouvelle projection, la Première Communication Nationale tient compte des mesures fiscales et non fiscales incluses dans le Programme National de réduction des émissions de CO₂ de 1994 (ainsi que d'une croissance économique plus forte en 1995-1996). Le calcul des émissions de CO₂ de la Communication Nationale tient compte, en outre, d'une correction pour le niveau de température en 1990 (année de référence pour le calcul de l'objectif)¹².

8. Bossier et al., Planning Paper n° 76, "Politiques et mesures destinées à modifier les tendances des émissions anthropiques de gaz à effet de serre en Belgique", février 1996.

9. En supposant que l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de cinq pourcents s'applique tel quel aux émissions résultant de la combustion énergétique.

10. F. Bossier, Th. Bréchet, S. Mertens, P. Van Brusselen, Evaluation de l'impact des mesures fiscales et non fiscales dans le Programme belge de Réduction des émissions de CO₂, Rapport aux SSTC, octobre 1996.

11. Ibidem

12. Dans la Première Communication Nationale, un niveau de 125,2 MT pour les émissions totales de CO₂ était prévu pour 2000, soit 10,1 MT de plus que l'objectif assigné, soit 115,1 MT. Le lecteur intéressé peut se référer au texte de la Première Communication Nationale concernant le Changement Climatique (ce texte peut être obtenu auprès du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, Services de l'Environnement, Service Etudes et Coordination).

Définition des agrégats clés d'un bilan d'énergie

Consommation Intérieure brute	<ul style="list-style-type: none">• Représente la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la consommation intérieure.• Est calculée en additionnant la production primaire, les importation, les mouvements de stocks et en soustrayant les exportations et les soutes.
Entrées en transformation	<ul style="list-style-type: none">• Entrées dans les installations de transformation (centrales électriques, cokeries, hauts fourneaux, raffineries,...) destinées à obtenir des produits dérivés.
Sorties de transformation	<ul style="list-style-type: none">• Résultat des processus de transformation, production de produits dérivés (électricité, produits pétroliers raffinés, ...)
Consommation de la branche énergie	<ul style="list-style-type: none">• Couvre la consommation d'énergie achetée et autoproduite des producteurs et transformateurs d'énergie pour le fonctionnement de leurs installations.
Consommation finale non-énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Consommation à caractère non énergétique, charge pour la synthèse chimique, notamment pétrochimique, et pour les autres secteurs de consommation, essentiellement la lubrification et les revêtements routiers.
Consommation finale énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Energie livrée aux consommateurs pour toutes les utilisations énergétiques. sont distinguées les consommations finales des différents secteurs : Industrie, transports, services, résidentiel et agriculture.

6

La politique budgétaire belge dans le contexte européen

A. Le pacte de stabilité et la politique budgétaire dans une Union monétaire

1. LE PACTE DE STABILITÉ

Lors du sommet européen qui s'est tenu récemment à Dublin, les pays-membres potentiels de la future Union économique et monétaire (U.E.M.) ont adopté un "pacte de stabilité et de croissance", appelé plus couramment "pacte de stabilité"¹. Dans ce pacte les Etats membres de l'U.E.M. s'engagent à éviter, dès le début de la troisième phase de l'U.E.M. le premier janvier 1999 et pour la durée entière de leur adhésion, des déficits excessifs ("excessive deficits"). Les déficits publics excessifs sont considérés comme une menace pour la politique monétaire centralisée et la stabilité des prix au sein de l'Union. La présidence du Conseil a conclu que des finances publiques assainies constituent "une condition essentielle" pour "une croissance non inflatoire et durable et un taux d'emploi élevé"².

Le pacte stipule qu'un déficit est considéré comme excessif si, en cas d'une croissance économique normale, ce déficit dépasse la limite de 3 pour-cent du P.I.B. Lors de récessions exceptionnelles, les déficits peuvent cependant dépasser, temporairement et de manière limitée, le seuil des 3 pour-cent sans pour autant être excessifs. En règle générale, une récession est considérée comme exceptionnelle si la croissance réelle du P.I.B. est inférieure à -2 pour-cent. Cependant, si la baisse du P.I.B. réel se situe entre -0,75 pour-cent et -2 pour-cent, les Etats membres peuvent argumenter, sur base de preuves, que la récession a bien un caractère exceptionnel "en particulier étant donné le caractère brusque de la détérioration ou la perte de production cumulée par rapport aux tendances antérieures"³.

En Belgique, de tels taux de croissance négatifs et exceptionnels n'ont pas été enregistrés au cours des dernières décennies. Depuis 1950 le P.I.B. réel n'a diminué que trois fois : en 1973 (-0,35 pour-cent), en 1981 (-0,95 pour-cent) et en 1993 (-1,35 pour-cent). Seule la récession de 1981 pourrait être qualifiée d'exceptionnelle : la croissance réelle était inférieure à -0,75 pour-cent et est tombée brusquement de 4,60 pour-cent en 1980 à -0,95 en 1981. Il est donc peu probable qu'à

-
1. SECRETARIAT OF THE MONETARY COMMITTEE, Report by the Ecofin Council to the European Council in Dublin on the preparations for stage 3 of EMU, 28 novembre 1996.
 2. CONSEIL EUROPEEN DE DUBLIN, Conclusions de la présidence, 13 et 14 décembre 1996, page 9.
 3. Ibidem, page 12.

l'avenir la Belgique puisse faire valoir des circonstances atténuantes si son déficit dépasse les 3 pour-cent du P.I.B.

Pour laisser jouer librement les stabilisateurs automatiques tout en maintenant le déficit sous la limite définie dans le pacte, il faudra que le solde budgétaire corrigé pour l'effet conjoncturel soit suffisamment éloigné de la limite du déficit. D'après la Commission européenne il importe de tendre vers un déficit structurel⁴ qui se situerait "à proximité ou au-dessus du solde nul".

Afin de mener à un tel déficit structurel, le pacte repose sur deux piliers : d'une part "l'effet préventif de l'avertissement anticipé" et d'autre part "le caractère dissuasif des sanctions"⁵.

Ainsi une procédure a été instaurée afin de rendre le contrôle plus sévère. Cette procédure stipule que les Etats membres rédigent chaque année un programme de stabilité qui est soumis au contrôle du Conseil européen. Ce programme doit spécifier les objectifs budgétaires à moyen terme et élaborer un scénario de déficits et de taux d'endettement rencontrant ces objectifs. La publication de ces programmes avec la mention explicite des principales hypothèses macroéconomiques sous-jacentes permettra d'améliorer la compréhension et le suivi de la politique budgétaire. Le Conseil se charge du suivi strict de ces programmes et prévient les Etats membres si une dérive budgétaire s'annonce.

Dans le cas d'un déficit excessif, le Conseil proposera à l'Etat membre concerné de remédier à la situation. Après quatre mois au plus, l'Etat membre doit mettre en oeuvre les mesures visant à corriger le déficit excessif avant la fin de l'année suivante. Si la situation ne s'est pas améliorée dans les dix mois qui suivent le constat du déficit excessif, le Conseil imposera des sanctions financières. Ces sanctions financières comportent d'abord un dépôt sans intérêt à transférer aux autres États-membres de l'U.E.M. Le montant de ce dépôt (défini en pour-cent du P.I.B.) s'élève à $0,2 + 0,1 \times (\text{déficit} - 3,0)$ ⁶, plafonné à un maximum de 0,5 pour-cent du P.I.B. par an. Si le déficit reste excessif après deux ans, ce dépôt est transformé en sanction. Dans le cas contraire il est rendu au pays concerné.

La question se pose de savoir si l'imprécision qui entoure les définitions-clé du pacte ne vide pas celui-ci de sa substance. Ainsi, ce que pourrait signifier concrètement un "medium term budgetary position of close to balance or in surplus" n'est pas clair. Apparemment, il s'agirait d'un déficit moyen pendant tout le cycle conjoncturel, et traduirait donc un concept de déficit structurel ou de déficit corrigé pour l'effet conjoncturel. Le mode de calcul de ce déficit est sujet à interprétation. De plus, le niveau de déficit acceptable n'est pas précisé; un déficit de 1 pour-cent du P.I.B. est-il ou non considéré comme étant "close to balance" ? Il existe manifestement une marge quant à la conformité des chiffres à l'engagement souscrit.

En outre, dans sa formulation actuelle, le pacte ne donne pas de directives positives pour la conduite de la politique budgétaire. Il stipule uniquement que le déficit (structurel) ne doit pas dépasser une certaine limite. Il est clair qu'en ce sens le pacte est axé exclusivement sur la stabilité des prix au niveau européen et du taux

4. Le cas échéant, le "déficit structurel" est vaguement décrit comme "un solde budgétaire à moyen terme de sorte que les stabilisateurs automatiques peuvent agir pendant tout le cycle conjoncturel".

5. HOUBEN A.C.F.J., "Het stabiliteitspact en de begrotingsdiscipline in de EMU", Economisch Statistische Beichten, 1997, 82ste jg. n 4096, page 184.

6. Les derniers développements indiqueraient que, en cas d'un déficit excessif de longue durée, la partie fixe de la sanction, à savoir 0,2 pour-cent du P.I.B., ne devra être payée que la première année. Par après seule la partie variable, soit $0,1 \times (\text{déficit excessif} - 3,0)$ resterait due.

de change de l'Euro. Le pacte est muet en ce qui concerne l'harmonisation éventuelle des politiques budgétaires des Etats membres en vue de la convergence de la production et de l'emploi entre les différentes régions d'Europe.

2. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DANS UNE UNION MONÉTAIRE

Une union monétaire peut mener à un certain nombre de situations qui justifient une limitation de l'autonomie budgétaire des Etats membres. Ces situations seront traitées de façon approfondie dans ce chapitre.

a. Union monétaire et politique monétaire nationale

Le passage à une union monétaire comprend à la fois (1) une circulation totalement libre des biens, des services et des capitaux entre Etats membres et (2) la fixation irrévocable des taux de change entre les Etats membres (ou la création d'une monnaie unique).

Ces deux caractéristiques (liberté de circulation et fixation des parités) ont des conséquences importantes. D'abord la fixation irrévocable des parités implique la perte du taux de change comme instrument d'une politique économique nationale. Ensuite, un système de taux de change fixes joint à une liberté totale des mouvements de capitaux implique que la politique monétaire nationale est inopérante. En effet, dans une telle situation les ménages peuvent changer librement la monnaie qu'ils détiennent en actifs étrangers (et vice versa). Il s'ensuit que les pouvoirs publics n'ont plus aucun contrôle sur la masse monétaire intérieure⁷.

Par contre, dans un système de taux de change flexibles les pouvoirs publics n'ont aucun contrôle sur le taux de change mais bien sur la masse monétaire. Avec des taux de change totalement fixes entre les Etats membres de l'union monétaire et flexibles par rapport au reste du monde, une centralisation de la politique monétaire est préférable. Ceci implique qu'une politique monétaire unique sera menée pour l'ensemble des Etats membres et que celle-ci ne pourra constituer un instrument adéquat pour absorber des chocs au niveau régional ou national au sein de l'Union.

Cependant, d'après la Commission européenne, le risque que de tels chocs asymétriques⁸ entre régions d'Europe surviennent doit se réduire suite à la convergence des économies nationales dans la phase préparatoire de l'U.E.M.⁹. Dans cette optique, une politique de stabilisation européenne devient moins indispensable et la perte des deux instruments de politique économique nationaux précités n'est pas de nature à compenser les avantages qui résulteraient de la meilleure allocation des facteurs de production découlant de l'Union monétaire.

Ce point est évidemment sujet à controverse. La convergence au niveau macroéconomique ne signifie pas que la structure industrielle des Etats membres tende à s'homogénéiser. Au contraire, l'étendue du marché unique encourage les entreprises à réaliser des restructurations et à réaliser des économies d'échelle. A l'instar de l'évolution qu'ont subi les États-Unis, les différentes régions d'Europe connaîtront une dépendance croissante vis-à-vis d'un petit nombre de grandes entrepri-

7. OBSTFELD MAURICE et ROGOFF KENNETH, "The Mirage of Fixed Exchange Rates", *Journal of Economic Perspectives*, 1995, vol. 9, n 4, page 75.

8. Des chocs asymétriques sont des chocs qui influencent de façon différente les économies des différents pays ou régions.

9. DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, "Marché unique, monnaie unique", *Economie Européenne*, 1990, n 44, pages 151-160.

ses. A mesure que les régions se spécialiseront dans certains secteurs d'activité et que par conséquent les différences industrielles interrégionales augmenteront, le risque de chocs asymétriques grandira aussi. Lorsqu'un secteur industriel spécifique sera en difficulté, les revenus et l'emploi de la région où ce secteur est localisé diminueront par rapport aux autres régions¹⁰.

L'union économique et monétaire se trouvera confrontée à un manque d'instruments pour mener une politique de stabilisation si de tels chocs asymétriques se produisent. En effet, la fixation irrévocable des taux de change exclut d'utiliser la dévaluation pour stimuler les exportations, freiner les importations et donc rétablir l'équilibre externe. De même, la politique monétaire nationale n'est pas en mesure de soutenir la demande et de remédier à un déséquilibre interne régional. Il ne reste alors que la politique budgétaire.

b. La politique budgétaire en système de taux de changes fixes

D'après le modèle de Mundell-Fleming, la politique budgétaire est particulièrement appropriée pour soutenir l'activité économique nationale dans un système de taux de changes fixes. Une politique budgétaire expansionniste et financée par l'emprunt entraîne, par la pression à la hausse qu'elle exerce sur les taux d'intérêt, un accroissement de la masse monétaire. En effet, en l'absence de risques de change et de coûts de transaction, la hausse des taux d'intérêt attire les capitaux étrangers et mène donc à une hausse de la masse monétaire, ce qui produit un effet favorable sur la production intérieure.

Il semblerait donc indiqué de laisser aux Etats membres d'une union monétaire une large autonomie en matière de politique budgétaire, de sorte qu'ils puissent utiliser cet instrument pour faire face aux chocs asymétriques au niveau régional ou national.

c. Limites à l'autonomie budgétaire dans une union monétaire

Une politique budgétaire autonome dans une union économique et monétaire présente cependant un certain nombre d'inconvénients. Ces inconvénients sont suffisamment importants pour plaider en faveur de restrictions à l'autonomie budgétaire nationale. Cette restriction se ferait par le biais de limites, déterminées en commun, et imposées aux déficits publics.

i. Les externalités d'une politique budgétaire autonome

Dans une union monétaire il n'existe qu'une marge restreinte pour mener une politique budgétaire autonome efficace. Les retombés sur l'activité économique, les taux d'intérêt et les taux de change des mesures budgétaires prises de manière autonome dans un cadre national se diffusent au-delà de la seule sphère productive intérieure. Par le biais des marchés intégrés de capitaux, des biens et des facteurs de production, ces mesures exercent également une influence sur d'autres régions,

10. De Grauwe constate des divergences importantes quant à la croissance et l'emploi entre les différentes régions européennes. A son avis ceci indique l'existence de chocs asymétriques au niveau régional. Les divergences peuvent même être plus importantes entre les régions d'un même pays qu'entre des pays différents. Ce phénomène pourrait s'expliquer par les adaptations assez fréquentes du taux de change réel et la mobilité limitée des travailleurs entre les régions. DE GRAUWE PAUL et VANHAVERBEKE WIM, Is Europe an Optimum Currency Area ? Evidence from regional data, CEPR, 1991, Discussion paper, n 555, page 1-23.

susceptibles de ne pas prendre ces interrelations suffisamment en compte. Il en résulte alors un niveau de dépenses et/ou de déficit qui est sous-optimal¹¹.

Les caractéristiques d'une union monétaire (libre circulation des capitaux, des biens et facteurs ainsi que des taux de change fixes) mènent à une plus grande ouverture des économies nationales et donc à une hausse des taux d'importation marginaux. Ainsi, une partie de l'expansion budgétaire nationale "fuit" à l'étranger et seule une partie limitée des revenus nouvellement créés alimente la dépense intérieure.

De plus, la hausse des dépenses intérieures que peut entraîner une politique budgétaire expansionniste exerce une pression à la hausse sur les taux d'intérêt nationaux. En l'absence de risques de change et de coûts de transaction, les mouvements internationaux de capitaux (vers le pays qui mène la politique budgétaire expansionniste) tend à égaliser les taux d'intérêt dans l'ensemble de l'Union¹². Une expansion budgétaire autonome augmente donc les taux d'intérêt dans toute l'Union¹³ et diminue ainsi l'impact de la hausse des dépenses sur la production intérieure en volume¹⁴.

Enfin, selon la théorie de Mundell-Fleming, une politique budgétaire expansionniste peut donner lieu à des appréciations de taux de change au niveau de l'ensemble de l'union. Dans un système de taux de change flexibles, la politique budgétaire expansionniste exerce une pression à la hausse sur le taux d'intérêt et mène à une appréciation des taux de change. Les capitaux étrangers attirés par la hausse des taux n'ont dans ce cas plus d'effet sur la masse monétaire mais sur le taux de change. L'appréciation de la monnaie européenne entraîne alors une baisse des exportations nettes et donc des niveaux de production dans l'Union dans son ensemble.

Dans des hypothèses de stock monétaire européen inchangé et de mobilité parfaite des capitaux, la hausse initiale de production dans l'Etat membre en expansion serait compensée par des baisses de production dans les autres Etats membres, garantissant ainsi l'équilibre externe au niveau européen. Il s'ensuit qu'une hausse de l'activité économique qui résulterait d'une politique budgétaire expansionniste menée par un Etat membre serait nécessairement compensée par une contraction de l'activité économique dans un autre Etat membre. Un Etat membre ne peut donc améliorer sa situation économique de cette manière qu'aux dépens d'un autre ("beggar-thy-neighbour")¹⁵.

-
11. BUITER WILLEM H., ROUBINI NOURIEL et CORSETTI GIANCARLO, "Excessive deficits" : Sense and nonsense in the Treaty of Maastricht, CEPR, 1992, discussion paper n 750, page 45.
 12. Cependant, des différences peuvent subsister entre les taux d'intérêt sur différents types d'emprunts publics, ces différences étant imputables à des différences de risque d'insolvabilité entre pouvoirs publics spécifiques ("default risk"). D'après des recherches quantitatives récentes ce risque serait minime. Toutefois, la capacité des marchés financiers à évaluer ces risques est mise en question. Voir e.a. ALESINA ALBERTO, DE BROECK MARK, PRATI ALLESANDRO et TABELLINI GUIDO, "Default risk", Economic Policy, OECD, octobre 1992, pages 427-463.
 13. L'impact de l'expansion budgétaire nationale sur le niveau européen des taux d'intérêt et des prix dépend de la taille relative du Etats-membre en expansion. Le modèle Mundell-Fleming suppose des économies de petite taille, incapables d'influencer les prix ou taux d'intérêt mondiaux. Ceci n'est pas du tout le cas de la future U.E.M. : au moins la France et l'Allemagne sont suffisamment grandes pour avoir un impact important sur les autres pays.
 14. Le même raisonnement vaut pour les prix qui sont égalisés à travers toute l'union par les flux internationaux de biens. Ce processus prend beaucoup plus de temps que l'égalisation des taux d'intérêt.
 15. Voir ALFRED STEINHERR, "Convergentie en coördinatie van macro-economisch beleid : enkele grondvraagstukken", European Economy, 1984, n20, page 96.

ii. Déficits excessifs

L'autonomie budgétaire dans le cadre d'une union monétaire pose le problème d'un risque accru de déficits excessifs ("excessive deficits").

En effet, en régime de taux de changes fixes la masse monétaire intérieure s'ajuste de telle sorte qu'un déficit de la balance courante soit automatiquement financé par un surplus de la balance des opérations en capital (à terme, la balance des paiements est en équilibre). Le décideur national, qui n'est plus confronté à un déséquilibre externe de la balance des paiements et à la contrainte d'une appréciation du taux de change, pourrait dès lors décider de revoir à la hausse ses ambitions budgétaires. La généralisation d'un tel comportement pourrait mener à un laxisme budgétaire et des déficits excessifs¹⁶.

En plus, il n'est pas inconcevable qu'une politique budgétaire de type "beggar-thy-neighbour" (voir ci-avant) puisse mener à des déficits budgétaires excessifs, un pays voulant au moins profiter des avantages de l'expansion avant de devoir en assumer les coûts.

En outre, si les États-membres devaient se persuader qu'en toute hypothèse ils seraient tirés d'une situation budgétaire intenable par une intervention soit d'autres États membres ("fiscal bail-out"), soit de la Banque Centrale Européenne ("monetary bail-out")¹⁷, ils seraient davantage enclins à laisser surgir des déficits excessifs ("moral hazard")¹⁸. Une telle intervention n'est pas inconcevable, vu les conséquences négatives importantes qui résulteraient de la faillite d'un État membre. En effet, dans la mesure où la dette d'un État membre est largement détenue par des banques commerciales, la suspension des remboursements de la dette pourrait mettre tout le système financier en péril. La pression sur la Banque nationale pour laisser augmenter la quantité de monnaie serait importante et pourrait compromettre l'objectif de stabilité des prix¹⁹. Afin de réduire à zéro la possibilité d'un "bail-out" - et d'éliminer de ce fait les motivations de comportements stratégiques de la part des États membres - la seule solution consiste à veiller à ce que des déficits excessifs n'apparaissent pas.

d. Conclusion

C'est la nature-même de l'union monétaire qui impose des limites à la politique budgétaire autonome. La plus grande intégration différentes économies nationales, qui améliore l'allocation des ressources économiques, entraîne également la diffusion des effets positifs et négatifs d'une politique budgétaire vers tous les autres États membres. Cela implique d'une part que la politique régionale de stabilisation budgétaire perd une partie de son efficacité (diffusion des avantages), mais signifie aussi d'autre part qu'il pourrait sembler avantageux pour un pays de laisser dériver sa situation budgétaire (diffusion des désavantages).

16. GROS DANIEL et THYGESEN NIELS, *European Monetary Integration: from the European Monetary System to the European Monetary Union*, Londres/New York, Longman, 1992, pg. 277.

17. Les termes "fiscal" et "monetary bail-out" viennent de BUITER WILLEM H., ROUBINI NOURIEL et CORSETTI GIANCARLO, e.a., pgs. 39 et 43.

18. Il est donc absolument indispensable que la Banque Centrale Européenne soit totalement indépendante des décideurs politiques des États membres et que chaque État soit responsable uniquement de ses engagements budgétaires nationaux. Les deux principes ont été repris explicitement dans le traité de Maastricht.

19. DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, o.c., pg. 116 et BUITER WILLEM H., ROUBINI NOURIEL et CORSETTI GIANCARLO, o.c., pg. 42.

Même si les externalités accrues n'avaient qu'une influence limitée et que le risque de déficits excessifs était plutôt faible, les deux effets combinés pourraient produire des difficultés majeures au niveau de l'Union Monétaire européenne dans son ensemble. Ainsi, une coordination de la politique budgétaire semble incontournable, même après la réalisation de la convergence macroéconomique des Etats membres.

B. Le nouveau Plan de Convergence du Gouvernement belge

1. LE PLAN DE CONVERGENCE ET LE PACTE DE STABILITÉ

Officiellement, le nouveau Plan de Convergence 1997-2000 du Gouvernement belge est la version belge du Pacte de stabilité européen. Dans le nouveau plan, le gouvernement exprime le souhait de réduire le déficit public de 2,9 pour-cent du P.I.B. en 1997 à 1,4 pour-cent en 2000 (sur base de prévisions de croissance prudentes). Parallèlement, le surplus primaire passerait de 5,8 pour-cent en 1997 à 6,1 pour-cent en 2000. Selon le gouvernement belge, ces prévisions répondent aux objectifs du Pacte de stabilité.

De plus, le gouvernement propose un ensemble de mesures structurelles axées sur la promotion de l'emploi et de la compétitivité. La structure des dépenses et des recettes sera ajustée en fonction de ces mesures.

Vu les incertitudes qui entourent encore actuellement les définitions des concepts utilisés dans le Pacte de stabilité, il est difficile d'évaluer si un déficit de 1,4 pour-cent du P.I.B. répond effectivement aux normes du Pacte de stabilité. Cependant, compte tenu de la baisse régulière du déficit public, il est indiscutable que l'esprit du Pacte sera respecté²⁰. L'avis du Conseil Ecofin va dans ce sens, car il s'est déjà prononcé au sujet de ce nouveau plan.

Afin d'être certain qu'un déficit de 1,4 pour-cent correspond aussi à la lettre du Pacte, il est nécessaire de calculer le déficit structurel correspondant. Cependant, le gouvernement ne fournit aucun chiffre relatif au déficit structurel à moyen terme dans le nouveau plan.

2. LE PLAN DE CONVERGENCE ET LES PERSPECTIVES À MOYEN TERME

a. Les normes budgétaires du Plan de Convergence

Si le nouveau Plan de Convergence défini en décembre 1996²¹ poursuit un but similaire au précédent, à savoir donner une perspective pluriannuelle à la conduite de la politique budgétaire et circonscrire l'objectif d'assainissement des finances publiques, il en diffère sensiblement par la définition des normes proposées pour l'Entité I.

i. Entité I: Pouvoir fédéral et Sécurité sociale

Dans le Plan de Convergence de juin 1992, actualisé en avril 1993, la politique était fondée sur 3 normes: élasticité unitaire des recettes et croissance réelle nulle

20. La France et l'Allemagne ont proposé des trajectoires similaires. Voir tableau 51.

21. "Le Nouveau Programme de Convergence de la Belgique", Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Finances et du Commerce Extérieur, 19 décembre 1996.

des dépenses primaires pour le Pouvoir fédéral, équilibre financier pour la Sécurité sociale. Dans le Plan actuel, elle repose sur la norme de stabilisation du surplus primaire de l'Entité I, et plus précisément, pour la période 1998-2000, une stabilisation au niveau prévu pour 1997: 5,3 pour-cent du P.I.B.²².

La différence est importante. Le respect des normes de 1992 impliquait, en effet, une augmentation du surplus primaire, et le passage à la nouvelle norme traduit donc a priori un adoucissement de la politique d'assainissement par rapport à celle des quatre dernières années. La nouvelle norme dégage une marge de manoeuvre pour les dépenses primaires qui pourront croître au même rythme que le P.I.B. (pour une part inchangée des recettes dans le P.I.B.).

Il faut dire que le contexte est différent: le Plan de 1992 visait à la réalisation d'un des critères du Traité de Maastricht: atteindre un Besoin net de Financement de 3 pour-cent du P.I.B. en 1996, alors que le B.N.F. estimé à l'époque pour 1991 était encore de 6,1 pour-cent du P.I.B. Cet objectif - postposé en 1997 - est aujourd'hui en vue. Le nouveau Plan de Convergence vise, conformément à la recommandation du Conseil de l'Union européenne à obtenir "une réduction durable du déficit budgétaire et un abaissement régulier du ratio de la dette"²³. C'est surtout pour garantir la poursuite du processus de désendettement que le Gouvernement a retenu une norme de stabilisation du surplus primaire: en effet, elle implique que la réduction potentielle des charges d'intérêts en pour-cent du P.I.B. soit affectée à la réduction du déficit et non compensée par un allègement relatif des recettes ou une majoration relative des dépenses.

En ce sens, la norme de surplus primaire pour l'Entité I reste donc très contraignante pour la gestion des finances publiques, même si c'est dans une moindre mesure que précédemment.

Ajoutons encore que le respect de cette norme et la réduction du taux d'endettement visent aussi à garantir à terme le financement des dépenses sociales liées au vieillissement de la population, sans mettre en cause les équilibres financiers.

ii. Entité II: Communautés & Régions et Pouvoirs locaux

Pour les Communautés et Régions, l'objectif antérieur reste d'application: le respect par chacune d'entre elles des normes propres recommandées par le Conseil Supérieur des Finances. Combiné à l'équilibre budgétaire des communes, cela se traduit par un B.N.F. de l'Entité II tendant vers l'équilibre et nul à partir de 1999.

b. La trajectoire des finances publiques selon le Plan de Convergence

Le nouveau programme de Convergence de la Belgique contient trois estimations des implications des normes sur la trajectoire budgétaire, en fonction de trois scénarios macro-économiques différents.

22. Idem, page 18.

23. Idem, page 1.

Dans le scénario "prudent", le maintien du surplus de l'Entité I au niveau de 5,3 pour-cent du P.I.B. à partir de 1997, la réduction du B.N.F. de l'Entité II jusqu'à sa stabilisation en équilibre à partir de 1999, et la réduction du poids des charges d'intérêt dans le P.I.B. estimée à 1,3 en 4 ans conduisent à une baisse du B.N.F. de l'ensemble des administrations publiques de 2,0 du P.I.B. entre 1996 et 2000. Cette trajectoire répond bien aux recommandations du Plan de Convergence en la matière. A titre d'information, on notera le parallélisme avec les prévisions de B.N.F. que d'autres pays européens associent à leur propre programme de convergence (cfr tableau 51). Parallèlement à la réduction du B.N.F., la dette belge de l'ensemble des administrations publiques passerait, selon le Plan de Convergence, de 127 pour-cent en 1997 à 120,4 pour-cent en 2000. Bien sûr, elle serait encore à ce moment éloignée du niveau recommandé de 60 pour-cent, mais sa réduction est significative et contraste avec la stabilité, voire la légère hausse qui est associée aux programmes de la France et de l'Allemagne.

TABLEAU 51 Trajectoire de déficit et de dette publique associés aux Programmes de Convergence.
Comparaison des objectifs belges, allemands et français

	1997	1998	1999	2000
1. B.N.F.				
Allemagne	2,9	2,5	2,0	1,5
France	3,0	2,8	2,3	1,8
Belgique	2,9	2,3	1,7	1,4
2. Dette publique				
Allemagne	61,5	61-62	61-62	60,5-61,5
France	58,0	59,0	59,5	59,5
Belgique	127,0	125,2	122,9	120,4

Source : compte-rendus réunions ECOFIN, et Plan de Convergence belge.

c. Comparaison des perspectives à moyen terme avec le scénario associé au nouveau Plan de Convergence

Pour la comparaison qui suit, on a retenu le "scénario macro-économique prudent" du Plan de Convergence. Celui-ci suppose, entre autres, une croissance nominale du P.I.B. de 3,9 pour-cent en moyenne de 1997 à 2000 et un taux d'intérêt à court terme de 4 pour-cent en moyenne. Dans la projection du Bureau fédéral du Plan, les paramètres équivalents sont respectivement de 4,1 pour-cent pour la croissance du P.I.B. et 3,4 pour-cent pour le taux à court terme, soit un contexte un peu plus favorable aux finances publiques a priori.

Le tableau 52 présente l'évolution comparative des finances publiques. On notera que le solde primaire et les charges d'intérêt y sont présentés de manière non consolidée, comme c'est le cas dans le Plan de Convergence, et diffèrent donc des définitions retenues par ailleurs dans d'autres chapitres de ce document (notamment aux tableaux 24 et 25).

TABEAU 52 Comparaison des perspectives de finances publiques avec le scénario prudent du Plan de Convergence

	1996	1997	1998	1999	2000	Ecart 2000-1996
1. Scénario du Plan de Convergence						
Surplus primaire	5,4	5,8	5,9	6,1	6,1	0,7
Entité I	5,1	5,3	5,3	5,3	5,3	0,2
Entité II	0,4	0,5	0,6	0,8	0,8	0,4
Charges d'intérêts	8,8	8,6	8,2	7,8	7,5	-1,3
B.N.F.	-3,4	-2,9	-2,3	-1,7	-1,4	2,0
Entité I	-2,9	-2,5	-2,1	-1,7	-1,5	1,4
Entité II	-0,5	-0,4	-0,2	0,0	0,0	0,5
2. Projection du B.F.P.						
Surplus primaire	5,4	5,8	5,7	5,6	5,8	0,4
Entité I	4,8	5,0	4,7	4,7	5,0	0,2
Entité II	0,6	0,8	0,9	0,9	0,8	0,2
Charges d'intérêts	8,8	8,3	8,0	7,8	7,6	-1,2
B.N.F.	-3,4	-2,5	-2,3	-2,2	-1,8	1,6
Entité I	-3,1	-2,4	-2,4	-2,3	-1,9	1,2
Entité II	-0,3	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,4
3. Ecart entre la projection et le Plan de Convergence (2-1)						
Surplus primaire	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,3	-0,3
Entité I	-0,3	-0,3	-0,6	-0,6	-0,3	-0,0
Entité II	0,2	0,3	0,3	0,1	0,0	-0,2
Charges d'intérêts	0,0	-0,3	-0,2	0,0	0,1	0,1
B.N.F.	0,0	0,4	-0,0	-0,5	-0,4	-0,4
Entité I	-0,2	0,1	-0,3	-0,6	-0,4	-0,2
Entité II	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	-0,1

Cette comparaison appelle plusieurs commentaires:

i. Année 1996

Si, pour l'année 1996, l'estimation globale du B.N.F., du surplus primaire et des charges d'intérêt est la même selon les deux sources, le diagnostic sur la contribution respective de chaque Entité diffère. En effet, alors que le Plan de Convergence estime le surplus primaire de l'Entité I à 5,1 pour-cent du P.I.B. et celui de l'Entité II à 0,3 pour-cent²⁴, les estimations de cette projection sont respectivement de 4,8 et 0,6 pour-cent. En l'absence d'informations plus détaillées, il est difficile de localiser la cause de ces écarts qui, par hasard, se compensent.

Il est possible, en effet, que l'écart observé pour l'Entité II résulte de la correction apportée dans la projection du Bureau fédéral du Plan au traitement des transferts

24. A noter que dans la récente Communication Gouvernementale du 25 mars 1997, ces évaluations deviennent respectivement 5,0 et 0,4 pour-cent du P.I.B.

du Pouvoir fédéral aux C.P.A.S.: comme expliqué précédemment, cette correction majore le solde primaire des Pouvoirs locaux, donc de l'Entité II, et de l'ensemble des administrations de 0,2 pour-cent de P.I.B. en 1996, mais n'affecte nullement celui de l'Entité I. La sous-estimation du surplus primaire de l'Entité I par rapport au Plan de Convergence résulte donc d'autres écarts localisés sans doute tant dans les opérations du Pouvoir fédéral que dans celles de la Sécurité sociale.

L'évaluation officielle des réalisations 1996 sera connue en juin prochain, lors de la parution des prochains comptes nationaux.

Mais, étant donné ces différents niveaux de départ par Entité, la comparaison à horizon 2000 sera effectuée en termes de variations et non en termes de niveau.

ii. Le surplus primaire de l'Entité I

Il ressort de la projection qu'entre 1996 et 2000, le surplus primaire de l'Entité I augmenterait de 0,2 pour-cent de P.I.B., soit l'équivalent de la variation escomptée dans le Plan de Convergence.

En 1997, l'amélioration serait de 0,2 pour-cent dans les deux scénarios, grâce surtout aux perspectives dans la Sécurité sociale.

Mais en 1998 il semble difficile d'assurer, à politique inchangée, la stabilisation du surplus primaire de l'Entité I, et particulièrement du Pouvoir fédéral. Dans cette projection, en effet, son solde primaire baisserait de 0,3 pour-cent de P.I.B. C'est là en partie la conséquence de certaines décisions prises en 1997 et, notamment, de la mise en route des nouveaux régimes de financement de la Poste dont le rythme de croisière ne commence effectivement qu'en 1998, ou le contrecoup de certaines mesures ponctuelles au niveau des recettes non fiscales et des dépenses primaires (cfr. le chapitre 4, C.3 ci-dessus). Ajoutons que cette réduction du surplus primaire est aussi la conséquence de la hausse des impôts transférés aux Communautés et Régions en application de la loi de financement.

Par contre, en 1999 et plus encore en 2000, le surplus primaire de l'Entité I se redresserait "spontanément", suite à l'amélioration escomptée en Sécurité sociale dès 1999 renforcée en 2000 par celle attendue au niveau du Pouvoir fédéral, notamment grâce au tassement de la croissance des moyens transférés à l'Entité II: il retrouverait ainsi un niveau égal à celui de 1997.

En conclusion, la norme de stabilisation du surplus primaire au niveau atteint en 1997 exigerait un ajustement limité lors de la confection du budget 1998, alors même que le déficit serait inférieur à 3 pour-cent du P.I.B. Mais par la suite, les objectifs de la politique budgétaire pourraient s'accorder avec une politique inchangée, dans le contexte de croissance de la projection.

iii. Le B.N.F. de l'Entité II

Il ressort de cette projection que la variation du B.N.F. de l'Entité II entre 1996 et 2000 serait très proche de celle qui ressort du Plan de Convergence: +0,4 pour-cent de P.I.B. au lieu de 0,5 pour-cent

En fait, les Communautés et Régions respecteraient la norme du C.S.F. (cfr point E) et donc satisferaient au Plan de Convergence. Par contre, le B.N.F. des pouvoirs locaux se détériorerait à partir de 1999, vu l'hypothèse attestée du cycle électoral de leurs investissements (cfr. point F).

iv. Les charges d'intérêts

Entre 1996 et 2000, les deux scénarios envisagent globalement une évolution assez comparable: une réduction des charges d'intérêts de 1,3 ou 1,2 pour-cent de P.I.B. Mais le cheminement serait différent. L'écart est particulièrement élevé en 1997 où la réduction est nettement plus modérée dans le Plan de Convergence que dans la projection (-0,2 pour-cent au lieu de -0,5). La marge de risque prise par le Gouvernement en la matière est d'ailleurs la principale cause d'écart au niveau du B.N.F. global qui ressort des deux projections en 1997. Par contre, entre 1997 et 2000, les charges d'intérêts baisseraient davantage dans le scénario du Plan de Convergence (-1,1 p.c du P.I.B.) que dans la projection du Bureau (-0,7 pour-cent). Cet écart est surprenant au vu des hypothèses de taux d'intérêt moins favorables dans le scénario du Plan de Convergence. Il résulte peut-être en partie du report à l'échéance du paiement d'intérêt sur emprunts à intérêts capitalisés, introduit dans la projection du Bureau fédéral du Plan.

v. Conclusions

Globalement, bien que l'environnement économique y soit plus favorable, l'amélioration du B.N.F. de l'ensemble des administrations publiques entre 1996 et 2000 serait plus modérée dans cette projection que celle qui est retenue dans le scénario "prudent" du Plan de Convergence. L'écart proviendrait tant de l'Entité I (notamment des charges d'intérêt) que de l'Entité II (inflexion des dépenses d'investissement des Pouvoirs locaux en 1999).

Il n'empêche, au vu des perspectives actuelles, il apparaît qu'à politique inchangée, et dans un environnement économique stable, l'assainissement global des finances publiques devrait se poursuivre, notamment grâce à la réduction des charges d'intérêt. Mais la contribution du surplus primaire, serait, elle est aussi "spontanément" positive à moyen terme.

Néanmoins, à court terme, l'objectif explicite du Gouvernement ciblé sur le surplus primaire de l'Entité I ne serait pas atteint. Deux remarques à cet égard:

- le niveau de 5,3 pour-cent de P.I.B. retenu comme objectif gouvernemental pour 1997 représente une hausse de 0,2 pour-cent du P.I.B. par rapport à l'estimation pour 1996. La projection du Bureau fédéral du Plan entérine bien cette hausse mais au départ d'un surplus primaire de l'Entité I plus faible en 1996. La question est donc de savoir si l'objectif est définitivement fixé au niveau de 5,3 pour-cent ou s'il dépend du niveau effectif de 1996 qui ne sera connu qu'à la fin du mois de juin.
- indépendamment du niveau retenu, la stabilisation du surplus primaire de l'Entité I semble difficile à atteindre en 1998 à politique inchangée, suite au contrecoup de diverses décisions prises en 1997; l'ampleur de l'assainissement serait toutefois modéré, de 0,3 à 0,5 pour-cent de P.I.B. soit de 27 à 45 milliards.

C. Conséquences du Pacte de stabilité pour la politique budgétaire belge

L'introduction du Pacte de stabilité s'inscrit dans la ligne des priorités actuelles de la politique budgétaire belge. Néanmoins, l'assainissement des finances publiques, exigé par le Pacte de stabilité et couvrant le déficit structurel, pourrait à moyen terme renforcer la pression exercée sur la politique budgétaire. Par ailleurs, l'assainissement figure maintenant comme tel dans une convention internationale.

La priorité accordée à la diminution du ratio de la dette a déjà été exprimée dans la déclaration gouvernementale fin 1996, lors de la présentation du budget 1997. A cet égard, la stabilisation à un niveau élevé du surplus primaire permettra la diminution automatique des charges d'intérêt et, par conséquent, du déficit²⁵.

Considérant les hypothèses utilisées dans les perspectives, le déficit public diminuerait de 3,4 pour-cent du P.I.B. en 1996 à 1,1 pour-cent du P.I.B. en 2001. Sur toute la période 1997-2001, le déficit resterait en dessous de 3 pour-cent du P.I.B., conformément au Traité de Maastricht et au Pacte de stabilité.

Malgré cette baisse continue, le déficit public restera largement supérieur à zéro, surtout au début de la période de projection. Le risque de non-respect des 3 pour-cent de déficit n'est pourtant pas à écarter si les hypothèses de croissance et de taux d'intérêt ne devaient pas être respectées.

L'écart entre la croissance minimale du P.I.B., nécessaire pour maintenir le déficit chaque année en dessous de la limite de 3 pour-cent du P.I.B. - le déficit maximal dans le Pacte de stabilité - et les taux de croissance prévus par HERMES est en effet assez limité (voir tableau 53)²⁶. Des mesures supplémentaires pourraient dès lors s'avérer nécessaires pour éviter qu'un léger écart par rapport aux prévisions de croissance ne repousse le déficit au-dessus de la barre des 3 pour-cent du P.I.B..

La limite minimale de croissance reprise dans le tableau 53 indique le pourcentage auquel l'économie réelle devrait croître pour maintenir un déficit de 3 pour-cent pendant toute la période, si toutes les autres variables économiques restent inchangées.

La rigueur du pacte de stabilité apparaît clairement. En effet, si en 1997 le déficit atteignait 3 pour-cent, il suffirait d'une croissance réelle annuelle moyenne du P.I.B. légèrement inférieure aux prévisions HERMES retenues (2,2 pour-cent au lieu de 2,6 pour-cent), pour dépasser la norme de déficit pendant la période 1998-1999. En conséquence si en 1997 une marge n'est pas dégagée par rapport à la norme déficitaire de 3 pour-cent, il est très probable que cette norme ne pourra être respectée au cours des années 1998-1999 sans mesures supplémentaires.

25. Dans un avenir plus lointain, les charges sociales (soins de santé et pensions) s'élèveront peut-être à un niveau tellement élevé qu'au moins une partie des marges devra être utilisée pour financer ces charges. Ceci implique que, à ce moment, la stabilisation du surplus primaire sera abandonnée.

26. L'impact d'un ralentissement de la croissance sur le déficit public a été calculé à l'aide du modèle HERMES, par la voie d'une diminution de la croissance des marchés d'exportation potentiels. De cette façon, un ralentissement, se diffusant sur toutes les composantes du P.I.B. et affectant surtout les volumes, a été simulé. Nous sommes parfaitement conscients du fait qu'aucune variable exogène n'a été changée et que ceci pourrait poser certains problèmes de cohérence.

TABLEAU 53 Risque de dépassement de la norme déficitaire
(croissance en t-1 est la limite minimale)

	1997	1998	1999	2000	2001
(1) Croissance prévue	2.1	2.6	2.6	2.4	2.4
(2) Déficit prévu en pour-cent du P.I.B.	-2.5	-2.3	-2.2	-1.8	-1.1
(3) Limite de croissance minimale	1.1 ^a	2.3	2.2	1.8	1.1
(4) Déficit résultant	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
(5) Ecart dans les scénarios de croissance (3)-(1)	1.0	0.3	0.4	0.6	1.3

a. Ce taux de croissance minimal est plus faible que celui dans les années suivantes, puisque, pour 1997, les assainissements -pour la plupart non-structurels- ont déjà été escomptés.

En revanche, chaque année, où la croissance observée dépassera la limite minimale, le déficit descendra sous les 3 pour-cent du P.I.B. La marge résultante apaisera sensiblement le risque de dépassement de la norme pour les années suivantes.

Dans le tableau ci-dessous, la limite de croissance minimale indique le pourcentage de croissance de l'économie réelle nécessaire pour éviter le dépassement de la norme de 3 pour-cent, si, au cours des années précédentes, les prévisions de croissance économique HERMES devaient se vérifier.

TABLEAU 54 Risque de dépassement de la norme déficitaire
(croissance en t-1 est la prévision HERMES)

	1997	1998	1999	2000
(1) Croissance prévue	2.1	2.6	2.6	2.4
(2) Déficit prévu en pour-cent du P.I.B.	-2.5	-2.3	-2.2	-1.8
(3) Limite de croissance minimale	1.1	1.1	0.6	-0.4
(5) Ecart dans les scénarios de croissance (3)-(1)	1.0	1.5	2.0	2.8

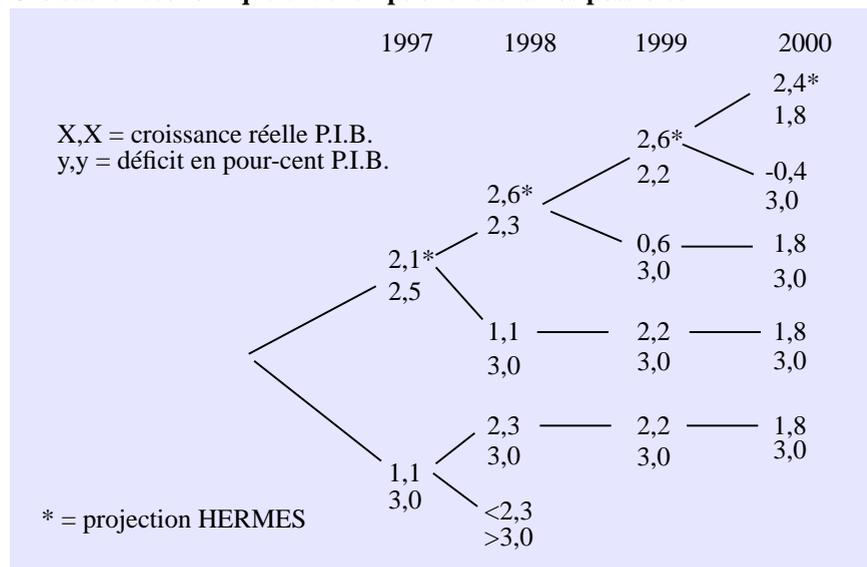
Dans ce scénario, des marges par rapport à la norme de Maastricht sont créées chaque année. Si la croissance économique réelle en 1997 s'élevait à 2,1 pour-cent, le déficit atteindrait -2,5 pour-cent du P.I.B. De cette façon, une marge de 0,5 pour-cent du P.I.B. serait créée. L'année suivante, le surplus primaire pourrait se replier sensiblement, avant de retourner à un déficit de 3 pour-cent du P.I.B. Par conséquent, la croissance du P.I.B. minimale est relativement moins élevée que la croissance P.I.B. reprise du scénario original (voir tableau 1), où il fallait d'abord stabiliser le surplus primaire. Dès 2000, le P.I.B. réel pourrait même diminuer de 0,4 pour-cent sans que la norme déficitaire de 3 pour-cent ne soit dépassée. Le risque de dépassement s'atténue donc fortement.

Les deux tableaux illustrent l'importance des premières années de la période de projection, notamment 1997 et 1998, pour amorcer la spirale favorable de diminution du déficit et de la dette. La comparaison des tableaux 53 et 54 établit manifestement que l'écart entre la croissance prévue et la croissance minimale se creuse en 1998 et 1999 - et que le risque de dépassement de la norme diminue donc- si, en 1997, la croissance dépasse le minimum de 1,1 pour-cent.

Le diagramme ci-après donne un aperçu des différents scénarios de croissance et de déficit.

FIGURE 24

Croissance économique et déficit public: scénarios possibles



Dans le schéma, la projection HERMES est représentée par la ligne supérieure : la croissance réelle progresse de 2,1 pour-cent en 1997 à 2,4 pour-cent en 2000, tandis que le déficit public continue son repli jusqu'à 1,8 pour-cent en 2000. Pour chaque année de croissance HERMES respectée, la croissance observée peut diminuer davantage l'année suivante sans compromettre le respect de la norme budgétaire : en 1998 à 1,1 pour-cent, en 1999 à 0,6 pour-cent et en 2000 à -0,4 pour-cent.

A cet égard, les premières années sont décisives. Si, en 1997, le déficit rejoint les 3 pour-cent du P.I.B. (avec une croissance réelle de 1,1 pour-cent), le sentier de croissance nécessaire au respect de la norme (2,3 pour-cent, 2,2 pour-cent, 1,8 pour-cent) s'écarte de la trajectoire HERMES, qui originalement devrait conduire à un déficit de 1,8 pour-cent du P.I.B. (2,6 pour-cent, 2,6 pour-cent, 2,4 pour-cent). Il est donc fondamental de tenir autant que possible le déficit en dessous des trois pour-cent du P.I.B., afin de se protéger au maximum contre des incidents de parcours dans un stade ultérieur.

Si, par contre, on ne réussit pas à créer des marges suffisantes, il pourrait s'avérer très difficile pendant la période 1998-2000 de respecter la norme sans mesures supplémentaires. En effet, le dépassement pourrait déjà se produire à une croissance réelle du P.I.B. de 2,2 pour-cent. Or, selon le Pacte de stabilité, aucune circonstance particulière ne peut être invoquée si la croissance réelle dépasse -0,75 pour-cent.

Il ne faut également pas sous-estimer les risques d'une hausse des charges intérêt. Les incertitudes récentes, que certains politiciens étrangers ont exprimées quant au lancement de la troisième phase de l'U.E.M., ont exercé une pression à la hausse des taux d'intérêts européens. Puisque les taux courts allemands ont atteint un plancher historique, un resserrement des taux reste toujours possible. Ce risque n'a pas été simulé dans cette étude.

Etant donné l'engagement pris quant au respect du Pacte de stabilité et le contexte d'incertitude de la croissance et des taux d'intérêt, pratiquement aucune marge à moyen terme ne sera dégagée pour réduire le solde primaire.

1

Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Marché potentiel d'exportation (taux de croissance en volume)	5.2	6.1	3.2	5.1	6.2	6.1	6.4	6.5
2. Prix mondiaux en francs (taux de croissance)								
Exportations de biens non énergétiques	-1.3	2.7	3.4	4.3	2.0	2.3	2.3	2.4
Importations de biens non énergétiques	-1.3	2.6	3.3	4.5	1.9	2.2	2.2	2.3
Importations de produits énergétiques	-5.9	3.6	23.3	10.3	0.7	2.4	2.3	2.3
3. Taux de change (niveau)								
FB/USD	35.1	32.7	31.0	33.0	32.9	32.8	32.6	32.4
FB/ECU	41.5	39.6	38.8	40.0	39.7	39.6	39.4	39.1
4. Taux d'intérêt (niveau)								
Taux d'intérêt à court terme (3m.)								
Etats-Unis	6.2	5.8	5.4	5.8	5.8	5.8	5.7	5.7
Allemagne	6.1	3.4	3.2	3.2	3.5	3.5	3.5	3.5
Taux d'intérêt à long terme								
Etats-Unis (10a.)	7.5	6.8	6.4	6.8	6.7	6.8	6.9	6.9
Allemagne (7-15a.)	7.0	5.9	6.1	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9
5. Population active (Variations annuelles en milliers)	20.9	13.3	13.1	14.0	17.2	9.7	14.3	11.2
6. Taux d'activité (en pourcents)	64.0	65.9	65.3	65.5	65.8	65.9	66.1	66.2
7. Durée conventionnelle du travail (taux de croissance)								
Tous secteurs	-0.3	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Industrie	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Services	-0.3	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4

(^) Moyennes de période

Tableau 2 HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES*(taux de croissance en volume)*

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Rémunérations brutes								
a. Emploi	-0.3	-0.0	-0.3	0.0	0.5	-0.2	-0.2	-0.2
1. Fédéral,	-7.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.6	0.0	0.0	0.0
2. Régions et Communautés	--	-0.5	-0.6	-1.5	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
3. Pouvoirs locaux	-0.3	0.6	-0.1	1.9	2.1	-0.3	-0.3	-0.3
4. Sécurité sociale	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Programmation sociale								
1. Fédéral, hors Défense	--	1.1	1.0	2.3	0.0	1.0	1.0	1.0
2. Régions et Communautés	--	1.0	1.2	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Pouvoirs locaux	--	1.7	2.5	2.6	2.0	1.5	1.5	1.0
4. Sécurité sociale	--	1.1	1.0	2.3	0.0	1.0	1.0	1.0
2. Pensions								
a. Nombre de pensionnés	2.8	1.6	1.7	1.7	1.8	1.7	1.4	1.3
1. Fédéral :								
de retraite	3.5	1.7	2.1	1.4	2.1	2.0	1.6	1.5
de survie	1.2	0.2	1.5	1.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
2. P. locaux: enseignants	1.9	3.2	0.0	3.5	3.2	3.3	2.7	3.1
b. Programmation sociale	--	-0.1	-0.5	0.5	-0.5	-0.2	0.1	-0.4
3. Achats de biens et services	-1.2	1.1	3.6	-0.2	2.0	1.4	1.3	1.3
a. Fédéral	-6.2	-0.7	4.8	-4.4	1.7	0.0	-0.5	-0.4
b. Régions et Communautés	--	2.3	3.9	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3
c. Pouvoirs locaux	1.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
4. Subsidés	-0.6	-1.3	1.2	-14.8	6.2	0.6	0.8	0.8
a. Fédéral	-3.8	-3.1	-0.9	-25.3	10.2	-0.3	0.0	0.1
b. Régions et Communautés	--	1.9	4.9	1.7	1.9	1.9	1.9	1.9
5. Prestations sociales autres que de la sécurité sociale	3.0	1.8	-1.9	2.4	2.2	1.3	1.5	1.6
a. Fédéral	-1.9	-0.5	-6.6	1.1	0.5	-1.5	-1.3	-1.3
b. Régions et Communautés	--	3.3	1.3	3.1	3.3	3.3	3.3	3.3
c. Pouvoirs locaux	5.1	5.0	7.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
6. Transferts au reste du monde	12.3	4.1	61.3	11.0	6.4	5.9	-1.3	-1.6
dont, à l'Union européenne	--	3.9	57.9	7.7	8.3	9.1	-2.5	-3.1
7. Investissements publics	-1.0	5.3	1.5	11.1	2.9	14.5	4.1	-6.1
a. Fédéral	-21.3	24.4	-77.3	117.0	9.1	7.9	-10.7	-1.3
b. Régions et Communautés	--	5.8	31.0	14.6	0.3	7.4	3.2	3.6
c. Pouvoirs locaux	6.4	4.4	4.0	4.0	4.0	20.0	6.0	-12.0
8. Autres dépenses finales en capital	0.1	3.8	-9.8	1.9	3.4	2.8	7.4	3.5
a. Fédéral	-12.1	4.0	-32.3	-15.8	14.8	-4.1	24.9	0.3
b. Régions et Communautés	--	4.2	-2.8	6.2	1.5	4.4	4.4	4.4

(^) Moyennes de période

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
<i>1. Taux de croissance en volume (en pour cent)</i>								
1. Pensions, dont :	2.4	1.8	1.7	1.9	1.7	2.1	1.5	1.6
a. Salariés	2.5	2.0	2.0	2.1	1.9	2.3	1.8	1.9
(OP: définition budgétaire)	2.3	2.0	1.3	1.8	2.0	2.4	1.9	1.9
b. Indépendants	1.8	0.1	-0.0	0.7	0.4	0.5	-0.4	-0.5
2. Soins de santé, dont :	4.8	1.1	7.2	-2.4	2.0	2.1	2.0	2.0
a. Salariés	4.8	1.2	7.2	-2.3	2.0	2.1	2.0	2.0
(AMI-SS: définition budgét.)	5.2	0.8	7.0	-4.1	2.0	2.0	2.0	2.0
b. Indépendants	4.9	-0.1	11.7	-5.8	1.3	1.4	1.3	1.3
c. Assurance libre complémentaire	4.2	2.6	1.4	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5
3. Indemnités AMI, dont :	-0.2	1.2	1.5	0.6	0.7	1.2	1.6	1.8
a. Salariés	-0.3	1.3	1.7	0.7	0.8	1.3	1.7	1.9
(indemnités AMI: déf. budgét.)	0.2	1.4	1.4	0.7	1.0	1.5	1.9	2.1
b. Indépendants	2.3	-0.2	-1.6	-0.8	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
4. Allocations familiales, dont :	0.9	-0.9	-0.9	-0.3	-0.7	-1.0	-1.2	-1.0
a. Salariés	1.1	-1.0	-0.7	-0.3	-0.9	-1.2	-1.4	-1.2
(ONAFTS: définition budgét.)	1.0	-1.1	0.6	-0.3	-1.0	-1.3	-1.5	-1.3
b. Indépendants	-0.5	0.2	-2.3	-1.0	0.6	0.8	0.7	0.1
5. Accidents de travail								
(FAT: définition budgétaire)	-2.5	0.5	-0.6	-0.6	0.9	0.7	0.7	0.7
6. Maladies professionnelles	-2.1	-1.3	-4.7	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3
<i>2. Nombres (en milliers de personnes-moyennes annuelles)</i>								
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	72.8	115.5	91.7	110.0	114.6	116.4	117.6	119.0
2. Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits	161.7	85.0	99.7	85.0	85.0	85.0	85.0	85.0
3. Chôm.en form. prof.,ou dispenses raisons soc. et fam.,études ...	34.1	37.5	35.8	37.5	37.5	37.5	37.5	37.5
4. Interruptions de carrière	40.8	56.9	50.0	56.7	57.0	57.0	57.0	57.0
5. Prépensions	134.9	133.5	133.6	131.0	133.3	133.2	134.4	135.8
(^) Moyennes de période								

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE*(taux de croissance en pour cent)*

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Régime des salariés								
a. Secteur privé								
1. Salaire horaire réel	1.8	1.4	0.7	1.2	1.2	1.4	1.6	1.6
2. Durée du travail par salarié	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
3. Emploi	0.4	0.6	0.0	0.3	0.9	0.7	0.6	0.6
-industries manufacturières, énergie et construction	-1.3	-0.4	-1.5	-1.1	0.0	-0.2	-0.2	-0.3
-services marchands	1.6	1.2	1.0	1.1	1.4	1.3	1.2	1.2
4. Masse salariale brute avant indexation	2.0	1.7	0.4	1.2	1.8	1.9	1.9	1.9
5. Indexation des salaires	2.0	2.0	1.5	1.6	2.0	2.1	2.1	2.2
p.m. déflateur de la consommation privée	2.5	2.0	2.0	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1
6. Masse salariale brute	4.0	3.8	2.0	2.9	3.8	4.0	4.1	4.2
b. Secteur public								
1. Rémunération par tête	4.1	3.2	1.4	3.3	2.4	3.7	3.0	3.4
2. Emploi	-0.3	-0.0	-0.3	0.0	0.5	-0.2	-0.2	-0.2
3. Masse salariale brute	3.7	3.1	1.0	3.4	2.9	3.5	2.8	3.1
c. Cotisations en francs courants								
1. Cotisations patronales	5.0	3.6	-0.1	2.3	3.6	4.0	4.1	4.0
a. Secteur privé	5.1	3.6	-0.6	2.2	3.6	4.0	4.1	4.1
b. Secteur public	4.5	3.2	7.2	3.4	3.1	3.4	3.0	3.0
2. Cotisations personnelles	5.2	3.8	4.0	3.0	3.7	4.0	4.0	4.1
a. Secteur privé	4.4	3.8	3.6	3.0	3.8	4.0	4.1	4.2
b. Secteur public	-.	3.1	9.2	3.4	2.9	3.5	2.8	3.1
c. Assurance compl. libre	9.9	3.1	2.2	1.8	2.6	3.5	3.6	3.8
d. Taux implicite des cotisations (*)								
1. Cotisations patronales								
a. Secteur privé	29.5	29.0	29.2	29.0	28.9	29.0	29.0	29.0
b. Secteur public	6.7	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
2. Cotisations personnelles								
a. Secteur privé	8.3	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4
b. Prestations sociales	2.4	3.2	3.1	3.1	3.1	3.2	3.2	3.2
c. Secteur public	2.2	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8
d. Assurance compl. libre	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
2. Régime des indépendants:								
a. Revenu par tête en l'année t-3	4.1	3.6	0.0	6.0	0.8	4.7	3.8	2.7
b. Nombre d'indépendants en t-3	1.2	0.6	2.0	-0.6	0.7	0.8	1.1	1.0
c. Revenu des indépendants en t-3	5.3	4.2	2.0	5.4	1.5	5.6	4.9	3.7
d. Base de calcul à partir de 1989	4.3	3.9	1.2	4.1	1.8	5.3	4.9	3.7
e. Cotisations	4.8	3.9	2.9	3.7	2.1	5.2	4.7	3.9
1. Régime obligatoire	4.0	3.9	2.3	3.4	1.8	5.5	4.9	3.9
2. Assurance complémentaire	10.2	4.0	5.6	4.9	3.7	3.7	3.8	3.8
f. Taux implicite de cotisation, régime obligatoire (*)	9.3	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4	9.4

(*) masse des cotisations sur l'assiette en pourcentage

(^) Moyennes de période

2

Résultats Macroéconomiques

Tableau 5 DEMANDE AGREGÉE A PRIX CONSTANTS
(taux de croissance en pour cent)

	96//86	01//96	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00
1. Consommation privée	2.0	1.5	1.4	1.1	1.6	1.7	1.6	1.7
2. Consommation publique	0.6	1.0	1.5	0.9	1.1	1.1	0.9	1.0
3. Formation brute de capital fixe	4.0	3.5	2.3	3.8	3.8	4.2	3.4	2.3
a. Investissements des entreprises	3.8	4.2	3.2	3.6	5.2	4.5	4.1	3.6
b. Investissements publics	-1.5	5.1	1.5	11.1	2.9	14.5	4.1	-6.1
c. Investissements en logements	7.1	0.8	0.0	2.0	0.2	-0.1	0.7	1.3
4. Demande intérieure totale	2.2	1.9	1.4	1.6	2.1	2.1	1.9	1.8
5. Exportations	5.3	5.8	4.3	5.7	5.8	5.7	5.9	6.0
a. Biens	5.6	5.7	4.0	5.5	5.8	5.6	5.9	5.9
b. Services	4.6	6.7	6.9	7.4	6.5	6.5	6.4	6.5
c. Consommation des non-résidents sur le territoire économique	1.2	2.1	-1.5	1.2	1.9	2.3	2.2	3.0
6. Demande finale	3.6	3.9	2.8	3.7	4.0	4.0	4.0	4.0
7. Importations	5.5	5.5	4.4	5.3	5.5	5.4	5.6	5.6
a. Biens	5.4	5.3	4.1	5.1	5.3	5.2	5.5	5.5
b. Services	7.0	8.0	9.8	8.9	8.1	7.8	7.7	7.5
c. Consommation des résidents à l'étranger	5.0	1.9	-0.2	-0.1	1.6	2.7	2.7	2.6
8. Produit intérieur brut au prix du marché	2.1	2.4	1.4	2.1	2.6	2.6	2.4	2.4
9. Produit national brut	2.3	2.4	1.5	2.1	2.6	2.6	2.4	2.4

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 6 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE*(changements en pour cent)*

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Consommation privée	1.3	0.9	0.8	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0
2. Consommation publique	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1
3. Formation brute de capital fixe	0.8	0.7	0.4	0.7	0.8	0.9	0.7	0.5
a. Investissements des entreprises	0.5	0.6	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	0.5
b. Investissements publics	-0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.2	0.1	-0.1
c. Investissements en logements	0.3	0.0	0.0	0.1	0.0	-0.0	0.0	0.1
4. Variations de stocks	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
5. Demande intérieure totale	2.2	1.8	1.4	1.6	2.0	2.1	1.8	1.7
6. Exportations	4.3	6.0	4.0	5.5	5.8	5.9	6.3	6.6
a. Biens	3.6	4.9	3.1	4.4	4.8	4.8	5.2	5.4
b. Services	0.6	1.0	0.9	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1
c. Consommation des non-résidents sur le territoire économique	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
7. Demande finale	6.4	7.8	5.4	7.1	7.9	7.9	8.1	8.2
8. Importations	-4.4	-5.4	-4.0	-4.9	-5.3	-5.4	-5.7	-5.9
a. Biens	-3.9	-4.7	-3.3	-4.3	-4.6	-4.6	-4.9	-5.1
b. Services	-0.4	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8
c. Consommation des résidents à l'étranger	-0.1	-0.0	0.0	0.0	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1
9. Produit intérieur brut au prix du marché	2.1	2.4	1.4	2.1	2.6	2.6	2.4	2.4
10. Revenus nets de facteurs en provenance du reste du monde	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
11. Produit national brut	2.3	2.4	1.5	2.1	2.6	2.6	2.4	2.4

(^) Moyennes de période

Tableau 7 DEMANDE AGREGÉE A PRIX COURANTS*(pourcentages du PIB)*

	96 [^] 86	01 [^] 97	96	97	98	99	00	01
1. Consommation privée	63.2	61.5	62.4	62.1	61.8	61.4	61.1	60.9
2. Consommation publique	15.0	14.4	14.7	14.6	14.5	14.4	14.2	14.1
3. Formation brute de capital fixe	17.9	18.4	17.7	18.1	18.3	18.5	18.6	18.5
a. Investissements des entreprises	12.3	12.4	11.8	12.0	12.3	12.5	12.7	12.8
b. Investissements publics	1.5	1.5	1.3	1.5	1.5	1.6	1.6	1.5
c. Investissements en logements	4.0	4.4	4.6	4.6	4.5	4.4	4.3	4.2
4. Demande intérieure totale	96.2	94.6	95.1	95.1	95.0	94.7	94.4	94.0
5. Exportations	71.7	84.6	74.9	78.6	81.5	84.3	87.5	91.0
a. Biens	56.8	68.1	59.9	63.0	65.5	67.9	70.5	73.4
b. Services	12.9	14.5	12.9	13.5	14.0	14.5	15.0	15.6
c. Consommation des non-résidents sur le territoire économique	2.1	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
6. Demande finale	167.9	179.2	170.0	173.7	176.5	179.0	181.9	185.0
7. Importations	67.9	79.2	70.0	73.7	76.5	79.0	81.9	85.0
a. Biens	59.1	68.4	60.2	63.5	66.1	68.2	70.7	73.4
b. Services	7.2	9.0	7.8	8.2	8.6	9.0	9.4	9.8
c. Consommation des résidents à l'étranger	2.4	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
8. Produit intérieur brut au prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Revenus nets de facteurs en provenance du reste du monde	-0.3	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
10. Produit national brut	99.7	100.8	100.8	100.8	100.8	100.8	100.8	100.7
(^) Moyennes de période								

Tableau 8 DEFLETEURS DE LA DEMANDE AGREGÉE

(taux de croissance en pour cent)

	96//86	01//96	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00
1. Consommation privée								
a. Déflateur de la consommation privée	2.6	2.0	2.1	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1
1. Energie exclue	2.8	2.0	1.9	1.8	2.0	2.1	2.1	2.1
.alimentation, boissons et tabac	1.3	1.8	1.2	1.5	1.9	1.8	1.9	2.0
.autres biens	2.5	1.6	1.3	1.2	1.6	1.7	1.7	1.8
.services	3.1	2.1	2.2	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2
.loyers	4.1	2.2	2.3	1.8	2.0	2.2	2.3	2.3
2. Energie	1.0	2.1	4.9	4.4	1.6	1.5	1.5	1.6
.chauffage, éclairage	-0.3	2.4	1.0	3.3	2.4	2.1	2.0	2.3
.transports	3.2	1.7	11.1	5.9	0.5	0.7	0.7	0.7
b. Inflation sous-jacente	3.1	2.0	2.0	1.8	2.0	2.1	2.1	2.1
c. Indice de la consommation privée	2.5	2.0	2.0	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1
d. Indice santé	2.4	2.0	1.7	1.6	2.1	2.1	2.1	2.2
2. Consommation publique	3.0	2.2	1.1	2.3	2.0	2.5	2.1	2.1
3. Formation brute de capital fixe	2.3	1.4	1.7	1.8	1.5	1.3	1.3	1.2
a. Investissements des entreprises	2.0	1.5	1.8	1.9	1.6	1.4	1.4	1.4
b. Investissements publics	2.3	1.5	2.2	2.2	1.2	1.3	1.3	1.3
c. Investissements en logements	3.2	1.4	1.4	1.6	1.9	1.1	1.1	1.1
4. Demande intérieure totale	2.6	1.9	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
5. Exportations	0.3	2.3	2.2	2.9	2.1	2.2	2.2	2.2
6. Demande finale	1.5	1.9	1.8	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8
7. Importations	-0.0	2.7	2.2	3.7	2.6	2.3	2.3	2.4
8. Produit intérieur brut au prix du marché	2.8	1.6	1.9	1.5	1.5	1.8	1.7	1.8

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 9 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE*(changements en pour cent)*

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Coûts intérieurs	1.8	1.1	1.3	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1
a. Coûts unitaires du travail	0.6	0.3	0.0	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Taxes indirectes nettes unitaires	0.2	0.1	0.4	0.3	0.0	0.1	0.0	0.0
c. Surplus brut d'exploitation unitaire	1.0	0.6	0.9	0.5	0.7	0.7	0.7	0.6
2. Prix à l'importation	-0.6	0.9	0.7	1.3	0.9	0.8	0.8	0.9
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	1.1	1.9	1.8	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8
(^) Moyennes de période								

Tableau 10 REVENU NATIONAL*(en milliards de francs)*

	95	96	97	98	99	00	01
1. Produit intérieur brut au prix du marché	7936.0	8196.6	8494.2	8843.5	9231.5	9618.2	10019.4
2. Consommation de capital fixe	809.7	834.3	865.6	902.1	942.0	985.0	1031.2
3. Produit intérieur net au prix du marché (1-2)	7126.3	7362.3	7628.5	7941.5	8289.6	8633.3	8988.2
4. Impôts liés à la production et à l'importation	983.2	1042.5	1087.2	1128.5	1172.8	1217.6	1263.1
a. Aux administrations publiques	894.4	959.1	1001.6	1040.4	1082.3	1121.4	1160.7
b. A l'Union européenne	88.9	83.5	85.6	88.1	90.5	96.2	102.3
5. Subventions d'exploitation et à l'importation	226.3	231.6	209.4	221.6	225.8	230.5	235.5
a. Des administrations publiques	163.8	169.1	146.9	159.1	163.3	168.0	173.0
b. De l'Union européenne	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5
6. Rémunération des salariés	4158.9	4224.5	4339.1	4493.6	4667.7	4846.7	5036.5
7. Excédent net d'exploitation de l'économie (3-4+5-6)	2210.5	2326.9	2411.6	2541.0	2674.8	2799.5	2924.1
8. Solde des opérations courantes de répartition avec le reste du monde	-26.2	-30.6	-29.5	-39.5	-45.0	-52.3	-56.2
a. Subventions d'exploitation et à l'importation nettes des impôts liés à la production et à l'importation (5b-4b)	-26.4	-21.0	-23.1	-25.6	-28.0	-33.7	-39.8
b. Rémunération des salariés	58.8	62.6	64.6	66.5	68.7	71.1	73.7
c. Revenus de la propriété	-5.9	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.0
d. Transferts courants sans contrepartie n.d.a. et opérations d'assurance-dommage	-52.7	-72.8	-71.6	-81.2	-86.6	-90.8	-91.1
9. Revenu national net disponible	7100.1	7331.8	7599.0	7901.9	8244.6	8581.0	8932.0
Pour mémoire :							
Revenu national net au c.f.	6422.3	6614.6	6815.9	7101.8	7412.2	7718.4	8035.4

Tableau 11 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL*(pourcentages du revenu national net disponible)*

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Produit intérieur brut au prix du marché	111.6	109.7	109.6	109.7	109.7	109.7	109.8	109.9
2. Consommation de capital fixe	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2	11.3
3. Produit intérieur net au prix du marché (1-2)	100.4	98.5	98.5	98.5	98.5	98.5	98.5	98.6
4. Impôts liés à la production et à l'importation	13.7	13.9	13.9	14.0	14.0	13.9	13.9	13.9
a. Aux administrations publiques	12.3	12.8	12.8	12.9	12.9	12.9	12.8	12.7
b. A l'Union européenne	1.4	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
5. Subventions d'exploitation et à l'importation	3.4	2.7	3.1	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6
a. Des administrations publiques	2.5	1.9	2.3	1.9	2.0	1.9	1.9	1.9
b. De l'Union européenne	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
6. Rémunération des salariés	59.2	55.6	56.5	56.0	55.7	55.5	55.3	55.3
7. Excédent net d'exploitation de l'économie (3-4+5-6)	30.9	31.7	31.1	31.1	31.5	31.8	31.9	32.1
8. Solde des opérations courantes de répartition avec le reste du monde	-1.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6
a. Subventions d'exploitation et à l'importation nettes des impôts liés à la production et à l'importation (5b-4b)	-0.6	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4
b. Rémunération des salariés	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
c. Revenus de la propriété	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
d. Transferts courants sans contrepartie n.d.a. et opérations d'assurance-dommage	-0.5	-1.0	-1.0	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
9. Revenu national net disponible	98.9	98.0	98.1	98.2	98.0	97.9	97.9	98.0
Pour mémoire :								
Revenu national net au c.f.	89.7	88.1	88.5	88.0	88.1	88.1	88.1	88.2

(^) Moyennes de période

Tableau 12 FACTEURS DE PRODUCTION ET COÛTS DE PRODUCTION*(taux de croissance en pour cent)*

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Production des entreprises	2.5	2.7	1.2	2.3	2.9	2.9	2.8	2.7
2. Productivité par tête								
a. Entreprises	1.7	1.9	1.1	1.8	1.9	2.0	2.0	1.8
b. Industries manufacturières	3.5	3.8	2.3	4.1	3.7	3.7	3.7	3.7
c. Services (transports inclus)	0.7	1.2	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3
3. Salaire brut réel par tête								
a. Entreprises	1.1	1.1	-0.1	0.6	1.0	1.2	1.4	1.4
b. Industries manufacturières	1.0	1.3	-0.1	0.6	1.0	1.4	1.6	1.7
c. Services (transports inclus)	1.1	1.1	0.0	0.7	0.9	1.1	1.3	1.3
4. Productivité horaire								
a. Entreprises	1.9	2.2	1.4	2.0	2.1	2.2	2.2	2.1
b. Industries manufacturières	3.7	3.8	2.5	4.2	3.7	3.7	3.6	3.6
c. Services (transports inclus)	1.0	1.6	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7	1.7
5. Coût salarial horaire réel								
a. Entreprises	1.6	1.2	-0.4	0.5	1.1	1.4	1.6	1.6
b. Industries manufacturières	1.8	1.3	-0.2	0.7	1.0	1.5	1.6	1.6
c. Services (transports inclus)	1.7	1.3	-0.3	0.5	1.3	1.5	1.7	1.7
6. Coût salarial unitaire réel du secteur des entreprises	-0.6	-0.5	-1.5	-1.0	-0.5	-0.5	-0.3	-0.1
7. Taux d'excédent brut corrigé des entreprises * (en pourcents)	29.2	31.7	30.9	31.2	31.4	31.8	32.0	32.1
8. Taux de rentabilité brute du capital * (en pourcents)	20.6	20.6	20.4	20.3	20.5	20.7	20.7	20.7
9. Taux d'utilisation des capacités des entreprises	0.2	0.3	-0.3	0.3	0.6	0.4	0.3	0.1
10. Quantité totale de travail effectivement prestée dans l'industrie	-0.2	-0.0	-0.2	-0.1	-0.0	-0.0	0.0	0.0

* pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent brut d'exploitation corrigé pour le travail des indépendants, divisé par la valeur ajoutée au coût des facteurs (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité)

(^) Moyennes de période

Tableau 13 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE AU 30 JUIN*(en milliers d'unités)*

	95	96	97	98	99	00	01
1. Population totale							
En milliers	10136.8	10157.3	10181.6	10201.2	10220.1	10237.8	10254.0
Variations en milliers	21.2	20.5	24.3	19.6	18.9	17.7	16.2
2. Population active							
En milliers	4366.8	4379.9	4393.9	4411.1	4420.8	4435.1	4446.3
Variations en milliers	12.6	13.1	14.0	17.2	9.7	14.3	11.2
3. Emploi intérieur							
En milliers	3689.9	3692.6	3707.2	3736.6	3759.0	3779.3	3800.0
Variations en milliers	13.5	2.7	14.6	29.4	22.4	20.3	20.7
a. Salariés							
En milliers	2360.3	2359.9	2366.6	2386.0	2403.1	2418.4	2433.9
Variations en milliers	9.7	-0.4	6.8	19.4	17.1	15.4	15.4
b. Indépendants							
En milliers	699.9	705.4	713.2	720.2	726.9	733.1	739.7
Variations en milliers	5.0	5.5	7.8	7.1	6.7	6.3	6.6
c. Administrations publiques							
En milliers	629.3	627.4	627.4	630.4	629.1	627.7	626.4
Variations en milliers	-1.1	-1.9	0.0	3.0	-1.3	-1.3	-1.3
4. Chômage							
a. Chômeurs complets							
indemnisés demandeurs d'emploi	490.3	465.1	439.1	422.0	410.5	403.5	392.6
indemnisés non demandeurs d'emploi	73.8	95.1	110.0	116.2	116.5	118.2	120.7
b. Autres inscrits obligatoires	48.4	58.9	64.7	63.8	62.7	62.2	61.5
c. Inscrits librement	16.6	21.0	25.9	25.6	25.2	25.0	24.7
d. Total, déf. Bureau du Plan	629.0	640.0	639.8	627.6	614.9	608.9	599.4
Variations en milliers	1.3	11.0	-0.2	-12.2	-12.7	-6.0	-9.5
Taux de chômage	14.4	14.6	14.6	14.2	13.9	13.7	13.5
5. Quantité totale d'heures prestées (variations en %)	-0.3	-0.2	0.1	0.6	0.5	0.4	0.4

Tableau 14 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS*(en milliards de francs)*

	95	96	97	98	99	00	01
1. Exportations	5764.0	6141.2	6676.6	7211.3	7786.5	8420.3	9118.3
a. Biens non énergétiques	4510.1	4791.9	5217.4	5651.3	6114.1	6626.8	7190.6
b. Services	986.5	1061.0	1150.8	1238.3	1335.8	1441.7	1558.8
c. Energie	99.0	119.4	134.6	141.7	149.6	157.6	165.8
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	168.3	168.9	173.8	180.0	187.1	194.1	203.1
2. Importations	5377.1	5738.6	6257.0	6766.2	7295.2	7878.1	8514.1
a. Biens non énergétiques	4302.7	4554.9	4971.6	5396.3	5829.0	6308.4	6833.9
b. Services	585.3	641.3	700.3	763.0	830.9	904.5	984.9
c. Energie	268.9	317.5	356.7	371.4	389.8	409.3	428.8
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	220.2	224.9	228.3	235.5	245.4	255.9	266.6
3. Balance des exportations et des importations	386.9	402.6	419.6	445.1	491.3	542.2	604.2
a. Biens non-énergétiques	207.4	237.0	245.8	255.0	285.0	318.5	356.8
b. Services	401.2	419.7	450.5	475.4	504.9	537.1	573.9
c. Energie	-169.8	-198.1	-222.2	-229.7	-240.2	-251.7	-263.0
d. Tourisme	-51.9	-56.0	-54.5	-55.5	-58.4	-61.8	-63.5
4. Revenus nets de facteurs extérieurs							
a. Reçus							
1. Revenus du travail	109.1	115.3	119.4	123.6	128.4	133.5	138.8
2. Autres	1680.7	1791.1	1881.4	1976.0	2070.6	2164.6	2261.9
b. Payés							
1. Revenus du travail	50.3	52.8	54.9	57.1	59.7	62.3	65.2
2. Autres	1686.6	1790.5	1880.7	1975.2	2069.7	2163.5	2260.9
5. Exportations nettes (3+4)	439.8	465.8	484.9	512.3	561.0	614.4	678.9
6. Autres transferts courants	26.4	51.8	48.5	55.6	58.6	57.1	51.3
7. Balance des opérations courantes	360.7	372.1	390.2	405.5	446.4	489.9	547.9

Tableau 15 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE*(en milliards de francs)*

	95	96	97	98	99	00	01
1. Ressources	1779.8	1846.7	1944.0	2042.4	2171.3	2300.5	2429.7
a. Epargne courante	1790.2	1844.8	1951.4	2050.0	2179.0	2308.3	2437.7
1. Entreprises	892.2	977.9	985.9	1014.1	1061.7	1096.4	1124.9
2. Ménages	1068.4	996.7	1005.0	1051.6	1102.8	1151.5	1194.9
3. Administrations publiques	-170.4	-129.9	-39.5	-15.7	14.5	60.5	117.9
b. Transferts nets de capitaux	-10.5	1.9	-7.3	-7.6	-7.7	-7.8	-8.0
1. Entreprises	3.0	39.1	47.2	58.8	62.6	70.6	75.5
2. Ménages	39.9	4.2	-2.5	-2.7	-2.7	-2.1	-2.0
3. Administrations publiques	-53.4	-41.5	-52.0	-63.7	-67.6	-76.3	-81.5
2. Emplois	1429.5	1472.6	1559.2	1655.5	1746.9	1831.3	1900.4
a. Formation brute de capital	1429.5	1472.6	1559.2	1655.5	1746.9	1831.3	1900.4
1. Entreprises	807.9	836.9	888.1	962.4	1021.9	1083.2	1142.2
2. Ménages	516.9	527.1	547.9	564.8	576.2	591.1	608.8
3. Administrations publiques	104.7	108.6	123.2	128.4	148.9	157.0	149.4
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement total	350.3	374.1	384.9	386.9	424.4	469.2	529.3

Tableau 16 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(pourcentages du PIB)

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Ressources	20.3	23.5	22.5	22.9	23.1	23.5	23.9	24.2
a. Epargne courante	20.5	23.6	22.5	23.0	23.2	23.6	24.0	24.3
1. Entreprises	11.3	11.4	11.9	11.6	11.5	11.5	11.4	11.2
2. Ménages	13.4	11.9	12.2	11.8	11.9	11.9	12.0	11.9
3. Administrations publiques	-4.2	0.3	-1.6	-0.5	-0.2	0.2	0.6	1.2
b. Transferts nets de capitaux	-0.2	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
1. Entreprises	0.5	0.7	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8
2. Ménages	0.0	-0.0	0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Administrations publiques	-0.7	-0.7	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8
2. Emplois	18.0	18.8	18.0	18.4	18.7	18.9	19.0	19.0
a. Formation brute de capital	18.0	18.8	18.0	18.4	18.7	18.9	19.0	19.0
1. Entreprises	10.5	11.0	10.2	10.5	10.9	11.1	11.3	11.4
2. Ménages	6.0	6.3	6.4	6.5	6.4	6.2	6.1	6.1
3. Administrations publiques	1.5	1.5	1.3	1.5	1.5	1.6	1.6	1.5
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement total	2.3	4.7	4.6	4.5	4.4	4.6	4.9	5.3

(^) Moyennes de période

Tableau 17 TAUX D'INTERET ET TAUX DE CHANGE

	96^86	01^97	96	97	98	99	00	01
1. Taux d'intérêt étrangers (pour cent)								
a. Taux d'intérêt à court terme US (3m.)								
Nominal	6.19	5.76	5.40	5.80	5.80	5.80	5.70	5.70
Réel	2.75	2.76	2.50	2.80	2.80	2.80	2.70	2.70
b. Taux d'intérêt à long terme US (10a.)								
Nominal	7.53	6.82	6.44	6.80	6.70	6.80	6.90	6.90
Réel	4.09	3.82	3.54	3.80	3.70	3.80	3.90	3.90
c. Taux d'intérêt à court terme Allemagne (3m.)								
Nominal	6.09	3.44	3.21	3.20	3.50	3.50	3.50	3.50
Réel	3.68	1.46	1.41	1.50	1.70	1.50	1.30	1.30
d. Taux d'intérêt à long terme Allemagne (7-15a.)								
Nominal	7.04	5.90	6.10	5.90	5.90	5.90	5.90	5.90
Réel	4.63	3.92	4.30	4.20	4.10	3.90	3.70	3.70
2. Taux d'intérêt belges (pour cent)								
a. Taux d'intérêt à court terme (3m.)								
Nominal	7.35	3.44	3.21	3.20	3.50	3.50	3.50	3.50
Réel	4.84	1.41	1.18	1.25	1.52	1.47	1.43	1.39
b. Taux d'intérêt à long terme (10a.)								
Nominal	8.10	6.10	6.46	6.10	6.10	6.10	6.10	6.10
Réel	5.59	4.07	4.43	4.15	4.12	4.07	4.03	3.99
c. Taux hypothécaire								
Nominal	8.75	6.10	6.28	6.10	6.10	6.10	6.10	6.10
Réel	6.24	4.07	4.25	4.15	4.12	4.07	4.03	3.99
3. Taux de change								
a. Francs belges par dollar US	35.12	32.74	30.96	33.00	32.92	32.75	32.59	32.43
b. Francs belges par DM	20.71	20.60	20.58	20.60	20.60	20.60	20.60	20.60
c. Francs belges par ECU	41.52	39.56	38.77	40.00	39.75	39.55	39.35	39.15
d. DM par dollar US	1.70	1.59	1.50	1.60	1.60	1.59	1.58	1.57

(^) Moyennes de période

3

Comptes d'agents

Tableau 18 REVENUS ET DEPENSES DES MENAGES
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
1. Opérations courantes							
a. Revenus	8826.0	8984.3	9241.2	9594.8	9980.4	10374.5	10783.4
1. Excédent brut d'exploitation	1558.2	1617.9	1694.8	1779.5	1863.7	1955.4	2051.7
2. Rémunération des salariés	4217.7	4287.1	4403.7	4560.1	4736.5	4917.8	5110.2
3. Prestations sociales	2102.0	2171.9	2219.3	2294.6	2378.9	2458.4	2542.8
4. Revenus de la propriété	947.8	913.4	925.3	961.6	1001.3	1042.0	1076.9
.intérêts effectifs nets	322.8	291.4	296.7	290.8	280.9	276.6	265.3
.dividendes	564.4	560.3	561.4	597.7	641.0	679.5	718.8
.autres	60.6	61.7	67.2	73.1	79.3	85.9	92.8
5. Transferts courants nets	-18.3	-24.4	-20.1	-19.1	-18.0	-17.1	-16.2
6. Variations des réserves mathématiques de retraite	18.6	18.4	18.2	18.1	18.1	18.0	18.0
b. Dépenses	7757.6	7987.6	8236.2	8543.2	8877.6	9223.0	9588.5
1. Consommation finale nationale	4946.8	5117.7	5273.6	5461.9	5666.2	5877.7	6103.9
2. Impôts directs	1196.7	1224.8	1279.4	1339.6	1399.5	1461.2	1526.7
3. Cotisations sociales	1614.1	1645.0	1683.2	1741.7	1811.9	1884.1	1957.9
c. Solde des opérations courantes	1068.4	996.7	1005.0	1051.6	1102.8	1151.5	1194.9
2. Opérations en capital							
a. Revenus	14.4	7.8	8.6	8.9	9.5	10.7	11.3
1. Aides à l'investissement	14.4	7.8	8.6	8.9	9.5	10.7	11.3
b. Dépenses	491.5	530.7	559.0	576.4	588.4	603.9	622.1
1. Investissements	516.9	527.1	547.9	564.8	576.2	591.1	608.8
2. Achats de terrains	-9.6	-18.7	-9.0	-9.1	-9.2	-9.3	-9.4
3. Autres transferts nets en capital	-15.9	22.3	20.2	20.8	21.4	22.1	22.8
c. Solde des opérations en capital	-477.1	-522.9	-550.4	-567.5	-578.9	-593.2	-610.8
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	591.3	473.8	454.6	484.1	523.9	558.3	584.1
Pour mémoire:							
1. Revenu disponible réel							
Taux de croissance	0.1	-0.4	0.7	1.7	1.9	1.7	1.7
2. Propension à consommer							
Niveau	82.2	83.7	84.0	83.9	83.7	83.6	83.6
Taux de croissance	0.9	1.8	0.4	-0.2	-0.2	-0.1	0.0
3. Propension à épargner							
Niveau	17.8	16.3	16.0	16.1	16.3	16.4	16.4
Taux de croissance	-4.1	-8.2	-1.8	0.9	0.9	0.6	-0.1

Tableau 19 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
1. Revenu primaire brut							
a. Salaires	4217.7	4287.1	4403.7	4560.1	4736.5	4917.8	5110.2
1. Entreprises	3191.6	3237.1	3317.2	3440.6	3576.2	3722.7	3876.5
2. Etat	967.4	987.4	1021.9	1053.0	1091.5	1124.0	1160.0
3. Travailleurs frontaliers	58.8	62.6	64.6	66.5	68.7	71.1	73.7
b. Excédent brut d'exploitation	1558.2	1617.9	1694.8	1779.5	1863.7	1955.4	2051.7
1. Indépendants	781.2	824.7	865.2	897.6	930.5	965.8	1002.5
2. Loyers	371.4	388.2	410.4	424.2	438.1	453.1	468.5
3. Autres	405.6	405.1	419.2	457.7	495.0	536.5	580.7
c. Revenus de la propriété	947.8	913.4	925.3	961.6	1001.3	1042.0	1076.9
1. Intérêts effectifs nets	322.8	291.4	296.7	290.8	280.9	276.6	265.3
2. Dividendes	564.4	560.3	561.4	597.7	641.0	679.5	718.8
3. Autres	60.6	61.7	67.2	73.1	79.3	85.9	92.8
Total (a+b+c)	6723.7	6818.4	7023.8	7301.2	7601.4	7915.2	8238.8
2. Cotisations de sécurité sociale et impôts							
a. Cotisations sociales des employeurs	1109.7	1122.4	1144.6	1184.9	1232.0	1280.7	1330.6
b. Cotisations sociales des salariés	408.6	424.0	436.3	452.4	470.1	488.4	507.8
c. Cotisations sociales des indépendants	95.9	98.6	102.3	104.4	109.8	115.0	119.4
Total (a+b+c)	1614.1	1645.0	1683.2	1741.7	1811.9	1884.1	1957.9
d. Impôts sur le revenu	1196.7	1224.8	1279.4	1339.6	1399.5	1461.2	1526.7
Total (a+b+c+d)	2810.8	2869.9	2962.6	3081.3	3211.4	3345.3	3484.6
3. Transferts aux ménages							
a. Prestations sociales	2102.0	2171.9	2219.3	2294.6	2378.9	2458.4	2542.8
b. Autres transferts nets	-18.3	-24.4	-20.1	-19.1	-18.0	-17.1	-16.2
Total (a+b)	2083.7	2147.5	2199.2	2275.5	2360.9	2441.3	2526.5
4. Revenu disponible brut	5996.6	6096.0	6260.4	6495.4	6751.0	7011.2	7280.8

Tableau 20 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES A PRIX CONSTANTS
(taux de croissance en pour cent)

	96/86	01//96	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00
1. Revenu primaire brut								
a. Salaires	1.6	1.5	-0.4	0.8	1.5	1.8	1.7	1.8
1. Entreprises	1.5	1.6	-0.6	0.5	1.7	1.9	2.0	2.0
2. Etat	1.6	1.2	0.0	1.5	1.0	1.6	0.9	1.1
3. Travailleurs frontaliers	3.1	1.3	4.3	1.2	0.9	1.4	1.4	1.4
b. Excédent brut d'exploitation	2.5	2.8	1.8	2.8	3.0	2.6	2.8	2.8
1. Indépendants	2.1	1.9	3.5	2.9	1.7	1.6	1.7	1.6
2. Loyers	3.8	1.8	2.4	3.7	1.3	1.2	1.3	1.3
3. Autres	2.2	5.3	-2.1	1.5	7.1	6.0	6.2	6.0
c. Revenus de la propriété	2.7	1.3	-5.5	-0.6	1.9	2.0	2.0	1.2
1. Intérêts nets effectifs	-1.7	-3.8	-11.5	-0.1	-3.9	-5.3	-3.5	-6.1
2. Dividendes	6.0	3.0	-2.7	-1.7	4.4	5.1	3.8	3.6
3. Autres	5.0	6.4	-0.2	6.9	6.6	6.3	6.1	5.8
Total (a+b+c)	1.9	1.8	-0.6	1.0	1.9	2.0	2.0	1.9
2. Cotisations de sécurité sociale et impôts								
a. Cotisations sociales des employeurs	2.5	1.4	-0.9	0.0	1.5	1.9	1.8	1.7
b. Cotisations sociales des salariés	2.3	1.6	1.7	0.9	1.7	1.8	1.8	1.8
c. Cotisations sociales des indépendants	2.1	1.8	0.8	1.7	0.1	3.1	2.6	1.7
Total (a+b+c)	2.4	1.5	-0.1	0.4	1.5	2.0	1.9	1.8
d. Impôts sur le revenu	1.4	2.4	0.3	2.5	2.7	2.4	2.3	2.3
Total (a+b+c+d)	2.0	1.9	0.1	1.3	2.0	2.1	2.1	2.0
3. Transferts aux ménages								
a. Prestations sociales	2.2	1.2	1.3	0.2	1.4	1.6	1.2	1.3
b. Autres transferts nets	2.2	-9.7	31.0	-19.2	-7.1	-7.2	-7.1	-6.9
Total (a+b)	2.2	1.3	1.0	0.5	1.5	1.7	1.3	1.3
4. Revenu disponible brut	2.0	1.6	-0.4	0.7	1.7	1.9	1.7	1.7
(/) Taux de croissance								
(//) Taux de croissances moyens								

Tableau 21 REVENUS ET DEPENSES DES ENTREPRISES
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
1. Opérations courantes							
a. Revenus courants	3919.7	4025.0	3884.8	3910.9	4027.4	4167.4	4323.9
1. Excédent brut d'exploitation	1432.8	1513.6	1554.2	1621.7	1707.3	1784.0	1860.1
2. Cotisations sociales	195.2	199.8	194.4	200.3	207.2	214.7	222.6
3. Revenus de la propriété	2270.5	2289.7	2113.4	2066.1	2090.1	2145.9	2218.4
.intérêts effectifs	2223.8	2242.5	2069.9	2023.6	2047.1	2101.7	2172.7
.dividendes et autres revenus distribués des sociétés et revenus de la terre et des actifs incorporels	46.7	47.2	43.5	42.6	43.1	44.2	45.7
4. Autres transferts courants nets	21.2	21.9	22.8	22.8	22.8	22.8	22.8
b. Dépenses courantes	3027.4	3047.1	2898.9	2896.8	2965.7	3071.0	3199.0
1. Impôt des sociétés	255.1	265.2	281.5	288.5	296.7	310.3	322.4
2. Prestations sociales	176.6	181.4	176.2	182.2	189.1	196.6	204.6
3. Revenus de la propriété distribués par les sociétés	2577.2	2582.0	2423.0	2408.0	2461.8	2546.0	2654.0
.intérêts effectifs	2498.4	2503.0	2348.9	2334.3	2386.5	2468.1	2572.8
.dividendes et autres revenus distribués des sociétés et revenus de la terre et des actifs incorporels	78.8	79.0	74.1	73.7	75.3	77.9	81.2
4. Variations des réserves mathématiques de retraite	18.6	18.4	18.2	18.1	18.1	18.0	18.0
c. Solde des opérations courantes	892.2	977.9	985.9	1014.1	1061.7	1096.4	1124.9
2. Opérations en capital							
a. Revenus en capital	56.4	54.9	60.6	62.8	66.9	74.8	79.7
1. Aides à l'investissement	56.4	54.9	60.6	62.8	66.9	74.8	79.7
b. Dépenses en capital	861.2	842.6	891.4	956.3	1016.2	1077.5	1136.5
1. Investissements	807.9	836.9	888.1	962.4	1021.9	1083.2	1142.2
2. Achats nets de terrains et de biens immatériels	14.4	14.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
3. Autres transferts nets en capital	39.0	-8.9	-1.3	-10.7	-10.3	-10.4	-10.4
c. Solde des opérations en capital	-804.8	-787.7	-830.8	-893.6	-949.3	-1002.7	-1056.8
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	87.4	190.2	155.1	120.5	112.4	93.7	68.2

Tableau 22 REVENUS ET DEPENSES DU RESTE DU MONDE
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
1. Opérations courantes							
a. Recettes courantes	7150.2	7592.5	8206.6	8805.5	9428.5	10109.4	10851.4
1. Importations de biens et services	5156.9	5513.7	6028.7	6530.7	7049.7	7622.2	8247.6
2. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	220.2	224.9	228.3	235.5	245.4	255.9	266.6
3. Impôts indirects	88.9	83.5	85.6	88.1	90.5	96.2	102.3
4. Rémunération des salariés	50.3	52.8	54.9	57.1	59.7	62.3	65.2
5. Revenus de la propriété	1686.6	1790.5	1880.7	1975.2	2069.7	2163.5	2260.9
6. Autres transferts courants nets	-52.7	-72.8	-71.6	-81.2	-86.6	-90.8	-91.1
b. Dépenses courantes	7616.3	8110.2	8740.0	9373.4	10048.0	10780.8	11581.6
1. Exportations de biens et services	5595.7	5972.3	6502.8	7031.3	7599.4	8226.1	8915.2
2. Consommation finale des non-résidents sur le territoire	168.3	168.9	173.8	180.0	187.1	194.1	203.1
3. Subventions	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5
4. Rémunération des salariés	109.1	115.3	119.4	123.6	128.4	133.5	138.8
5. Revenus de la propriété	1680.7	1791.1	1881.4	1976.0	2070.6	2164.6	2261.9
c. Solde des opérations courantes	-360.7	-372.1	-390.2	-405.5	-446.4	-489.9	-547.9
2. Solde des opérations en capital	10.5	-2.0	5.3	18.6	22.0	20.7	18.6
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-350.3	-374.1	-384.9	-386.9	-424.4	-469.2	-529.3

Tableau 23 COMPTE CONSOLIDÉ DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
I. Opérations courantes							
a. Recettes	3906.6	4047.5	4199.7	4355.5	4532.7	4712.3	4900.7
1. Excédent brut d'exploitation	29.1	29.7	30.3	30.8	31.5	32.2	32.9
2. Impôts directs	1451.8	1490.0	1561.0	1628.2	1696.2	1771.5	1849.0
a. particuliers	1196.7	1224.8	1279.4	1339.6	1399.5	1461.2	1526.7
b. sociétés	255.1	265.2	281.5	288.5	296.7	310.3	322.4
3. Impôts indirects	894.4	959.1	1001.6	1040.4	1082.3	1121.4	1160.7
4. Cotisations de sécurité sociale	1419.0	1445.2	1488.8	1541.4	1604.7	1669.4	1735.3
a. fictives	174.6	183.4	190.9	198.0	206.9	215.0	222.5
b. effectives	1244.4	1261.9	1297.9	1343.4	1397.7	1454.4	1512.8
5. Revenus de la propriété (NB: non consolidés)	76.0 94.3	82.4 101.3	70.0 89.0	68.9 88.5	69.9 90.7	70.8 93.0	72.7 96.7
6. Transferts courants	36.4	41.1	48.0	45.8	48.1	47.1	50.1
b. Dépenses	4077.0	4177.4	4239.2	4371.2	4518.3	4651.9	4782.8
1. Consommation publique	1172.8	1203.7	1241.8	1281.1	1327.0	1367.0	1410.9
a. rémunération des salariés	967.4	987.4	1021.9	1053.0	1091.5	1124.0	1160.0
b. achats de biens et services	180.3	190.5	193.7	201.3	208.2	215.0	222.2
c. amortissements	25.2	25.8	26.2	26.8	27.4	28.0	28.7
2. Subventions	163.8	169.1	146.9	159.1	163.3	168.0	173.0
3. Transferts aux ménages	1984.4	2047.4	2103.8	2176.2	2257.0	2332.5	2412.7
a. liées aux cotis. fictives	174.6	183.4	190.9	198.0	206.9	215.0	222.5
b. liées aux cotis. effectives	1544.6	1600.7	1636.6	1689.5	1750.4	1806.0	1865.9
c. autres prestations sociales	206.2	206.5	215.6	224.8	232.4	240.8	249.7
c. autres transferts courants	59.0	56.9	60.7	63.9	67.2	70.8	74.5
4. Transferts au reste du monde	33.1	54.5	61.6	66.9	72.3	72.8	73.2
5. Charges d'intérêts (NB: non consolidées)	722.9 741.3	702.8 721.7	685.1 704.1	687.9 707.5	698.7 719.4	711.5 733.7	713.0 737.0
c. Solde des opérations courantes	-170.4	-129.9	-39.5	-15.7	14.5	60.5	117.9
2. Opérations en capital							
a. Recettes	30.3	34.8	36.6	29.8	30.5	31.2	32.1
1. Impôts sur le capital	30.1	32.8	30.5	31.1	31.7	32.4	33.1
2. Transferts en capital recus	0.2	2.0	6.1	-1.3	-1.3	-1.2	-1.0
b. Dépenses	188.3	184.9	211.9	221.8	246.9	264.5	263.0
1. Investissements	104.7	108.6	123.2	128.3	148.9	157.0	149.4
a. investissements bruts	113.2	124.2	133.2	136.4	153.9	161.0	152.4
b. ventes de bâtiments (-)	-8.5	-15.6	-10.0	-8.1	-5.0	-4.0	-3.0
2. Achats nets de terrains	4.2	4.0	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7
3. Achats nets de biens immatériels	-9.0	-9.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Transferts aux entr. et ménages	72.8	75.0	77.8	82.3	86.7	95.9	101.7
5. Transferts au reste du monde	15.6	6.2	6.4	6.7	6.8	6.9	7.1
c. Solde des opérations en capital	-158.1	-150.1	-175.3	-192.0	-216.5	-233.2	-230.9
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-328.5	-279.9	-214.8	-207.7	-202.0	-172.8	-113.0
Ajustements	-17.4	-0.1	31.1	-26.8	-27.4	-37.1	-29.4
4. Solde net à financer (proxi de la variation de la dette)	-345.9	-280.0	-183.7	-234.5	-229.4	-209.9	-142.4

Tableau 24 COMPTE CONSOLIDÉ DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
(en pourcentage du PIB)

	95	96	97	98	99	00	01
1. Opérations courantes							
a. Recettes	49.2	49.4	49.4	49.3	49.1	49.0	48.9
1. Excédent brut d'exploitation	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Impôts directs	18.3	18.2	18.4	18.4	18.4	18.4	18.5
a. particuliers	15.1	14.9	15.1	15.1	15.2	15.2	15.2
b. sociétés	3.2	3.2	3.3	3.3	3.2	3.2	3.2
3. Impôts indirects	11.3	11.7	11.8	11.8	11.7	11.7	11.6
4. Cotisations de sécurité sociale	17.9	17.6	17.5	17.4	17.4	17.4	17.3
a. fictives	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
b. effectives	15.7	15.4	15.3	15.2	15.1	15.1	15.1
5. Revenus de la propriété (non consolidés)	1.0 1.2	1.0 1.2	0.8 1.0	0.8 1.0	0.8 1.0	0.7 1.0	0.7 1.0
6. Transferts courants	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
b. Dépenses	51.4	51.0	49.9	49.4	48.9	48.4	47.7
1. Consommation publique	14.8	14.7	14.6	14.5	14.4	14.2	14.1
a. rémunération des salariés	12.2	12.0	12.0	11.9	11.8	11.7	11.6
b. achats de biens et services	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2
c. amortissements	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Subventions	2.1	2.1	1.7	1.8	1.8	1.7	1.7
3. Transferts aux ménages	25.0	25.0	24.8	24.6	24.4	24.3	24.1
a. liées aux cotis. fictives	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
b. liées aux cotis. effectives	19.5	19.5	19.3	19.1	19.0	18.8	18.6
c. autres prestations sociales	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
d. autres transferts courants	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
4. Transferts au reste du monde	0.4	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7
5. Charges d'intérêts (non consolidées)	9.1 9.3	8.6 8.8	8.1 8.3	7.8 8.0	7.6 7.8	7.4 7.6	7.1 7.4
c. Solde des opérations courantes	-2.1	-1.6	-0.5	-0.2	0.2	0.6	1.2
2. Opérations en capital							
a. Recettes	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
1. Impôts sur le capital	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
2. Transferts en capital recus	0.0	0.0	0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
b. Dépenses	2.4	2.3	2.5	2.5	2.7	2.7	2.6
1. Investissements	1.3	1.3	1.5	1.5	1.6	1.6	1.5
a. investissements bruts	1.4	1.5	1.6	1.5	1.7	1.7	1.5
b. ventes de bâtiments (-)	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.0	-0.0
2. Achats nets de terrains	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
3. Achats nets de biens immatériels	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Transferts aux entr. et ménages	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0
5. Transferts au reste du monde	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Solde des opérations en capital	-2.0	-1.8	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4	-2.3
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-4.1	-3.4	-2.5	-2.3	-2.2	-1.8	-1.1
Ajustements	-0.2	-0.0	0.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3
4. Solde net à financer (proxi de la variation de la dette)	-4.4	-3.4	-2.2	-2.7	-2.5	-2.2	-1.4

4

Finances Publiques

Tableau 25 COMPTE DU POUVOIR CENTRAL
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
I. Opérations courantes							
a. Recettes	2266.8	2361.2	2439.5	2534.7	2639.2	2743.8	2854.2
1. Excédent brut d'exploitation	16.4	16.8	17.1	17.5	17.8	18.3	18.7
2. Impôts directs	1254.3	1288.9	1371.9	1432.9	1493.9	1561.7	1631.5
a. particuliers	1031.7	1054.7	1124.0	1178.7	1232.3	1287.2	1345.8
b. sociétés	222.6	234.2	247.9	254.2	261.7	274.5	285.8
3. Impôts indirects	781.2	821.9	814.6	848.3	883.0	915.1	947.6
4. Cotisations de sécurité sociale	158.6	167.6	175.9	181.6	188.5	194.8	200.5
a. fictives	119.2	127.4	132.0	136.4	141.8	146.7	151.0
b. effectives	39.4	40.2	43.9	45.2	46.7	48.0	49.5
5. Revenus de la propriété	32.8	40.9	28.7	26.4	26.6	26.8	27.0
6. Transferts courants	23.5	25.2	31.3	28.1	29.3	27.2	28.9
b. Dépenses	2521.1	2565.6	2576.9	2653.7	2735.4	2808.9	2876.1
1. Consommation publique	760.7	780.3	802.0	824.5	852.9	876.8	904.5
a. rémunération des salariés	619.3	630.5	650.9	667.8	691.4	710.6	733.4
b. achats de biens et services	125.0	133.1	134.0	139.3	143.7	147.9	152.4
c. amortissements	16.4	16.8	17.1	17.5	17.8	18.3	18.7
2. Subventions	160.8	166.1	143.9	156.1	160.3	165.0	170.0
3. Transferts aux ménages	380.3	383.7	409.4	424.6	439.4	454.2	469.0
a. pensions	139.7	148.2	164.0	169.7	176.6	183.0	188.8
b. allocations familiales	15.2	15.4	15.6	15.8	16.2	16.5	16.8
c. autres prestations sociales	177.1	174.6	181.3	188.2	193.1	198.6	204.4
d. autres transferts courants	48.3	45.4	48.6	51.0	53.5	56.2	59.0
4. Transferts au reste du monde	33.1	54.5	61.6	66.9	72.3	72.8	73.2
5. Transferts aux pouvoirs locaux	242.2	263.4	267.6	276.9	285.9	295.1	304.8
6. Transferts à la sécurité sociale	253.6	247.1	235.1	239.6	245.5	250.3	255.7
7. Charges d'intérêts	690.4	670.5	657.3	665.1	679.0	694.6	698.9
c. Solde des opérations courantes	-254.3	-204.3	-137.4	-119.0	-96.2	-65.1	-21.9
2. Opérations en capital							
a. Recettes	30.4	34.9	36.7	29.9	30.6	31.4	32.3
1. Impôts sur le capital	30.1	32.8	30.5	31.1	31.7	32.4	33.1
2. Transferts en capital recus	0.3	2.1	6.2	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8
b. Dépenses	144.5	137.0	161.0	167.8	177.8	188.7	198.2
1. Investissements	43.0	43.0	53.6	55.0	59.9	61.5	64.1
a. investissements bruts	51.5	58.6	63.6	63.1	64.9	65.5	67.1
b. ventes de bâtiments (-)	-8.5	-15.6	-10.0	-8.1	-5.0	-4.0	-3.0
2. Achats nets de terrains et de biens immatériels	-6.7	-6.9	2.4	2.4	2.5	2.5	2.6
3. Transferts aux entr. et ménages	71.4	73.6	76.4	80.9	85.3	94.5	100.3
4. Transferts au reste du monde	15.6	6.2	6.4	6.7	6.8	6.9	7.1
5. Transferts aux pouvoirs locaux	20.3	20.2	21.0	21.6	22.2	22.2	22.8
6. Transferts à la sécurité sociale	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
c. Solde des opérations en capital	-114.1	-102.1	-124.2	-137.9	-147.2	-157.4	-165.9
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-368.4	-306.4	-261.6	-256.9	-243.4	-222.5	-187.8
a. Opérations ajouter au SEC	37.1	-9.3	6.1	-26.8	-27.4	-37.1	-29.4
b. Ajustement statistique	-29.8	9.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Solde net à financer (variation de la dette)	-361.1	-306.5	-255.5	-283.7	-270.8	-259.6	-217.3
c. Capitalisation d'intérêts	6.3	11.1	9.2	7.5	6.0	10.0	10.0
d. Variation dette débudgétisée	10.7	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Solde net à financer (officiel)	-344.1	-295.9	-246.3	-276.2	-264.8	-249.6	-207.3

Tableau 26 DETTE PUBLIQUE DU POUVOIR CENTRAL ET TAUX D'INTERET MOYEN DE LA DETTE PUBLIQUE

	95	96	97	98	99	00	01
<i>En milliards de francs</i>							
Dette totale	9836.6	9965.4	10220.9	10504.7	10775.6	11035.2	11252.4
1. Dette en francs belges	8751.3	9231.3	9486.7	9770.6	10041.5	10301.1	10518.3
a. Dette à long terme	7025.6	7358.4	7482.8	7691.4	7777.2	7822.8	7862.3
1. Trésor + Régions et Commun.	6970.7	7304.0	7428.4	7637.0	7722.8	7768.4	7807.9
2. Débudgétisée Pouvoir Fédéral (partim)	54.9	54.4	54.4	54.4	54.4	54.4	54.4
b. Dette à court et moyen terme	1725.7	1873.0	2003.9	2079.0	2264.1	2478.2	2655.9
1. Comptes chèques postaux	81.1	82.3	82.3	82.3	82.3	82.3	82.3
2. F.M.I.	107.8	106.8	106.8	106.8	106.8	106.8	106.8
3. Autre dette à court terme	1536.8	1683.9	1814.8	1890.0	2075.1	2289.2	2466.8
a. Fédéral	1549.9	1683.9	1814.8	1890.0	2075.1	2289.2	2466.8
dont, placements	8.7	77.3	77.3	77.3	77.3	77.3	77.3
b. Régions et Communautés	-13.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Dette en devises	1085.3	734.1	734.1	734.1	734.1	734.1	734.1
Dette totale hors placements	9827.9	9888.2	10143.6	10427.4	10698.3	10958.0	11175.2
<i>En pour cent</i>							
3. Taux d'intérêt moyen de la dette publique sans placements							
a. Dette à long terme en francs	8.4	7.7	7.5	7.4	7.3	7.3	7.2
b. Dette à court et moyen terme en francs	6.3	4.3	3.5	3.9	4.0	4.0	3.9
c. Dette en devises	6.3	7.1	6.1	5.9	6.1	6.2	6.4
d. Dette totale	7.7	7.1	6.7	6.7	6.6	6.5	6.4
Pour mémoire :							
Dettes des pouvoirs locaux	650.3	622.2	575.5	553.9	545.5	541.9	525.3

Tableau 27 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
1. Opérations courantes							
a. Recettes	1409.6	1470.0	1484.5	1526.7	1570.7	1633.8	1702.0
1. Excédent brut d'exploitation	11.1	11.4	11.6	11.8	12.1	12.4	12.6
2. Impôts directs	838.8	851.4	892.5	914.6	930.6	972.3	1016.1
a. particuliers	617.9	618.8	646.2	662.0	670.6	699.5	732.1
b. sociétés	220.9	232.6	246.3	252.5	260.0	272.7	284.0
3. Impôts indirects	398.4	431.4	406.9	432.4	458.0	480.9	503.7
4. Cotisations de sécurité sociale	123.4	126.3	130.7	131.7	133.5	135.0	136.0
a. fictives	83.9	86.1	86.8	86.5	86.8	87.0	86.5
b. effectives personnelles	38.6	39.2	39.9	41.1	42.4	43.6	45.0
c. effectives patronales	0.9	0.9	4.0	4.1	4.3	4.4	4.5
5. Revenus de la propriété	20.0	30.2	17.7	15.2	15.2	15.2	15.2
6. Transferts courants	17.9	19.3	25.1	21.1	21.4	18.0	18.4
b. Dépenses	1699.6	1716.6	1700.5	1744.1	1790.0	1830.2	1862.0
1. Consommation publique	337.2	344.7	353.5	359.1	368.2	374.3	383.2
a. rémunération des salariés	260.9	263.6	274.0	276.9	284.3	289.0	296.5
b. achats de biens et services	65.2	69.7	67.9	70.4	71.8	72.9	74.1
c. amortissements	11.1	11.4	11.6	11.8	12.1	12.4	12.6
2. Subventions	102.0	103.1	78.6	88.2	89.7	91.6	93.7
3. Transferts aux ménages	237.5	231.2	247.4	251.7	254.6	257.6	260.2
a. pensions	114.3	116.8	128.9	130.0	132.0	133.9	135.1
b. allocations familiales	5.4	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9
c. autres prestations sociales	109.2	104.4	107.5	110.5	111.2	112.2	113.3
d. autres transferts courants	8.7	4.4	5.5	5.6	5.7	5.7	5.8
4. Transferts au reste du monde	32.5	53.8	60.8	66.0	71.3	71.7	71.9
5. Transferts aux pouvoirs locaux	25.8	42.6	41.1	43.0	45.0	47.2	49.5
6. Transferts à la sécurité sociale	253.6	247.1	235.1	239.6	245.5	250.3	255.7
7. Transferts aux comm. et régions	48.5	55.1	60.1	65.7	71.3	76.7	82.1
8. Charges d'intérêts	662.4	638.9	623.9	630.7	644.4	660.7	665.6
c. Solde des opérations courantes	-290.0	-246.6	-216.0	-217.4	-219.3	-196.4	-160.0
2. Opérations en capital							
a. Recettes	4.8	5.6	9.7	2.4	2.5	2.7	3.0
1. Impôts sur le capital	4.4	3.5	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8
2. Transferts en capital reçus	0.3	2.1	6.2	-1.2	-1.1	-1.0	-0.8
b. Dépenses	32.2	13.4	24.6	27.7	28.1	30.9	31.4
1. Investissements	13.1	3.0	6.7	7.4	8.1	7.4	7.4
a. Investissements bruts	13.1	13.0	13.7	13.4	13.1	11.4	10.4
b. Ventes de bâtiments (-)	-0.0	-10.0	-7.0	-6.0	-5.0	-4.0	-3.0
2. Achats nets de terrains	0.4	-0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Achats nets de biens immatériels	-9.0	-9.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Transferts aux entr. et ménages	6.4	10.4	7.1	9.2	8.8	13.0	13.3
5. Transferts au reste du monde	15.4	5.1	5.8	6.0	6.0	6.0	6.1
6. Transferts aux pouvoirs locaux	4.0	3.1	3.5	3.6	3.7	3.1	3.1
7. Transferts la sécurité sociale	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
8. Transferts aux comm. et régions	0.9	-0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Solde des opérations en capital	-27.4	-7.8	-14.8	-25.3	-25.6	-28.2	-28.4
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-317.4	-254.4	-230.8	-242.7	-244.9	-224.6	-188.4
a. Opérations à ajouter au SEC	39.2	-11.1	1.0	-26.6	-27.0	-36.4	-28.4
b. Ajustement statistique	-28.9	12.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Solde net à financer (variation de la dette)	-307.1	-253.5	-229.8	-269.3	-271.9	-261.0	-216.7
c. Capitalisation d'intérêts	6.3	11.1	9.2	7.5	6.0	10.0	10.0
d. Variation dette débudgétisée	10.7	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Solde net à financer (officiel)	-290.1	-242.9	-220.6	-261.8	-265.9	-251.0	-206.7

Tableau 28 COMPTE DES COMMUNAUTES ET REGIONS
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
I. Opérations courantes							
a. Recettes	905.8	946.4	1015.1	1073.7	1139.8	1186.7	1234.3
1. Excédent brut d'exploitation	5.3	5.4	5.5	5.6	5.8	5.9	6.0
2. Impôts directs	415.5	437.4	479.4	518.4	563.3	589.4	615.4
a. particuliers	413.8	435.8	477.8	516.7	561.6	587.7	613.6
b. sociétés	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8
3. Impôts indirects	382.8	390.5	407.7	415.9	425.0	434.2	443.9
4. Cotisations sociales (fictives)	35.3	41.3	45.1	49.9	55.0	59.8	64.5
5. Revenus de la propriété	12.8	10.7	11.0	11.2	11.4	11.6	11.8
6. Transferts recus du P. fédéral	48.5	55.1	60.1	65.7	71.3	76.7	82.1
7. Autres transferts	5.5	6.0	6.2	7.0	8.0	9.1	10.5
b. Dépenses	870.1	904.2	936.5	975.3	1016.6	1055.4	1096.3
1. Consommation publique	423.5	435.7	448.5	465.4	484.8	502.5	521.3
a. rémunération des salariés	358.4	366.9	376.9	390.8	407.1	421.6	436.9
b. achats de biens et services	59.8	63.4	66.1	68.9	71.9	75.0	78.3
c. amortissements	5.3	5.4	5.5	5.6	5.8	5.9	6.0
2. Subventions	58.8	63.0	65.3	67.9	70.6	73.4	76.4
3. Transferts aux ménages	142.8	152.5	162.0	173.0	184.8	196.6	208.8
a. pensions	25.5	31.4	35.1	39.6	44.6	49.2	53.7
b. allocations familiales	9.8	9.9	10.1	10.2	10.5	10.6	10.8
c. autres prestations sociales	67.9	70.2	73.8	77.7	81.9	86.4	91.1
d. autres transferts courants	39.6	41.0	43.1	45.4	47.8	50.4	53.2
4. Transferts aux pouvoirs locaux	216.4	220.8	226.5	233.9	241.0	247.9	255.3
5. Transferts au Reste du Monde	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2
6. Charges d'intérêts	28.0	31.6	33.5	34.4	34.6	33.9	33.3
c. Solde des opérations courantes	35.7	42.3	78.6	98.3	123.2	131.3	138.0
2. Opérations en capital							
a. Recettes	26.6	29.3	26.9	27.5	28.1	28.7	29.3
1. Impôts sur le capital	25.6	29.3	27.0	27.5	28.1	28.7	29.3
2. Transferts du pouvoir fédéral	0.9	-0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts du reste du monde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Dépenses	113.2	123.6	136.3	140.1	149.7	157.9	166.8
1. Investissements	29.9	40.0	46.8	47.6	51.7	54.1	56.8
a. investissement brut	38.4	45.6	49.8	49.6	51.7	54.1	56.8
b. ventes bâtim. scolaires (-)	-8.5	-5.6	-3.0	-2.1	-0.0	-0.0	-0.0
2. Achats nets de terrains	1.9	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3
3. Transferts aux entr. et ménages	65.0	63.3	69.3	71.7	76.5	81.6	87.0
4. Transferts aux pouvoirs locaux	16.3	17.0	17.4	18.0	18.5	19.1	19.7
5. Transferts au reste du monde	0.1	1.1	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0
c. Solde des opérations en capital	-86.7	-94.3	-109.4	-112.6	-121.6	-129.2	-137.5
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-50.9	-52.0	-30.8	-14.2	1.5	2.1	0.5
a. Opérations à ajouter au SEC	-2.1	1.8	5.1	-0.1	-0.4	-0.7	-1.0
b. Ajustement statistique	-1.1	-2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Solde net à financer (variation de la dette)	-54.1	-53.0	-25.7	-14.4	1.1	1.4	-0.5
5. Solde net à financer (officiel)	-54.1	-53.0	-25.7	-14.4	1.1	1.4	-0.5

Tableau 29 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
1. Opérations courantes							
a. Recettes	561.6	585.5	601.2	622.8	645.9	668.4	691.7
1. Excédent brut d'exploitation	10.6	10.9	11.1	11.3	11.6	11.9	12.1
2. Impôts directs	164.5	162.0	165.9	170.5	175.9	181.5	187.3
a. particuliers	132.0	131.0	134.3	138.3	143.0	148.0	153.0
b. sociétés	32.5	31.0	31.7	32.3	32.9	33.6	34.3
3. Impôts indirects	37.3	39.5	40.9	42.2	43.7	45.0	46.2
a. impôts propres	34.7	35.6	37.0	38.3	39.8	41.1	42.3
b. TVA affectée ONSSAPL	2.6	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
4. Cotisations de sécurité sociale	62.5	63.3	66.5	69.6	73.4	76.7	80.2
a. fictives	52.9	53.4	56.3	58.9	62.3	65.4	68.5
b. effectives	9.6	9.9	10.3	10.7	11.0	11.4	11.7
5. Revenus de la propriété	35.7	36.8	38.9	41.2	43.7	45.5	47.4
a. provenant du P. fédéral	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
b. autres	35.1	36.3	38.3	40.6	43.1	44.9	46.8
6. Transferts courants	251.0	273.0	277.9	287.9	297.8	307.8	318.4
b. Dépenses	497.8	509.0	527.7	546.4	567.6	588.2	609.4
1. Consommation publique	346.2	356.0	370.3	385.7	401.1	415.2	429.3
a. rémunération des salariés	302.6	310.4	322.8	336.0	349.2	360.9	372.5
b. achats de biens et services	35.1	36.9	38.7	40.7	42.7	44.9	47.2
c. amortissements	8.5	8.7	8.8	9.0	9.2	9.4	9.6
2. Subventions	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
3. Transferts aux ménages	102.3	106.7	112.9	119.3	126.6	133.8	141.4
a. liées aux cotisations	62.5	63.3	66.5	69.6	73.4	76.7	80.2
b. prestations sociales	31.9	34.9	37.3	40.0	42.8	45.9	49.2
c. autres transferts courants	7.8	8.5	9.1	9.7	10.4	11.2	12.0
4. Transferts au pouvoir central	2.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
5. Charges d'intérêts	44.4	43.4	41.5	38.4	36.9	36.2	35.7
c. Solde des opérations courantes	63.7	76.5	73.5	76.4	78.3	80.2	82.3
2. Opérations en capital							
a. Recettes	20.3	20.2	21.0	21.6	22.2	22.2	22.8
(Transferts reçus du pouvoir central)							
b. Dépenses	64.8	68.6	72.8	76.5	92.2	98.7	88.5
1. Investissements	61.3	65.1	69.2	72.8	88.5	95.0	84.7
2. Achats nets de terrains	1.9	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.2
3. Transferts aux entr. et ménages	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
4. Transferts au pouvoir central	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
c. Solde des opérations en capital	-44.4	-48.4	-51.8	-54.9	-70.0	-76.6	-65.7
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	19.3	28.1	21.7	21.6	8.4	3.6	16.6
Ajustement statistique	-24.7	0.0	25.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Solde net à financer (variation de la dette)	-5.4	28.1	46.7	21.6	8.4	3.6	16.6

Tableau 30 RECETTES ET DEPENSES DES REGIMES DE SECURITE SOCIALE
(en milliards de francs)

	95	96	97	98	99	00	01
I. Opérations courantes							
a. Recettes	1594.3	1630.2	1680.6	1734.1	1799.8	1867.7	1939.3
1. Excédent brut d' exploitation	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
2. Cotisations effectives	1195.3	1214.7	1243.7	1287.5	1340.0	1395.0	1451.6
employeurs	739.0	738.3	755.3	782.4	813.6	846.7	880.9
entreprises	690.1	685.9	701.1	726.6	755.8	787.2	819.7
secteur public	48.9	52.4	54.2	55.9	57.8	59.5	61.3
employés	360.4	374.9	386.2	400.6	416.6	433.4	451.2
régime obligatoire	354.8	369.2	380.4	394.7	410.4	427.0	444.5
assurance libre complémentaire	5.6	5.7	5.8	6.0	6.2	6.4	6.6
indépendants	95.9	98.6	102.3	104.4	109.8	115.0	119.4
régime obligatoire	79.5	81.3	84.1	85.6	90.3	94.7	98.4
assurance libre complémentaire	16.4	17.3	18.2	18.8	19.5	20.3	21.0
3. Cotisations fictives	2.5	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9	3.0
4. Financement alternatif	85.8	105.4	117.4	120.4	125.2	129.9	134.4
5. Impôts propres de la S.S.	23.1	31.5	49.7	52.1	54.7	57.4	60.4
dont cotisation spécifique	10.6	16.8	21.1	22.7	24.3	26.0	27.9
6. Transferts courants du pouvoir central	253.6	248.5	235.1	239.6	245.5	250.3	255.7
7. Transferts courants des ménages	6.1	6.2	6.4	6.7	6.9	7.2	7.5
8. Revenus de la propriété	25.8	23.5	21.5	21.0	20.4	20.7	22.3
b. Dépenses	1574.3	1632.2	1656.2	1707.2	1767.5	1822.4	1881.8
1. Consommation publique	65.9	67.4	69.5	70.9	73.0	75.0	77.2
2. Prestations sociales effectives	1496.4	1551.5	1575.8	1626.4	1684.9	1738.2	1795.7
pensions	515.6	531.6	549.0	569.6	596.0	617.3	640.6
salariés	447.1	462.2	478.3	497.2	521.4	541.5	563.5
indépendants	68.5	69.4	70.8	72.5	74.6	75.8	77.1
soins de santé	430.7	469.7	467.1	485.8	506.2	526.8	548.6
salariés et personnel Etat	383.1	417.6	415.5	432.2	450.5	468.9	488.4
indépendants	28.8	32.7	31.4	32.4	33.5	34.7	35.9
assurance complém. libre	18.8	19.4	20.2	21.2	22.2	23.2	24.3
indemn. maladie et invalid.	99.7	102.6	104.6	107.4	111.5	115.6	120.2
salariés et pensions d'invalid.	94.1	97.0	99.0	101.7	105.6	109.6	114.1
indépendants	5.6	5.6	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1
allocations familiales	142.8	143.4	144.9	146.7	148.8	150.0	151.7
salariés	129.1	129.9	131.3	132.7	134.4	135.2	136.5
indépendants	13.7	13.6	13.6	14.0	14.4	14.8	15.2
chômage	229.2	235.7	240.6	245.5	249.0	253.2	257.3
allocations de chômage, dont	171.7	177.8	182.4	185.3	187.3	189.7	191.9
chômeurs complets indemn. demandeurs d'emploi	121.9	115.4	112.0	112.0	111.6	112.2	112.3
chômeurs complets indemn. non demand. d'emploi	23.5	33.7	40.6	43.0	44.6	45.8	47.4
chômeurs à temps réduit pour échapper au chômage	7.6	7.1	7.7	8.0	8.2	8.5	8.6
chômeurs temporaires	16.7	18.0	18.2	18.4	18.7	19.0	19.3
autres indemnisés	5.1	5.5	6.3	6.5	6.6	6.8	6.9
interruption de carrière	5.3	5.3	6.1	6.1	6.3	6.4	6.6
prépensions (O.N.Em.)	52.2	52.6	52.1	54.1	55.4	57.0	58.9
accidents du travail	24.7	25.1	25.6	26.3	27.1	27.9	28.7
maladies professionnelles	15.3	14.8	14.8	14.9	15.1	15.2	15.3
sécurité d'existence	29.0	28.7	29.2	30.1	31.2	32.3	33.4
revenu garanti personnes âgées	9.4	--	--	--	--	--	--
3. Prestations sociales pour fonctionnaires de la S.S.	2.5	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9	3.0
4. Transferts courants aux ménages	2.9	3.0	3.0	3.2	3.3	3.4	3.6
5. Paiement d'intérêts	6.5	7.5	5.3	4.0	3.5	2.9	2.3
c. Solde des opérations courantes	20.1	-2.1	24.4	26.9	32.3	45.3	57.6
2. Opérations en capital							
a. Recettes	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
1. Aides à l'investissement	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
2. Transfert en capital de	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
l'Etat Central (reprise de dette)	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
autres secteurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Dépenses (investissements)	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
c. Solde des opérations en capital	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	20.6	-1.6	25.1	27.7	33.0	46.1	58.3
en % du PIB	0.3	-0.0	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6
Remboursement de dettes à maturité	7.9	17.1	13.4	10.3	10.3	10.3	10.3
Emission de nouveaux emprunts	0.0	17.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes	84.6	84.5	71.4	60.8	50.6	40.3	30.1
soldes cumulés dans le régime des salariés	0.0	0.0	0.6	0.2	1.0	11.5	30.7
soldes cumulés dans le régime des indépendants	0.0	0.0	-0.3	4.8	12.2	22.8	36.0

Tableau 31 LA SECURITE SOCIALE DES SALARIES SELON LES DEFINITIONS DU BUDGET

	95	96	97	98	99	00	01
a. Recettes	1324.9	1363.7	1414.6	1460.4	1513.7	1571.1	1631.8
1. Cotisations	1013.2	1019.7	1044.8	1081.2	1123.8	1169.2	1216.7
2. Financement alternatif:	81.6	100.6	110.8	113.7	118.2	122.6	126.9
-fiscal. indir. pour financer MARIBEL	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
-taxe d'énergie pour financer M-bis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
-cotisation de crise	20.2	20.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
-fiscal. indir. + cotisation sur revenus mob. et immobiliers	61.4	80.2	110.8	113.7	118.2	122.6	126.9
3. Cotisations spéciales	10.6	16.8	21.1	22.7	24.3	26.0	27.9
4. Subventions de l'Etat	189.0	192.0	188.2	192.0	196.8	200.7	205.1
5. Autres transferts fiscaux	11.7	14.6	24.5	25.4	26.4	27.4	28.4
6. Intérêts à recevoir	2.6	1.5	0.9	0.9	0.8	1.2	2.2
7. Autres transferts à la S.S.	16.1	18.6	24.2	24.6	23.4	24.0	24.6
b. Dépenses	1323.6	1388.1	1406.5	1451.4	1503.3	1551.1	1603.1
1. Prestations sociales, dont	1263.7	1321.6	1339.0	1382.8	1433.2	1479.7	1530.1
- O.P.-Pensions	429.7	441.1	454.9	473.2	496.8	516.3	537.7
- A.M.I.-Soins de Santé	381.1	414.9	405.1	421.3	438.9	456.7	475.6
- A.M.I.-Indemnités	91.9	94.4	96.4	99.3	103.3	107.4	111.9
- O.N.A.F.T.S.-Allocat. familiales	118.1	120.4	121.7	122.9	124.4	125.0	126.1
- F.A.T.-Accidents de travail	5.7	5.7	5.8	5.9	6.1	6.3	6.5
- F.M.P.-Maladies professionnelles	14.7	14.5	14.5	14.6	14.8	14.9	15.0
- O.N.Em.-Allocations de chômage	169.7	177.8	182.4	185.3	187.3	189.7	191.9
- O.N.Em.-Pré pensions	52.2	52.6	52.1	54.1	55.4	57.0	58.9
- O.N.Em.-Interruptions de carrière	5.3	5.3	6.1	6.1	6.3	6.4	6.6
2. Frais de fonctionnement	46.3	48.3	49.9	50.9	52.4	53.9	55.4
3. Transferts divers aux ménages	9.6	13.3	14.2	14.6	15.1	15.6	16.1
4. Intérêts à payer	4.0	4.9	3.5	3.1	2.6	2.1	1.6
c. Capacité (+) ou besoin (-) de financement	11.8	-24.4	8.1	9.0	10.3	19.9	28.7
Remboursements, dettes de l'A.M.I.	5.8	8.4	7.4	9.5	9.5	9.5	9.5
d. Surplus (+) ou déficit (-)	6.0	-32.8	0.6	-0.5	0.9	10.5	19.2
Pour mémoire:							
Soldes cumulés	0.0	0.0	0.6	0.2	1.0	11.5	30.7
Intérêts à payer sur ces soldes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	1.4
Réserves de répartition et bâtiments	80.2	75.3	76.0	75.5	76.4	86.8	106.1
Diminution des réserves	6.0	-4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emission de nouveaux emprunts	0.0	17.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Evolution de la dette	58.0	66.5	59.1	49.6	40.2	30.7	21.3
Dette nette	58.0	66.5	58.4	49.4	39.2	19.2	-9.4
Taux d'indexation des prestations (en %)	1.8	1.3	1.3	2.0	2.5	2.0	2.2

5

Résultats sectoriels

Tableau 32 VALEUR AJOUTÉE AUX PRIX DU MARCHÉ À PRIX CONSTANTS
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	81//76	86//81	91//86	96//91	01//96
1. Agriculture	4.7	3.5	0.7	2.1	0.6
2. Énergie	6.0	1.0	3.3	1.9	1.0
3. Industries manufacturières	1.7	3.4	3.0	1.0	3.1
a. Biens intermédiaires	5.5	5.6	4.0	2.6	2.8
b. Biens d'équipement	0.3	2.9	0.7	-1.1	3.6
c. Biens de consommation	0.5	2.0	3.9	1.1	3.2
4. Construction	-2.6	-2.1	5.5	0.7	3.6
5. Services marchands	1.2	0.6	3.9	0.9	2.4
a. Transports et communication	1.4	0.9	5.7	1.6	2.7
b. Autres services marchands	1.2	0.6	3.4	0.7	2.3
6. Services non marchands	2.7	1.1	1.1	1.5	1.2
Total	1.7	1.4	3.0	1.1	2.3

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 33 VALEUR AJOUTEE AUX PRIX DU MARCHE, A PRIX COURANTS*(pourcentages du total)*

	76	81	86	91	96	01
1. Agriculture	3.1	2.5	2.3	2.0	1.4	1.6
2. Energie	5.1	5.0	4.8	4.3	4.4	4.2
3. Industrie manufacturière	26.7	22.3	23.4	21.3	20.6	20.3
a. Biens intermédiaires	7.0	6.1	7.1	5.8	6.2	6.1
b. Biens d'équipement	9.0	7.1	6.9	6.8	6.2	6.6
c. Biens de consommation	10.8	9.2	9.4	8.7	8.1	7.6
4. Construction	8.1	6.8	5.4	5.8	5.6	6.1
5. Services marchands	37.1	39.4	41.3	45.5	45.6	46.2
a. Transports et communications	8.4	8.6	8.1	8.9	8.9	8.6
b. Autres services marchands	28.8	30.8	33.2	36.6	36.8	37.6
6. Services non marchands	19.8	24.0	22.8	21.1	22.3	21.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 34 INVESTISSEMENTS A PRIX CONSTANTS*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	81//76	86//81	91//86	96//91	01//96
1. Agriculture	-5.2	4.0	-2.6	2.0	2.1
2. Energie	-0.4	-4.1	3.1	3.3	2.0
3. Industries manufacturières	-1.9	8.7	12.3	-5.7	4.7
a. Biens intermédiaires	-10.8	6.6	18.2	-3.0	1.0
b. Biens d'équipement	11.8	7.5	8.2	-11.1	8.3
c. Biens de consommation	2.5	11.2	9.8	-5.8	7.3
4. Construction	1.1	-2.2	10.1	-2.4	7.5
5. Services marchands	3.4	0.8	7.8	1.6	4.1
a. Transports et communications	9.5	-7.9	3.1	5.8	2.7
b. Autres services marchands	-0.4	6.2	9.5	0.2	4.7
6. Logements	-12.8	-0.1	10.5	3.8	0.8
7. Services non marchands	-0.9	-8.2	-5.2	2.3	5.1
Total	-2.9	0.3	7.8	0.3	3.5

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 35 TAUX D'INVESTISSEMENT*(investissement en pour cent de la valeur ajoutée)*

	81^76	86^81	91^86	96^91	01^96
1. Agriculture	19.0	15.8	17.0	17.4	18.7
2. Energie	36.4	30.9	27.1	37.4	36.0
3. Industries manufacturières	13.1	14.9	21.7	20.6	19.8
a. Biens intermédiaires	18.9	16.8	27.9	30.2	26.6
b. Biens d'équipement	8.7	12.8	15.0	12.5	11.3
c. Biens de consommation	13.0	15.4	22.5	20.0	21.6
4. Construction	5.7	5.1	7.4	6.2	6.7
5. Services marchands	17.3	15.5	16.6	16.2	17.2
a. Transports et communications	24.8	23.6	17.4	18.3	20.9
b. Autres services marchands	14.6	12.8	16.3	15.6	16.2
Total branches marchandes	15.9	15.3	17.8	17.4	17.8
6. Services non marchands	26.8	19.9	12.9	11.2	12.3
Total toutes branches(*)	17.6	16.1	17.1	16.5	17.0

(*) Logements exclus

(^) Moyennes de période

Tableau 36 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN DE CHAQUE ANNEE*(en milliers d'unités)*

	76	81	86	91	96	01
1. Emploi intérieur	3677.6	3631.2	3583.8	3769.7	3692.6	3800.0
a. Secteur public	548.5	639.6	669.6	648.6	627.4	626.4
b. Secteur privé	3129.1	2991.6	2914.2	3121.1	3065.3	3173.5
1. Salariés	2519.7	2383.0	2274.1	2436.7	2359.9	2433.9
a. Agriculture	16.5	14.7	15.7	17.9	19.0	18.0
b. Energie	66.7	61.6	54.2	37.3	32.3	29.4
c. Industries manufacturières	995.7	825.8	745.0	725.3	629.7	607.5
Biens intermédiaires	245.1	203.3	172.8	168.6	148.8	146.0
Biens d'équipement	330.5	288.7	260.7	255.1	220.7	210.0
Biens de consommation	420.1	333.8	311.4	301.6	260.2	251.5
d. Construction	252.2	213.5	158.5	189.1	180.5	190.9
e. Transports et communications	247.1	260.6	244.0	245.8	241.2	252.2
f. Autres services marchands (*)	830.2	902.1	960.6	1134.6	1173.9	1252.3
g. Domestiques	111.4	104.7	96.2	86.7	83.3	83.6
2. Indépendants	609.4	608.6	640.1	684.4	705.4	739.7
a. Agriculture	114.6	98.1	91.5	80.4	74.5	72.7
b. Energie	0.6	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
c. Industries manufacturières	53.4	48.4	46.3	46.8	47.1	49.2
Biens intermédiaires	3.7	3.4	3.1	3.1	3.0	2.6
Biens d'équipement	9.0	8.9	9.4	10.7	11.3	12.7
Biens de consommation	40.8	36.1	33.8	33.0	32.8	33.8
d. Construction	43.0	45.0	45.7	53.5	56.2	55.9
e. Transports et communications	15.6	14.5	13.1	13.6	14.0	12.8
f. Autres services marchands	379.7	402.2	443.3	489.8	513.4	548.9
3. Total (1+2)	3129.1	2991.6	2914.2	3121.1	3065.3	3173.5
a. Agriculture	131.1	112.8	107.2	98.4	93.5	90.7
b. Energie	67.3	62.0	54.5	37.6	32.5	29.6
c. Industries manufacturières	1049.1	874.2	791.3	772.1	676.8	656.7
Biens intermédiaires	248.7	206.7	175.9	171.7	151.8	148.6
Biens d'équipement	339.5	297.6	270.1	265.8	232.0	222.7
Biens de consommation	460.8	369.9	345.3	334.7	293.0	285.4
d. Construction	295.2	258.5	204.2	242.6	236.7	246.8
e. Transports et communications	262.7	275.0	257.1	259.4	255.2	265.0
f. Autres services marchands (*)	1210.0	1304.3	1403.8	1624.3	1687.3	1801.2
g. Domestiques	111.4	104.7	96.2	86.7	83.3	83.6
2. Travailleurs frontaliers (solde)	52.3	46.9	46.7	49.6	47.3	46.9
3. Chômage complet	232.6	415.6	536.9	465.3	640.0	599.4
4. Population active	3962.4	4093.7	4167.5	4284.7	4379.9	4446.3

(*) Y compris une estimation des personnes comptabilisées dans l'emploi
prestant un nombre suffisant d'heures au sein du système ALE
et des personnes employées dans les PTP.

Tableau 37 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN DE CHAQUE ANNEE*(différences en milliers d'unités)*

	81-76	86-81	91-86	96-91	01-96
1. Emploi intérieur	-46.4	-47.4	185.9	-77.1	107.3
a. Secteur public	91.1	30.0	-21.0	-21.2	-1.0
b. Secteur privé	-137.5	-77.4	206.9	-55.9	108.3
1. Salariés	-136.7	-108.9	162.6	-76.8	74.0
a. Agriculture	-1.8	1.0	2.2	1.1	-1.0
b. Energie	-5.0	-7.5	-16.9	-5.0	-2.9
c. Industries manufacturières	-169.9	-80.8	-19.7	-95.6	-22.2
Biens intermédiaires	-41.8	-30.5	-4.2	-19.8	-2.8
Biens d'équipement	-41.9	-27.9	-5.7	-34.4	-10.7
Biens de consommation	-86.2	-22.4	-9.8	-41.4	-8.7
d. Construction	-38.7	-55.0	30.6	-8.6	10.4
e. Transports et communications	13.5	-16.6	1.8	-4.7	11.0
f. Autres services marchands (*)	71.9	58.4	174.0	39.3	78.4
g. Domestiques	-6.7	-8.5	-9.5	-3.4	0.3
2. Indépendants	-0.8	31.5	44.3	21.0	34.3
a. Agriculture	-16.5	-6.7	-11.0	-6.0	-1.7
b. Energie	-0.2	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0
c. Industries manufacturières	-5.0	-2.1	0.5	0.3	2.1
Biens intermédiaires	-0.3	-0.3	0.0	-0.1	-0.4
Biens d'équipement	-0.0	0.5	1.3	0.6	1.4
Biens de consommation	-4.7	-2.3	-0.8	-0.3	1.1
d. Construction	2.0	0.7	7.8	2.6	-0.3
e. Transports et communications	-1.2	-1.4	0.5	0.4	-1.2
f. Autres services marchands	22.4	41.1	46.5	23.7	35.4
3. Total (1+2)	-137.5	-77.4	206.9	-55.9	108.3
a. Agriculture	-18.3	-5.7	-8.8	-4.9	-2.7
b. Energie	-5.3	-7.5	-16.9	-5.0	-2.9
c. Industries manufacturières	-174.9	-82.9	-19.1	-95.3	-20.1
Biens intermédiaires	-42.0	-30.9	-4.2	-19.9	-3.2
Biens d'équipement	-41.9	-27.4	-4.4	-33.7	-9.3
Biens de consommation	-90.9	-24.6	-10.6	-41.7	-7.6
d. Construction	-36.7	-54.3	38.4	-6.0	10.1
e. Transports et communications	12.3	-18.0	2.3	-4.2	9.8
f. Autres services marchands (*)	94.3	99.5	220.5	63.0	113.9
g. Domestiques	-6.7	-8.5	-9.5	-3.4	0.3
2. Travailleurs frontaliers (solde)	-5.3	-0.2	2.9	-2.4	-0.4
3. Chômage complet	183.0	121.4	-71.6	174.7	-40.6
4. Population active	131.2	73.8	117.2	95.2	66.4

(*) Y compris une estimation des personnes comptabilisées dans l'emploi
prestant un nombre suffisant d'heures au sein du système ALE
et des personnes employées dans les PTP.

(-) Différences

Tableau 38 SITUATION SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI AU 30 JUIN: DETAIL

(en milliers d'unités)

	96	97	98	99	00	01
1. Population totale (2+3)	10157.3	10181.6	10201.2	10220.1	10237.8	10254.0
1.bis Population d'âge actif	6702.7	6704.3	6704.7	6706.8	6709.8	6715.6
2. Population inactive (concept BFP)	5777.4	5787.7	5790.1	5799.3	5802.7	5807.7
a. Avec allocation ONEM	178.2	179.7	181.3	181.2	182.4	183.8
.dispenses pour raisons sociales et familiales (1)	16.1	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
.dispenses pour reprise d'études	8.5	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
.interruptions complètes de carrière	20.0	22.7	22.0	22.0	22.0	22.0
.prépensions conventionnelles à temps plein	133.6	131.0	133.3	133.2	134.4	135.8
b. Autres	5599.1	5608.0	5608.8	5618.1	5620.3	5623.9
3. Population active (concept BFP) (4+5+6)	4379.9	4393.9	4411.1	4420.8	4435.1	4446.3
4. Emploi intérieur	3692.6	3707.2	3736.6	3759.0	3779.3	3800.0
dont: effectifs enregistrés par l'ONEM (2)	184.8	179.4	187.4	187.4	187.4	187.4
a. Occupés à temps partiel et indemnisés	58.2	62.0	63.0	63.0	63.0	63.0
.temps partiel avec AGR + invol. avec allocations (3)	28.2	28.0	28.0	28.0	28.0	28.0
.interruptions partielles de carrière	30.0	34.0	35.0	35.0	35.0	35.0
b. Occupés à temps partiel et non indemnisés	74.8	60.3	60.3	60.3	60.3	60.3
.temps partiel sans AGR (3)	71.5	57.0	57.0	57.0	57.0	57.0
.jeunes à temps partiel pendant stage	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
c. Autres, dont:	51.8	57.1	64.1	64.1	64.1	64.1
.chômeurs complets en atelier protégé	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
.chômeurs complets en formation professionnelle	11.2	11.5	11.5	11.5	11.5	11.5
.ALE et PTP	2.0	8.0	15.0	15.0	15.0	15.0
5. Travailleurs frontaliers (solde)	47.3	46.9	46.9	46.9	46.9	46.9
6. Chômage (concept BFP)	640.0	639.8	627.6	614.9	608.9	599.4
a. Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi	465.1	439.1	422.0	410.5	403.5	392.6
b. Autres inscrits obligatoirement	58.9	64.7	63.8	62.7	62.2	61.5
b.1. Jeunes en stage d'attente	22.9	25.5	25.5	25.1	24.9	24.6
b.2. Autres, dont:	36.0	39.3	38.3	37.6	37.3	36.9
.temps partiels volontaires indemnisés	26.6	28.5	29.0	29.5	30.0	30.0
.bénéficiaires d'allocations de transition	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
c. Demandeurs d'emploi libres inoccupés	21.0	25.9	25.6	25.2	25.0	24.7
p.m. Chômage concept MET	544.9	529.8	511.4	498.4	490.7	478.7
d. Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	95.1	110.0	116.2	116.5	118.2	120.7

(1) Source: Stat-92

(2) Non compris le chômage temporaire

(3) AGR: allocation de garantie de revenu

Tableau 39 BALANCE EXTERIEURE DE BIENS ET SERVICES*(soldes en milliards de francs)*

	76	81	86	91	96	01
1. Agriculture	-69.0	-98.6	-134.4	-137.7	-162.7	-230.9
2. Energie	-131.5	-276.6	-187.2	-195.7	-198.1	-263.0
3. Industries manufacturières	90.4	99.0	212.1	76.2	336.2	493.4
a. Biens intermédiaires	85.4	117.1	142.3	66.1	156.2	195.3
b. Biens d'équipement	-4.3	-22.4	-17.9	69.3	161.6	162.1
c. Biens de consommation	9.3	4.3	87.6	-59.2	18.4	136.0
4. Construction	1.3	2.9	1.1	-1.2	-2.6	-14.6
5. Services marchands	110.6	212.6	264.1	423.2	422.3	588.5
a. Transports et communications	42.4	62.8	89.9	148.4	149.7	210.4
b. Autres services marchands	68.2	149.8	174.2	274.9	272.6	378.1
Total	1.8	-60.7	155.6	164.7	395.1	573.3

Tableau 40 PRODUCTIVITE PAR PERSONNE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	81//76	86//81	91//86	96//91	01//96
1. Agriculture	7.9	4.6	2.4	3.2	1.2
2. Energie	7.7	3.7	11.3	4.9	3.0
3. Industries manufacturières	5.5	5.5	3.5	3.7	3.8
a. Biens intermédiaires	9.5	9.1	4.5	5.2	3.2
b. Biens d'équipement	2.9	5.0	1.1	1.6	4.4
c. Biens de consommation	5.0	3.4	4.6	3.8	3.7
4. Construction	0.0	2.6	2.0	1.2	2.7
5. Services marchands	-0.2	-0.4	1.4	0.3	1.2
a. Transports et communications	0.4	2.2	5.5	2.0	1.9
b. Autres services marchands	-0.3	-0.9	0.4	-0.1	1.0
Total	2.3	1.9	2.1	1.4	1.9

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 41 COUT SALARIAL REEL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	81//76	86//81	91//86	96//91	01//96
1. Agriculture	-2.0	1.5	2.8	0.8	1.2
2. Energie	2.7	0.6	5.2	0.6	1.1
3. Industries manufacturières	1.1	1.5	2.3	0.7	1.3
a. Biens intermédiaires	2.2	1.4	2.3	1.5	1.2
b. Biens d'équipement	0.4	1.7	1.9	-0.1	1.4
c. Biens de consommation	0.6	1.7	2.6	1.0	1.1
4. Construction	1.4	0.3	1.8	1.3	1.1
5. Services marchands	2.0	0.7	1.2	0.7	0.9
a. Transports et communications	0.6	1.2	1.5	1.4	0.7
b. Autres services marchands	2.5	0.6	1.2	0.6	1.0
6. Services non marchands	1.1	-1.3	1.6	2.8	1.2
Total	1.6	1.0	1.6	0.7	1.0

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 42 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX CONSTANTS*(taux de croissance annuels moyens)*

	81//76	86//81	91//86	96//91	01//96
1. Alimentation, boissons, tabac	0.8	1.0	0.8	0.4	0.4
a. Alimentation	0.9	1.3	1.0	0.4	0.3
b. Boissons non-alcoolisées	-0.9	3.7	6.7	2.9	2.0
c. Tabac et boissons alcoolisées	0.7	-1.3	-1.7	-0.4	0.7
2. Habillement et chaussures	2.5	-0.1	2.4	0.5	1.1
3. Logement	3.5	2.3	2.2	1.7	1.7
4. Chauffage	-1.1	-1.1	0.2	0.7	1.4
5. Eclairage	5.4	3.5	4.1	2.4	2.0
6. Services domestiques	-0.3	-0.8	-1.3	-0.0	0.7
7. Meubles, articles de ménage,...	1.1	0.1	5.0	-0.0	3.4
8. Achats de véhicules	-0.7	2.9	5.6	-3.1	2.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules	2.3	-0.4	3.9	2.1	1.3
a. Essence	0.5	-1.9	1.1	0.9	0.5
b. Diesel	19.5	15.7	13.4	8.1	4.6
10. Achats de services de transports	-1.4	-2.1	0.8	1.6	1.4
11. Communications	4.8	2.0	5.7	2.3	2.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	4.1	2.1	3.3	1.1	2.2
13. Loisirs, enseignement, culture	6.3	2.6	4.5	2.3	1.0
14. Autres biens et services	2.7	1.8	3.6	1.4	1.3
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.3	-1.9	3.7	6.4	1.9
Consommation totale des ménages	2.3	1.1	2.9	1.1	1.5

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 43 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS*(pourcentages de la consommation totale)*

	76	81	86	91	96	01
1. Alimentation, boissons, tabac	23.4	19.6	20.3	17.6	15.5	14.5
a. Alimentation	19.6	16.1	16.8	14.5	12.3	11.6
b. Boissons non-alcoolisées	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5
c. Tabac et boissons alcoolisées	3.3	3.2	3.0	2.6	2.6	2.4
2. Habillement et chaussures	8.0	7.5	7.3	7.4	7.0	6.7
3. Logement	7.9	10.2	11.1	11.4	12.9	13.1
4. Chauffage	3.5	4.5	3.1	2.2	1.8	1.9
5. Eclairage	1.9	2.2	2.3	2.1	2.2	2.1
6. Services domestiques	1.7	1.7	1.5	1.2	1.2	1.1
7. Meubles, articles de ménage,...	10.6	8.9	8.4	9.1	8.3	8.9
8. Achats de véhicules	3.9	3.3	4.0	4.7	3.8	3.9
9. Dépenses d'utilisation de véhicules	2.6	3.3	2.3	2.4	2.7	2.6
a. Essence	2.2	2.8	1.7	1.6	1.7	1.6
b. Diesel	0.0	0.2	0.2	0.4	0.6	0.7
10. Achats de services de transports	1.6	1.6	1.3	1.0	0.9	0.9
11. Communications	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	8.9	9.5	10.2	10.9	12.0	12.6
13. Loisirs, éducation, culture	5.5	5.8	6.1	6.2	6.0	5.9
14. Autres biens et services	16.9	17.5	17.9	19.3	20.5	20.4
15. Consommation des ménages à l'étranger	2.9	3.6	3.2	3.5	4.2	4.2
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 44 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	81//76	86//81	91//86	96//91	01//96
1. Alimentation, boissons, tabac	3.9	6.4	2.1	0.5	1.8
a. Alimentation	3.4	6.3	1.7	-0.1	2.0
b. Boissons non-alcoolisées	5.5	5.2	1.7	1.3	1.7
c. Tabac et boissons alcoolisées	6.7	7.3	4.6	3.8	1.0
2. Habillement et chaussures	4.5	6.1	3.8	2.0	1.6
3. Logement	10.2	6.1	4.0	4.3	2.2
4. Chauffage	15.1	0.3	-1.9	-1.1	3.9
5. Eclairage	6.2	4.6	-0.5	1.8	1.1
6. Services domestiques	9.2	4.5	2.9	2.6	2.1
7. Meubles, articles de ménage,...	3.8	5.3	2.4	1.6	1.7
8. Achats de véhicules	5.1	7.9	3.8	2.5	1.7
9. Dépenses d'utilisation de véhicules	11.4	0.1	2.7	3.8	1.7
a. Essence	13.1	-1.4	3.2	3.7	1.7
b. Diesel	16.7	-1.5	5.4	1.7	1.2
10. Achats de services de transports	10.2	5.1	-0.6	0.6	0.7
11. Communications	5.1	6.6	0.8	3.1	0.8
12. Services médicaux, dépenses de santé	5.6	6.1	3.9	4.4	2.4
13. Loisirs, éducation culture	3.0	5.0	1.5	0.8	2.0
14. Autres biens et services	6.3	5.3	3.7	3.4	2.2
15. Consommation des ménages à l'étranger	7.1	5.9	4.1	1.1	1.5
Consommation totale des ménages	6.0	5.5	2.9	2.4	2.0

(//) Taux de croissances moyens

Editeur responsable: Henri Bogaert, Commissaire au Plan
Avenue des Arts, 47-49
1000 Bruxelles
Tel 32-2-5077311 - Fax 32-2-5077373
URL <http://www.plan.be>
Dépôt légal: D/1997/7433/6